Quatre-vingt-troisième année. — N° 12. Le Numéro : 25 francs. Samedi 13 Janvier 1951.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Edition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

LOIS

Loi n° 51-46 du 11 janvier 1951 relative à l'enseignement des langues et dialectes locaux (p. 483).

Loi n° 51-47 du 12 janvier 1951 portant augmentation des effectifs budgétaires en officiers et en sous-officiers servant au delà de la durée légale et autorisant des rengagements spéciaux pour l'Indochine (p. 483).

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Ministère de l'intérieur.

Arrêté portant nomination du vice-président de la commission d'unification législative (p. 529).

Ministère de la défense nationale.

Citations à l'ordre de l'armée de mer (p. 484).

Décret du 11 janvier 1951 portant attribution de commandements (p. 485).

Décrets portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (rectificatifs) (p. 485).

Décret portant concession de la médaille de l'aéronautique (rectificatif) (p. 485).

Arrêtés des 29 novembre et 5 décembre 1950 portant remises de débets (p. 485).

Arrêté du 10 janvier 1951 autorisant le recrutement de personnels auxiliaires au secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre) (direction centrale de l'intendance) (p. 485).

Arrêtés portant mises hors cadres (en mission) et réintégration d'officiers de l'armée de terre (p. 486).

Arrêtés portant mise en disponibilité et admission au bénéfice de l'assurance invalidité (personnels civils extérieurs de la guerre) (p. 486).

Décision portant désignation du secrétaire rapporteur à la commission interministérielle des passeurs (p. 486).

Décision portant admission à l'honorariat (armée de terre, réserve) (rectificatif) (p. 486).

Médaille d'honneur du travail aux employés et ouvriers des établissements militaires (rectificatif) (p. 486).

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.

Décret n° 51-48 du 12 janvier 1951 portant répartition provisoire, par service et par chapitre, des crédits applicables aux dépenses afférentes à la répartition des dommages de guerre et aux investissements économiques et sociaux (p. 486).

Arrêté du 3 janvier 1951 complétant l'arrêté relatif au prix des riz de luxe importés du Mexique (p. 488).

Arrêté du 10 janvier 1951 portant ouverture de crédits spéciaux (p. 488).

Arrêtés du 11 janvier 1951 fixant les rémunérations applicables, à compter du 25 décembre 1950, au chef du laboratoire, au chimiste du laboratoire des expertises chimiques et aux diverses catégories de personnels temporaires du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme (p. 488).

Arrêté portant promotions (administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques) (p. 491).

Tableau d'avancement, pour l'année 1951, des conseillers et attachés commerciaux de l'expansion économique à l'étranger (p. 491).

Ministère de l'éducation nationale.

Décret n° 51-49 du 6 janvier 1951 modifiant le règlement des concours aux grands prix de Rome (p. 492).

Arrêté du 4 janvier 1951 relatif au diplôme d'ingénieur des écoles nationales supérieures d'ingénieurs (p. 492).

Arrêtés portant nominations, renouvellement de fonctions et modifiant les dispositions d'un précédent arrêté (architecture et enseignement supérieur) (p. 492).

Arrêté portant promotions et nominations d'officiers de l'instruction publique et d'officiers d'académie (p. 493).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Décret du 9 janvier 1951 portant promotion et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 539).

Arrêté du 8 janvier 1951 modifiant l'arrêté du 24 février 1937 fixant les conditions d'attribution de la médaille d'honneur de l'aéronautique (p. 539).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Arrêté du 10 janvier 1951 portant délégation de pouvoirs au directeur des industries chimiques (p. 539).

Arrêté du 12 janvier 1951 portant délégation de pouvoir au directeur des industries mécaniques et électriques (p. 539).

Arrêté relatif à la composition de la commission nationale paritaire permanente prévue par le décret n° 50-1268 du 10 octobre 1950 relatif aux conseils des œuvres sociales du gaz et de l'électricité (rectificatif) (p. 539).

Arrêtés portant nomination et mise en disponibilité (service des mines) (p. 539).

Ministère de l'agriculture.

Décret n° 50-1611 portant suppression et création d'emplois au ministère de l'agriculture (direction générale des eaux et forêts) (rectificatif) (p. 540).

Décret n° 50-1612 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier des corps des ingénieurs des eaux et forêts, des ingénieurs des travaux des eaux et forêts et des préposés des eaux et forêts (rectificatif) (p. 540).

Arrêté du 8 janvier 1951 portant ouverture de crédits (p. 540).

Arrêté portant ouverture et annulation de crédits (rectificatif) (p. 540).

Tableau d'avancement de grade, pour l'année 1951, des officiers des eaux et forêts (métropole et Afrique du Nord) (p. 540).

Ministère de la France d'outre-mer.

Arrêté du 4 janvier 1951 relatif au montant du cautionnement auquel est assujetti le régisseur du musée de la France d'outre-mer (p. 540).

Arrêtés portant nominations, intégrations, reclassements et mise en position de mission :

Administration générale (p. 540).

Ponts et chaussées (p. 540).

Travaux publics (p. 540).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêté du 28 décembre 1950 modifiant l'arrêté du 23 septembre 1946 relatif aux comités techniques nationaux constitués auprès du conseil d'administration de la caisse nationale de sécurité sociale (p. 541).

Arrêté du 5 janvier 1951 déterminant les conditions dans lesquelles peut s'effectuer le rachat des cotisations des années d'activité professionnelle artisanale antérieures au 1er janvier 1949 (p. 541).

Arrêté du 5 janvier 1951 fixant le taux des cotisations à payer par les travailleurs non salariés des professions artisanales (p. 541).

Arrêté portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse nationale de sécurité sociale (p. 541).

Circulaire n° 211 S. S. 1950 du 27 décembre 1950 relative à la coordination, en matière d'assurance vieillesse, entre le régime général et les régimes spéciaux d'assurances sociales (p. 542).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Décret du 10 janvier 1951 portant extension à la commune de Plounez de l'ensemble des dispositions de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et des locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée (p. 546).

Arrêté du 25 septembre 1950 portant fixation du tarif de vente de la brochure intitulée « Barème cycles » (p. 547).

Arrêté du 27 décembre 1950 portant homologation d'un coefficient d'adaptation au bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis (p. 547).

Arrêté du 12 janvier 1951 modifiant l'arrêté du 13 juillet 1950 portant délégations de signature (p. 547).

Arrêtés portant nominations et titularisations (administration centrale) (p. 547).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Tableau d'avancement, pour l'année 1951, des agents supérieurs de l'administration centrale (p. 491).

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Décret n° 50-1563 autorisant l'ouverture d'une série de concours pour l'accès à certains emplois de début de l'administration des postes, télégraphes et téléphones et portant dérogation aux conditions de recrutement auxdits emplois en faveur des fonctionnaires et agents dégagés des cadres (rectificatif) (p. 547).

Arrêté du 12 janvier 1951 portant fixation des taxes radiotéléphoniques dans les relations France-Amérique du Nord (p. 547).

Ministère de la marine marchande.

Arrêté portant nominations (inscription maritime) (p. 547).

Cour des comptes. — Audience solennelle du samedi 6 janvier 1951 (p. 548).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des candidats aux commissions générales, à la commission des immunités parlementaires et à la commission de comptabilité, établies par les bureaux des groupes et remises au président de l'Assemblée nationale le 12 janvier 1951, en exécution de l'article 16 du règlement. — Listes électorales des membres des groupes politiques (*erratum*) (p. 549).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Liste des rapporteurs spéciaux de la commission des finances. — Réunion de commission du vendredi 12 janvier 1951. — Convocations de sous-commissions (p. 550).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour (p. 552).

INFORMATIONS RELATIVES AU CONSEIL ECONOMIQUE

Convocations de commissions (p. 552).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU BUDGET

Avis aux importateurs relatif à l'abrogation de la réglementation concernant les colis familiaux (p. 552).

Statistique mensuelle des vins et cidres (novembre 1950) (rectificatif) (p. 552).

Relevé, par département, de la récolte des vins en 1950 (rectificatif) (p. 553).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Avis de vacance de chaires et rectificatif (p. 554).

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Avis de concours pour le recrutement de conducteurs de chantiers des ponts et chaussées dans le département des Côtes-du-Nord (p. 552).

MINISTÈRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Avis de délibération du grand conseil de l'Afrique occidentale française tendant à modifier la quotité des droits de douane sur les céréales (p. 553).

Avis de délibération du grand conseil de l'Afrique occidentale française, en date du 24 octobre 1950, instituant le régime de l'admission temporaire des cartons destinés à la fabrication des emballages (p. 553).

Avis de délibération de la commission permanente du grand conseil de l'Afrique occidentale française tendant à modifier la quotité du droit de douane sur les tissus de coton teints (p. 553).

Avis de délibération de la commission permanente du grand conseil de l'Afrique occidentale française tendant à modifier la quotité du droit de douane sur les sucres (p. 554).

Avis de délibération de la commission permanente du grand conseil de l'Afrique occidentale française, en date du 3 novembre 1950, instituant le régime de l'admission temporaire des tabacs bruts destinés à la transformation en tabacs fabriqués en vue de la réexportation (p. 554).

Annonces (p. 555).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 8 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du vendredi 12 janvier 1951. — Questions écrites (p. 337).

N° 5 C. R.

Conseil de la République. — Compte rendu *in extenso* des débats du vendredi 12 janvier 1951. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 119).

DEBATS DE L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

(PUBLICATION SPÉCIALE VENDUE SÉPARÉMENT)

N° 4

Compte rendu *in extenso* des débats du vendredi 12 janvier 1951 (p. 19).

LOIS

LOI n° 51-46 du 11 janvier 1951 relative à l'enseignement des langues et dialectes locaux.

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Art. 1er. — Le conseil supérieur de l'éducation nationale sera chargé, dans le cadre et dès la promulgation de la présente loi, de rechercher les meilleurs moyens de favoriser l'étude des langues et dialectes locaux dans les régions où ils sont en usage.

Art. 2. — Des instructions pédagogiques seront adressées aux recteurs en vue d'autoriser les maîtres à recourir aux parlers locaux dans les écoles primaires et maternelles chaque fois qu'ils pourront en tirer profit pour leur enseignement, notamment pour l'étude de la langue française.

Art. 3. — Tout instituteur qui en fera la demande pourra être autorisé à consacrer, chaque semaine, une heure d'activités dirigées à l'enseignement de notions élémentaires de lecture et d'écriture du parler local et à l'étude de morceaux choisis de la littérature correspondante.

Cet enseignement est facultatif pour les élèves.

Art. 4. — Les maîtres seront autorisés à choisir, sur une liste dressée chaque année par le recteur de leur académie, les ouvrages qui, placés dans les bibliothèques scolaires, permettront de faire connaître aux élèves les richesses culturelles et le folklore de leur région.

Art. 5. — Dans les écoles normales, des cours et stages facultatifs seront organisés, dans toute la mesure du possible, pendant la durée de la formation professionnelle, à l'usage des élèves-maîtres et des élèves-maîtresses qui se destinent à enseigner dans une région où une langue locale a affirmé sa vitalité. Les cours et stages porteront, non seulement sur la langue elle-même, mais sur le folklore, la littérature et les arts populaires locaux.

Art. 6. — Dans les lycées et collèges, l'enseignement facultatif de toutes les langues et dialectes locaux, ainsi que du folklore, de la littérature et des arts populaires locaux, pourra prendre place dans le cadre des activités dirigées.

Art. 7. — Après avis des conseils de faculté et des conseils d'université, et sur proposition du conseil supérieur de l'éducation nationale, il pourra être créé, dans la mesure des crédits disponibles, des instituts d'études régionalistes comportant notamment des chaires pour l'enseignement des langues et littératures locales, ainsi que de l'ethnographie folklorique.

Art. 8. — De nouveaux certificats de licence et diplômes d'études supérieures, des thèses de doctorat sanctionneront le travail des étudiants qui auront suivi ces cours.

Art. 9. — Dans les universités où il est possible d'adjoindre au jury un examinateur compétent, une épreuve facultative sera inscrite au programme du baccalauréat. Les points obtenus au-dessus de la moyenne entreront en ligne de compte pour l'attribution des mentions autres que la mention « passable ».

Art. 10. — Les articles 2 à 9 inclus de la présente loi seront applicables, dès la rentrée scolaire qui en suivra la promulgation, dans les zones d'influence du breton, du basque, du catalan et de la langue occitane.

Art. 11. — Les articles 7 et 8 donneront lieu notamment aux applications suivantes:

a) A Rennes, un institut d'études celtiques organisera un enseignement des langues et littératures celtiques et de l'ethnographie folklorique;

b) A l'université de Bordeaux et à l'institut d'études ibériques de Bordeaux, un enseignement de la langue et de la littérature basques sera organisé;

c) Un enseignement de la langue et de la littérature catalanes sera organisé à l'université de Montpellier, à l'université de Toulouse, à l'institut d'études hispaniques de Paris et à l'institut d'études ibériques de Bordeaux;

d) Un enseignement de la langue, de la littérature, de l'histoire occitanes sera organisé dans chacune des universités d'Aix-en-Provence, Montpellier et Toulouse.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 11 janvier 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

R. PLEVEN.

Le ministre de l'éducation nationale,

PIERRE-OLIVIER LAPIE.

LOI n° 51-47 du 12 janvier 1951 portant augmentation des effectifs budgétaires en officiers et en sous-officiers servant au delà de la durée légale et autorisant des rengagements spéciaux pour l'Indochine.

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Art. 1er. — Nonobstant les dispositions de l'article 22 de la loi n° 50-857 du 24 juillet 1950 relative au développement des crédits affectés aux dépenses militaires de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 1950, l'effectif budgétaire global des officiers et des sous-officiers servant au delà de la durée légale de l'armée active est augmenté à compter du 1er décembre 1950, pour l'armée de terre, de 500 officiers et de 1.400 sous-officiers.

Art. 2. — Par dérogation aux dispositions de l'article 1er de la loi n° 48-39 du 7 janvier 1948, les emplois nouveaux créés à l'article 1er de la présente loi pourront être comblés en totalité par des officiers en non activité par suppression d'emploi ou licenciement de corps et par des officiers de réserve ayant assumé un commandement effectif dans une unité combattante, admis en situation d'activité sur contrat.

Seront admises par priorité les demandes de volontaires pour les emplois nouvellement créés émanant des personnels dégagés des cadres en vertu de l'ordonnance du 2 novembre 1945 et de la loi du 5 avril 1946, et les demandes de ceux qui contractèrent un engagement volontaire dans les Forces françaises libres.

Art. 3. — Les sous-officiers de réserve, y compris les aspirants et les hommes de troupe des réserves qui, en raison de leur âge, ne peuvent contracter un rengagement leur permettant d'accomplir un séjour complet en Indochine et qui remplissent toutes autres conditions, peuvent être admis à souscrire un rengagement de trois ans pour servir sur ce territoire, dans l'armée active, avec le grade qu'ils détiennent dans les réserves, pourvu que ce contrat n'ait pas pour effet de les maintenir en service au delà de l'âge de quarante-cinq ans.

S'ils sont sous-officiers de carrière en retraite, ils peuvent, dans les mêmes conditions, être admis en situation d'activité.

Sous la réserve formulée au premier alinéa, les militaires non officiers de l'armée active peuvent, en vue d'effectuer un séjour complet en Indochine ou d'y prolonger un séjour en cours, être admis à servir au delà de leur limite d'âge ou de la limite de durée des services qui leur est applicable. S'ils sont liés au service par un contrat, ils sont admis à souscrire un rengagement prenant effet aux dates limites fixées ci-dessus et dont la durée couvre celle du séjour ou de la prolongation de séjour, majorée de celle prévue pour le rapatriement et le congé de fin de campagne. S'ils sont sous-officiers de carrière, l'autorisation qui leur est accordée fixe, sur les mêmes bases, la durée pour laquelle elle est valable.

Art. 4. — Les contrats ou autorisations prévus à l'article 3 ci-dessus peuvent, sous la réserve formulée au premier alinéa de ce même article, être renouvelés pour une durée de trois ans en vue de l'accomplissement d'un nouveau séjour en Indochine, après congé de fin de campagne.

Ils peuvent, toujours sous la même réserve, être renouvelés pour des durées moindres en vue de prolonger sans interruption le séjour en cours.

Dans les cas où, pour des raisons indépendantes de leur volonté, le contrat ou l'autorisation viendrait à expiration avant le rapatriement des intéressés, avant le terme de leur congé de fin de campagne ou avant le terme du congé de convalescence qui leur aurait été accordé, ce contrat ou cette autorisation sera tacitement prorogé jusqu'au terme du congé, sans considération d'âge.

Art. 5. — Les conditions dans lesquelles les contrats sont souscrits ou renouvelés et les autorisations accordées ou renouvelées sont fixées par le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre).

Art. 6. — Ces contrats ou autorisations peuvent être résiliés par le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre) ou par l'autorité à qui il délègue son pouvoir en la matière:

Pour inaptitude physique à servir en Indochine, reconnue par une commission de réforme;

Pour incapacité professionnelle;

Par mesure disciplinaire;

En cas de réduction des effectifs stationnés en Indochine ou en cas de cessation des opérations sur ce territoire;

En cas d'application à l'Indochine des dispositions de la loi n° 46-991 du 10 mai 1946 portant fixation de la date légale de cessation des hostilités.

Dans ce dernier cas, une instruction du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre) fixera les conditions générales dans lesquelles les contrats seront résiliés. En aucun cas, la résiliation de ces contrats ne devra porter de préjudice de carrière aux intéressés.

En toute hypothèse, les décisions individuelles de résiliation fixeront la date à compter de laquelle le contrat cessera d'avoir effet. Cette date ne pourra être antérieure à celle de l'expiration du congé de fin de campagne auquel l'intéressé pourrait prétendre après rapatriement ou du congé de convalescence qui lui serait accordé.

Art. 7. — Les militaires visés à l'article 3 de la présente loi peuvent éventuellement prétendre aux primes de rengagement ou primes exceptionnelles prévues pour les militaires rengagés et pour les sous-officiers de carrière, selon les conditions fixées par les textes législatifs et réglementaires.

Art. 8. — Les services accomplis sous le régime des contrats et autorisations prévus à l'article 3 ci-dessus entrent en compte tant pour l'ouverture du droit à pension que pour la liquidation de cette pension, sans considération d'âge.

Les militaires déjà titulaires d'une pension, proportionnelle ou d'ancienneté, reçoivent application des dispositions qui, en vertu de l'article 25 de la loi n° 49-983 du 23 juillet 1949, complètent l'article 67 de la loi du 31 mars 1928 relative au recrutement de l'armée. Toutefois, non seulement le taux de l'ancienne pension mais la nature de cette pension est garantie aux militaires visés par la présente loi qui, titulaires, en application d'une loi de dégagement des cadres, d'une pension d'ancienneté accordée à moins de vingt-cinq ans de service, opteront pour la conservation de cette pension.

Art. 9. — Les conditions dans lesquelles les dispositions des articles 3 à 8 de la présente loi pourront être appliquées aux personnels qui ne sont pas tributaires des dispositions de la loi du 31 mars 1928 relatives aux rengagements seront fixées par une instruction du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre).

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 12 janvier 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

R. PLEVEN.

Le ministre de la défense nationale,

JULES MOCH.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

MAURICE PETSCHE.

Le ministre du budget,

EDGAR FAURE.

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Citations à l'ordre de l'armée de mer (théâtres d'opérations extérieurs).

Par décision du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine), en date du 6 janvier 1951, sont cités:

A l'ordre de l'armée de mer.

Le commando « de Montfort ».

Cette citation comporte l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme à M. le lieutenant de vaisseau Dequet (R.-P.-R.-M.).

La division navale d'assaut n° 6.

Cette citation comporte l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme à M. le capitaine de corvette Léost (A.).

Le tender d'aviation « Paul Goffeny ».

Cette citation comporte l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme à M. le capitaine de frégate Lainé (F.-A.-E.). Elle remplace et annule la citation à l'ordre du corps d'armée décernée le 11 octobre 1950 par ordre n° 114 EM3-REC. F. M. E. O.

Elle attribue au tender d'aviation « Paul Goffeny », déjà cité à l'ordre de l'armée de mer par décision en date du 3 mars 1950, la fourragères aux couleurs de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs.

Par décision du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine), en date du 6 janvier 1951, sont cités:

A l'ordre de l'armée de mer.

Gaxotte (Jean-Alfred-Xavier), capitaine de corvette.

Guillaume (Pierre-Jean-Marie), enseigne de vaisseau de 1re classe de la F. A. I. S.

Chaland (Pierre-Marie-Louis), enseigne de vaisseau de 1re classe de la 8e flottille.

Courtois (Jean), enseigne de vaisseau de 1re classe de la 8e flottille.

Patris (Pierre-Eugène-Joseph), enseigne de vaisseau de 2e classe (R) de la 8e flottille.

Le Hiress (Joseph-Jean-Marie), second maître de 1re classe pilote d'aviation, mle 753 B 45, de la B. A. N. CAT LAI, escadrille 8. S.

Dupont (André), maître mécanicien de moteur d'avion volant, mle 2968 C. 35, de la 8e flottille.

Leroy (René-Joseph), maître mécanicien de moteur d'avion volant, mle 3729 B. 32, de la 8e flottille.

Fonleno (Thomas), second maître de 2e classe mécanicien de moteur d'avion, mle 313 B. 44, de la 8e flottille.

Charles (Georges-Marius-Germain), maître armurier d'aéro volant, mle 86 C. 35, de la 8e flottille.

Ces citations comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Décret du 11 janvier 1951 portant attribution de commandements.

Par décret en date du 11 janvier 1951, les officiers désignés ci-après sont nommés aux commandements suivants:

A. — BATIMENTS DE SURFACE

I. — *Capitaines de vaisseau.*

M. Querat (M.-G.), du porte-avions *Béarn.*
M. Jouslin (L.-J.), du croiseur *Montcalm.*
M. Baudoin (R.G.), du croiseur *Gloire.*
M. Demotes-Mainard (R.), du croiseur *Georges-Leygues.*
M. Granger-Veyron (E.-M.), du centre d'instruction des opérations amphibies et du L. C. H. 377.

II. — *Capitaines de frégate.*

M. Caroff (R.-P.-E..), du contre-torpilleur *Hoche.*
M. Mesny (G.-J.-R.), du groupe des frégates du G. A. S. M. et de la frégate *Tonkinois.*
M. Bourdin (L.-E.), de l'aviso de 1re classe *Lapérouse.*
M. Huet (A.-V.-J.), de l'aviso de 1re classe *La Grandière.*
M. Digard (H.-J.-M.), de la première escadrille de sous-marins.
M. Rousselot (H.-L.-G.), du centre de sous-marins de Lorient, de la deuxième escadrille de sous-marins et du *Pollux.*
M. Goua (A.-J.), du navire polaire *Commandant-Charcot.*
M. Gaussot (J.-M.-J.-P.), de l'école de pilotage et de l'aviso de 2e classe *Ancre.*

III. — *Capitaines de corvette.*

M. Pehourcq (G.-J.), de la première division d'escorteurs et de l'escorteur *Spahi.*
M. de Vanssay de Blavous (J.-M.-J.-M.), de la division navale d'assaut n° 3.
M. Delcourt (J.-P.-M.), de la division navale d'assaut n° 2.
M. Pringot (M.-M.-E.), de la dixième division d'escorteurs et de l'escorteur *Lancier.*
M. de Perignon (P.-D.-J.-L.-M.), du transport *Odet.*
M. Lasvigne (J.), de la division navale d'assaut n° 6.
M. de Kersauson (F.-O.-M.), de la division navale d'assaut n° 12.
M. Baud (A.-H.-H.), de l'aviso de 2e classe *Bisson.*

IV. — *Lieutenants de vaisseau.*

M. Aymes (R.-P.), de l'escorteur *Pique.*
M. Rome (P.-M.), de l'escorteur *Grenadier.*
M. Minvielle (J.-E.), de l'escorteur *Dague.*
M. Camussot (J. E.), du transport *Laita.*
M. Dubois (J.-A.-R.), de l'escorteur *Intrépide.*
M. Sautriot (H.-E.-F.), de l'escorteur *Hué.*
M. Soullier (H.-A.), du bâtiment hydrographe *Ingénieur-en-Chef-Giraud.*

V. — *Officiers des équipages de la flotte.*

M. Le Borgne (Y.-E.-M.), du dragueur *Dahlia.*
M. Le Blond (A.), du dragueur *Basilic.*

B. — AÉRONAUTIQUE NAVALE

I. — *Capitaines de frégate.*

M. de Scitivaux de Greische (C.-J.-M.-P.), de l'aéronautique de Port-Lyautey.

II. — *Capitaines de corvette.*

M. Husson (J.-E.), de la base mobile et du groupement aéronaval d'Indochine.
M. Ricour (M.-J.-P.), de l'aéronautique de Cat Lai.
M. Saleun (E.-J.-J.), de la marine en Corse et de l'aéronautique d'Aspretto.
M. Perie (C.-A.), de l'aéronautique de Lann Bihoue.

III. — *Lieutenants de vaisseau.*

M. Gajan (Ph.-C.-E.), de la flottille 5 F.
M. Goldsmith (P.-M.), de l'escadrille 52 S.
M. d'Arcangues (F.-M.-C.), de l'escadrille 50 S.

IV. — *Enseignes de vaisseau de 1re classe.*

M. Maire (B.-P.), de l'escadrille 1 S.

Le présent décret modifie le décret du 19 juin 1950 en ce qui concerne M. le capitaine de frégate Gaussot et M. le lieutenant de vaisseau Dubois, et le décret du 20 septembre 1950 en ce qui concerne M. le capitaine de corvette Saleun et M. le lieutenant de vaisseau Sautriot.

Décrets portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Rectificatif au *Journal officiel* du 31 décembre 1950:

Page 13468, 2e colonne, au lieu de: « Pour prendre rang du 30 mars 1950, Roch (Gabriel-Marie-Urbain-Albert), ancien soldat du 15e régiment d'infanterie alpine, classe 1925, mle 828 au recrutement de Rodez », lire: « Pour prendre rang du 20 mars 1950 », (le reste sans changement); au lieu de: « Thiriat (Denlé-Joseph), ancien adjudant au 2e régiment d'infanterie coloniale », lire: « Thiriat (Denis-Joseph).

Page 13469, 1re colonne, au lieu de: « Pour prender rang du 15 mai 1950, Vidal (Pierre-Victor-Eloi), ancien soldat de la 8e section de commis et ouvriers d'administration », lire: « Pour prendre rang du 16 mai 1950 ».

Page 13469, 1re colonne, au lieu de: « Pichemot (Victor-Eugène), ancien soldat du 121e régiment d'infanterie », lire: « Pichenot (Victor-Eugène) ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 31 décembre 1950: page 13467, 2e colonne, au lieu de: « Chambrey (Marius), ancien soldat du 21e bataillon de chasseurs à pied, classe 1946, mle 4701 au recrutement de la Seine, 1er bureau », lire: « mle 1671 ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 22 avril 1950: page 4279, 1re colonne, pour prendre rang du 20 avril 1950, au lieu de: « Rabaillant (Pierre-Henri-Gustave), ancien sergent du 4e régiment de tirailleurs marocains, classe 1911, mle 2598 au recrutement de la Roche-sur-Yon », lire: « Rabaliand » (le reste sans changement).

Décret portant concession de la médaille de l'aéronautique.

Rectificatif au *Journal officiel* du 6 janvier 1951: page 266, 1re colonne, entre MM. Dufay (Michel), photographe spécialiste d'essais en vol, et Duffort (André-Louis), radio navigant au groupement aérien du secrétariat général à l'aviation civile et commerciale, lire: « M. Dufer (Roger-Léon-Ferdinand), journaliste »; 78e ligne, au lieu de: « Grosjean (Yvan-Roland), capitaine mécanicien, escadrille de liaisons aériennes 52, commandant de l'air en Extrême-Orient », lire: « Grosjean (Yvan-Roland), capitaine mécanicien, escadrille de liaisons aériennes 52, commandement de l'air en Extrême-Orient »; 2e colonne, 18e ligne, au lieu de: « Lamare-Picquot (Jean-Henri), secrétaire général de la ligne aéronautique », lire: « Lamare-Picquot (Jean-Henri), secrétaire général de la ligne aéronautique ».

Remises de débets.

Par arrêté du 29 novembre 1950, sous réserve d'un versement de 5.000 F, il est fait remise gracieuse à M. Bergovici (Isidore), demeurant à Billancourt (Seine), 36, rue de la Saussière, de la somme de 10.400 F, représentant le reliquat d'un trop-perçu au titre de délégation de solde.

Par arrêté du 29 novembre 1950, sous réserve d'un versement de 5.000 F, il est fait remise gracieuse à M. Dumas (Edouard), demeurant 122, avenue de la Libération, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), de la somme de 17.750 F indûment perçue au titre d'une délégation de solde pendant la période du 1er mars 1945 au 31 mai 1946.

Par arrêté du 5 décembre 1950, il est fait remise gracieuse à M. Roussel (René), demeurant à Gradignan (Gironde), de la somme de 21.600 F représentant un trop-perçu de délégation de solde.

Autorisation de recrutement de personnels auxiliaires au secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre) (direction centrale de l'intendance).

Le ministre de la défense nationale, le ministre du travail et de la sécurité sociale et le ministre du budget,

Vu la loi n° 50-400 du 3 avril 1950 portant réforme de l'auxiliariat et notamment son article 2;

Vu le décret n° 48-1600 du 13 octobre 1948 relatif au recrutement des personnels non titulaires.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Arrêtent:

Art. 1er. — Le ministre de la défense nationale est autorisé, pour une durée d'une année au plus, à recruter, par dérogation aux dispositions de l'article 1er du décret n° 48-1600 du 13 octobre 1948, vingt dactylographes et sténodactylographes auxiliaires dans les services extérieurs du secrétariat d'Etat « guerre » dont le personnel est administré par la direction centrale de l'intendance.

Art. 2. — Il ne pourra être procédé aux embauchages prévus à l'article précédent sans accord, en métropole, de la section locale du centre d'orientation et de réemploi, et en Afrique du Nord des services de la main-d'œuvre compétents.

Art. 3. — Le directeur de l'intendance du secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre) est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 janvier 1951.

Le ministre de la défense nationale,

Pour le ministre de la défense nationale et par délégation:
Le secrétaire général aux forces armées (services communs),
KAHN.

Le ministre du budget,

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JACQUES DOUBLET.

Mise « hors cadres, en mission » d'officiers de l'armée de terre.

Par arrêté du 5 janvier 1951, M. le lieutenant d'infanterie de Coux (Alain-Michel) est placé « hors cadres, en mission », au titre du ministère des affaires étrangères (à la disposition du général d'armée, commissaire résident général de la République française au Maroc), à compter du 2 octobre 1950.

Par arrêté du 5 janvier 1951, M. l'intendant militaire de 3e classe Brondi (Marcel-Joseph) est placé « hors cadres, en mission », au titre du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre, à compter du 1er novembre 1950.

Reintégration dans les cadres d'officiers de l'armée de terre.

Par arrêté du 5 janvier 1951, les officiers dont les noms suivent, placés « hors cadres, en mission », à la disposition du ministère des affaires étrangères (service des affaires allemandes et autrichiennes), sont réintégrés dans les cadres, à compter des dates ci-après:

Infanterie.

M. le lieutenant-colonel breveté d'état-major Lacapelle (Jean Michel-Marie), 1er novembre 1950.
M. le chef de bataillon Lajouanie (Etienne), 1er octobre 1950.
M. le chef de bataillon Lindenmann (Xavier-Aloyse), 16 octobre 1950.
M. le chef de bataillon Vial (Jean-Marcel), 1er décembre 1950.
M. le capitaine Levraux (Jean-Jacques), 1er octobre 1950.
M. le capitaine Maurin (Pierre-Louis-Emile), 1er septembre 1950.
M. le capitaine Merglen (Aloyse-Valentin-Albert), 1er décembre 1950.
M. le capitaine Monborgne (André), 1er août 1950.
M. le lieutenant Schwartz (Edouard), 1er décembre 1950.

Cavalerie.

M. le chef d'escadrons Granel (Jean), 1er août 1950.

Artillerie.

M. le chef d'escadron Goalabre (Pierre-Arsène), 1er octobre 1950.
M. le capitaine de La Poeze d'Harambure (Bertrand-Bénigne), 1er décembre 1950.
M. le lieutenant Burgun (Edmond), 16 décembre 1950.
M. le lieutenant Le Masne de Chermont (Xavier-Jean), 1er août 1950.

Transmissions.

M. le lieutenant-colonel Rodary (Maurice-Auguste), 1er septembre 1950.

Intendance.

M. l'intendant militaire de 1re classe Burgard (Pierre-Maurice), 1er octobre 1950.

Service de santé.

M. le médecin commandant Bernier (André), 1er décembre 1950.

Personnels civils extérieurs de la guerre.

Par arrêté du 29 décembre 1950, Mme Mosse, née Levy (Juliette), agent de bureau du cadre complémentaire des personnels civils extérieurs du département des forces armées (guerre) (direction régionale du recrutement et de la statistique de la 8e région), est mise en disponibilité (raisons de santé) pour une période de six mois, à compter du 26 juin 1950, dans les conditions fixées par l'article 92, 1er alinéa, de la loi du 19 octobre 1946.

Par arrêté du 5 janvier 1951, Mme Plet (Marie-Louise), aide-commis administratif à la direction des travaux du génie de Paris, en position de congé de longue durée avec demi-traitement au titre de l'article 93 du statut général des fonctionnaires, est reconnue, pour les périodes indiquées ci-après, en état d'invalidité dont le taux est fixé à 66 p. 100:

Du 15 janvier 1950 au 14 juillet 1950 (régularisation).
Du 15 juillet 1950 au 14 janvier 1951 (régularisation).
Du 15 janvier 1951 au 4 février 1951.

Pendant la durée des périodes précitées, l'intéressée recevra les prestations en nature de l'assurance maladie.

Commission interministérielle des passeurs.

Par décision du 6 janvier 1951, à compter du 1er janvier 1951, les fonctions d'officier secrétaire rapporteur de la commission interministérielle des passeurs seront remplies par M. le lieutenant Girmens, en remplacement de M. le capitaine de Kervenoael, muté.

Admission à l'honorariat (armée de terre, réserves).

Rectificatif au *Journal officiel* du 29 décembre 1950: page 13327, Infanterie coloniale, MM. les capitaines, ajouter: « Lede (Jean) »; MM. les lieutenants, rayer: « Lede (Jean) » (le reste sans changement).

Médaille d'honneur du travail aux employés et ouvriers des établissements militaires.

Rectificatif au *Journal officiel* du 1er janvier 1951:

Page 20, 1re colonne, au lieu de: « Bordes (Pierre), chef d'atelier; 36 ans de services» , lire: « Bordes (Pierre), chef d'atelier; 40 ans de services »; au lieu de: « Clanet (François), ajusteur; 30 ans de services », lire: « Clanet (François), ajusteur; 37 ans de services ».

Page 21, 1re colonne, au lieu de: « Mlle Cols (Jeanne-Marie), aide-comptable administratif », lire: « Mlle Cols (Jeanne-Marie), aide-commis administratif ».

Page 23, 1re colonne, au lieu de: « Damberteche (Guillaume-Pierre) », lire: « Lamberteche (Guillaume-Pierre) »; 2e colonne, au lieu de: « Benhamida Boudjemea », lire: « Benhamida Boudjemaa ».

Page 26, 1re colonne, au lieu de: « Mathon (Jean) », lire: « Mathou (Jean) ».

Page 28, 2e colonne, au lieu de: « Mme Meilz (Emma-Juliette-Flore) », lire: « Mme Neilz (Emma-Juliette-Flore) ».

Page 32, 2e colonne, au lieu de: « Mombard (Alphonse) », lire: « Lombard (Alphonse) »; au lieu de: « Mme Tournade (Françoise), née Casteli », lire: « Mme Tournade (Françoise), née Castelli ».

Page 36, 2e colonne, au lieu de: « Geug (Georges) », lire: « Gueug (Georges) ».

Page 39, 2e colonne, au lieu de: « Larrie (Léon) », lire: « Laraie (Léon) ».

Page 45, 1re colonne, au lieu de: « Prignon (Félix-Eugène) », lire: « Prugnon (Félix-Eugène) ».

MINISTERES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU BUDGET

Décret n° 51-48 du 12 janvier 1951 portant répartition provisoire par service et par chapitre des crédits applicables aux dépenses afférentes à la réparation des dommages de guerre et aux investissements économiques et sociaux.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre du budget,

Vu la loi n° 50-1615 du 31 décembre 1950 portant ouverture de crédits applicables aux mois de janvier et février 1951 et autorisation provisoire de percevoir les impôts pour l'exercice 1951, et notamment son article 7,

Décrète:

Art. 1er. — Les ministres sont autorisés à disposer sur l'exercice 1951, au titre des dépenses afférentes à la réparation des dommages de guerre et aux investissements économiques et sociaux, de crédits provisoires s'élevant à la somme totale de 96.830 millions de francs et répartis conformément à l'état A annexé au présent décret.

Art. 2. — Il est accordé au ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, au titre des dépenses mises à la charge de la caisse autonome de la reconstruction, des autorisations de payement provisoires d'un montant total de 37.416 millions de francs, répartis conformément à l'état B annexé au présent décret.

Art. 3. — Le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du budget et les ministres intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 janvier 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

ÉTAT ANNEXÉ

Etat A. — *Tableau, par service et par chapitre, des crédits mis à la disposition des ministres, sur l'exercice 1951, au titre des dépenses afférentes à la réparation des dommages de guerre et aux investissements sociaux.*

CHAPITRES	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES	CRÉDITS de payement.
		millions de francs.
	Finances.	
9500	Versement à la caisse autonome de la reconstruction	37.416
9510	Mobilisation des titres à trois ans émis par la caisse autonome de la reconstruction	1.416
9520	Prêts à des organismes d'habitation à loyer modéré	7.500
9530	Reconstruction du réseau de la Société nationale des chemins de fer français et des entreprises exploitant des chemins de fer d'intérêt général	3.188
9540	Versement au fonds de modernisation et d'équipement (énergie)	26.916
9550	Versement au fonds de modernisation et d'équipement (communications)	5.150
9560	Versement au fonds de modernisation et d'équipement (agriculture et industrie de l'azote)	1.346
9570	Versement au fonds de modernisation et d'équipement (entreprises industrielles et commerciales)	2.000
9580	Versement au fonds de modernisation et d'équipement (investissements hors de la métropole)	5.500
9590	Versement au fonds de modernisation et d'équipement (investissements sociaux)	900
	Marine marchande.	
9600	Reconstitution de la flotte de commerce et de pêche	5.316
9610	Remise en état des navires affrétés	166
	Travaux publics, transports et tourisme.	
9620	Reconstitution de la flotte rhénane	16
	Total pour l'état A	96.830

Etat B. — *Tableau des autorisations de payement accordées au ministre de la reconstruction et de l'urbanisme pour les mois de janvier et février 1951, au titre des dépenses mises à la charge de la caisse autonome de la reconstruction.*

NATURE DES DÉPENSES	AUTORISATIONS de payement.
	millions de francs.
§ 1er. — *Indemnités et avances payées aux sinistrés.*	
1° Indemnités pour reconstruction des immeubles de toute nature (loi du 24 octobre 1946)	22.065
2° Indemnités pour reconstitution des meubles d'usage courant ou familial (loi du 28 octobre 1946)	2.684
3° Indemnités pour reconstitution des biens autres que ceux visés aux 1° et 2°: cheptel, matériel agricole, industriel, commercial, etc. (loi du 28 octobre 1946)	4.612
4° Allocations d'attente (lois des 30 août 1947 et 18 mars 1950)	448
5° Avances aux sinistrés étrangers (loi du 28 octobre 1946, article 12)	89
6° Indemnités d'éviction (lois des 28 octobre 1946 et 26 août 1948)	64
Total pour le paragraphe 1er	29.992
§ II. — *Dépenses effectuées par l'Etat pour la reconstruction.*	
1° Travaux de voirie et de réseaux d'assainissement et de distribution d'eau, de gaz et d'électricité (ordonnance n° 45-2062 du 8 septembre 1945, articles 15, 17, 18 et 20)	1.610
2° Acquisitions ou expropriations de terrains (lois validées des 11 octobre 1946, 12 juillet 1941, article 10 et article 4 de la loi n° 47-2406 du 31 décembre 1947)	224
3° Travaux préliminaires à la reconstruction (ordonnance n° 45-509 du 10 avril 1945, article 21 et article 4 de la loi n° 47-2406 du 31 décembre 1947)	506
4° Travaux provisoires, réparation et aménagement sommaires (ordonnances n° 45-609 du 10 avril 1945, titres II et II)	1.311
5° Construction d'immeubles d'habitation par l'Etat (ordonnance n° 45-2061 du 8 septembre 1945)	700
6° Constructions expérimentales par l'Etat d'immeubles d'habitation (ordonnance n° 45-2061 du 8 septembre 1945)	196
7° Avances aux associations syndicales et coopératives de reconstruction pour la construction d'immeubles d'habitation (ordonnance n° 45-2061 du 8 septembre 1945) et aux groupements de reconstruction pour l'installation des services communs (article 4 de la loi n° 47-2406 du 31 décembre 1947)	1.863
Total pour le paragraphe II	6.530
§ III. — *Participation de la France à la reconstruction des territoires d'outre-mer* (lois des 21 et 28 octobre 1946, loi du 30 mars 1947, articles 50 et 51 et article 8 de la loi n° 47-2406 du 31 décembre 1947)	894
Total pour l'état B	37.416

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Complément à l'arrêté du 3 janvier 1951 relatif au prix des riz de luxe importés du Mexique.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu l'arrêté du 3 janvier 1951 relatif au prix des riz de luxe importés du Mexique,

Arrête:

Article unique. — L'article 1er de l'arrêté du 3 janvier 1951 relatif au prix des riz de luxe importés du Mexique est complété par les dispositions suivantes:

« A titre de mesure accessoire les importateurs devront verser à la caisse de péréquation des riz dans le mois suivant le dédouanement une somme forfaitaire de 17 F par kilogramme de riz importé. »

Fait à Paris, le 3 janvier 1951.

Pour le secrétaire d'Etat aux affaires économiques
Le directeur du cabinet,
JEAN VACHER DESVERNAIS.

Ouverture de crédits spéciaux.

Par arrêté en date du 10 janvier 1951, des crédits spéciaux ont été ouverts au budget du ministère des finances, en augmentation des restes à payer de l'exercice 1948, au titre des chapitres ci-après:

Chap. 312.	— Dépenses domaniales.....	75.400 F.
Chap. 601.	— Missions temporaires à l'étranger.....	90.950
		166.350 F.

Rémunérations applicables, à compter du 25 décembre 1950, au chef du laboratoire et au chimiste du laboratoire des expertises chimiques.

Le ministre de l'industrie et du commerce, le ministre du budget et le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,

Vu la loi n° 50-922 du 9 août 1950 fixant les modalités de la réalisation complète du reclassement de la fonction publique et améliorant la situation de certaines catégories des personnels de l'Etat,

Arrêtent:

Art. 1er. — Aux rémunérations fixées, à compter du 1er juillet 1950, pour le chef du laboratoire et pour le chimiste du laboratoire des expertises chimiques du ministère de l'industrie et du commerce, se substituent, à compter du 25 décembre 1950, les rémunérations suivantes:

EMPLOIS	RÉMUNÉRATIONS ANNUELLES BRUTES
	francs.
Chimiste	342.000
Chef du laboratoire.....	606.000

Fait à Paris, le 11 janvier 1951.

Pour le ministre de l'industrie et du commerce et par délégation:
Le directeur de l'administration générale,
RENÉ BOUFFANDEAU.

Le ministre du budget,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du budget,
R. GOETZE.

Le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le chef de cabinet,
ANDRÉ MARCHAIS.

Rémunérations applicables, à compter du 25 décembre 1950, aux diverses catégories de personnels temporaires du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, le ministre du budget et le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,

Vu la loi n° 50-922 du 9 août 1950 fixant les modalités de la réalisation complète du reclassement de la fonction publique et améliorant la situation de certaines catégories de personnels de l'Etat,

Arrêtent:

Article unique. — Aux rémunérations fixées à compter du 1er juillet 1950 pour les personnels temporaires du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme se substituent à compter du 25 décembre 1950 les rémunérations suivantes.

GRADES ET EMPLOIS	CLASSES ET ÉCHELONS	TRAITEMENTS bruts.
		francs.
I. — *Membres du corps de l'inspection générale.*		
Inspecteur général.....	Après 4 ans.....	1.243.000
	Après 2 ans.....	1.147.000
	Avant 2 ans.....	1.052.000
Inspecteur de 1re classe.....	3e échelon.....	1.013.000
	2e échelon.....	947.000
	1er échelon.....	860.000
Inspecteur de 2e classe.....	2e échelon.....	765.000
	1er échelon.....	672.000
Inspecteur de 3e classe.....	Echelon unique.....	606.000
Inspecteur adjoint.....	2e échelon.....	507.000
	1er échelon.....	424.000
II. — a) *Personnels administratifs de l'administration centrale.*		
Directeur	3e échelon.....	1.338.000
	2e échelon.....	1.300.000
	1er échelon.....	1.243.000
Chef de service.....	Echelon unique.....	1.147.000
Directeur adjoint et sous-directeur.	1re classe.....	1.052.000
	2e classe.....	956.000
	3e classe.....	860.000
Chef de bureau.....	1re classe.....	765.000
	2e classe.....	716.000
	3e classe.....	667.000
	4e classe.....	622.000
Sous-chef de bureau.....	1re classe.....	606.000
	2e classe.....	540.000
	3e classe.....	474.000
Contrôleur comptable.....	Classe exceptionnelle.	523.000
	1re classe.....	507.000
	2e classe.....	461.000
	3e classe.....	414.000
	4e classe.....	367.000
Vérificateur comptable.....	1re classe.....	449.000
	2e classe.....	414.000
	3e classe.....	380.000
	4e classe.....	344.000
	5e classe.....	308.000
	6e classe.....	272.000
	7e classe.....	239.000

GRADES ET EMPLOIS	CLASSES ET ÉCHELONS	TRAITEMENTS bruts.
		francs.
Rédacteur principal.....	1re classe.....	424.000
	2e classe.....	383.000
	3e classe.....	342.000
Rédacteur	1re classe.....	309.000
	2e classe.....	285.000
	3e classe.....	261.000
	Stagiaire	239.000
Chef de groupe.....	Hors classe.....	375.000
	1re classe.....	355.000
	2e classe.....	335.000
	3e classe.....	316.000
	4e classe.....	296.000
	5e classe.....	277.000
Commis	Classe exceptionnelle:	
	Après 3 ans.....	309.000
	Avant 3 ans.....	290.000
	1re classe.....	277.000
	2e classe.....	264.000
	3e classe.....	255.000
	4e classe.....	239.000
	5e classe.....	220.000
	6e classe.....	194.000
	7e classe.....	158.000
Dame sténodactylographe....	1re classe.....	247.000
	2e classe.....	233.000
	3e classe.....	220.000
	4e classe.....	207.000
	5e classe.....	194.000
	6e classe.....	180.000
	7e classe.....	165.000

II. — b) *Personnels administratifs des services extérieurs.*

Chef du service départemental des dommages de guerre.	Echelon exceptionnel..	956.000
	3e échelon.....	860.000
	2e échelon.....	784.000
	1er échelon.....	717.000
Chef adjoint de service départemental.	Echelon exceptionnel..	717.000
	3e échelon.....	672.000
	2e échelon.....	614.000
	1er échelon.....	556.000
Chef de section.....	3e échelon.....	523.000
	2e échelon.....	474.000
	1er échelon.....	424.000
Sous-chef de section.....	4e échelon.....	474.000
	3e échelon.....	416.000
	2e échelon.....	358.000
	1er échelon.....	301.000
Contrôleur comptable.....	4e échelon.....	474.000
	3e échelon.....	416.000
	2e échelon.....	358.000
	1er échelon.....	301.000
Vérificateur comptable.....	5e échelon.....	375.000
	4e échelon.....	340.000
	3e échelon.....	306.000
	2e échelon.....	272.000
	1er échelon.....	239.000
Rédacteur	7e échelon.....	358.000
	6e échelon.....	338.000
	5e échelon.....	319.000
	4e échelon.....	300.000
	3e échelon.....	278.000
	2e échelon.....	258.000
	1er échelon.....	239.000
Commis.....	7e échelon.....	261.000
	6e échelon.....	242.000
	5e échelon.....	223.000
	4e échelon.....	204.000
	3e échelon.....	185.000
	2e échelon.....	164.000
	1er échelon.....	143.000

GRADES ET EMPLOIS	CLASSES ET ÉCHELONS	TRAITEMENTS bruts.
		francs.
III. — *Personnels techniciens.*		
Contrôleur général.....	3e échelon.....	1.243.000
	2e échelon.....	1.147.000
	1er échelon.....	1.052.000
Ingénieur en chef.....	Echelon exceptionnel.	1.013.000
	4e échelon.....	956.000
	3e échelon.....	899.000
	2e échelon.....	832.000
	1er échelon.....	765.000
Ingénieur principal.....	1re classe:	
	3e échelon.....	784.000
	2e échelon.....	746.000
	1er échelon.....	708.000
	2e classe:	
	4e échelon.....	672.000
	3e échelon.....	589.000
	2e échelon.....	507.000
	1er échelon.....	424.000
Ingénieur	Echelon exceptionnel.	672.000
	1re classe:	
	4e échelon.....	639.000
	3e échelon.....	591.000
	2e échelon.....	543.000
	1er échelon.....	495.000
	2e classe:	
	4e échelon.....	447.000
	3e échelon.....	400.000
	2e échelon.....	352.000
	1er échelon.....	301.000
Architecte en chef.....	Echelon exceptionnel.	1.099.000
	4e échelon.....	1.052.000
	3e échelon.....	1.013.000
	2e échelon.....	937.000
	1er échelon.....	860.000
Architecte	1re classe:	
	4e échelon.....	956.000
	3e échelon.....	899.000
	2e échelon.....	832.000
	1er échelon.....	765.000
	2e classe:	
	3e échelon.....	717.000
	2e échelon.....	655.000
	1er échelon.....	589.000
	3e classe:	
	2e échelon.....	523.000
	1er échelon.....	424.000
Reviseur en chef.....	3e échelon.....	784.000
	2e échelon.....	746.000
	1er échelon.....	708.000
Reviseur principal.....	3e échelon.....	672.000
	2e échelon.....	589.000
	1er échelon.....	507.000
Reviseur	1re classe:	
	3e échelon.....	589.000
	2e échelon.....	532.000
	1er échelon.....	474.000
	2e classe:	
	3e échelon.....	416.000
	2e échelon.....	358.000
	1er échelon.....	301.000
Vérificateur technique.....	Echelon exceptionnel.	523.000
	1re classe:	
	4e échelon.....	490.000
	3e échelon.....	454.000
	2e échelon.....	418.000
	1er échelon.....	381.000
	2e classe:	
	4e échelon.....	345.000
	3e échelon.....	309.000
	2e échelon.....	274.000
	1er échelon.....	239.000
Dessinateur	8e échelon.....	342.000
	7e échelon.....	317.000
	6e échelon.....	293.000
	5e échelon.....	267.000
	4e échelon.....	244.000
	3e échelon.....	220.000
	2e échelon.....	196.000
	1er échelon.....	173.000

GRADES ET EMPLOIS	CLASSES ET ÉCHELONS	TRAITEMENTS bruts.
		francs
Agent principal.....	9e échelon.....	375.000
	8e échelon.....	347.000
	7e échelon.....	319.000
	6e échelon.....	293.000
	5e échelon.....	267.000
	4e échelon.....	244.000
	3e échelon.....	220.000
	2e échelon.....	196.000
	1er échelon.....	173.000
Agent	1re classe :	
	4e échelon.....	309.000
	3e échelon.....	278.000
	2e échelon.....	251.000
	1er échelon.....	225.000
	2e classe :	
	4e échelon.....	225.000
	3e échelon.....	199.000
	2e échelon.....	174.000
	1er échelon.....	150.000

IV. — *Délégués départementaux.*

Délégué général.....	Echelon unique.....	1.147.000
Délégué départemental et interdépartemental.	1re classe.....	1.052.000
	2e classe.....	1.013.000

V. — *Personnels du corps de contrôle des H. B. M.*

Contrôleur principal et architecte contrôleur principal.	Hors classe.....	765.000
	1re classe.....	716.000
	2e classe.....	667.000
	3e classe.....	622.000
Contrôleur et architecte contrôleur.	Hors classe.....	606.000
	1re classe.....	546.000
	2e classe.....	474.000
	3e classe.....	433.000
	4e classe.....	380.000
Vérificateur technique.....	Hors classe.....	424.000
	1re classe.....	360.000
	2e classe.....	298.000
	3e classe.....	239.000

VI. — *Personnels de service et de maîtrise et ouvriers de l'administration centrale.*

Chef du service intérieur....	6e échelon.....	474.000
	5e échelon.....	433.000
	4e échelon.....	383.000
	3e échelon.....	334.000
	2e échelon.....	285.000
	1er échelon.....	239.000
Brigadier-chef	7e échelon.....	217.000
	6e échelon.....	208.000
	5e échelon.....	199.000
	4e échelon.....	189.000
	3e échelon.....	179.000
	2e échelon.....	168.000
	1er échelon.....	158.000
Brigadier	8e échelon.....	202.000
	7e échelon.....	195.000
	6e échelon.....	188.000
	5e échelon.....	179.000
	4e échelon.....	170.000
	3e échelon.....	161.000
	2e échelon.....	152.000
	1er échelon.....	143.000
Huissier de cabinet.....	7e échelon.....	217.000
	6e échelon.....	208.000
	5e échelon.....	199.000
	4e échelon.....	189.000
	3e échelon.....	179.000
	2e échelon.....	168.000
	1er échelon.....	158.000
Huissier de direction.....	8e échelon.....	202.000
	7e échelon.....	195.000
	6e échelon.....	188.000
	5e échelon.....	179.000
	4e échelon.....	170.000
	3e échelon.....	161.000
	2e échelon.....	152.000
	1er échelon.....	143.000

GRADES ET EMPLOIS	CLASSES ET ÉCHELONS	TRAITEMENTS bruts.
		francs
Agent de service.....	8e échelon.....	180.000
	7e échelon.....	173.000
	6e échelon.....	165.000
	5e échelon.....	158.000
	4e échelon.....	150.000
	3e échelon.....	143.000
	2e échelon.....	136.000
	1er échelon.....	128.000
Homme d'équipe :		
1re catégorie.....	8e échelon.....	180.000
	7e échelon.....	173.000
	6e échelon.....	165.000
	5e échelon.....	158.000
	4e échelon.....	150.000
	3e échelon.....	143.000
	2e échelon.....	136.000
	1er échelon.....	128.000
2e catégorie.....	8e échelon.....	173.000
	7e échelon.....	165.000
	6e échelon.....	158.000
	5e échelon.....	149.000
	4e échelon.....	140.000
	3e échelon.....	131.000
	2e échelon.....	122.000
	1er échelon.....	115.000
Chef de groupe de sécurité.	7e échelon.....	347.000
	6e échelon.....	301.000
	5e échelon.....	285.000
	4e échelon.....	266.000
	3e échelon.....	249.000
	2e échelon.....	233.000
	1er échelon.....	217.000
Pompier veilleur.....	8e échelon.....	210.000
	7e échelon.....	202.000
	6e échelon.....	195.000
	5e échelon.....	188.000
	4e échelon.....	180.000
	3e échelon.....	173.000
	2e échelon.....	165.000
	1er échelon.....	158.000
Chef d'atelier principal.....	4e échelon.....	589.000
	3e échelon.....	548.000
	2e échelon.....	507.000
	1er échelon.....	466.000
Chef d'atelier.....	6e échelon.....	507.000
	5e échelon.....	467.000
	4e échelon.....	428.000
	3e échelon.....	388.000
	2e échelon.....	348.000
	1er échelon.....	309.000
Ouvrier imprimeur chef d'équipe.	6e échelon.....	375.000
	5e échelon.....	344.000
	4e échelon.....	313.000
	3e échelon.....	282.000
	2e échelon.....	252.000
	1er échelon.....	225.000
Ouvrier imprimeur.....	7e échelon.....	326.000
	6e échelon.....	308.000
	5e échelon.....	290.000
	4e échelon.....	271.000
	3e échelon.....	252.000
	2e échelon.....	235.000
	1er échelon.....	217.000
Contremaître	8e échelon.....	408.000
	7e échelon.....	383.000
	6e échelon.....	358.000
	5e échelon.....	332.000
	4e échelon.....	306.000
	3e échelon.....	280.000
	2e échelon.....	255.000
	1er échelon.....	232.000
Chef d'équipe.....	6e échelon.....	375.000
	5e échelon.....	344.000
	4e échelon.....	313.000
	3e échelon.....	282.000
	2e échelon.....	252.000
	1er échelon.....	225.000

GRADES ET EMPLOIS	CLASSES ET ÉCHELONS	TRAITEMENTS bruts.
		francs.
Ouvrier professionnel:		
1re catégorie	7e échelon	326.000
	6e échelon	308.000
	5e échelon	290.000
	4e échelon	271.000
	3e échelon	252.000
	2e échelon	235.000
	1er échelon	217.000
2e catégorie	7e échelon	293.000
	6e échelon	274.000
	5e échelon	255.000
	4e échelon	238.000
	3e échelon	219.000
	2e échelon	199.000
	1er échelon	180.000
3e catégorie	7e échelon	254.000
	6e échelon	239.000
	5e échelon	225.000
	4e échelon	210.000
	3e échelon	195.000
	2e échelon	180.000
	1er échelon	165.000
4e catégorie	7e échelon	217.000
	6e échelon	205.000
	5e échelon	194.000
	4e échelon	182.000
	3e échelon	170.000
	2e échelon	156.000
	1er échelon	143.000
Chef de garage	7e échelon	326.000
	6e échelon	308.000
	5e échelon	290.000
	4e échelon	271.000
	3e échelon	252.000
	2e échelon	235.000
	1er échelon	217.000
Conducteur d'automobile:		
1re catégorie	7e échelon	309.000
	6e échelon	293.000
	5e échelon	277.000
	4e échelon	261.000
	3e échelon	247.000
	2e échelon	232.000
	1er échelon	217.000
2e catégorie	7e échelon	277.000
	6e échelon	261.000
	5e échelon	245.000
	4e échelon	229.000
	3e échelon	213.000
	2e échelon	196.000
	1er échelon	180.000
Chef de standard (plus de 1.000 lignes).	6e échelon	408.000
	5e échelon	378.000
	4e échelon	348.000
	3e échelon	319.000
	2e échelon	290.000
	1er échelon	261.000
Préposé téléphoniste (plus de 100 postes).	7e échelon	277.000
	6e échelon	261.000
	5e échelon	247.000
	4e échelon	232.000
	3e échelon	217.000
	2e échelon	202.000
	1er échelon	188.000
Préposé téléphoniste (moins de 100 postes).	7e échelon	247.000
	6e échelon	233.000
	5e échelon	220.000
	4e échelon	207.000
	3e échelon	194.000
	2e échelon	180.000
	1er échelon	165.000

Fait à Paris, le 11 janvier 1951.

Le ministre du budget,
Pour le ministre et par autorisation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,
Pour le ministre et par délégation:
Le maître des requêtes au conseil d'Etat,
conseiller technique,
A. PIERARD.

Pour le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PIERRE CHAMBON.

Administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques.

Par arrêté du 11 janvier 1951:

M. Lignon (Maxime), agent supérieur de 2e classe (2e échelon) à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques, est élevé au 3e échelon de son grade, à compter du 1er septembre 1950.

Les agents supérieurs de 3e classe à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques dont les noms suivent, sont élevés à l'échelon supérieur de leur grade, dans les conditions ci-dessous indiquées:

NOMS	ÉCHELON		DATE D'EFFET	OBSERVATIONS
	Ancien.	Nouveau		
MM.				
Vignal (Jean)	4e	5e	13 novembre 1950.	
Salgues (François)	3e	4e	1er août 1950.	
Amat (Jean)	2e	3e	1er septembre 1950.	En service détaché.
Dessaux (Germain)	2e	3e	1er septembre 1950.	

Tableau d'avancement, pour l'année 1951, des conseillers et attachés commerciaux de l'expansion économique à l'étranger.

Par arrêté du 30 décembre 1950, les fonctionnaires de l'expansion économique dont les noms suivent sont inscrits au tableau d'avancement de classe pour l'année 1951:

Pour le grade d'attaché commercial de 1re classe.

1 MM. Coste.
2 Bouzou.
3 Petlit.
4 Schweisguth.
5 Grière.
6 MM. Troeme.
7 Vergnaud.
8 Le Guyader.
9 Devinat.
10 Levacher.

Pour le grade de conseiller commercial.

1 MM. Campagne.
2 Moitessier.
3 MM. Peter.
4 Viriot.

Pour le grade de conseiller commercial de classe exceptionnelle.

M. Herrenschmidt.

Pour le grade de conseiller commercial hors classe.

1 MM. Gabaudan.
2 Depret-Bixio.
3 MM. Saillens
4 Elliacheff.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Tableau d'avancement, pour l'année 1951, des agents supérieurs de l'administration centrale.

Par arrêté du 29 décembre 1950, le tableau général d'avancement pour l'année 1951 du cadre provisoire des agents supérieurs de l'administration centrale a été fixé ainsi qu'il suit:

AVANCEMENTS DE CLASSE

Pour le grade d'agent supérieur de 1re classe.

1 MM. Lafaye (Jean), inscrit au tableau depuis 1947.
2 Dauzie (Henri), inscrit au tableau depuis 1947.

Pour le grade d'agent supérieur de 2e classe.

1 M. Mosbach (Pierre), inscrit au tableau depuis 1947.
2 Mme Lafage (Lucie).
3 Mlles Pasqualini (Raymonde).
4 Jacomy (Marguerite).
5 M. L'Hostis (Marcel), inscrit au tableau depuis 1946.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décret n° 51-49 du 6 janvier 1951 modifiant le règlement des concours aux grands prix de Rome.

Le président du conseil des ministres,
Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale,
Vu la loi organique du 3 brumaire an IV;
Vu la loi du 15 germinal an IV;
Vu l'arrêté du 3 pluviôse an XI;
Vu l'ordonnance royale du 4 août 1819;
Vu le décret du 13 novembre 1865;
Vu le décret du 13 novembre 1871;
Vu l'arrêté du 19 février 1943;
Vu le décret du 10 mars 1949,

Décrète:

TITRE Ier

Le décret du 13 novembre 1871 modifié par le décret du 10 mars 1949 est modifié ainsi qu'il suit:

. . . . . .

Art. 2. — L'établissement des programmes et le jugement des concours de peinture, de sculpture, d'architecture, de gravure et de composition musicale sont confiés aux membres de l'académie des beaux-arts de la section correspondante. A chaque section sont adjoints des artistes étrangers à l'académie, savoir:

Section de peinture: 14 peintres;
Section de sculpture: 8 sculpteurs;
Section d'architecture: 8 architectes;
Section de gravure: 4 graveurs;
Section de composition musicale: 6 compositeurs de musique.

Parmi les jurés adjoints, figurent de droit, en raison de leurs fonctions, s'ils ne sont pas membres de l'académie des beaux-arts:

Le directeur du Conservatoire national de musique pour la section de composition musicale;

Le directeur de l'école nationale supérieure des beaux-arts et le directeur de l'académie de France à Rome pour l'une ou l'autre des sections selon leurs spécialités artistiques.

Les autres jurés adjoints sont choisis parmi les artistes les plus représentatifs de leur spécialité et nommés par le ministre. Chaque année et pour chacun des concours, une liste est établie à cet effet. Cette liste est communiquée à l'académie des beaux-arts qui fait connaître, le cas échéant, ses observations et peut soumettre au ministre d'autres noms.

Les jurés adjoints participent, avec voix délibérative, à tous les travaux de la section et à tous les jugements.

Art. 3. — (Sans changement.)

Art. 4. — Les jugements ne sont valables que si la moitié au moins du jury est présente. Au cas où ce quorum n'est pas atteint, la réunion est remise à une date ultérieure; le quorum n'est plus nécessaire lors de cette seconde réunion.

Le jugement de la section et de ses jurés adjoints est validé par l'académie à la majorité absolue.

Si après trois tours de scrutin le candidat proposé par la section n'a pas obtenu la majorité absolue, l'affaire est renvoyée à la section qui se réunit et procède à un nouveau vote.

Si la section confirme son premier jugement, celui-ci est définitif et prononcé par l'académie.

Si, au contraire, la section et ses jurés adjoints infirment leur premier jugement, l'académie est saisie à nouveau. Elle devient alors libre de son choix, qui doit être effectué à la majorité des deux tiers.

Si après trois tours sans résultats le jugement de l'académie n'est pas encore acquis, il doit l'être à la majorité absolue à partir du quatrième tour.

Les autres articles restent sans changement.

TITRE II

Art. 1er. — Sont abrogées les dispositions des ordonnances, décrets et règlements antérieurs, en tant qu'elles sont contraires au présent décret.

Art. 2. — Le ministre de l'éducation nationale est chargé de l'exécution de ce décret, qui aura effet à compter du 1er janvier 1951 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 janvier 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'éducation nationale,
PIERRE OLIVIER LAPIE.

Diplôme d'ingénieur des écoles nationales supérieures d'ingénieurs.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu l'article 11 du décret n° 47-204 du 16 janvier 1947 relatif aux écoles nationales supérieures d'ingénieurs;

Vu l'arrêté du 29 juillet 1949 relatif au diplôme d'ingénieur des écoles nationales supérieures d'ingénieurs;

Vu l'avis de la section permanente du conseil de l'enseignement supérieur,

Arrête:

Art. 1er. — Le diplôme d'ingénieur des écoles nationales supérieures d'ingénieur sera délivré conformément au modèle annexé au présent arrêté.

Art. 2. — L'arrêté du 29 juillet 1949 susvisé est abrogé.

Fait à Paris, le 4 janvier 1951.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MARCEL ABRAHAM.

ANNEXE A L'ARRETE DU 4 JANVIER 1951

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

UNIVERSITÉ DE .....

Diplôme d'ingénieur .....

Le directeur et les professeurs de l'école nationale supérieure,

Certifient que M. ....., né à ....., le ..... a subi avec succès les épreuves prescrites pour l'obtention du diplôme d'ingénieur .....

Fait à ....., le.....

Les membres du jury, *Le doyen de la faculté des sciences,*
Le directeur,

Nous, recteur, président du conseil de l'université d.....

Vu l'article 11 du décret du 16 janvier 1947, délivrons le présent diplôme à M. .....

Fait à ....., le .....

Signature de l'impétrant,

Vu: *Le directeur général de l'enseignement supérieur,*

Vu: *Le directeur général de l'enseignement technique,*

Architecture.

Par arrêté en date du 18 décembre 1950, M. Sene, vérificateur des bâtiments civils et des palais nationaux, est chargé de la vérification des travaux pour le Mont-Valérien.

Par arrêté en date du 28 décembre 1950, M. Brunau, architecte en chef des bâtiments civils et des palais nationaux, est chargé des fonctions d'architecte en chef des monuments historiques pour les travaux du Mont-Valérien.

Enseignement supérieur.

Par arrêté du 5 janvier 1951, M. Becqué (Emile), professeur à la faculté de droit de l'université de Montpellier, est renouvelé pour trois ans, à compter du 1er octobre 1950, dans les fonctions de doyen de cette faculté.

Par arrêté en date du 5 janvier 1951, l'arrêté du 28 octobre 1950 est modifié ainsi qu'il suit, en ce qui concerne M. Rose:

M. Rose est rangé, au 1er janvier 1949, dans le 2e échelon de son emploi, avec une ancienneté de 2 ans 1 mois.

Officiers de l'instruction publique et officiers d'académie.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu les décrets des 24 décembre 1885, 25 mars 1921, 4 février 1922, 13 septembre 1924 et 23 juin 1928,

Arrête:

Art. 1er. — Sont promus et nommés officiers de l'instruction publique et officiers d'académie.

AIN

Officiers de l'instruction publique.

M. Bardet (Louis-Amédée), délégué cantonal à Saint-Maurice-de-Beynost.

M. Bœuf (Joseph-Marie), à Bourg: services rendus à l'éducation nationale.

M. Druguet (Sosthène-Victor), à Mezériat: services rendus à l'art musical populaire.

M. Penet (Francisque-Antonin), à Genay: services rendus aux œuvres scolaires.

M. Roux (Marcel), à Replonges: services rendus à l'art musical populaire.

Officiers d'académie.

M. Aimé (Jean-Etienne), à Sathonay: services rendus à l'enseignement technique.

M. Bardet (Charles), délégué cantonal à Lent.

M. Bonnard (Julien), à Bourg: services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Cerdon (Claudius-César), délégué cantonal à Artemare.

M. Chapel (François-Auguste), délégué cantonal à Veyziat.

Mme Cibelle, née Durafour (Célestine), à Cuisiat: services rendus aux œuvres scolaires.

M. Decotte (Vital), à Thoissey: services rendus aux œuvres scolaires.

M. Delord (Antoine), à Beynost: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Diot (Charles), à Villars-les-Dombes: services rendus à l'art musical populaire.

M. Gattet (Félix-Auguste-Didyme), à Poncin: services rendus aux œuvres scolaires.

M. Gavard (Victor), à Port: services rendus aux œuvres scolaires.

M. Geindre (Joannès), à Peyrieu: services rendus à l'art musical populaire.

M. Genin (Eugène-Marius), à Boyeux-Saint-Jérome: services rendus aux œuvres scolaires.

M. Guy (Alphonse), délégué cantonal à Poncin.

M. Jacquenod (Eugène-Vital), à Seyssel: services rendus aux œuvres scolaires.

M. Kinsmen (John-William-Paul), à Seyssel: services rendus aux œuvres scolaires.

M. Montillet (François-Marius), délégué cantonal à Belmont.

M. Peulet (Jules), à Trévoux: services rendus aux œuvres scolaires.

M. Prue (Pierre), à Rillieux: services rendus à l'art musical populaire.

AISNE

Officiers de l'instruction publique.

M. Benoît (Joseph-Auguste), délégué cantonal à Chacrise.

M. Gamard (Georges-Albert-Frédéric), délégué cantonal à Chauny.

M. Granchon (Léonce-Victor-Gaston), délégué cantonal à Estrées.

M. Lecuyer (Maurice-Achille), délégué cantonal à Villers-Cotterêts.

M. Poquet (Auguste-Aimé-Charles), à Disy: services rendus à l'art musical populaire.

M. Ridart (Ferdinand), délégué cantonal à Charly-sur-Marne.

M. Rigal (Pierre-René), à Fresnoy-le-Grand: services rendus aux sports.

M. Segard (Auguste), à Moÿ-de-l'Aisne: services rendus aux œuvres scolaires.

M. Vatin (Philémon-Georges), à Saint-Quentin: services rendus à l'enseignement technique.

Officiers d'académie.

M. Bègue (Jean-Paul), à Tergnier: services rendus à l'enseignement technique.

M. Béranger (Jules), à Amigny-Rouy: services rendus à l'art musical populaire.

M. Brayer (Marcel), à Soissons: services rendus à l'éducation populaire.

M. Brunet (Georges), délégué cantonal à Hannappes.

M. Cornetto (René), à Château-Thierry: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Delcellier (Hervé), délégué cantonal à Vailly-sur-Aisne.

Mme Feuillette, née Bérot (Renée-Annette), à Saint-Quentin, services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Franc (Jules), à Château-Thierry: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Gondry (Alfred-Louis-Jean-Baptiste), délégué cantonal à Bohain.

M. Gourlet (Adrien), délégué cantonal à Château-Thierry.

M. Grandjean (Eugène), délégué cantonal à Chavignon.

M. Gruny (Georges-Pierre-Léopold), à Saint-Quentin: services rendus à l'enseignement musical.

M. Havot (Maurice), à Hannappes: services rendus à l'art musical populaire.

M. Hazard (Georges), à Guise: services rendus à l'art musical populaire.

M. Hubier (André-Julien), à Coulonges-en-Tardenois: services rendus à l'art musical populaire.

M. Laforest (Maurice-Alfred-Joseph), à Prémont: services rendus à l'art musical populaire.

M. Lazorthes-Barez (André-Jean), sous-préfet à Vervins: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Manceaux (Emile-Raymond-Auguste), à Mont-Notre-Dame: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Pouchèle (Edouard-Elie-Cornil), délégué cantonal à Origny-en-Thiérache.

M. Prudhomme (Jules), à Saint-Quentin: services rendus à l'art musical populaire.

M. Ricada (Jules), à Neuilly-Saint-Front: services rendus à l'art musical populaire.

M. Roger (Paul), à Laon: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Schoenenberger (Fernand), à Soissons: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Seidel (Gaston-Alphonse), à Chauny: services rendus aux œuvres scolaires.

ALLIER

Officiers de l'instruction publique.

M. Barnerias (Henri), à Mayet-de-Montagne: services rendus à l'art musical.

M. Brassin (Louis), à Commentry: services rendus à l'art musical populaire.

M. Dufraisse (Jean), délégué cantonal, à Vichy.

M. Dufresse (Aimé), à Yzeure: services rendus à l'éducation nationale.

Mme Fabre, née Ollivier (Marie-Jeanne), à Commentry: services rendus à l'art musical populaire.

M. Melot (Claudius-Eugène), à Bellerive-sur-Allier: services rendus à l'art musical populaire.

M. Préfol (Claudius), à Vichy: services rendus à l'art musical populaire.

M. Zola (Armand), à Commentry: services rendus à l'art musical populaire.

Officiers d'académie.

M. Bert (Henri), à Cusset: services rendus à l'art musical populaire.

Mme Bondy, née Bonniol (Pierrette-Jeanne), à Montluçon: services rendus à l'art musical populaire.

M. Bonnot (Robert-Guillaume), à Commentry: services rendus aux sports.

M. Chambonnet (Ferdinand), à Moulins: services rendus à l'art musical populaire.

M. Deperrier (Albert), à Vichy: services rendus aux œuvres scolaires.

M. Dumont (Victor-Joseph), à Montluçon: services rendus à l'enseignement technique.

M. Forien (Louis), délégué cantonal, à Bellenaves.

M. Fougères (Jean), à Lapalisse: services rendus à l'art musical populaire.

M. Gorbinet (Jean), à Néris-les-Bains: services rendus à l'art musical populaire.

M. Joffroy (Jean-André), à Jaligny: services rendus à l'art musical populaire.

M. Lebourg (Jean-Baptiste), à Gannat: services rendus à l'art musical populaire

M. Malvielle (Georges-Benoît), à Vendat: services rendus à l'éducation nationale.

M. Matrat (Henri), à Vichy: services rendus à l'art musical populaire.

M. Perichon (Baptiste), à Moulins: services rendus à l'éducation physique.

M. Peronnet (Louis), à Cusset: services rendus à l'art musical populaire.
M. Pouzat (Antoine), à Vichy: services rendus à l'art musical.
M. Rivière (Gaston), à Montluçon: services rendus à l'art musical populaire.
M. Segaud (Marcel), à Saint-Léon: services rendus aux œuvres scolaires.

ALPES (BASSES-)

Officiers de l'instruction publique.

M. Arnaud (Désiré-Barnabé), à Fours: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Joubert (Louis-Marcellin), à Forcalquier: services rendus à l'éducation nationale.

Officiers d'académie.

M. Benet (Marie-Joseph), à Digne: services rendus à l'art musical.
M. Bollet (Paul-Fernand), à Sisteron: services rendus à l'enseignement musical.
M. Gobelin (Elie-Auguste), à la Palud: services rendus à l'éducation populaire.
M. Rolland (Charles), à Digne: services rendus à l'enseignement postscolaire.

ALPES (HAUTES-)

Officier de l'instruction publique.

M. Laurelle (Adrien-Toussaint), à Briançon: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

Officiers d'académie.

M. Berard (Charles-Jean), à Gap: services rendus à l'enseignement.
M. Gerard (Auguste-Henri), à l'Argentière-la-Bessée: services rendus à l'art musical populaire.
M. Martin (Jules-Louis), à Gap: services rendus à l'art musical populaire.
M. Sylvestre (Benjamin), à Briançon: services rendus aux lettres.
M. Thomas (René-Georges), préfet des Hautes-Alpes à Gap.

ALPES-MARITIMES

Officiers de l'instruction publique.

Mme Baudier, née Montiège (Elisabeth-Marie), à Nice: services rendus à l'enseignement musical.
M. Chabot (Jean-Eugène), à Nice: services rendus aux sports.
M. Chavin (Théophile-Alphée), à Antibes: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
Mme Chavin, née David Passot (Marie-Emma-Eglantine), à Antibes: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Dardun (Félix-Marius), à Nice: services rendus à l'éducation populaire.
Mme Garbarino, née Thomas (Fernande), à Nice: services rendus à l'enseignement musical.
M. Gerbino (Jean), à Vallauris; services rendus aux arts.
M. Gontier (Maurice-Auguste), à Nice: services rendus aux arts.
M. Magaglio (Ernest-Antoine), à Menton: services rendus aux lettres.
M. Monnier (Léon-Adolphe-Alexandre-Paul), à Nice: services rendus à l'art musical.
M. Montessan (François-Thimotée-Blaise), à Biot: services rendus aux œuvres postscolaires.
M. Nada (Jean-Joseph-Ernest), à Nice: services rendus à l'enseignement musical.
M. Senecca (Louis-Auguste), à Nice: services rendus à l'enseignement technique.
M. Tamburini (François), à Menton: services rendus à l'art musical populaire.
M. Varthalit (Léonard-Georges), à Nice: services rendus aux arts.

Officiers d'académie.

M. Boulisset (Léon-Octave-André), à Nice; services rendus aux sciences.
M. Devente (Gaston-Noé), à Nice: services rendus à l'éducation nationale.
M. Drago (Joseph-Marie-Séraphin), à Nice: services rendus aux arts.
M. Drapier (François-Marcel), à Cannes: services rendus aux œuvres scolaires.
M. Equinet (Edmond), à Nice: services rendus aux sports.
M. Faure (André-Emile-Laurent), à Nice: services rendus à l'enseignement technique.
M. Gimello (Joseph), à Nice: services rendus aux œuvres scolaires.
M. Gioan (Ernest-Jean-François), à Cagnes-sur-Mer: services rendus aux œuvres scolaires.
M. Goiran (Joseph-Jean), à Nice: services rendus à l'éducation nationale.
M. Guglielmi (Antoine-Jean-Baptiste), à Breil-sur-Roya: services rendus à l'éducation populaire.
M. Guignard (Victor-Louis), à Nice: services rendus aux œuvres scolaires.
M. Josseran (Jean-Antoine), à Menton: services rendus à l'art musical populaire.
M. Lacrampe (Louis), à Cannes: services rendus à l'enseignement technique.
M. Laurent (Jean-Marius-Elie), à Biot: services rendus à l'éducation populaire.
M. Lomet (Etienne), à Golfe-Juan: services rendus à l'enseignement.
M. Malaussene (Victor-Jean-Marius), à Nice: services rendus aux œuvres scolaires.
M. Martin (André-François), à Nice: services rendus à l'enseignement technique.
M. Matt (Louis), à la Turbie: services rendus aux lettres et aux arts.
M. Mimiague (Isidore-Emile-Pierre), à Nice: services rendus aux sports.
Mme Perdigon (Marcelle-Marie-Georgette), à Nice: services rendus à l'enseignement musical.
M. Simon (Paul-André), à Nice: services rendus à l'éducation nationale.
M. Usclat (Edouard), à Saint-Laurent-du-Var: services rendus à l'art musical populaire.

ARDECHE

Officiers de l'instruction publique.

M. Lecocq (Marcel), à Annonay: services rendus à l'enseignement musical.
M. Prinsac (Pierre), à Privas: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Roche (Jean), délégué cantonal à Prades.

Officiers d'académie.

M. Blachier (Ernest-Auguste), à Annonay: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Cendo (Hector), à Privas: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Chareyron (Elie), à Saint-Agrève: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Chastagner (Abel), délégué cantonal à Juvinas.
M. Diodat (Joseph-Marius-Jean), délégué cantonal à Burzet.
M. Duron (Louis), à Lamastre: services rendus à l'art musical populaire.
M. Faure (Germain), à Antraigues: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Ferrier (Paul), au Teil: services rendus à l'éducation populaire.
M. Monnet (Léon-Henri), au Cheylard: services rendus à l'art musical populaire.
M. Pontal (Firmin-Charles), à Privas: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Reynaud (Jhan), délégué cantonal à Largentière.
M. Seignobos (Marcel), à Privas: services rendus aux arts.
Mme Sully-Eldin, née Peschier (Lucie), à Vallon-Pont-d'Arc: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Teston (Paul-Henri), délégué cantonal à Juvinas.
M. Vedesche (Toussaint-Marcel-Henri), à Laviolle: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

ARDENNES

Officiers de l'instruction publique.

M. Bonnefoy (Jean-Baptiste-Fernand), délégué cantonal à Yoncq.
M. Buard (Charles-Auguste), à Vouziers: services rendus à l'art musical populaire.
M. Haulavoine (René), à Biermes: services rendus à l'éducation nationale.
M. Pariselle (Léon), délégué cantonal à Laifour.
M. Titeux (Gaston), délégué cantonal à Nouzonville.
M. Valet (Raymond-Emile-Joseph), à Mézières: services rendus à l'art musical populaire.

Officiers d'académie.

M. Autier (Georges), à Château-Regnault-Bogny: services rendus à l'enseignement technique.
M. Créquy (Julien), délégué cantonal à Poilcourt.
M. Gonce (Gaston-Laurent-Léon), à Charleville: services rendus à l'enseignement technique.

M. Grosfils (Robert), à Carignan: services rendus aux œuvres postscolaires.
M. Groud (Alain-Eugène), délégué cantonal au Chesne.
M. Henrard (Vital-Adolphe), à Warcq: services rendus à l'art musical populaire.
M. Henry (Camille), délégué cantonal à Aire.
M. Humbert (Marcel), à Charleville: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Lebeau (Henri-André), délégué cantonal à Charleville.
M. Raoux (Paul-Léon-Lucien), sous-préfet à Vouziers: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
Mme Thiry, née Bousrez (Alzire), déléguée cantonale à Vouziers.
M. Voillemin (Georges), à Rethel: services rendus à l'art musical populaire.

ARIEGE

Officier de l'instruction publique.

M. Bounhoure (Paul-Louis), à Lavelanet: services rendus à l'art musical populaire.

Officiers d'académie.

Mme Dejean, née Mourgues (Marie-Henriette), à Lezat-sur-Lèze: services rendus à l'enseignement.
M. Maffre (Célestin), à Tarascon: services rendus aux lettres.
M. Primout (Marcel-Clément), à Lavelanet: services rendus à l'enseignement technique.
M. Robert (Romain-Henri-Rémi), à Tarascon-sur-Ariège: services rendus à l'éducation nationale.

AUBE

Officiers de l'instruction publique.

M. Guyot (Léon-Aventin), à Jeugny: services rendus à l'art musical populaire.
M. Nida (Georges-Maurice), délégué cantonal à Nogent-sur-Seine.
M. Radek (Martial-Robert), délégué cantonal à Troyes.

Officiers d'académie.

M. Adriant (Roger), à Troyes: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Ancelin (Marcel-Léon), à Nogent-sur-Seine: services rendus aux sports.
M. Bidault (Hippolyte-Jules-Emile), à Neuville-sur-Seine: services rendus à l'art musical populaire.
Mme Borgniat, née Boutiot (Marthe-Louise), à la Villeneuve-au-Chêne: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Chauvet (Gaston-Alzire), à Troyes: services rendus à l'art musical populaire.
M. Defer (Pierre-Jules-Louis), à Troyes: services rendus à l'éducation nationale.
M. Fischer (Henri), à Romilly-sur-Seine: services rendus à l'art musical populaire.
M. Gousserey (Léon), à Romilly-sur-Seine: services rendus à l'éducation physique.
M. Guidet (Pierre-Albert), à Troyes: services rendus aux arts.
M. Maison (Lucien), délégué cantonal à Bar-sur-Aube.
M. Maucert (René-Fernand-Armand), à Sainte-Savine: services rendus à l'art musical populaire.
M. Moreaux (André-Henri), à Nogent-sur-Aube: services rendus à l'art musical populaire.
M. Petetin (Romain), à Vendeuvre-sur-Barse: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Philippe (Louis-Henri-Onésime), à Rampigny: services rendus à l'art musical populaire.
M. Rivière (Maurice-Georges), à Savières: services rendus à l'art musical populaire.
M. Silvereano (Léon), à Troyes: services rendus à l'éducation populaire.
M. Vernier (René), à Clérey: services rendus à l'art musical populaire.

AUDE

Officiers de l'instruction publique.

M. Expert (Elie), à Limoux: services rendus à l'éducation populaire.
Mme Gonzalès, née Gaillaguet (Alice), à Narbonne: services rendus à l'enseignement musical.
M. Pech (René), à Narbonne: services rendus à l'art musical populaire.
M. Toulzet (Louis), à Carcassonne: services rendus aux lettres.

Officiers d'académie.

M. Bes (André-Jean-Louis-Alexandre), à Carcassonne: services rendus à l'éducation physique.
M. Bourdin (Robert), à Narbonne: services rendus à l'enseignement.
M. Castan (Joseph), à Narbonne: services rendus à l'enseignement technique.
M. Cotard (Henri-Edmond), à Narbonne: services rendus à l'éducation nationale.
M. Cristol (Bernard-François), à Limoux: services rendus à l'enseignement musical.
M. Cros (Vitalis-Jules), sous-préfet, à Narbonne.
M. Hébraud (Georges-Raoul), à Narbonne: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Moulis (Marius), à Narbonne: services rendus aux œuvres postscolaires.
M. Nonnat (Lucien-Paul-Marius), à Trèbes: services rendus à l'art musical populaire.
M. Raymond (François-Marius), à Limoux: services rendus à l'enseignement musical.
M. Taillefer (Jean), à Carcassonne: services rendus à l'enseignement technique.

AVEYRON

Officiers de l'instruction publique.

M. Cabrol (Alexis-Antonin-Joseph), à Villefranche-de-Rouergue: services rendus aux sciences.
M. Garrigou (Jules), à Rodez: services rendus à l'art musical populaire.
M. Panassie (Emile-Marie-Antoine), délégué cantonal, à Bozouls.
M. Rudelle (Henri-François-Louis), à Millau: services rendus à l'art musical populaire.
M. Vital (Léon), à Rodez: services rendus à l'art musical populaire.

Officiers d'académie.

M. Amans (Ernest-Jules-Louis), à Versols: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Blanc (Gustave-Henri), à Millau: services rendus à l'art musical populaire.
M. Boissonnade (Aimé-Emile), à Millau: services rendus à l'art musical populaire.
M. Bonnefous (Etienne-Auguste), à Balsac: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Bornet (André), à Rodez: services rendus à l'enseignement musical.
M. Carles (Eugène-Jean-Joseph), à Sauveterre: services rendus aux œuvres scolaires.
M. Cazals (André-Charles-Jean), à Rodez: services rendus à l'art musical populaire.
M. Combettes (François-Edouard), à Mouret: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Cros (Jean-Marius-Léon), délégué cantonal à Mounes.
M. Fabre (Justin-Victor), à Pruines: services rendus aux œuvres scolaires.
M. Foulquier (Emile-Cyprien), à Nures, par Valady: services rendus aux œuvres scolaires.
M. Gardes (Emile), à Villefranche-de-Rouergue: services rendus à l'art musical populaire.
M. Gouzi (Sylvain-Justin), à Espalion: services rendus à l'art musical populaire.
M. Groc (Pierre-Gaston), à Capdenac: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Maffre (Charles-Rémy-Marie), délégué cantonal à La Bastide-Solages.
M. Mazars (Louis), à Clairvaux: services rendus aux œuvres scolaires.
M. Midavaine (Raoul-Marius-Pierre), à Saint-Geniez-d'Olt: services rendus aux sports.
M. Moncet (Marcel), délégué cantonal à Espalion.
M. Segonds (Louis-Sylvain-Albert), délégué cantonal à Estaing.
M. Sirgue (Emile-Germain), à Saint-Yzaire: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Tremoulet (Camille-Maximin-Marius), à Saint-Affrique: services rendus à l'art musical populaire.
M. Viala (Marie-Louis-Albert), au Monastère-sous-Rodez: services rendus à l'art musical populaire.

BOUCHES-DU-RHONE

Officiers de l'instruction publique.

M. Bérengier (Auguste), à Cassis: services rendus à l'éducation nationale.
M. Bianchi (Henri-Félicien-Antonin), à Marseille: services rendus à l'art musical populaire.

M. Célentano (Joseph-Jacques), à Marseille: services rendus à l'art musical populaire.
M. Gariel (Louis-César), à Marseille: services rendus à l'art musical populaire.
M. Grosso (Léon-Désiré-Marius), à Marseille: services rendus à l'enseignement.
M. Joly (Charles-Gaston-Marie), à Marseille: services rendus aux œuvres scolaires.
M. Justet (Pierre-Marius), à Marseille: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Long (Delphin), à Gardanne: services rendus à l'art musical populaire.
M. Lop (Paul-André), à Marseille: services rendus à l'éducation nationale.
M. Masure (Robert), à Marseille: services rendus à l'enseignement technique.
M. Mattei (Jean-Augustin-Albert), à Marseille: services rendus à l'enseignement.
M. Pasquini (Louis-Antoine), à Marseille: services rendus à l'enseignement technique.
M. Payan (Albert-Joseph), à Marseille: services rendus à l'art musical.
M. Portal (Jean-Baptiste-Alphonse), à Marseille: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Reynier (Louis-Marius), à Marseille: services rendus à l'art musical populaire.
M. Ricard (André-Jean), à Marignane: services rendus à l'art musical populaire.
M. Turletti (Jacques-Dominique), à Marseille: services rendus à l'art musical populaire.

Officiers d'académie.

M. Agostini (Emmanuel), à Cassis: services rendus à l'éducation nationale.
M. Arnette (Louis), à Aix-en-Provence: services rendus à l'enseignement technique.
M. Barrin (Joseph-Jean-Baptiste), à Marseille: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Bessière (Serge-Jean-Germain), à Marseille: services rendus à l'art musical
M. Bouilloud (Jules), à Fos-sur-Mer: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Bozzi (Denis-Joseph), à Marseille: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Cabanis (Théophile), à Marseille: services rendus à l'enseignement.
M. Canac (Louis-Pierre-Antoine), à Marseille: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Chaix (Julien-Paul-Désiré), à Mazargues: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Chaudoin (Désiré-Marie-Justin-Henri), à Marseille: services rendus à l'enseignement technique.
M. Cornet (Jean-Philippe-Maximilien), à Marseille: services rendus à l'enseignement technique.
M. Coste (Pierre-Isidore), à Marseille: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Curet (Noël-Camille-Louis), à Marseille: services rendus à l'art musical populaire.
M. Dandine (Vincent-Marius), à la Ciotat: services rendus à l'art musical populaire.
Mme Dapelo (Amélie-Marie), à Marseille: services rendus à l'éducation populaire.
M. David (Georges-Marcel), à Marseille: services rendus à l'enseignement musical.
M. Deck (Charles-Léon-Georges), à Marseille: services rendus aux arts.
M. Delestrade (Jean-Baptiste-François), à Allauch: services rendus aux lettres.
M. Deluy (Henri-Augustin-Eugène), à Eyguières: services rendus à l'éducation nationale.
M. Dionisi (Ange), à Marseille: services rendus aux œuvres postscolaires.
M. Donnier (Louis-Philippe), à Saint-Rémy-de-Provence: services rendus à l'art musical populaire.
M. Dupons (Louis-Jean), à la Ciotat: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Etienne (Emile-Victor), à Fontvieille: services rendus à l'éducation nationale.
Mme Fancelli, née Damiano (Marguerite), à Marseille: services rendus à l'art musical.
M. Ferralin (Léon-Jean), à Marseille: services rendus aux sciences.
M. Franzini (Faustin-Charles-Noël), à Marseille: services rendus à l'enseignement technique
M. Fredon (Auguste-Eugène), délégué cantonal, à Marseille.
Mme Frelin, née Bourguignon (Raymonde), à Port-Saint-Louis-du-Rhône: services rendus à l'enseignement musical.
M. Gueit (Jules-François-Marius-Honoré), à Marseille: services rendus à l'éducation populaire.
M. Hardouin (Robert), à Marseille: services rendus à l'éducation nationale.
M. Lamassoure (Guy-Léon), à Marseille: services rendus à l'éducation nationale.
M. Lamouroux (André), aux Saintes-Maries-de-la-Mer: services rendus à l'éducation nationale.
M. Leduc (Michel), à Marseille: services rendus aux arts.
M. Lods (Robert), à Marseille: services rendus à l'enseignement technique.
M. Mallet (Albert-Jean), à Marseille: services rendus à l'éducation nationale.
M. Mannarini (Jules), à Marseille: services rendus à l'éducation nationale.
M. Martel (Eugène-Lucien), à la Ciotat: services rendus aux arts.
M. Maurel (Louis-Eugène), à Marseille: services rendus à l'enseignement technique.
M. Max (Arnold-René), à Marseille: services rendus à l'art musical populaire.
M. Michel (Marius-Laurent), délégué cantonal, à Sainte-Marthe.
M. Mossy (Pierre-Charles), à Marseille: services rendus à l'éducation nationale.
M. Moulin (Pierre-Amédée-Léon), à Marseille: services rendus à l'enseignement.
M. Negre (Pierre-Auguste Louis), à Marseille: services rendus à l'enseignement.
M. Padovani (Paul-Antoine), à Marseille: services rendus à l'éducation nationale.
M. Piéri (Lucien), à Marseille: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Poissonnier (Alphonse-François-Marius-Jean-Baptiste), à Marseille: services rendus à l'éducation nationale.
M. Rastit (Raymond-Marie-Louis), à Marseille: services rendus à l'enseignement.
M. Rebuffat (Ferréol-Marius), à Marseille: services rendus à l'éducation nationale.
Mme de Régis, née Gaillaud (Marie-Jeanne), à Marseille: services rendus à l'enseignement.
M. Reybaud (Maurice-Valère-Eugène), à Marseille: services rendus aux arts.
M. Rondeau (Charles), à Marseille: services rendus à l'éducation nationale.
M. Roure (Charles), à Marseille: services rendus à l'enseignement
M. Roux (Jean-Gustave-Léopold), à Marseille: services rendus à l'éducation nationale.

CALVADOS

Officiers de l'instruction publique.

Mlle Baudouins (Magdeleine-Marguerite-Juliette), à Caen: services rendus à l'éducation nationale.
M. Berthout (Raymond-Paul), délégué cantonal, à Vaudry.
M. Delaunay (François-Eugène), délégué cantonal, à Villiers-le-Sec.
M. Doublet (René-Léon), à Caen: services rendus aux sports.
M. Georgeault (Maurice-Eugène-Joseph), à Pont-l'Evêque: services rendus à l'éducation populaire.
M. Gordien (Maurice-Raymond), à Trouville-sur-Mer: services rendus à l'art musical populaire.
M. Lamy (Maurice), à Caen: services rendus à l'enseignement technique.
Mme Pitois, née Chilard (Aimée), déléguée cantonale à Bayeux.
Mme Prod'homme, née Lemaitre (Simone-Blanche-Agnès), à Lisieux: services rendus à l'enseignement technique.
M. Vastine (Raymond-Eugène), à Orbec: services rendus à l'éducation nationale.
M. Wigneron (Paul-Emile), à Neuilly-la-Forêt: services rendus à l'éducation populaire.

Officiers d'académie.

M. Allaire (Marcel-Charles-Edouard), à Caen: services rendus à l'enseignement.
M. Bacq (Fernand-Auguste), à Lisieux: services rendus à l'art musical populaire.
M. Bonamy (Joseph-Louis), à Condé-sur-Noireau: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Bordereau (Gaston-Charles-Jean), à Caen: services rendus à l'enseignement technique.
M. Drouet (Georges-Paul-Octave), délégué cantonal à Lisieux.
M. Enault (Paul-Albert-Jules), à Caen: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Gille (Léonard), à Caen: services rendus à l'éducation nationale.
Mme Guillou, née Moreau (Marguerite-Marie), à Caen: services rendus aux œuvres scolaires.
M. Jegot (Robert), à Caen: services rendus à l'éducation nationale.

M. Ledanois (Raimond), à Caen: services rendus à l'éducation nationale.
Mlle Le Derubey (Madeleine-Eugénie), à Vire: services rendus à l'enseignement.
M. Le Guay (Fernand-Léon-Albert), à Annebault: services rendus à l'éducation nationale.
M. Lesourd (Maurice-Adolphe-Joseph), délégué cantonal à Lisieux.
M. Liegeard (Camille-Louis-Adrien), délégué cantonal à Pont-l'Evêque.
M. Limousin (Georges-Charles), à Mondeville: services rendus à l'art musical populaire.
M. Meingan (André-Paul), à Caen: services rendus à l'enseignement musical.
M. Moulin (André), à Colombelles: services rendus à l'enseignement technique.
M. Ohlmann (André-Eugène), à Ouistreham: services rendus aux arts.
M. Pichon (Armand-Albert-Victor), à Trouville: services rendus à l'éducation populaire.
M. Pierret (Claude), à Caen: services rendus à l'éducation nationale.
M. Prunier (Henri-Charles), à Caen: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
Mme Ricourt, née Leconte (Marie), déléguée cantonale à Bayeux.
M. Sacquepee (Roland), à Orbec: services rendus à l'éducation nationale.
M. Villatte (François-Roger), à Caen: services rendus à l'éducation nationale.

CANTAL

Officiers de l'instruction publique.

Mme Bonal, née Bonal (Mathilde-Blanche-Célestine), déléguée cantonale à Aurillac.
M. Bousquet (Joseph-Louis), délégué cantonal à Talizat.
M. Rodes (Jean-Pierre), délégué cantonal à Chaussenac.

Officiers d'académie.

M. Amarger (René-Alfred), à Saint-Flour: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Bec (Etienne), à Saint-Flour: services rendus aux arts.
M. Bouygues (Antoine), à Aurillac: services rendus à l'enseignement technique.
M. Chalvet (Albert), à Massiac: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
Mme Chanut, née Renevier (Jeanne), déléguée cantonale à Trizac.
M. Chanut (Pierre), délégué cantonal à Antignac.
M. Chevassu (Jean, dit Maurice), délégué cantonal à Lugarde.
M. Degoul (Georges-Justin-Jean), à Aurillac: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Hugon (Jean), délégué cantonal à Védrines-Saint-Loup.
M. Lapeyre (Henri), délégué cantonal à Saint-Chamant.
M. Pele (Louis-Auguste), à Ydes: services rendus à l'art musical populaire.
M. Pujol (Georges-Louis), délégué cantonal à Saint-Flour.
M. Sutra (Louis), délégué cantonal au Martinet, près Murat.
M. Verdier (Léger-Marcellin), délégué cantonal à Vebret.

CHARENTE

Officier de l'instruction publique.

M. Trigeau (Abel), à Genac: services rendus à l'art musical populaire.

Officiers d'académie.

M. Bibault (Robert), à Cognac: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Bussy (Robert-Henri), à Cognac: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Foreix (Hector), à Angoulême: services rendus à l'art musical populaire.
M. Lambert (James), à Saint-Michel: services rendus à l'art musical populaire.
M. Mayer (Roger-Noël), à Jarnac: services rendus à l'éducation populaire.
Mlle Rigaud (Andrée), à Magnac-sur-Touvre: services rendus à l'éducation nationale.
M. Rolland (René-Jean), à Angoulême: services rendus à l'art musical populaire.
Mme Soulié, née Delsuc (Marie-Louise-Augustine-Lucie), à Angoulême: services rendus à l'éducation nationale.
M. Suant (Ulysse), à Ruelle: services rendus aux sports.

(1er Supplément.)

CHARENTE-MARITIME

Officiers de l'instruction publique.

M. Cacaud (Alexandre), à Saint-Xandre: services rendus à l'art musical.
Mme Clauzet, née Giraudet (Anne-Marie), déléguée cantonale à Cozes.
M. Dufour (René-Charles-Célestin), à Nieulle-sur-Seudre: services rendus aux œuvres scolaires.
M. Gessi (Carlo), à la Rochelle: services rendus à l'art musical.
M. Guillon (Elie), à Fouras: services rendus aux lettres.
M. Martin (Adolphe-Gaëtan), à Saintes: services rendus à l'art musical.
M. Odin (Martial-Alexis), à la Rochelle: services rendus à l'art musical.
M. Pharamond (Pierre), à la Rochelle: services rendus à l'enseignement technique.
M. Plisson (Pierre-Armand-Gaston), à la Rochelle: services rendus à l'art musical.
M. Rey (Raoul), à Saintes: services rendus à l'enseignement technique.
M. Rolland (Emile-Daniel-Alfred), à la Rochelle: services rendus aux sports.

Officiers d'académie.

M. Aubarbier (Robert), à la Rochelle: services rendus aux sports.
M. Bicié (Jean-Marcel-Gérard), délégué cantonal à Saint-Genès-de-Saintonge: services rendus aux œuvres scolaires.
M. Bideau (Georges), à Saintes: services rendus à l'art musical populaire.
M. Brisson (Gaston-Maurice), à Saint-Jean-d'Angély: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
Mme Charriau, née Caquineau (Marie-Louise), à Marans: services rendus aux œuvres scolaires.
M. Chaspot (Raoul), à Saintes: services rendus aux œuvres scolaires.
M. Cocheteux (Paul), à Bourcefranc: services rendus à l'art musical populaire.
M. Coyault (Benjamin), délégué cantonal à Matha.
M. Dupeux (Raymond-Alexandre), au Bois-plage-en-Ré: services rendus à l'éducation nationale.
M. Epardeau (Roger), à Rochefort-sur-Mer: services rendus aux sports.
M. Gourmel (Francy-Gabriel), délégué cantonal à Saint-Martin-de-Ré.
M. Guillet (Louis-Lucien-Victor), délégué cantonal à Luchat.
M. Le Dervouët (Robert), à la Ronde: services rendus à l'art musical populaire.
M. Menanteau (Louis), à Sainte-Marie-de-Ré: services rendus à l'art musical populaire.
M. Micheau (Adrien), à Saint-Pierre-de-Juillers: services rendus à l'art musical populaire.
M. Pesche (Roger), à la Rochelle: services rendus à l'art musical populaire.
M. Piteau (René-François), à Jonzac: services rendus à l'art musical populaire.
M. Portal (René-Louis), à Saintes: services rendus à l'enseignement technique.
M. Raimon (Paul-Louis), à la Rochelle: services rendus à l'art musical populaire.
M. Rivasseau (Paul-Camille-Louis), à la Gaconnière (Ile d'Oléron): services rendus à l'art musical.
M. Roustit (Paul), à Saint-Martial-de-Loulay: services rendus à l'art musical populaire.
M. Seguin (Adrien), à Saint-Xandre: services rendus à l'art musical populaire.
M. Tauleile (Jean), à Saintes: services rendus aux œuvres scolaires.
M. Vaurigaud (Henri-Edouard), à Saujon: services rendus à l'art théâtral populaire.

CHER

Officiers de l'instruction publique.

M. Champignon (Auguste), délégué cantonal à Saint-Satur.
M. Depège (Gustave-Gilbert-Alfred-Félix), délégué cantonal à Saint-Amand.
M. Fuselier (Maurice), délégué cantonal à la Guerche.
M. Magreault (Henri-René), à Bourges: services rendus à l'art musical populaire.
Mlle Maurice (Marie), déléguée cantonale à Bourges.
M. Mayan (Jean-Joseph), à Saint-Amand: services rendus à l'art musical populaire.
M. Roumy (Etienne), délégué cantonal à Châteaumeillant.
Mlle Sommier (Adèle), déléguée cantonale à Bourges.

Officiers d'académie.

M. Auchapt (Emile), à Saint-Hilaire-en-Lignières: services rendus à l'art musical populaire.
M. Baraton (Roger-René), à Bourges: services rendus aux sports.
M. Biard (Gaston), à Gracay: services rendus à l'art musical populaire.
M. Bioteau (René-Joseph), à Vierzon: services rendus à l'art musical populaire.
M. Blaisse (Pierre-Marie-Léon), délégué cantonal à Méry-es-Bois.
M. Bordier (Gustave), à Saint-Amand: services rendus à l'art musical populaire.
M. Debret (Henri), délégué cantonal à Saint-Satur.
M. Godon (Raymond-Lucien), délégué cantonal à Sens-Beaujeu.
Mlle Habert (Suzanne), à Bourges: services rendus à l'enseignement musical.
M. Imbault (Louis-Etienne-Gaston), à Saint-Amand: services rendus à l'éducation nationale.
M. Jacquet (Albert), délégué cantonal à Marmagne.
M. Louis (Auguste), à Saint-Florent: services rendus aux sports.
M. Marion (Henri-Camille), à Vierzon: services rendus à l'art musical populaire.
M. Maurice (Marcel), à Bourges: services rendus à l'enseignement.
M. Moreux (Georges), à Sancerre: services rendus aux sports.
M. Roblin (Abel), délégué cantonal à Argent-sur-Sauldre.

CORREZE

Officiers de l'instruction publique.

M. Balestra (Pierre), à Donzenac: services rendus à l'art musical populaire.
M. Bourzeix (Louis), à Lamongerie: services rendus aux sciences.
M. Robert (Georges-Jean-Baptiste), à Brive: services rendus à l'enseignement technique.
M. Valade (William-Pierre-Albert), à Brive: services rendus à l'éducation physique.

Officiers d'académie.

M. Antignac (Théophile), à Saint-Bonnet-l'Enfantier: services rendus à l'éducation populaire.
M. Escassut (Justin-Marcel), à Brive: services rendus aux sports.
M. Fialeix (Jean), à Bort-les-Orgues: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Frisch (Jean-Marie), à Tulle: services rendus à l'éducation physique.
M. Jouannetaud (Henri-Eugène), à Bort-les-Orgues: services rendus aux œuvres scolaires.
M. Merpillat (Jean-Marie), à Tulle: services rendus aux œuvres scolaires.
M. Mianne (Robert-Jean), à Brive: services rendus à l'éducation populaire.
M. Milhet (Jean-Baptiste), à Tulle: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Pollet (Augustin), à Tulle: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Ségurel (Jean), à Chaumeil: services rendus à l'art musical populaire.
M. Vernat (Léon), à Combressol: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
Mme Vignal, née Cœuille (Louise), à Objat: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Vinez (Henri), délégué cantonal, à Donzenac.

CORSE

Officiers de l'instruction publique.

M. Agostini (Léonard), à Bastia: services rendus à l'art musical populaire.
M. d'Alessio (Ange-Pierre), à Bastia: services rendus à l'art musical populaire.
M. Antonini (Ange-François), à Ajaccio: services rendus à l'éducation nationale.
M. Baffico (Antoine-Joseph), à Bastia: services rendus aux arts.
M. de Peretti (Jean-Baptiste-Romulus-Napoléon), à Ajaccio: services rendus à l'enseignement technique.
M. Taviani (Auguste), à Ajaccio: services rendus à l'éducation nationale.

Officiers d'académie.

M. Albertini (Dominique), à Bastia: services rendus aux arts.
M. Angeli (Jacques-Antoine), à Ajaccio: services rendus à l'éducation nationale.
M. Brod (Emile-Antoine), à Ajaccio: services rendus à l'art musical populaire.
M. Casalonga (Joseph), à Ajaccio: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Corbellini (Jean-Antoine-Vincent), à Ajaccio: services rendus à l'art musical populaire.
M. Fernand (Louis), sous-préfet de la Corse, à Bastia.
M. Gazeau (Joseph), à Ajaccio: services rendus à l'enseignement.
M. Quilici (Antoine-Martin), à Soveria: services rendus à l'enseignement.
M. Sassatelli (Joseph), à Bastia: services rendus à l'art musical populaire.
M. Vignale (Joseph-Alfred), à Ajaccio: services rendus à l'enseignement technique.

CÔTE-D'OR

Officiers de l'instruction publique.

M. Genty (Paul-André), à Dijon: services rendus à l'éducation nationale.
M. Jarrot (Gabriel-Augustin-Alexis), à Dijon: services rendus à l'art musical populaire.
M. Louvot (Benigne-Octave-Eugène), délégué cantonal à la Margelle.
M. Magnien (Julien), délégué cantonal à Meloisey.
M. Nourisson (Firmin-André), à Dijon: services rendus aux sciences.
M. Pasqualini (Louis), à Dijon: services rendus aux lettres.
M. Richard (Pierre), à Dijon: services rendus à l'art musical populaire.
M. Tavernier (Prosper), délégué cantonal à Meursault.

Officiers d'académie.

Mlle Boulée (Hélène-Jacqueline), à Savigny-les-Beaune: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
Mme Briottet, née Jonchery (Micheline), à Dijon: services rendus à l'art lyrique.
Mlle Charpentier (Marie-Anne), à Dijon: services rendus aux sciences.
M. Corbet (Gaston), à Dijon: services rendus aux sciences.
M. Curtil (Hippolyte-Louis-Joseph-Evariste), à Dijon: services rendus à l'enseignement.
Mme Garnier, née Verne (Odette), à Dijon: services rendus à l'enseignement musical.
M. Goyard (Charles), délégué cantonal à Grancey-sur-Ource.
Mme Laffage, née Lavoignat (Renée-May-Jeanne), à Dijon: services rendus à l'art musical.
M. Mollier (André), à Dijon: services rendus à l'art musical.
M. Montalant (Marcel-Claude), à Dijon: services rendus à l'art musical populaire.
M. Montgrenier (Auguste), à Dijon: services rendus à l'éducation nationale.
M. Olion (Pierre), à Dijon: services rendus à l'art musical populaire.
M. Roy (Jean-Pierre-Rémy), à Montbard: services rendus à l'éducation populaire.
M. Simonin (Raymond-Félix), à Dijon: services rendus à l'enseignement.
M. Simonnot (Emile), à Is-sur-Tille: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Tauzin (Bernard-Séverin-Pierre), à Vonges: services rendus à l'enseignement.
M. Verdereau (Raoul-François-Victor), à Volnay: services rendus à l'art musical populaire.

CÔTES-DU-NORD

Officiers de l'instruction publique.

M. Auffray (Jules-Mathurin-Marie), à Saint-Brieuc: services rendus à l'enseignement technique.
M. Hamon (Georges), délégué cantonal à Guingamp.
M. Lierzon (Auguste-Gabriel), à Saint-Brieuc: services rendus à l'enseignement technique.

Officiers d'académie.

M. Auffret (Jean), à Callac: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Bon (Francis), à Erquy: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Bourguignon (Charles-Joseph-Dizier), délégué cantonal à Collinée.
Mlle Chambrin (Narcisse-Marie-Emilie), à Matignon: services rendus aux sciences.
M. Charpentier (Albert-Joseph), délégué cantonal à Languedias.
M. Crespel (François), à Tréfumel: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Denlaud (Gilbert), à Saint-Brieuc: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Desille (Abel-Marie-Louis), à Plancoët: services rendus à l'enseignement technique.
M. Dobet (François-Albert-Marie), à Guingamp: services rendus à l'éducation nationale.
M. Douchin (Georges-Maurice-Denis-Paul), à Dinan: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Falcoz-Vigne (Louis-Valentin), à Saint-Brieuc: services rendus à l'éducation populaire.
M. Gorgues (Joseph-Marie), délégué cantonal à Plévenon.
M. Guigo (Emile-Alphonse), à Dinan: services rendus aux sports.
Mme Hamon, née Thérézien (Marie), déléguée cantonale à Quemper-Guezennec.
M. Henry (Yves-Marie), délégué cantonal à Ploëzal.
M. Hourdin (Joseph), à Pléhéret: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Jaffray (Jean-François), délégué cantonal à Ploeuc.
M. Jouan (Yves), délégué cantonal à Lanvollon.
M. Lagain (Armand), à Pleumeur-Bodou: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Lagalu (François), à Guingamp: services rendus aux œuvres postscolaires.
M. Le Bail (Louis-Maximilien), à Saint-Brieuc: services rendus à l'éducation nationale.
Mme Le Bert, née Venner (Juliette), à Saint-Brieuc: services rendus aux œuvres postscolaires.
M. Le Calvez (Joseph), à Locquémeau-en-Trédrez: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Le Cardinal (Henri), à Quintin: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Le Flem (Joseph), à Lannion: services rendus à l'enseignement.
M. Le Jannou (Eugène), à Ploulech: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
Mme Le Lousse (Anna), à Loudéac: services rendus aux œuvres scolaires.
M. Lucas (Louis-Edouard), à Dinan: services rendus aux œuvres postscolaires.
M. Lucas (François), délégué cantonal à Pourach.
M. Manivel (Ernest), délégué cantonal à Brusvily.
Mme Martin, née Le Balard (Blanche-Léonie-Marie), à Plouagat: services rendus à l'enseignement.
M. Monteil (Marcel-Gaston), délégué cantonal à Plouasne.
Mlle Rio (Marie-Hélène-Yvonne-Françoise), à la Marotais-en-Lehon, par Dinan: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Sleck (Louis-Adolphe), à Saint-Brieuc: services rendus à l'éducation nationale.
M. Verheecke (Adrien-Gustave), à Saint-Brieuc: services rendus à l'enseignement technique.

CREUSE

Officiers de l'instruction publique.

M. Gibard (Gustave-Eugène-Auguste), à Boussac: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Poulteau (Fernand-Auguste-Joseph), à Dun-le-Palleteau : services rendus à l'art musical populaire.
M. Ravel (Louis-Philippe-Marien), délégué cantonal, à Auzances.
M. Verny (Robert), délégué cantonal, à Aubusson.

Officiers d'académie.

M. Ameaume (Arthur), délégué cantonal, à Saint-Silvain-Montaigut.
M. Antony (Raymond-François-Joseph), à Felletin: services rendus à l'art musical populaire.
M. Bardy (Gaston-François), à Aubusson: services rendus aux arts et métiers.
M. Busson (André), à Guéret: services rendus à l'art musical populaire.
M. Chassagne (Emile-François), à Aubusson: services rendus à l'art musical populaire.
M. Combat (Jacques), à Aubusson: services rendus à l'éducation nationale.
M. Fickler (Emmanuel), à Aubusson : services rendus à l'art musical populaire.
M. Finski (Jean-Baptiste), à Aubusson: services rendus à l'éducation nationale.
Mlle Fondrinier (Maria-Marguerite), à Guéret. services rendus aux œuvres scolaires et périscolaires.
M. Géron (Alfred-Robert), à Bourganeuf: services rendus à l'art musical populaire.
M. Poumarède (André), à Guéret: services rendus à l'éducation nationale.

DORDOGNE

Officiers de l'instruction publique.

M. Burg (René), à Sarlat: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Chignague (Jean-Paul), à Périgueux: services rendus à l'enseignement technique.
M. Delair (Emile), à Sarlat: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. de Douhet (Edouard), à Périgueux: services rendus à l'enseignement musical.
M. Lhotellier (Roger-Emile-Henri), à Bergerac: services rendus aux arts.
M. Loubignac (Léon), à Génis: services rendus aux œuvres postscolaires.
M. Marty (Lucien-Jean), à Belves: services rendus à l'éducation populaire.
M. Rachas (Joseph-Pierre), à Périgueux: services rendus aux œuvres postscolaires.

Officiers d'académie.

M. Boissavit (Louis-René), à Bergerac: services rendus à l'art musical populaire.
M. Boisserie (Jean), à Lacassagne: services rendus à l'éducation populaire.
M. Bourdelle (James-Adrien), à Nontron: services rendus à l'enseignement technique.
M. Brulant (Jean), à la Coquille: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Camus (Gabriel-Jean-Emile), à Bergerac: services rendus à l'art musical populaire.
M. Cazanave (Joseph), à Périgueux: services rendus à l'éducation nationale.
M. le docteur Deguiral, à Périgueux: services rendus à l'éducation nationale.
M. Dubut (André), délégué cantonal à Vanxains.
Mme Ducamus, née Lafont (Madeleine), à Tourtoirac: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Duverneuil (Joseph), à la Roche, par Creyssac: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Eléon (Jean), à Vieux-Mareuil: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Félix (Alexis), à Saint-Laurent-sur-Manoire: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Flogny (Maurice), à Nontron: services rendus à l'art musical populaire
M. Fougeyrollas (Gustave), au Monteil, par Lamonzie-Saint-Martin: services rendus à l'éducation populaire.
M. Fournier (Julien-Albert-Auguste), à Périgueux: services rendus à l'enseignement technique.
M. Gaussen (Georges-Marcel), à Neuvic-sur-l'Isle: services rendus à l'éducation populaire.
M. Genat (Fernand), à Nontron: services rendus à l'art musical populaire
M. Hardy (Mathurin), à Sarlat: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Laplagne (Théodore-Alphonse-André), à Mussidan: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Laporte (Jean), à Caudéran: services rendus à l'enseignement.
M. Peyrat (Henri), à Moulin-Neuf: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Rey-Lescure (Henri), à la Force: services rendus aux œuvres postscolaires.
M. Salengro (Maurice), à Périgueux: services rendus à l'art musical populaire.
M. Sorbier (Victor), à Eymet: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
Mlle Tauziac (Aliette), à Montcaret: services rendus à l'archéologie.
M. Villatte (Jean-Benoit), à Monfaucon: services rendus à l'art musical populaire.

DOUBS

Officiers de l'instruction publique.

M. Coulon (Henri), délégué cantonal à Bart.
M. Doyen (Louis-Charles-Emile), à Besançon: services rendus à l'art musical populaire.
M. Mairot (Paul-Emile), délégué cantonal à Baume-les-Dames.
M. Pepineaux, dit Dorly (Pierre-Louis-Georges), à Besançon: services rendus à l'art musical.
M. Piguet (François-Joseph), à Besançon: services rendus à l'art musical populaire.

M. Vaugier (Georges-Frédéric), à Valentigney: services rendus à l'art musical populaire.
M. Veillard (Henri), à Valentigney: services rendus à l'enseignement musical.
Mme Weil (Juliette), à Besançon: services rendus aux œuvres scolaires.

Officiers d'académie.

M. Ancel (René-Stéphane), à Besançon: services rendus à l'art musical populaire.
M. Bandelier (Emile), à Morteau: services rendus à l'art musical populaire.
M. Barthelet (Albert-Alphonse-Victor), à Jougne: services rendus à l'art musical populaire.
Mme Brunschwig, née Lévy (Blanche-Pauline), à Pontarlier: services rendus aux œuvres postscolaires.
M. Carnille (Georges-Hubert-Jean-Jules), délégué cantonal à Larnod.
M. Clément (Jules-Marius), à Pont-de-Roide: services rendus à l'art musical populaire.
M. Colin (Edmond), à Pontarlier: services rendus à l'éducation populaire.
M. Goguillot (Henri-Jules), à Ornans: services rendus à l'art musical populaire.
M. Grux (Francis-Joseph), à Maiche: services rendus aux arts.
M. Lecuyer (Jean-Baptiste-Marin), délégué cantonal à Baume-les-Dames.
M. Maire (Aimé-François-Maurice), à Sainte-Colombe: services rendus aux œuvres périscolaires.
M. Maugain (Emile-Augustin), à Besançon: services rendus aux œuvres scolaires.
M. Sarda (Roger), à Besançon: services rendus à l'éducation nationale.
M. Thiebaud (Paul-George-Auguste-Edouard), à Besançon: services rendus aux œuvres scolaires.
M. Triboulet (Albert-Roger-Emile), délégué cantonal à Maiche.

DROME

Officiers de l'instruction publique.

M. Gallix (Pierre-Lucien), à Bourg-de-Péage: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Grangeon (Claudius-Félix), à Montbrun-les-Bains: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Tournigand (Louis-Lucien), à Bourg-lès-Valence: services rendus à l'art musical populaire.

Officiers d'académie.

M. Arrens (Pol-François), à Dieulefit: services rendus à l'enseignement.
M. Arnaud (Célestin), à Romans-sur-Isère: services rendus à l'art musical populaire.
M. Breyton (Emile-Etienne), à Die: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Chalamet (Jean-Charles), à Valence: services rendus à l'enseignement.
M. Chancel (Emile-André-Louis), à Cléon-d'Andran: services rendus à l'éducation nationale.
M. Delhomme (Henri), à Anneyron: services rendus à l'art musical populaire.
M. Dubourg (Georges-Denis-Adolphe), à Montélimar: services rendus à l'art musical populaire.
M. Faisant (Marius-Egalité), délégué cantonal à Saint-Donat.
M. Lafaury (Albert-Alexis), à Saint-Sorlin-en-Valloire: services rendus à l'art musical populaire.
M. Lattier (Désiré-Marius), à Chatuzange-le-Goubet: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Lévêque (Clément-Joseph-Emmanuel), à Donzère: services rendus à l'art musical populaire.
M. Mounier (Victor), à Cresl: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Paillet (Pierre-Henri-Marie), à Die: services rendus à l'art musical populaire.
M. Payonne (Victor), à Chabeuil: services rendus à l'art musical populaire.
M. Prollet (Léon-Antoine), à Livron-sur-Drôme: services rendus à l'art musical populaire.
M. Reyen (Alexandre-Régis), à Bourg-lès-Valence: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Romanet (Léo), à Saint-Nazaire-en-Royans: services rendus à l'art musical populaire.

EURE

Officiers de l'instruction publique.

M. Chassereau (Arsène), à Louviers: services rendus à l'enseignement technique.
Mme Hiberl, née Audan (Marguerite-Pauline-Marie), à Ezy-sur-Eure: services rendus à l'enseignement musical.
M. Hue (Clément-Alexandre), délégué cantonal à Thuit-Hébert.
M. Jouenne (Henri-Nestor), à Ecos: services rendus à l'art musical populaire.
M. Leboulanger (René-Léon), à Evreux: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Lejeune (Robert-Eugène), à Evreux: services rendus à l'enseignement musical.
M. Moulardier (Louis-Pierre-Emile-Alexandre), délégué cantonal à Evreux.

Officiers d'académie.

M. Anest (Alfred), à Louviers: services rendus à l'art musical populaire.
M. Barbier (Charles-Auguste), à Louviers: services rendus à l'art musical populaire.
M. Dagiral (Joseph-Justin-Antoine), à Conches: services rendus aux œuvres scolaires.
M. Dailly (Gaston-Charles), à Roulot: services rendus à l'art musical populaire.
M. Dauphin (Raoul-Charles), à Nonancourt: services rendus aux œuvres scolaires.
M. Fez (Clément), à Illiers-l'Evêque: services rendus à l'art musical populaire.
M. Fleury (Marcel-Alphonse), à Evreux: services rendus à l'enseignement musical.
M. Foliot (Henri-Ferdinand), à Saint-Etienne-du-Vauvray: services rendus à l'art musical populaire.
M. Fortier (Gustave-Marie), à Fleury-sur-Andelle: services rendus à l'art musical populaire.
M. Gabriel (Frédéric), à Bernay: services rendus à l'éducation nationale.
M. Hoquerelle (Pierre-Ernest), à Evreux: services rendus à l'éducation nationale.
M. Labbé (Eugène-Louis-Marcel), aux Andelys: services rendus à l'art musical populaire.
Mlle Lamy (Hélène), déléguée cantonale à Campigny.
M. Letellier (Emile-Louis), délégué cantonal à Corneville-sur-Risle.
M. Marchand (Gatien), à Illiers-l'Evêque: services rendus à l'art musical populaire.
M. Marneur (Paul), à Ligneroles: services rendus à l'art musical populaire.
M. Ridou (Auguste-Marie), à Vernon: services rendus à l'art musical populaire.
M. Tassus (Maurice-Jules-Léon), à Evreux: services rendus aux sports.
M. Thélin (Georges-Maurice-Albert), à Glos-sur-Risle: services rendus aux œuvres scolaires.

EURE-ET-LOIR

Officiers de l'instruction publique.

M. Leprout (Emile), délégué cantonal à Maintenon.
M. Martin (Paul-Médard-Ferdinand), délégué cantonal à Châteauneuf-en-Thymerais.
M. Orain (Pierre-Prosper-Emmanuel), à Dreux: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Rebiffe (Henri-Alexandre), à Chartres: services rendus à l'enseignement technique.
M. Ringuenoir (Gabriel), à Brou: services rendus à l'art musical populaire.

Officiers d'académie.

M. Aubry (Fernand-Baptiste), à Bonneval: services rendus à l'art musical populaire.
M. Benoist (Emile), à Chartres: services rendus à l'enseignement technique.
M. Bled (Marcel-Maurice), à Chartres: services rendus à l'éducation populaire.
M. Chartier (Félix), délégué cantonal à Berchères-les-Pierres.
Mlle Corvaisier (Berthe), à Mainvilliers: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Coutard (Edouard), à la Loupe: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Curet (Armand-Gaston-Alexandre), à Dreux: services rendus à l'art musical populaire.
M. Dourdoigne (Henri-Paul-Jules), à Nogent-le-Rotrou: services rendus à l'éducation populaire.
M. Fréon (Prosper-Gentil), délégué cantonal à Senonches.

M. Gevraise (René-Pierre-Désiré), à la Loupe: services rendus à l'art musical populaire.
M. Huard (Fernand-Alfred), à Châteauneuf-en-Thymerais: services rendus à l'art musical populaire.
M. Lamirault (Gérard-Gaëtan), à Allouye: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Poulain (Gilbert), à Voves: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Voillot (Henri-Auguste-Paul), à Châteaudun: services rendus à l'art théâtral.

FINISTERE

Officiers de l'instruction publique.

Mlle Guibert (Mélanie-Catherine), déléguée cantonale à Brest.
M. Pennec (Guillaume), délégué cantonal à Commana.
M. Templier (Alcide-Joseph), délégué cantonal à Le Relecq-Kerhuon.

Officiers d'académie.

M. Arburger (René), à Blorimon-en-Moelan-sur-Mer: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Batany (Corentin), délégué cantonal à Bourg-le-Telgruc.
M. Blaize (Guillaume-Marie), délégué cantonal à Hanvec.
M. Cadiou (Jean-Louis), délégué cantonal à Plouvorn.
Mlle Carn (Yvonne), à Brest: services rendus à l'enseignement.
M. Cormier (Roger-Adrien), Le Relecq-Kerhuon: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Cornec (Pierre), délégué cantonal à Lothey.
M. Desnoyers (William-Edouard), à Brest: services rendus à l'art musical populaire.
M. Divanach (Jean-Marie), délégué cantonal à Pont-Croix.
M. Finot (Paul), délégué cantonal à Audierne.
M. Galmard (Martin), à Landerneau: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Hernot (Yves-François-Marie), à Brest: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Herry (Francis), à Lampaul-Guimiliau: services rendus aux œuvres scolaires.
M. Lagathu (Emile-Auguste), à Huelgoat: services rendus aux œuvres scolaires.
M. Laporte (Jean-Georges-Marcel), préfet du Finistère, à Quimper.
M. Le Goff (René), délégué cantonal à Crozon.
Mlle Le Meur (Marie-Josèphe), à Brest: services rendus à l'enseignement technique.
M. Le Page (Pierre), à Quemeneven: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Lusven (Jean-Marie), délégué cantonal à Lanrivoare.
M. Meyer (Jean-Michel), à Brest: services rendus à l'enseignement musical.
M. Moal (Jean-Louis), délégué cantonal à Plouenan.
M. Normant (Simon-Marie), délégué cantonal à Peumerit.
M. Parlier (Joseph-Louis-Corentin-Marie), délégué cantonal à Châteauneuf-du-Faou.
M. Périou (Jean-Louis), à Morlaix: services rendus à l'éducation populaire.
M. Picard (Lucien-Etienne), délégué cantonal à Bannalec.
M. Plassart (Pierre-Marie), délégué cantonal à Châteauneuf-du-Faou.
M. Postollec (Pierre), à Carhaix: services rendus aux œuvres post scolaires.
Mme Riou (Marie), déléguée cantonale à Plougasnou.
M. Riou (Jean-Yves), délégué cantonal à Morlaix.
M. Riou (Louis), à Brest: services aux œuvres scolaires et post-scolaires.
M. Sanquer (Gabriel), délégué cantonal à la Relecq-Kerhuon.
M. Serre (Jacques), à Concarneau: services rendus aux œuvres scolaires.
M. Stephan (Julien), à Brest: services rendus à l'enseignement.
M. Taburet (Guy), à Quimper: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Thepot (Yves), délégué cantonal à Ergue-Armel.

GARD

Officiers de l'instruction publique.

M. Dax (Alexandre-Léon), à Nîmes: services rendus aux œuvres postscolaires.
M. Lesecq (Georges-Arthur), à Nîmes: services rendus à l'éducation populaire.
M. Rocheblave (Fernand), à Nîmes: services rendus à l'art musical populaire.
Mme Serviere-Hier (Juliette-Alphonsine), à Nîmes: services rendus à l'enseignement musical.

Officiers d'académie.

M. Bastide (André-Jean), à la Grand'Combe: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Blanc (André-Camille), à la Grand'Combe: services rendus à l'éducation nationale.
M. Brunel (René), à Saint-Dionisy: services rendus aux œuvres scolaires.
M. Cabrière (Albert), délégué cantonal à Anduze.
M. Chabert (Marius), à Nîmes: services rendus à l'art musical.
M. Chamboredon (Emile-Auguste), délégué cantonal à Peyremale.
M. Clauzel (Emile), à Laudun: services rendus à l'art musical populaire.
M. Clauzel (Maurice), délégué cantonal à Saint-Gilles-du-Gard.
Mme Deberle (Anna), à Villeneuve-lès-Avignon: services rendus à l'éducation nationale.
M. Dupin (Ernest-Emile-Léon-Edouard), à Nîmes: services rendus à l'enseignement.
M. Flacheron (Paul), à Nîmes: services rendus aux sports.
M. Hébrard (Moïse-Albert), délégué cantonal à Pont-Saint-Esprit.
M. Hubidos (Eric-Etienne), à Aigues-Mortes: services rendus aux œuvres scolaires.
M. Jau (Raoul), délégué cantonal à Milhaud.
M. Martin (Raymond), à Nîmes: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Mondin (Pierre-Albert-Léon), à Nîmes: services rendus à l'enseignement technique.
M. Olivier (Pierre), délégué cantonal à Génolhac.
M. Orif (Jules), à Saint-André-de-Valborgne: services rendus à l'éducation nationale.
M. Pages (Henri-Louis), à Vezenobres: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Pascal (Louis), à Beauvoisin: services rendus à l'éducation populaire.
M. Pellet-Rostaing (Jules-Joseph), à Nîmes: services rendus aux œuvres postscolaires.
M. Peyric (Alphonse), à Bes-èges: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Sablier (Maurice-Julien-Pierre), à Beaucaire: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Serignan (Etienne), à Nîmes: services rendus à l'art lyrique.

GARONNE (HAUTE-)

Officiers de l'instruction publique.

M. Balarot (Jean), à Toulouse: services rendus à l'art musical populaire.
M. Castex (Michel-Joseph-Dominique-Paul), à Saint-Gaudens: services rendus à l'archéologie.
M. Galy (Jean), à Lardenne-Toulouse: services rendus à l'art musical populaire.
M. Gilbert (Jean-Pierre-Maurice), à Toulouse: services rendus à l'art musical populaire.
M. Marieu (Marcel-Marius), à Toulouse: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Mirasson-Nouque (Pierre), à Toulouse: services rendus à l'éducation nationale.
M. Saint-Martin (Gaston-Dominique), à Toulouse: services rendus aux lettres.

Officiers d'académie.

M. Amen (Georges), à Toulouse: services rendus à l'enseignement musical.
M. Artigaut (François), à Cintegabelle: services rendus à l'art lyrique.
M. Azema (Marcel-Ernest), à Toulouse: services rendus aux arts.
Mlle Balazuc (Louise), dite Balazy, à Toulouse: services rendus à l'art lyrique.
M. Bordes (Jean-Marie-Henri), à Toulouse: services rendus à l'éducation nationale.
M. Bousquet (Roger), à Toulouse: services rendus à l'enseignement technique.
M. Calmel (Cyprien-Marius), à Toulouse: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Comet (Simon), à Saint-Gaudens: services rendus à l'éducation populaire.
M. Derrouch (Henri-Marie-Guillaume), à Bagnères-de-Luchon: services rendus aux lettres.
M. Dumas (Jean), à Toulouse: services rendus à l'enseignement technique.
M. Fournier (Henri), à Toulouse: services rendus à l'art musical populaire.
M. Ger (Yvan-Louis-René-Dominique), à Montréjeau: services rendus à l'art musical populaire.
M. Giscaro (Ernest-Marie-Pierre), à Toulouse: services rendus à l'éducation nationale.

M. Marly (Henry), à Villemur: services rendus à l'art musical populaire.
M. Meroc (Louis-Stanislas-Julien), à Toulouse: services rendus aux sciences.
M. Mestre (Alfred-Pascal), à Toulouse: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Nux (Henri-Eugène), à Toulouse: services rendus aux sciences.
M. Pascal (François-Toussaint), à Toulouse: services rendus à l'art dramatique.
M. Pons (Antoine-Louis), à Toulouse: services rendus à l'art lyrique.
Mlle Rasimbeau (Thérèse-Eugénie-Henriette), à Toulouse: services rendus à l'enseignement.
M. Réal (Clément-Jean), à Toulouse: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Regy (Jean-Louis), à Toulouse: services rendus à l'enseignement.
M. de Rimonteil de Lombarès (Michel-Alfred-François-Marie), à Toulouse: services rendus aux sciences.
M. Simorre (François), à Toulouse: services rendus à l'enseignement technique.
M. Taillade (Roger-Philippe), à Toulouse: services rendus à l'éducation nationale.
M. Taverne (Pierre), à Toulouse: services rendus à l'art musical.
M. Veysset (François), à Toulouse: services rendus à l'enseignement.

GERS

Officier de l'instruction publique.

M. Rolland (Théodore-Elie-Jean-Alexandre), à Eauze: services rendus à l'art musical populaire.

Officiers d'académie.

M. Abadie (Léon-Jean-Baptiste), à Gimont: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Angelé (Jean), à Aubiet: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Beres (André), à Auch: services rendus à l'éducation populaire.
M. Broyer (Louis), à Nogaro: services rendus aux œuvres scolaires.
M. Caubet (Edgard), à Saint-Clar: services rendus à l'art musical populaire.
M. Enjalbert (René), à Auch: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Espiet (Marius-René), à Eauze: services rendus à l'art musical populaire.
M. Labarthe (Camille), à Castelnau-d'Auzan: services rendus à l'art musical populaire.
M. Lopez-de-Rodas (Albert), à Saint-Clar: services rendus aux sports.
M. Mousteou (Fernand), à Eauze: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Noyer (Roger), à Fleurance: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Vigue (Louis-Antoine), à Lectoure: services rendus à l'éducation nationale.

GIRONDE

Officiers de l'instruction publique.

M. Balabaud (Louis-Jean), à Bordeaux: services rendus à l'enseignement technique.
M. Costa (Joseph), à Pauillac (Gironde): services rendus à l'art musical populaire.
M. Desclaux (Marie-Jean-Pierre), à Mérignac: services rendus à l'éducation nationale.
M. Dubois (Jacques-Georges), à Bordeaux: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Dubourg (André-Gaston-Omer), à Bordeaux: services rendus à l'éducation populaire.
M. Dubousset (Maurice-Albert), à Arcachon: services rendus aux sports.
M. Durand (Eugène-Paul), à Saint-Macaire: services rendus à l'enseignement musical.
M. Forlin (Arthur-Henri-Léon), à la Réole: services rendus à l'éducation nationale.
M. Gil (Georges-Victor), à Quinsac: services rendus à l'art musical populaire.
Mlle Gosalbez, dite Trina di Gastardi (Trina), à Bordeaux: services rendus à l'art lyrique.
M. Grange (Antoine-Georges-Marcel), à Talence: services rendus à l'art musical populaire.
M. Guegan (Eugène-Célestin), à Bordeaux: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Jouve (Raphaël-Louis), à Bordeaux: services rendus à l'art musical populaire.
M. Jury (Maurice-Charles), à Bordeaux: services rendus à l'enseignement musical.
M. Leydet (Eugène-Maurice), à Langon: services rendus à l'éducation populaire.
M. Poupot (Guillaume-Jean), à Toulenne: services rendus à l'éducation populaire.
M. Ponzergues (Pierre), à Cenon: services rendus à l'éducation populaire.
M. Roche (Maxime-Louis), à Arcachon: services rendus à l'art musical populaire.
M. Sabin (Camille-Auguste), à Bordeaux: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Tizon (Jean-Guillaume-Louis), à Carbon-Blanc: services rendus à l'art musical populaire.

Officiers d'académie.

Mme Adema, née Lacampagne (Marguerite-Raymonde), déléguée cantonale à Bordeaux.
M. Aumont (Auguste), à Caudéran: services rendus à l'enseignement.
M. Ballion (René), à Canejean: services rendus à l'art musical populaire.
Mlle Baquet (Suzanne-Marie-Madeleine), à Bordeaux: services rendus à l'éducation nationale.
M. Bernède (Simon-Joseph), à Bordeaux: services rendus à l'éducation nationale.
Mme Blanc, née Camontes (Jeanne-Dorothée), à Audenge: services rendus aux œuvres postscolaires
Mme Bonmati, née Dulac (Marguerite), à la Réole: services rendus à l'enseignement musical.
M. Brac (Paul-Roger), sous-préfet, à Libourne.
Mme Cadis, née Le Coultre (Marie), à Villandraut: services rendus à l'enseignement musical.
M. Callot (Pierre-André), à Bordeaux: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Capdeville (Léonce), à Bordeaux: services rendus à l'éducation nationale.
M. Chaubet (Henry-Emile-Jean), à Bordeaux: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Constantin (Jean), à Gradignan: services rendus à l'art musical populaire.
M. Costedoat (Jean-Etienne), délégué cantonal à Bordeaux.
Mlle Coury (Théodora-Henriette-Armandine), à Caudéran: services rendus à l'enseignement technique.
M. Delteil (Albert), à Bègles: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Dubuc (Léopold-Maurice-Robert), à Bordeaux: services rendus à l'enseignement technique.
M. Ferry (Pierre-Antoine-Henri), à Bordeaux: services rendus à l'enseignement musical.
M. Forlacroix (Jacques-François-Maurice), à Bordeaux: services rendus à l'éducation populaire.
M. Fossat (Albert), délégué cantonal à Saint-Germain-du-Puch.
M. Fourgs (Jean-René), à Gujan-Mestras: services rendus aux sports.
M. Jouye (Jean-Gaston-Charles), à Sainte-Foy-la-Grande: services rendus aux arts.
M. Labeyrie (Gaston), à Bordeaux: services rendus aux arts.
M. Labro (Jean-Noël), à Bègles: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Laporte (Jean), à Caudéran: services rendus à l'enseignement.
M. Lapuyade (Pierre), à Caudéran: services rendus à l'enseignement.
M. Lassagne (Daniel), à Mérignac: services rendus à l'art choral.
Mlle Lefèvre (Suzanne-Marie-Louise), à Bordeaux: services rendus à l'enseignement technique.
M. Lejeune (Pierre-Jean), à Bordeaux: services rendus à l'éducation populaire.
M. Luis (Raymond-Jean), à Bordeaux: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Lussac (Pierre), délégué cantonal à Grignols.
M. Missaut (Tristan-François-Joseph-Marius), à Bordeaux: services rendus à l'éducation populaire.
M. Mizoule (Gaston-Marcel), à Bordeaux: services rendus à l'enseignement technique.
M. Pagnou (Roger), à Floirac: services rendus à l'enseignement technique.
Mme Péguinier, née Rivière (Berthe-Marie), à Bordeaux: services rendus aux arts.
M. Picotin (Georges), délégué cantonal à Saint-Ciers-sur-Gironde.
M. Pointet (Pierre), à Bordeaux: services rendus à l'art choral.
M. Quercy (Benjamin), à Bordeaux: services rendus à l'enseignement technique.
Mme Rougier-Bramard (Andrée-Marguerite), à Bordeaux: services rendus à l'enseignement.

M. Sebelliard (Jean-Joseph), à la Teste: services rendus à l'enseignement technique.
M. Senillou (René-Henri), à Caudéran: services rendus à l'enseignement.
M. Soubiran (Paul-Jacques-Gérard), à Bordeaux: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Tachoires (René), à Bordeaux, services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Voney (Henri), à Bordeaux: services rendus à l'art musical populaire.

HERAULT

Officiers de l'instruction publique.

M. Bellac (Marius-Antoine), à Sète: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Boulanger (Paul-Jean), à Montpellier: services rendus aux lettres.
M. Darche (Jean-François-André), au Bousquet-d'Orb: services rendus aux arts.
M. Montels (Paul-Pierre-Antonin), à Gignac: services rendus à l'art musical populaire.
M. Rouby (Emile-Guillaume), à Sète: services rendus à l'art musical populaire.
M. Roux (Emile-Barthélémy), à Montpellier: services rendus à l'éducation populaire.
M. Sabatier (Henri), à Sète: services rendus à l'art musical populaire.
Mlle Saury (Jeanne-Célestine-Alphonsine-Virginie), à Sète: services rendus à l'enseignement musical.
M. Soulier (François-Eugène-Honoré), à Saint-André-de-Sangonis: services rendus à l'art musical populaire.
M. Therond (Marie-Jude-Robert), à Sète, services rendus à l'enseignement musical.

Officiers d'académie.

M. Aimes (Charles), à Gignac: services rendus à l'art musical populaire.
M. Albagnac (Gaston-Théogène-Antoine), à Gignac: services rendus à l'art musical populaire.
M. Argerich (Hyacinthe), à Graissessac: services rendus à l'art musical populaire.
M. Barral (Joseph-Marcel), à Balaruc-les-Bains: services rendus à l'art musical populaire.
Mme Bellivier, née Lavabre (Marie-Jeanne), à Sète: services rendus à l'enseignement musical.
M. Bor (Pierre-Paul), à Béziers: services rendus à l'art choral.
Mme Brun, née Paul (Adrienne), à Magalas: services rendus aux œuvres postscolaires.
M. Chrestia (Edmond), à Sète: services rendus aux œuvres postscolaires.
Mme Doumeng, née Mated, à Béziers: services rendus aux œuvres postscolaires.
M. Dulquier (Jean-Antoine-Joseph-Eloi), à Lespignan: services rendus à l'éducation nationale.
M. François (Germain), à Cessenon: services rendus à l'art choral.
M. Galinier (Emile), à Béziers: services rendus à l'art musical populaire.
M. Jambert (Pierre), à Béziers: services rendus à l'art musical populaire.
M. Lafon (Charles-Paul), à Béziers: services rendus aux œuvres postscolaires.
Mme Legouy (Emilie), à Montpellier: services rendus à l'enseignement.
M. Martin (Joseph), délégué cantonal aux Matelles.
M. Orsetti (Eugène), à Frontignan: services rendus aux œuvres postscolaires.
M. Payrou (Lucien), à Montpellier: services rendus aux œuvres postscolaires.
M. Piot (Sully), à Montpellier: services rendus à l'art musical populaire.
M. Pommier (Robert), à Béziers: services rendus à l'art choral.
M. Prunet (Félix-Antoine-Joseph), à Saint-Martin-de-Londres: services rendus à l'éducation populaire.
M. Raffy (Joseph-Etienne), à Montpellier: services rendus à l'éducation populaire.
M. Rouaret (Marie-Joseph-Yvon-Augustin), à Roujan: services rendus à l'art musical populaire.
M. Sabes (Félix), à Béziers: services rendus à l'art musical populaire.
M. Secondy (Jean-Baptiste-Elie-Sylvain), à Cessenon: services rendus à l'éducation nationale.
M. Teissier (Emile-Auguste), à Montpellier: services rendus aux sports.
M. Tesseire (Mathieu), à Béziers: services rendus à l'enseignement technique.

ILLE-ET-VILAINE

Officiers d'instruction publique.

M. Cornu (Léon-Louis), à Saint-Servan-sur-Mer: services rendus à l'art musical populaire.
M. Gilles (Alphonse-Armand), à Vitré: services rendus à l'éducation populaire.
M. Lebreton (Paul), à Rennes: services rendus à l'enseignement technique.
Mme Le Tensorer, née Larcher (Marie-Eugénie-Léonie), déléguée cantonale à Louvigné-du-Désert.
M. Malfilatre (Robert-Marius), à Rennes: services rendus aux sports.
M. Pannier (Victor), à Fougères: services rendus à l'éducation physique.
M. Philippe (Jacques-Adolphe), à Rennes: services rendus aux arts.

Officiers d'académie.

M. Radier (Julien-Joseph-Marie), à Rennes: services rendus à l'éducation populaire.
M. Barbé (Henri-Jean), à Fougères: services rendus à l'éducation physique.
M. Beauvir (Joseph-Jean-Marie), à Rennes: services rendus à l'enseignement.
M. Berthelot (Emmanuel), à Vitré: services rendus à l'enseignement musical.
M. Bertrand (Charles), à Rennes: services rendus aux œuvres postscolaires.
Mme Chigot, née Démarquet (Joséphine-Cécile-Marie), à Rennes: services rendus à l'enseignement technique.
Mme Colin, née Théry (Germaine-Augustine-Louise), à Carcé-en-Bruz: services rendus à l'éducation nationale.
M. Collet (René-Jean-Marie), à Rennes: services rendus aux sports.
M. Delahaye (Eugène-Joseph), à Rennes: services rendus à l'éducation physique.
M. Derveaux (Daniel-Louis), à Saint-Malo: services rendus aux arts.
Mlle Eyon (Marguerite-Isidore-Anne), à Rothéneuf en Paramé: services rendus à l'éducation populaire.
Mlle Eyon (Yvonne-Marie-Joséphe), à Rothéneuf en Paramé: services rendus à l'éducation populaire.
M. Fessard (Georges-Emile-Marcel), à Rennes: services rendus à l'enseignement.
M. Girard (Marcel), délégué cantonal, à Cosmes.
M. Greget (Louis), à Rennes: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
Mlle Grégoire (Antonine Marthe), à Rennes: services rendus à l'enseignement technique.
M. Lebouc (Albert-François), à Rennes: services rendus à l'art musical populaire.
M. Leboucher (Louis-Marie-Joseph), à Rennes: services rendus à l'enseignement musical.
Mlle Le Brun (Clémentine), à Vitré: services rendus à l'enseignement.
M. Lenormand (Louis-Julien), à Rennes: services rendus à l'art musical populaire.
M. Lesaint (Alphonse), à Saint-Malo: services rendus à l'art musical populaire.
M. Louilier (Maurice-Léon-Justin-Eugène), à Rennes: services rendus à l'art musical populaire.
M. Mahourdeau (Paul), à Rennes: services rendus à l'enseignement technique.
M. Maignan (Arsène), à la Forge en Martigné-Ferchaud: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Maudet (Jean), à Rennes: services rendus à l'enseignement technique.
M. Paillard (Ernest), à Vitré: services rendus à l'art musical populaire.
M. Pouleau (Georges), à Vitré: services rendus à l'art musical populaire.
Mme Prunier (Germaine), à Rennes: services rendus à l'enseignement technique.
M. Quérard (Alphonse-Marie), à la Guerche-de-Bretagne: services rendus à l'enseignement.
M. Quiboeuf (Jules), à Saint-Meen-le-Grand: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Roquier (Raoul-Julien-François), à Rennes: services rendus à l'art musical populaire.
M. Simon (Emile-André-Jean-Isidore), à Rennes: services rendus à l'enseignement technique.
M. Tiengou (André), à Rennes: services rendus à l'éducation populaire.
M. Triguel (Fernand-Louis-Valéry), à Fougères: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Vacher (Henri), à Rennes: services rendus à l'éducation populaire.

INDRE

Officiers de l'instruction publique.

M. Grelier (Léon-Théophile-Eugène), à Châteauroux: services rendus à l'éducation nationale.

M. le docteur Lavaud (Georges), à Châteauroux: services rendus à l'éducation nationale.

Officiers d'académie.

M. Auxiette (Léon), à Lourdoueix-Saint-Michel: services rendus à l'enseignement.

M. Bas (Paul-Charles), à Châteauroux: services rendus à l'art musical populaire.

M. Bénard (Jean-Maurice-Henri), à Chaulmes, par Buzençais: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Combescure (Paul-Louis-Jules-Gaston), délégué cantonal à Ingrandes.

M. Constancin, marquis du Châtenet (Jacques-Benoît-Emile-Paul-Marie), au Blanc: services rendus aux lettres et aux sciences.

M. Coutant (Raoul-Louis), à la Borde, par Varennes-sur-Fouzon: services rendus aux lettres.

M. Granat (Elie), à Varennes-sur-Fouzon: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Grenon (Clément-Eugène-Anatole), délégué cantonal à Levroux.

M. Labanne (Anthime), à Poulaines: services rendus à l'art musical populaire.

M. Lévêque (Gaston-Marcel), à Châteauroux: services rendus à l'éducation nationale.

M. Masset (Jean), à la Châtre: services rendus à l'éducation nationale.

M. Piat (Rolland-Gilbert), à Châteauroux: services rendus à l'art musical populaire.

M. Pissere (Robert-Elie), préfet à Châteauroux: services rendus à l'éducation nationale.

M. Planteline (Marcel-Léon-René), à Orsennes: services rendus à l'éducation populaire.

M. Portier (Fernand-Auguste-Emile-Charles), délégué cantonal à Chaillac.

M. Séveau (Jean-Louis-Léon), à Châteauroux: services rendus à l'enseignement technique.

Mlle Siboulet (Odette-Blanche-Constance-Léontine), à Châteauroux: services rendus à l'enseignement musical.

M. Verneret (Gabriel-Emile), à Argenton-sur-Creuse: services rendus à l'art musical populaire.

INDRE-ET-LOIRE

Officiers de l'instruction publique.

M. Barbure (Alexandre), délégué cantonal à Chinon.

M. Bourdon (Moïse), à Azay-sur-Cher: services rendus à l'art musical populaire.

M. Guillaume (Lionel), à Tours: services rendus à l'enseignement technique.

M. Jacob (Henri), à Tours: services rendus à l'enseignement technique.

Mlle Joignet (Marcelle-Marie-Alice), à Tours: services rendus aux lettres.

Mme Mouroux, née Alligne (Jeanne-Louise), à Tours: services rendus à l'éducation populaire.

M. Sécheresse (Pierre), à Tours: services rendus à l'éducation nationale.

M. Simon (Eugène-Ernest), à Tours: services rendus à l'éducation nationale.

Officiers d'académie.

M. Bongars (Emile-Sylvain), à Tours: services rendus à l'éducation nationale

M. Burochin (Louis-Aimé), à Saint-Antoine-du-Rocher: services rendus à l'art musical populaire.

M. Cartier (Yves), à Preuilly-sur-Claise: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Crespin (Edmond), à Bléré: services rendus à l'éducation populaire.

M. Dorizon (Paul), à Civray-sur-Cher: services rendus à l'art musical populaire.

M. Grangeron (René-Augustin), à la Riche: services rendus à l'enseignement technique.

Mme Guitard, née Crétot (Geneviève), dite Graves, à Tours: services rendus à l'art dramatique.

M. Leglise (Jean-Marcel), à Tours: services rendus aux sports.

M. Lefort (André-Gaston), à Tours: services rendus à l'enseignement technique.

M. Letrone, dit Sam (Samuel-Georges-Pierre), à Monnaie: services rendus aux arts et métiers.

M. Marchand (Henri), à Neuille-le-Lierre: services rendus à l'enseignement musical.

M. Maurice (Pierre), à Sorigny: services rendus à l'éducation populaire.

M. Mestre (Paul), à Tours: services rendus à l'art théâtral.

M. Paget (René), à Chinon: services rendus à l'art musical populaire.

M. Rioland (Hégesippe), à Chinon: services rendus à l'art musical populaire.

M. Rocher (Désiré-Louis), à Saint-Symphorien: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Rose (Raymond-Gaston-Alphonse), à Tours: services rendus aux sports.

Mme Viou, née Franck (Simone), à Châteaurenault: services rendus à l'enseignement technique.

ISERE

Officiers de l'instruction publique.

M. Allègre (Jean), à Grenoble: services rendus à l'enseignement technique.

M. Allemand (Michel), à Grenoble: services rendus à l'enseignement technique.

M. Bethoux (Gaston-Joseph), à Grenoble: services rendus aux arts.

M. Collet (François), délégué cantonal à Décines-Charpieu.

M. Danel (Pierre), à Grenoble: services rendus à l'enseignement technique.

M. Deschaux-Blanc (Ferdinand-Jules), à Saint-Geoire-en-Valdaine: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Dime (Jean-Marie-Antoine), à Voiron: services rendus à l'art musical populaire.

M. Feugier (Marius-Albert), délégué cantonal à Allevard.

M. Ganivet (René-Pierre), à Grenoble: services rendus à l'enseignement technique.

M. Karaly (Lucien-Joseph-Etienne), à Voiron: services rendus à l'art musical populaire.

M. Reynier (Francis-Louis-Emile), à Bourgoin: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Turel (Jean-Baptiste), à Fontaine: services rendus à l'art musical populaire.

Officiers d'académie.

M. Biessy (Marius), à Pont-de-Cheruy: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Boccon (Louis-Antonin), délégué cantonal à Chimilin.

M. Borde (Jean-Louis), à Vienne: services rendus à l'art musical populaire.

M. Bourgin (André), à Grenoble: services rendus à l'enseignement technique.

M. Bouyssié (Georges-René-Lucien), à Grenoble: services rendus à l'enseignement musical.

M. Bruyas (Gabriel-Benoît-François), à Decines-Charpieu: services rendus aux œuvres scolaires.

Mlle Cibert (Suzanne), à Grenoble: services rendus à l'éducation nationale.

M. Comte (Louis), à Jardin: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. David (André), à Grenoble: services rendus à l'enseignement technique.

M. Debourg (Joseph-Paul), à Vienne: services rendus à l'enseignement technique.

M. Déchenaud (Emile-André-Marius), à Voiron: services rendus à l'art musical populaire.

M. Fayard (Joseph-Désiré), délégué cantonal à Pajay.

M. Fillet (André), à Bourgoin: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Foret (René-François-Félix), à Grenoble: services rendus à l'éducation populaire.

M. Frechet (Joseph), à Saint-Didier-de-la-Tour: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Gaillard (Louis-Félix), à Saint-André-le-Gaz: services rendus à l'art musical populaire.

M. Grand (Auguste-Félix), à Bourgoin: services rendus aux sciences.

M. Guerre (Roger-Pierre-Félix), à Grenoble: services rendus aux arts.

M. Jaime (Maurice), au Péage-de-Roussillon: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Joly (Pierre-Félix-Emile), à Brezins: services rendus à l'éducation populaire.

M. Kuhn de Chizelle (Tristan-Marie-Bernard), à Grenoble: services rendus à l'enseignement technique.

M. Larcher (Paul-Constant), à Heyrieux: services rendus à l'art musical populaire.

M. Magdelen (Léon-Antoine-Ferdinand), délégué cantonal à Villard-de-Lans.

M. Millie (Auguste), à Champ-sur-Drac: services rendus à l'art musical populaire.
M. Morel (Henri), à Assieu: services rendus à l'art musical populaire.
M. Morel (Louis), délégué cantonal à Frontonas.
M. Piot (Charles-Marie-Lucien), à Grenoble: services rendus à l'art musical populaire.
M. Puissant (Marius-Adrien), à Lancey: services rendus aux sports.
M. Rambaud (Georges), à Grenoble: services rendus aux arts.
M. Reynet (Paul), à Grenoble: services rendus à l'enseignement.
M. Ruffo (Joseph-Louis), à Grenoble: services rendus à l'art musical populaire.
M. Simien (Albert-Joseph-Henri), à Roybon: services rendus aux œuvres scolaires.
M. Thévenon (Marcel-Eugène), délégué cantonal à Aoste.
Mme de Vaucher, née Jourdanet (Simone), à Grenoble: services rendus à l'éducation nationale.

JURA

Officiers de l'instruction publique.

M. Faivre (Maurice), à Lons-le-Saunier: services rendus à l'éducation nationale.
M. Lespinasse (Lucien-François), à Dole: services rendus à l'enseignement musical.
M. Rollin (Abel-Marie-André), à Lons-le-Saunier: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Villot (Armand-François), à Morez: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

Officiers d'académie.

M. Barnier (Roger-Louis-Paul), à Lons-le-Saunier: services rendus à l'éducation nationale.
M. Clavel (Paul-Daniel), à Lons-le-Saunier: services rendus à l'éducation populaire.
M. Curie (Jean), à Dole: services rendus à l'art musical populaire.
M. Ducruet (Louis), à Salins: services rendus aux sciences.
M. Girardier (Raoul), à Dole: services rendus à l'art musical populaire.
M. Jeannin (Edouard), à Dole: services rendus à l'art musical populaire.
M. Lacroix (Louis-Marcel), à Saint-Claude: services rendus à l'enseignement.
M. Lyautey (Louis-René), à Monay: services rendus à l'enseignement.
M. Paget (Louis-Camille), délégué cantonal à Morez.
M. Raffy (Robert-Victor), à Dole: services rendus à l'éducation nationale.
M. Rebequet (Etienne), à Fraisans: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

LANDES

Officier de l'instruction publique.

M. Deslibarde (Jean), à Villeneuve-de-Marsan: services rendus à l'art musical populaire.

Officiers d'académie.

M. Arbouet (Pierre-Henri), à Pomarez: services rendus à l'art musical populaire.
M. Bastiat (Frédéric), à Dax: services rendus à l'enseignement musical.
M. Bats (Mathieu), à Pontonx-sur-Adour: services rendus à l'enseignement musical.
M. Berteaudeau (Roger-Pierre-Lucien), à Mont-de-Marsan: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Betuingt (Daniel), à Saint-Gor: services rendus à l'art musical populaire.
M. Brachet (Gaëtan), à Biscarrosse: services rendus à l'enseignement musical.
M. Ducasse (Jean), à Pomarez: services rendus à l'art musical populaire.
M. Dupouy (Jean-Simon-Louis), à Saint-Sever: services rendus à l'enseignement musical.
M. Foissy (Alexandre-Maurice), à Parentis-en-Born: services rendus à l'art musical populaire.
M. Gratedoux (Gustave), à Villeneuve-de-Marsan: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Lannegrand (Jean), à Amou: services rendus à l'art musical populaire
M. Lapios (Georges), à Roquefort: services rendus à l'éducation populaire.
M. Sentaurens (Joseph-Omer), à Morcenx: services rendus à l'art musical populaire.
M. Troise (Gaëtan), à Dax: services rendus à l'enseignement musical.

LOIR-ET-CHER

Officiers de l'instruction publique

M. Bruneau (Gaston-Louis), à Blois: services rendus aux arts.
M. Dubreuil (Georges), à Blois: services rendus aux œuvres postscolaires.
M. Dujardin (Paul-Albert), à Vendôme: services rendus à l'enseignement musical
M. Durand (Octave), à Cellettes: services rendus à l'art musical populaire.
M. Marchand (René-Pierre), à Saint-Aignan: services rendus à l'art musical populaire.
M. Meignen (Auguste-Louis-Maxime), à Dhuizon: services rendus à l'art musical populaire.

Officiers d'académie.

M. Beaugrand (Pierre), délégué cantonal à Ouchamps.
M. Berlin (Paul), délégué cantonal à Châteauvieux
Mme Blanchard (Marie-Marguerite-Blanche), déléguée cantonale à la Chaussée-Saint-Victor
M. Boyer (Pierre-Célestin), à Blois: services rendus à l'enseignement.
M. Bruneau (Emile-Louis), à Blois: services rendus à l'enseignement musical.
M. Colinet (Henri-Marie), à Troo: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Neitz (Ernest-Louis), à Thore-la-Rochette: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Richard (Georges-Félix), à Mont, près Chambord: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Salmon (Gaëtan), à Neung-sur-Beuvron: services rendus à l'art musical populaire.
M. Schwartz (Camille-Nicolas), à Montrichard: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

LOIRE

Officiers d'instruction publique.

M. Brenier (Louis-Lucien), au Chambon-Feugerolles: services rendus à l'enseignement technique.
M. Cadaux (Ernest), à Roanne: services rendus à l'enseignement technique
Mme Clavier, née Gressin (Marie-Julienne), à Saint-Rambert-sur-Loire: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Fétinet (Etienne), à Feurs: services rendus à l'éducation populaire.
M. Filleton (Jean-Claude), à Riorges: services rendus à l'art musical populaire.
M. Gagnal (Vincent), à Sorbiers: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Hangard (Pierre), à Montbrison: services rendus à l'art musical populaire.
M. Louison (Pierre-Jean-Marie), à Saint-Etienne: services rendus à l'éducation populaire.
M. Marcellier (Aimé-Frédéric-Auguste), à Saint-Etienne: services rendus à l'enseignement technique.
M. Meunier (François-Pierre), délégué cantonal à Rive-de-Gier.
M. Moreau (Louis-Alex-Abel), à Roanne: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Palle (Joannès-Claudius), délégué cantonal à Feurs.

Officiers d'académie.

Mme Aprato (Michel-Françoise-Germaine), à Saint-Etienne: services rendus aux lettres.
M. Arnaud (Elie), à Saint-Etienne: services rendus à l'art musical populaire.
M. Bariau (Ferdinand), à Mably: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
Mme Beronnet (Anne-Marie-Antoinette), à Saint-Etienne: services rendus à l'enseignement technique.
M. Bertrand (Joseph), à Saint-Etienne: services rendus à l'art musical populaire.
M. Bory (Léon), à Saint-Etienne: services rendus à l'éducation nationale.
M. Bouche (Jean-Claude), à Roanne: services rendus à l'enseignement musical.
M. Brun (Robert-Gabriel-Joseph), à Roanne: services rendus à l'enseignement musical

M. Burlat (Henri), à Firminy: services rendus à l'art musical populaire.

M. Chavot (Alfred-Louis), à Chazelles-sur-Lyon: services rendus à l'art musical populaire.

M. David (Jean-Marius-Antoine), à Montbrison: services rendus à l'éducation nationale.

M. Deforme (Jean-Jules), délégué cantonal à la Ricamarie.

Mlle Denis (Germaine), à Roanne: services rendus à l'enseignement technique.

M. Dumillier (Claudius-Jean-Marie), à Feurs: services rendus à l'éducation populaire.

M. Durand (Joanny), dit Joanny-Durand, à Saint-Agathe-la-Bouteresse: services rendus aux arts.

M. Gadoud (Léon-Victor), à Saint-Etienne: services rendus aux arts.

M. Gerbod (Georges), à Saint-Etienne: services rendus à l'éducation nationale.

M. Girard (Michel-Etienne), délégué cantonal à Moingt.

Mlle Gonon (Marguerite), à Poncins: services rendus à l'éducation nationale.

M. Guichard (Julien-Marie-Claudius-Joseph), à Saint-Etienne: services rendus à l'art musical populaire.

M. Jabouley (Gabriel-Louis-Alexandre), à Saint-Etienne: services rendus à l'art musical populaire.

M. Jeune (Joannès), à Roanne: services rendus à l'enseignement musical.

M. Krumm (Jean-Emile), à Saint-Etienne: services rendus à l'art musical populaire.

M. Laporte (Edouard-Charles), à Roanne: services rendus aux lettres.

M. Lescure (Henri), à Roanne: services rendus à l'éducation populaire.

M. Martin (Pierre-Marie), à Panissières: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Mercier (Stéphane-Séraphin), au Cergne: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Miller (Pierre), à Roanne: services rendus à l'art musical populaire.

M. Richard (Charles-Gabriel-Claude), à Bouthéon: services rendus aux lettres.

M. Souchon (Jean), à Saint-Etienne: services rendus à l'enseignement.

M. Tollet (Jean), à Saint-Etienne: services rendus à l'art musical populaire.

M. Vallas (Jean-Antoine), à Marlhes: services rendus à l'enseignement.

M. Vergiat (Antonin-Maurice), à Roanne: services rendus à l'éducation nationale.

LOIRE (HAUTE-).

Officiers de l'instruction publique.

M. Raveyre (Louis-Julien), au Puy: services rendus à l'enseignement musical.

M. Saby (Raymond), à Brioude: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Taulemesse (Jules), à Landos: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

Officiers d'académie.

M. Benier (Marc), au Puy: services rendus à l'art musical populaire.

M. Breysse (Albert), au Puy: services rendus à l'art musical populaire.

M. Chaumet (Ludovic), à Cerzat: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Chausse (Raymond-Antoine), à Saint-Didier-en-Velay: services rendus à l'art musical populaire.

M. Daumas (Paul-Jean-François), à Brioude: services rendus à l'art musical populaire.

M. Delaigue (Jean), à Brioude: services rendus à l'enseignement.

M. Dorel (Maurice-Jean-Marius), à Brioude: services rendus à l'art musical populaire.

M. Grasset (Marius), à Bas-en-Basset: services rendus à l'enseignement technique.

M. Lespinasse (Julien), à Auzon: services rendus à l'éducation nationale.

M. Pays (Auguste), au Puy: services rendus à l'art musical populaire.

M. Pestre (Eugène), à Brioude: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Peyrard (Jean-Claude), à Saugues: services rendus à l'éducation nationale.

M. Ustachon (Marcel-Gaston-Auguste), à Vergonghcon: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Valette (Jean-Marie), à Brives-Charensac: services rendus à l'enseignement.

M. Vincent (Louis-Marius), à Lempdes: services rendus aux lettres.

LOIRE-INFERIEURE

Officiers de l'instruction publique.

M. Bilon (Philibert-Clément), à Nantes: services rendus à l'enseignement musical.

M. Gaubert (Fernand-Théophile), à Nantes: services rendus à l'art musical.

M. Gautier (Charles-Louis), à Palmbœuf: services rendus aux œuvres scolaires.

M. Lequimener (Frédéric-Marie), délégué cantonal à Mesquer: services rendus aux œuvres scolaires.

M. Peignon (Joseph-Louis-Marie), à Nantes: services rendus à l'éducation populaire.

M. Peneau (Alfred), à la Barbinière-en-Vertou: services rendus aux œuvres périscolaires.

M. Pinard (Alfred-Julien-Léon), à Nantes: services rendus à l'art musical populaire.

M. Roullier (Etienne-Félix), à Nantes: services rendus aux arts.

Officiers d'académie.

Mlle Arnaud (Jeanne-Aimée-Marie-Désirée), à Bourg-d'Abbaretz: services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Audebert (Georges), à Châteaubriant: services rendus à l'éducation nationale.

M. Bengistel (Charles), à Guérande: services rendus aux lettres.

Mme Bertho, née Masson (Louise-Eugénie), à Nantes: services rendus aux œuvres scolaires.

M. Boursier (Emile), à Nantes: services rendus à l'enseignement technique.

M. Brunet (Henri), à Nantes: services rendus à l'enseignement technique.

M. Cailleux (Joseph-Marie-Albert), délégué cantonal à Soulvache.

M. Caux (Jean), à Savenay: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Chappron (Pierre-Gilles-Marie), à Rougé: services rendus à l'enseignement.

M. Cocault-Duverger (René), à Nantes: services rendus aux sciences.

M. Colinet (Victor-Louis), à la Baule: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Coraleau (Léon-Pierre-Louis-Marie), à la Chapelle-Heulin: services rendus à l'art musical populaire.

M. Dufresne (Paul-Eugène-Jean-Marie), à Nort-sur-Erdre: services rendus à l'art musical populaire.

M. Dugny (Léon-Paul-Henri), à Nantes: services rendus à l'éducation nationale.

M. Ferré (Joseph-Marie), à Nozay: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Gourbil (Cyprien-Joseph), à Conquereuil: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Guiguen (Jean-Marie), à la Baule: services rendus à l'éducation populaire.

M. Harel (Jean-Baptiste), au Fresne-sur-Loire: services rendus aux lettres.

M. Jagueneau (Fernand), à Nantes: services rendus à l'éducation populaire.

Mlle Le Bidois (Gratienne-Jeanne), à Nantes: services rendus à l'enseignement musical.

M. Le Bon (Yves-Jean-Julien), à Guérande: services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Lecœuvre (Edgard), à Indret: services rendus à l'enseignement technique.

M. Lozeau (Joseph), à Nantes: services rendus à l'éducation nationale.

Mme Martinerie, née Le Meur (Hélène), à Nantes: services rendus à l'enseignement musical.

M. Mockers (Jean-Georges), à la Baule: services rendus aux arts.

M. Neau (Octave), délégué cantonal au Pressoir.

M. Nizon (Louis-Victorien-Marie), délégué cantonal à la Haie-Louisfert.

M. Ollivier (Louis-Joseph-Marie), à la Haie-Fouassière: services rendus à l'art musical populaire.

M. Perrodeau (Constant), à Nantes: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Petelaud (Marius), à Nantes: services rendus à l'enesignement technique.

M. Piraud (Joseph-Eugène), à Nantes: services rendus aux arts.

M. Prevot (Prosper-Alexandre-Yves), à Nantes: services rendus à l'éducation populaire.

M. Raveleau (Alphonse-Célestin), à la Bénate, Saint-Jean-de-Corcoue: services rendus à l'art musical populaire.

M. Razin (Félix-Florent), à Nantes: services rendus aux arts.

Mme Roche, née Caro (Rose-Marie), à Nantes: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Salvignol (Raymond-Victor), à Nantes: services rendus à l'art musical populaire.
M. Sauzereau (Raymond), à Savenay: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Simon (Auguste), à Rezé: services rendus à l'enseignement musical populaire.
M. Sirot (Jacques), à Nantes: services rendus à l'art musical.
M. Tranchand (Robert-Marius), à Escoublac: services rendus aux œuvres postscolaires.
M. Valembois (Raymond-Charles), à Nantes: services rendus à l'art musical populaire.

LOIRET

Officiers de l'instruction publique.

M. Bourgeois (Léon), à Orléans: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
Mme Grolet, née Saladin (Yvonne), à Montargis: services rendus aux œuvres postscolaires.
M. Lemesle (Roger), à Orléans: services rendus à l'art théâtral.
M. Lepage (Charles-Eugène-Henri), à Pithiviers: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Leroy (Charles-Jean), à Orléans: services rendus aux lettres.
M. Louchain (Paul-Jean-Joseph), à Orléans: services rendus aux lettres.
M. Rousseau (Camille-Noël-Emile), à Pont-aux-Moines, par Mardie: services rendus à l'art musical populaire.
M. Tharanne (René-Marie-Eugène), à Saint-Jean-de-la-Ruelle: services rendus à l'éducation populaire.
M. Thévenin (Maurice-René-Victor), à Orléans: services rendus à l'enseignement musical.

Officiers d'académie.

M. Begond (Fernand), à Sully-sur-Loire: services rendus à l'art musical populaire.
M. Bergerard (Valentin-Félix), à la Chapelle-Saint-Mesmin: services rendus à l'art musical populaire.
M. Bouard (Adrien-Céleslin-Henri), à Saint-Benoît-sur-Loire: services rendus à l'art musical populaire.
M. Capoulade (Jean-Eugène), à Pithiviers: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Courtin (Edgard-Raoul), à Orléans: services rendus à l'éducation nationale.
M. Devin (Tony-Charles-Léon), à Vrigny: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Dupic (Pierre), à Saint-Jean-de-la-Ruelle: services rendus aux œuvres postscolaires.
M. Gaulon (Ernest), à Corbeilles-en-Gâtinais: services rendus à l'art musical populaire.
Mme Goutallier, née Poitou (Andrée), à Orléans: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Grossier (René), à Orléans: services rendue à l'enseignement technique.
M. Guillaumin (Roger), à Orléans: services rendus à l'éducation populaire.
M. Lallemand (Eugène-Henri), à Lorris: services rendus à l'art musical populaire.
M. Lamain (Henri), à Orléans: services rendus à l'éducation nationale.
M. Lefèvre (Abel-Edouard-Alphonse), à Orléans: services rendus à l'art musical populaire.
M. Mabout (Kléber), à Sully-sur-Loire: services rendus à l'art musical populaire.
M. Paget (Paul-Charles-René), à Orléans: services rendus à l'enseignement technique.
M. Piet (Georges-Lucien-Henri), à Pithiviers: services rendus à l'éducation populaire.
M. Raffaitin (Gaston), à Orléans: services rendus à l'art musical populaire.
M. Vivier (Raoul-Arthur-Fernand), à Chalette-sur-Loing: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

LOT

Officiers de l'instruction publique.

M. Dilhac (Jean-Baptiste), à Calviac: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Guillemin (Louis), délégué cantonal à Castelnau-Montratier.

Officiers d'académie.

M. Benech'e (Roger-Eugène-Marie), à Gagnac: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
Mme Crassac, née Resseguier (Blanche), à Cahors: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Darnis (André), à Latronquière: services rendus à l'enseignement.
M. Itard (René-Victor), à Cahors: services rendus à l'art musical populaire.
M. Laforge (Gaston), à Boisset-Gourdon: services rendus aux arts.
M. Moussie (Jean-Eugène), à Figeac: services rendus à l'éducation populaire.
M. Roux (Antoine-Daniel), délégué cantonal à Figeac.
M. Ser (Albert-Jean-Marius), à Figeac: services rendus à l'éducation populaire.
M. Taunay (Jacques-Robert), sous-préfet, à Figeac.

LOT-ET-GARONNE

Officiers d'académie.

M. Beau (Robert), à Fumel: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Cayre (Ernest), délégué cantonal à Duras.
M. Chatellier (Paul), à Castillonnes: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Dejean (Edgard-Pierre-Justin-Joseph), à Marmande: services rendus aux sports.
M. Demoulin (Jean), à Villeneuve-sur-Lot: services rendus à l'éducation populaire.
M. Fourcade (Raymond), à Marmande: services rendus à l'éducation nationale.
M. Gallon (Jean-Albert-Henri), sous-préfet à Nérac.
M. Grassot (Yves), à Marmande: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Gueyte (Camille), à Dolmayrac-de-Sainte-Livrade: services rendus aux œuvres scolaires et post-scolaires.
M. Lyonnaz (Etienne-Louis-Jean), à Aiguillon: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Manresa (Albert), à Marmande: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Marty (Robert), à Fumel: services rendus à l'éducation nationale.
M. Moynie (Marcel), à Saint-Pierre-de-Clairac: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
Mlle Rey (Louise), à Lacepède, par Aiguillon: services rendus à l'enseignement.
M. Rieus (René), à Villeneuve-sur-Lot: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Saillol (Fernand), à Montpezat-d'Agenais: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Valois (Hervé), à Laroque-Timbaut: services rendus à l'éducation populaire.

LOZERE

Officier de l'instruction publique.

M. Agulhon (Albert-Fernand), à Mende: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

Officiers d'académie.

Mlle Bonnet (Blanche-Emilie), à Mende: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Gauthier (Pierre-Antoine), à Auroux: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Hugonnet (Jean), délégué cantonal à Mende.
M. Jaffuel (Pierre), délégué cantonal à Saint-Léger-du-Malzieu.
M. Padès (Désiré), délégué cantonal à Malzieu-Ville.
M. Velay (Louis), à Mende: services rendus à l'enseignement technique.

MAINE-ET-LOIRE

Officiers de l'instruction publique.

M. David (Henri), à Trélazé: services rendus à l'enseignement technique.
M. Esnault (Georges), à Baugé: services rendus aux sciences.
M. Gaignard (Albert-Louis-Eugène), à Villevêque: services rendus à l'éducation nationale.
M. Guet (Grégoire-Joseph-Marie), à Angers: services rendus à l'éducation nationale.
Mme Martigneaux (Malvina), déléguée cantonale à Cholet.
M. Raymondaud (Eugène), à Saumur: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Seigneur (Paul), à Saumur: services rendus à l'éducation nationale.

Officiers d'académie.

Mme Amy-Louge (Jeanne), à Saumur: services rendus aux œuvres postscolaires.
M. Boisserie (Jean-Paul), à Saumur: services rendus à l'enseignement musical.
M. Bonnamy (Maurice), à Murs: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Cady (Jacques-Joseph-Louis), à Angers: services rendus à l'éducation nationale.
M. Chedanne (René-Jean-Baptiste), à Angers: services rendus à l'art musical populaire.
M. Depeyre (Anthelme), délégué cantonal à Saint-Pierre-Montlimart.
M. Desaleux (Joseph), à Angers: services rendus à l'enseignement technique.
M. Dutheil (Marcel), à Angers: services rendus à l'enseignement technique.
M. Gouby (Marcel), à Angers: services rendus à l'art musical populaire.
M. Jolivet (Paul), à Saint-Lambert-du-Lattay: services rendus à l'art musical populaire.
M. Lebeaux (Ernest), à Baugé: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Lebreton (Christian), à Trélazé: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Loiseleur (Fernand-François-Elie), à Angers: services rendus à l'art musical populaire.
M. Marnot (René-Georges-Lucien), à Saumur: services rendus aux lettres.
M. Mathé (Arthur-Albert), à Angers: services rendus à l'éducation physique.
Mme Maussion, née Gastineau (Marie-Juliette-Jeanne), à Segré: services rendus à l'enseignement.
M. Millet (Maurice), délégué cantonal à Angers.
M. Moreau (Léon), à Angers: services rendus à l'enseignement technique.
M. Moron (Louis), à Quincé-par-Brissac: services rendus à l'art musical populaire.
Mme Piffeteau (Virginie-Jeanne), à Erigne, par Mûrs: services rendus à l'enseignement.
M. Pucelle (Abel), à Saumur: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Riou (Amand-Jean), à Angers: services rendus à l'art musical populaire.
M. Roux (Jules-Alexandre), à Saumur: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Yvon (Henri), à Angers: services rendus à l'éducation nationale.

MANCHE

Officiers de l'instruction publique.

Mme Flatlet, née Philippe (Blanche-Louise), à Saint-Lô: services rendus à l'éducation nationale.
M. Le Bon (Emile-Marie), à Avranches: services rendus aux arts.
M. Leprevost (Alphonse), à Cherbourg: services rendus aux œuvres postscolaires.
M. Osmond (Désiré-Jacques-Clément), à Cherbourg: services rendus à l'enseignement technique.

Officiers d'académie.

M. Alphonse (Georges), à Carentan: services rendus aux œuvres scolaires.
M. Artur (Henri-Pierre), à Avranches: services rendus à l'art musical populaire.
M. Aubry (Désiré), à Coutances: services rendus aux lettres.
M. Boscher (René), à Saint-Fromond: services rendus aux œuvres scolaires.
Mme Bouillet, née Chatel (Juliette-Rose-Marie), à Granville: services rendus aux œuvres scolaires.
M. Campain (Pierre), à Cherbourg: services rendus aux arts.
M. Clouet (Raymond), à Avranches: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Cosnefroy (Henri), délégué cantonal aux Pieux.
M. Denizot (Abel-Louis-André), à Avranches: services rendus à l'éducation nationale.
Mme Dubois (Alice-Adelaïna-Rosalie), à Cherbourg: services rendus à l'art musical populaire.
M. Garnier (Joseph-Félix-François), délégué cantonal à Marcilly.
Mme Gervais, née Henry (Alphonsine), à Tourlaville: services rendus à l'enseignement technique.
M. Hingan (Louis-Jules-Jean), délégué cantonal à Sartilly.
M. Hourdin (Louis), à Mortain: services rendus aux œuvres scolaires.
M. Ladroue (André), à Saint-Lô: services rendus à l'art musical populaire.
M. Lansonneur (Louis-Marie), à la Glaccrie: services rendus à l'éducation populaire.
M. Laurent (Joseph), à Avranches: services rendus aux œuvres postscolaires.
Mme Lebas, née Sanson (Jeanne), à Coutances: services rendus aux œuvres postscolaires.
M. Lebuhotel (Marc), à Saint-Lô: services rendus aux œuvres scolaires.
M. Lecouteur (Roger-Auguste-Jean), à Equeurdreville: services rendus à l'enseignement technique.
Mme Letellier, née Thomas (Cécile), déléguée cantonale à Blainville-sur-Mer.
M. Levavasseur (Paul-Albert-Gustave), à Ducey: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Lollieric (Jean), à Coutances: services rendus à l'éducation nationale.
M. de Montgermont (Jean-René-Joseph), à Bacilly: services rendus à l'éducation populaire.
M. Pigaux (André), à Montmartin-sur-Mer: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Rapilly (René-Louis), à Bréhal: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Savelli (Emile), à Barneville-sur-Mer: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Servule (Delphin), délégué cantonal à Blainville-sur-Mer.
Mme Thomasse, née Bazan (Henriette), à Equeurdreville: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

MARNE

Officiers de l'instruction publique.

M. Baumard (Alfred-Nicolas), à Reims: services rendus à l'art musical populaire.
M. Bourquin (Paul-Ulysse), à Chaintreix-Bierges: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Carteret (Eugène-Lucien), à Epernay: services rendus à l'art musical.
M. Cuzin (Louis), à Reims: services rendus aux sciences.
M. Gautier (Fernand-Louis-Agricole), à Reims: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Mourer (Emile-Léon), à Epernay: services rendus à l'art musical populaire.
M. Vatel (René-Louis), à Verneuil: services rendus à l'art musical populaire.
M. Vivier (Hector-Jean-Pierre), à Reims: services rendus aux sciences.

Officiers d'académie.

M. Bailly (Albert-Louis-Jules), délégué cantonal à Gigny-aux-Bois.
M. Bergaut (Paul-Louis), à Margerie-Hancourt: services rendus à l'art musical populaire.
M. Berland (Aristide-Marie-Joseph-Eugène), à Tours-sur-Marne: services rendus à l'éducation nationale.
M. Bocquet (Gaston-Julien), à Epernay: services rendus à l'art musical populaire.
M. Bouclier (Camille-Eloi), à Saint-Germain-la-Ville: services rendus à l'art musical populaire.
M. Buchheit (Gabriel), à Sermaize-les-Bains: services rendus à l'art musical populaire.
M. Collin (Roland-Marcel-Lucien), à Ludes: services rendus à l'art musical populaire.
M. Copilet (Jules-Auguste), à Pogny: services rendus à l'art musical populaire.
M. Dewez (François-Eucher-Joseph), à Courtisols: services rendus à l'art musical populaire.
M. Etgen (Marcel), à Vertus: services rendus à l'art musical populaire.
M. Geraudel (Laurent-Joseph-Victor), à Epernay: services rendus à l'art musical populaire.
M. Hermant (Charles-Adrien), à Châlons-sur-Marne: services rendus à l'enseignement.
M. Jacob (Albert-Prosper), à Fère-Champenoise: services rendus à l'art musical populaire.
M. Jerger (Marcel-Raoul), à Fromentières: services rendus à l'art musical populaire.
M. Lamarle (Raymond-Emile), à Epernay: services rendus à l'art musical populaire.
Mme Lecourtier, née Marquet (Marie), déléguée cantonale à Sainte-Menehould.
M. Lorentz (François-Albert), à Châlons-sur-Marne: services rendus à l'éducation populaire.
M. Martin (Georges), à Verneuil: services rendus à l'art musical populaire.
M. Mary (Charles-Henri-Lucien), à Reims: services rendus aux arts.
M. Rivière (Gaston-Robert), à Reims: services rendus à l'éducation nationale.
M. Soyer (Paul-Adonis), délégué cantonal à Corbeil.
M. Thouvenin (André-Henri-Emile): services rendus à l'art musical populaire.
M. Vellay (Edouard-Eugène-Robert-Paul), à Reims: services rendus à l'éducation nationale.
M. Viret (Raymond-Georges), à Heiltz-le-Maurupt: services rendus à l'éducation nationale.
M. Wattier (Robert-Maurice), à Reims: services rendus aux arts.

MARNE (HAUTE-)

Officiers de l'instruction publique.

M. Cardot (Eugène-Camille), délégué cantonal à Neuilly-l'Evêque.
Mme Fourneret, née Rins (Léa), à Villiers-aux-Chênes: services rendus aux œuvres scolaires.
M. Hauplomb (Anatole), à Ceffonds: services rendus aux œuvres scolaires.

Officiers d'académie.

M. Aubry (Jean-Georges-Louis-Marie), à Langres: services rendus à l'art musical populaire.
M. Berthe (Louis), à Saint-Dizier: services rendus à l'éducation populaire.
M. Clerc (André-Louis), à Wassy: services rendus à l'éducation populaire.
M. Cours (Georges), à Langres: services rendus aur arts.
M. Darsonval (Alfred), à Curel: services rendus aux œuvres scolaires.
M. Feid (Paul), à Langres: services rendus à l'archéologie.
M. Lebland (André-Louis-Lucien), délégué cantonal, à Saulxures.
M. Percheron (Paul), à Montier-en-Der: services rendus aux œuvres scolaires.

MAYENNE

Officiers de l'instruction publique.

M. Baube (Jean-Baptiste-Julien-Ferdinand), à Renazé: services rendus à l'art musical populaire.
Mme Courteille, née Sanoyau (Lucienne-Georgette-Marie), à Mayenne: services rendus aux œuvres postscolaires.
Mme Gandon, née Huve (Alice-Eugénie-Marie-Andrée), à Laval: services rendus aux arts.
M. Jouanne (Pierre-Jean-Joseph), à Saint-Fraimbault-de-Prières: services rendus à l'enseignement musical.
M. Joubin (Gaston-Amédée), délégué cantonal, à Saulges.
M. Retout (Charles-Henri), à Mayenne: services rendus à l'éducation nationale.
M. Thouin (Isidore-Jean-Marie-Célestin), à Laval: services rendus à l'art musical populaire.

Officiers d'académie.

M. Avrillon (Joseph-Emile), à Château-Gontier: services rendus à l'enseignement technique.
Mme Barilier, née Tréboit (Maria-Eléonore), déléguée cantonale à Quelaines.
M. Blottière (Jules-Louis), à Port-Brillet: services rendus à l'éducation physique.
M. Dubois (Marcel-Paul-François), à Laval: services rendus à l'éducation nationale.
M. Galivel (Maurice), à Renazé: services rendus à l'art musical populaire.
M. Ginolhac (Jean), préfet de la Mayenne, à Laval.
Mlle Glinche (Ida-Marie), à Laval: services rendus à l'enseignement musical.
M. Jacquelin (Marc), à Ernée: services rendus à l'éducation nationale.
M. Millot (Jean), délégué cantonal, à Château-Gontier.
M. Moreau (Maurice), à Laval: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Rabinel (Edmond-Aimable-Constant), à Pré-en-Pail: services rendus à l'art musical populaire.
M. Renard (Alphonse-Joseph-Alexis-Léon), à Craon: services rendus à l'art musical populaire.
Mme Rioux, née Huchet (Marie-José), à Mayenne: services rendus aux lettres.
M. Roussel (Robert-Auguste), à Laval: services rendus à l'art musical populaire.

MEURTHE-ET-MOSELLE

Officiers de l'instruction publique.

M. Becker (Jean), à Nancy: services rendus à l'éducation physique.
M. Degaffet (Henri-Emile), à Nancy: services rendus à l'éducation nationale.
M. Ducas (Georges), délégué cantonal à Pont-à-Mousson.
M. Exbrayat (Jean-Marie), à Nancy: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Godfrin (Pierre), à Nancy: services rendus aux sports.
M. Rouchon (Charles-Adolphe), à Tromblaine: services rendus à l'art musical populaire.

Officiers d'académie.

M. André (Maurice-François-Nicolas), à Villers-lès-Nancy: services rendus à l'éducation populaire.
M. Aubert (Théophile), délégué cantonal à Dombasle-sur-Meurthe.
M. Aubertin (Georges), à Homecourt: services rendus à l'art musical populaire.
M. Béchade (Pierre), à Nancy: services rendus à l'enseignement technique.
M. Cadici (Terso), à Champigneulles: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Collet (Camille-Paul), à Moncel-sur-Seille: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Fau (Henri-Auguste-François), à Flavigny-sur-Moselle: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Fiore (Lucien-Eloi), à Homécourt: services rendus à l'enseignement musical.
M. Fouchy (Paul), à Nancy: services rendus à l'art populaire.
M. François (Joseph-Armand), à Nancy: services rendus à l'enseignement technique.
M. Friedel (Georges), à Badonviller: services rendus à l'art musical populaire.
M. Fulaine (Charles-Adolphe), à Pont-à-Mousson: services rendus à l'art musical populaire.
M. Gardaveaud (Paul), à Longwy: services rendus à l'enseignement technique.
M. Garoux (Jean-Pierre), à Nancy: services rendus à l'éducation populaire.
M. Gauge (Henri-Auguste), à Nancy: services rendus aux sports.
M. Goulin (Paul-Louis), à Nancy: services rendus à l'enseignement technique.
Mme Hanus, née Mangeot (Berthe-Marie-Elisabeth), déléguée cantonale à Saint-Nicolas-de-Port.
M. Herry (André-Jean), à Nancy: services rendus à l'éducation nationale.
M. Houpert (Paul), délégué cantonal à Bayon.
M. Lallève (Camille-Joseph), à Nancy: services rendus à l'éducation physique.
M. Lanher (Jules-Victor), à Blainville-sur-l'Eau: services rendus à l'enseignement technique.
M. Laurent (Gaston), à Pont-à-Mousson: services rendus aux arts.
M. Laurent (Marcel), à Lunéville: services rendus à l'éducation populaire.
M. Lehmann (Pierre-Michel), à Lunéville: services rendus à l'art musical populaire.
M. Leroy (Paul-Alfred-Victor), à Nancy: services rendus à l'enseignement technique.
M. Martin (Charles), à Bayon: services rendus à l'éducation populaire.
Mlle Moyse (Yvonne), déléguée cantonale, à Pont-à-Mousson.
M. Petit (André), à Badonviller: services rendus à l'art musical populaire.
M. Pierron (Adolphe), à Baccarat: services rendus à l'art musical populaire.
M. Platini (Antoine), à Longwy: services rendus à l'enseignement musical.
M. Plumet (Maurice-Emile), à Nancy: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Rémy (Marcel), à Pierrepont: services rendus à l'éducation populaire.
M. Richard (André), délégué cantonal à Bazailles.
M. Rouhy (Emile-Charles), à Nancy: services rendus à l'art musical populaire.
M. Sommer (Marcel-Robert), à Nancy: services rendus à l'art musical populaire.
M. Souron (Paul-Edmond), à Nancy: services rendus à l'art musical.
M. Stefanelli (Pierre), à Hussigny-Godbrange: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Thirion (Armand-Emile-Lucien), à Varangeville: services rendus aux œuvres postscolaires.
M. Thouvenin (Alphonse-Eugène-André), à Nancy: services rendus aux sports.
M. Tixier (Alphonse-Marcel), à Laxou: services rendus à l'éducation nationale.
M. Vigneron (Edouard-Eugène), à Nancy: services rendus à l'éducation nationale.
M. Villard (Paul), à Nancy: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Wenck (Marcel-Albert), délégué cantonal à Saint-Nicolas-de-Port.

MEUSE

Officiers de l'instruction publique.

M. Bourgoin (Lucien), délégué cantonal à Laneuville-Saint-Joire.
Mme Lereboullet, née Petit (Marguerite-Hélène), déléguée cantonale à Fresnes-en-Woëvre.

Officiers d'académie.

M. Balthassat (Edouard-Francelin), à Verdun: services rendus aux sports.
M. Boulhaut (Albert), à Verdun: services rendus à l'éducation nationale.
M. Brichard (Pierre-Emile), à Bar-le-Duc: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Charlier (Maurice-Raymond-Félix), délégué cantonal à Commercy.
M. Choltin (Robert-Louis), à Bar-le-Duc: services rendus aux sports.
M. Legay (André), à Verdun: services rendus à l'éducation populaire.
M. Meurisse (René), à Saint-Mihiel: services rendus à l'éducation nationale.
M. Pierson (Albert-Martin-Félix), à Vaucouleurs: services rendus aux arts.
M. Pirs (Roger-Paul-Jean), à Bar-le-Duc: services rendus à l'enseignement musical.
Mme Poetle, née Virieux (Simonne), à Vaucouleurs: services rendus à l'éducation populaire.
M. Simon (Lucien), à Bar-le-Duc: services rendus à l'éducation populaire.
M. Tixier (Antoine), à Nubécourt: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Tripon (Félix-Eugène), à Damvillers: services rendus à l'éducation populaire.

MORBIHAN

Officiers de l'instruction publique.

M. Hémon (Jean-René-Marie), délégué cantonal à Kéryado.
M. Huchet (Ferdinand), délégué cantonal au Palais.
M. Journe (René), à Auray: services rendus à l'art choral.
M. Lavenant (Gaston), délégué cantonal à Pontivy.
M. Le Roux (Jean), à Lorient: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

Officiers d'académie.

M. Allanic (Louis), à Vannes: services rendus à l'éducation physique.
M. Benoit (André-Pierre), à Lorient: services rendus aux sports.
M. Camlann (Paul), délégué cantonal au Sourn.
M. Colas (Octave), délégué cantonal à Quiberon
M. Danet (Albert-Jean-Marie), à Pontivy: services rendus aux arts.
M. Daussy (Henry-Victor-Auguste), à Saint-Avé, près Vannes: services rendus à l'éducation nationale.
M. Delahaye (Lucien-Auguste-Joseph), à Vannes: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Bréan (Francis), à la Roche-Bernard: services rendus à l'enseignement technique.
M. Drougard (Marcel-Jean-Florent), à Auray: services rendus à l'éducation populaire.
M. Fraval de Coatparquet (Xavier), à Vannes: services rendus à l'éducation populaire.
M. Furic (Louis-Henri), à Vannes: services rendus à l'éducation nationale.
Mme Gaulier (Alice), à Vannes: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Gombaud, à Ploërmel: services rendus à l'enseignement.
Mme Guedes (Anne), au Faouët: services rendus à l'enseignement.
Mlle Gueho (Amandine), à Vannes: services rendus à l'éducation nationale.
M. Jean (Jules), à Ploërmel: services rendus à l'enseignement.
M. Joubaud (Emile-Joseph-Marie), à Arzon: services rendus à l'enseignement technique.
Mlle Joubaud (Louise-Gabrielle), à Pontivy: services rendus à l'enseignement.
M. Le Borgne (Pierre-Marie), délégué cantonal à Hennebont.
M. Le Brec (André), à Damgan: services rendus aux œuvres postscolaires.
M. Le Cocq (Joseph), délégué cantonal à Pontivy.
M. Le Guen (Emmanuel), délégué cantonal à Bourg-de-Cléguérec.
M. Le Nezet (Louis), à Riantec: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Lohier (Grégoire-Louis-Marie), à Pontivy: services rendus à l'éducation populaire.
M. Masson (Michel-Jean-Flegming), à Bellevue en Pontivy: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Penven (Jean-Marie), à Locmiquelic: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Recand (Emile), à Lorient: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Robin (Roger), à Guilliers: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Rousselot (Pierre-Marie), à Port-Louis: services rendus à l'enseignement.
M. Simon (Marcel), à Pontivy: services rendus à l'art musical populaire.

MOSELLE

Officiers de l'instruction publique.

M. Biesse (Fernand), à Metz: services rendus à l'éducation nationale.
M. Faivre (Virgile-Henri-Joseph), à Metz: services rendus à l'éducation nationale
M. Froelich (Alfred), à Metz: services rendus à l'enseignement technique.
M. Lebrun (Maurice-Alphonse-Auguste), à Vic-sur-Seille: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Mauru (Marcel-André), à Metz: services rendus à l'éducation nationale

Officiers d'académie.

M. Baillard (Pierre-Emilien), à Metz: services rendus à l'enseignement.
M. Baltes (Jean-André), à Forbach: services rendus à l'art choral.
M. Dieudonné (Joseph), à Metz: services rendus à l'art choral.
M. Evrard (Alcide), à Assenoncourt: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Eynius (Edouard), à Sarreguemines: services rendus à l'éducation populaire.
M. Fiallon (René), à Phalsbourg: services rendus à l'enseignement.
M. Foselle (Marie-Auguste-Emilien), à Borny: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. François (Henri), à Florange: services rendus à l'art musical populaire.
M. Hinsberger (Charles), à Saint-Louis-lès-Bitche: services rendus à l'art musical populaire.
M. Jeancolin (Marcel), à Courcelles-Chaussy: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Klein (Alfred), à Château-Salins: services rendus à l'éducation populaire.
M. Klein (Paul), à Metz-Plantières: services rendus à l'enseignement.
M. Lafond (Raymond), à Metz: services rendus à l'enseignement musical.
M. Losson (Alois), à Moyeuvre-Petite: services rendus à l'art musical populaire.
M. Meyer (Paul-Pierre), à Moulins-lès-Metz: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Muller (Georges-Louis), à Forbach: services rendus à l'art musical populaire.
M. Noël (Norbert), à Bouzonville: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Pelt (Louis), à Thionville: services rendus à l'éducation populaire.
M. Poinsignon (Paul-Marie), à Sarreguemines: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Rivals (André), à Cuvry: services rendus à l'éducation populaire.
M. Scheeres (Emile), à Metz: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Scherer (Emile), à Forbach: services rendus à l'art musical populaire.
M. Schinigen (Jean), à Moyeuvre-Grande: services rendus à l'art musical populaire.
M. Schweitzer (Etienne), à Metz: services rendus à l'éducation populaire.
M. Seichepine (Pierre), à Château-Salins: services rendus à l'éducation nationale.
M. Seichepine (René), à Metz: services rendus à l'enseignement technique.
M. Seltzer (Marcel-Antoine), à Metz: services rendus à l'art musical populaire.
M. Strauss (Charles), à Metz: services rendus à l'enseignement technique.
M. Streiff (Emile), à Vittoncourt: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Thomas (Louis), à Metz: services rendus à l'enseignement.
M. Zimmer (François), à Moyeuvre-Grande: services rendus à l'art musical populaire.

NORD

Officiers de l'instruction publique.

M. Barbe (Ernest), à Wattrelos: services rendus à l'art musical populaire.
M. Bazain (Gustave-Victor), à Caudry: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Blas (Alfred), à Lille: services rendus aux œuvres postscolaires.
M. Bonardel (Jules), à Marchiennes: services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Boulenger (Jules), à Valenciennes: services rendus aux œuvres postscolaires.
M. Boutrolle (Fernand-Paul), à Lille: services rendus aux lettres.
M. Broux (Emile), à Wattrelos: services rendus à l'enseignement musical.
M. Cambay (Pierre-Alfred-Joseph), à Lille: services rendus aux sciences.
M. Carette (Albert-Joseph), à Tourcoing: services rendus à l'art musical populaire.
M. Cuisset (Maurice), délégué cantonal à Valenciennes.
M. Decock (Alphonse), à Wattrelos: services rendus à l'art musical populaire.
M. Delœil (Paul), à Auby-lès-Douai: services rendus aux œuvres péri et postscolaires.
M. Demez (Emile-Joseph), à Lourches: services rendus à l'art musical populaire.
Mlle Denisse (Estelle), déléguée cantonale au Cateau.
M. Dubar (Léon), à Roubaix: services rendus à l'art musical populaire.
M. Ducarin (Jules), à Mons-en-Barœul: services rendus aux œuvres postscolaires.
M. Duvivier (Jules-Victor), à Bouchain: services rendus à l'éducation nationale.
M. Everwyn (Paul-Isidore), à Hazebrouck: services rendus à l'art musical populaire.
M. Fievet (Gaston-François), délégué cantonal à Roubaix.
M. Fievet (Louis-Philippe), à Tourcoing: services rendus à l'enseignement technique.
M. Hainaut (Alfred), à Lourches: services rendus à l'art musical populaire.
M. Henninot (Gaston), délégué cantonal à Hordain.
M. Hidoux (Georges), à Jeumont: services rendus aux œuvres postscolaires
M. Langrand (Henri-Joseph), délégué cantonal à Saint-Hilaire-lez-Cambrai.
M. Leclercq (Georges), à Tourcoing: services rendus à l'enseignement musical.
M. Leger (Léopold-Jean-Baptiste), à Maubeuge: services rendus à l'art musical populaire.
M. Lesieur (François), délégué cantonal à Crevecœur-sur-Escaut.
M. Mahieu (Henri-Désiré), à Erquinghem-Lys: services rendus à l'art musical populaire.
M. Martel (Edgar), à Fourmies: services rendus à l'art musical populaire.
M. Matthys (Georges-Prosper), à Tourcoing: services rendus à l'art musical populaire.
M. Michel (Charles), à Anzin: services rendus à l'enseignement musical et aux sports.
M. Montagne (Henri-Jules), à Armentières: services rendus aux œuvres postscolaires.
M. Motte (Alphonse), à Tourcoing: services rendus à l'art musical populaire.
M. Muylaert (Nestor-Arthur-Félix), à Ronchin: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Nef (Louis-Romain), à Douai: services rendus aux œuvres postscolaires.
M. Philippart (Albert-Eloi), à Armentières: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Pinchon (Célestin), à Denain: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Recipon (Maurice), à Malo-les-Bains: services rendus à l'art musical populaire.
M. Rosseau (Eugène), à Lille: services rendus à l'art musical populaire.
M. Sename (Jean-Marie-Joseph), à Lille: services rendus à l'enseignement technique.
M. Smits (Fernand-Séraphin), à Marcq-en-Barœul: services rendus à l'art musical populaire.
M. Thieffry (Fernand), délégué cantonal à Ascq.
Mme Verdebout, née Planque (Jeanne), à Lille-Canteleu: services rendus à l'enseignement technique.
M. Vuylsteke (Eugène), à Saint-Pol-sur-Mer: services rendus à l'art musical populaire.

Officiers d'académie.

M. Balatre (Paul), à Lille: services rendus à l'enseignement.
M. Baselis (Henri), à Lille: services rendus à l'éducation nationale.
M. Béthune (Alexandre), à Villers-Outréaux: services rendus à l'art musical populaire.
M. Beuvry (Henri-Honoré), à Lille: services rendus aux œuvres postscolaires.
M. Biehn (Joseph-Michel), sous-préfet d'Avesnes-sur-Helpe.
M. du Bois (Raymond), à Lille: services rendus aux sports.
M. Boonard (Edouard), à Ronchin: services rendus aux œuvres postscolaires.
Mme Bourel, née Defrance (Louise-Reine), à Lille: services rendus à l'enseignement musical.
M. Braem (Ferdinand-Charles), délégué cantonal à Erquinghem.
M. Brevet (Maurice), à Lille: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Bricout (Irénée), à Caudry: services rendus à l'art musical populaire.
Mlle Bruchet (Andrée), à Lille: services rendus à l'éducation nationale.
M. Capon (Robert-Georges), à Cambrai: services rendus à l'éducation populaire.
M. Carette (Lucien), à Tourcoing: services rendus aux œuvres postscolaires.
M. Carrette (Pierre), à Wattrelos: services rendus à l'art musical populaire.
M. Cattoen (Maurice-Achille), délégué cantonal à Watten.
M. Clève (André-Aristide), à Roubaix: services rendus à l'art musical populaire.
M. Colier (Gaston), à Raimbeaucourt: services rendus aux œuvres postscolaires.
M. de Cooman (Hector-Albert), à Auberchicourt: services rendus à l'art musical populaire.
M. Cordier (Pierre-Léon-Eugène), délégué cantonal à Coudekerque-Branche.
M. Cordonnier (Valéry-Marcel), à Lille: services rendus à l'art musical populaire.
M. Cornillot (Georges), délégué cantonal à Wattignies.
M. Courbez (Albert), à Templeuve: services rendus à l'art musical populaire.
M. Courmont (Raoul-Marcel), à Seclin: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Dardenne (Pierre), délégué cantonal à Bavay.
M. Decroos (André-Charles), à Orchies: services rendus à l'art musical populaire.
M. Dehay (Emile), à Bergues: services rendus à l'art musical populaire.
M. Delacroix (Amédée-Victor-Eugène), à Solesmes: services rendus aux œuvres postscolaires.
M. Delattre (Georges-Gustave-Eugène), à Dunkerque: services rendus à l'enseignement technique.
M. Delerue (Maurice-Alexandre), à la Madeleine: services rendus aux œuvres postscolaires.
M. Delgutte (Alphonse), à Mons-en-Barœul: services rendus à l'art musical populaire.
M. Delobel (Félix-Jules), à Saint-André: services rendus aux œuvres scolaires.
M. Demory (Eugène-François-Joseph), à Mortagne-du-Nord: services rendus aux œuvres postscolaires.
Mme Deneck, née Duval (Marie-Thérèse), à Lille: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Desaunois (Maurice), à Malo-les-Bains: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Desmedt (Marceau-Léon), à Coudekerque-Branche: services rendus à l'art musical populaire.
M. Desrousseaux (Daniel), à Tourcoing: services rendus à l'art musical populaire.
M. Dhellemme (Léon-Prosper), à Landas: services rendus aux œuvres postscolaires.
M. Dhondt (Georges), à Lille: services rendus à l'éducation nationale.
M. Dourdin (André-Lucien), à Lille: services rendus à l'enseignement technique.
M. Drouffe (Gabriel-Arthur), à Roubaix: services rendus à l'art musical populaire.
M. Druebert (Pierre-Louis), à Lille: services rendus à l'art musical.
M. Dubar (Albert), à Hem: services rendus à l'art musical populaire.
M. Dubureq (Lucien), à Lambersart: services rendus aux sports.
M. Dupont (Fernand), au Quesnoy-sur-Deule: services rendus aux œuvres postscolaires.
M. Enault (Lucien-Constant), à Cambrai: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Féret (Albert), à Roubaix: services rendus aux œuvres postscolaires.
M. Féret (Emile), à Feignies: services rendus à l'enseignement technique.
M. Fontaine (Jean-Baptiste), à Rœulx: services rendus à l'enseignement musical.
M. Fortuit (Gilbert-Léon), à Hellemmes: services rendus à l'art musical.
M. Foucart (Albert), à Roubaix: services rendus à l'art musical.
M. François (André-Emile-Oscar), à Lille: services rendus aux œuvres postscolaires.
Mlle Freyre (Jeanne-Marie-Louise), à Douai: services rendus à l'enseignement musical.
M. Fuergerot (Ernest-Désiré), à Sin-le-Noble: services rendus à l'art musical populaire.

M. Geleyn (Georges), à Cousolre: services rendus à l'éducation populaire.
M. Germain (Emile), à Somain: services rendus à l'art musical populaire.
M. Gosselin (Emile), à Crespin: services rendus à l'art musical populaire.
M. Groult (Pierre-Clément), délégué cantonal à Tourcoing.
M. Guilain (Maurice), à Trelon: services rendus à l'enseignement musical.
M. Halluin (René), à Marcq-en-Barœul: services rendus à l'art musical populaire.
M. Hancq (Jean-Baptiste), à Roubaix: services rendus à l'art musical populaire.
M. Hannecart (Emile), à Cousolre: services rendus à l'art musical populaire
M. Hardy (René), délégué cantonal à Louvroil.
M. Hespel (Victor-Louis), à Wez-Macquart: services rendus à l'art musical populaire.
M. Hochart (Léon), à Hellemmes: services rendus à l'art musical populaire.
M. Houzet (Michel), à Armentières: services rendus à l'enseignement musical.
M. Lecerf (Alexandre), Denain: services rendus à l'art musical populaire.
M. Lecœuvre (Adolphe), à Somain: services rendus à l'éducation populaire.
M. Lefebvre (Albert-Louis-Joseph), à Tourcoing: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Lefebvre (Rémi), à Linselles: services rendus à l'enseignement musical.
M. Lefebvre (Nestor-Jean-Baptiste), délégué cantonal à Escaudœuvres.
M. Lemaire (Adolphe), à Mons-en-Barœul: services rendus à l'art musical populaire.
M. Leroux (Edgar-René-Joseph), délégué cantonal à la Madeleine.
M. Loeck (Raoul-Maurice-Lucien), délégué cantonal à Wormhoudt.
M. Marx (Jacques-Lucien), à Fiers-Lille: services rendus aux œuvres postscolaires.
M. Melsen (Edouard-Emilien), à Saint-Pol-sur-Mer: services rendus à l'éducation physique.
M. Merlen (Charles), à Gravelines: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Merliot (Louis-Joseph), à Bouchain: services rendus à l'art musical populaire.
M. Moniez (Auguste-Evariste), à Avesnes-lez-Aubert: services rendus à l'art musical populaire.
M. Montagne (Léon), à Armentières: services rendus aux œuvres postscolaires.
M. Montaigne (Marcel), à Tourcoing: services rendus aux œuvres postscolaires.
M. Morelle (Léon), à Bertry: services rendus aux œuvres postscolaires.
Mme Olivier Tiberghien (Claire-Georgette-Clémence-Cécile), à Tourcoing: services rendus aux arts.
M. Paris (Louis), délégué cantonal à Tourcoing.
M. Penez (Léon), à Villers-Plouich: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Provo (Victor-Emery-Georges), délégué cantonal à Roubaix.
M. Pruvot (Paul), à Solesmes: services rendus à l'art musical populaire.
M. Robillard (Marcel), à Ostricourt: services rendus à l'art musical populaire.
M. Saint-Venant (Edouard), à Lambersart: services rendus aux œuvres postscolaires.
M. Salle (Eugène), à Fourmies: services rendus à l'enseignement musical.
M. Saudevoir (Alfred), à Roubaix: services rendus à l'enseignement technique.
M. Selosse (Jean-Baptiste), à Tourcoing: services rendus aux sports.
M. Soetens (Félix-François), à Lomme: services rendus aux œuvres postscolaires.
M. Souris (Alfred), à Liessies: services rendus à l'art musical populaire.
M. Stelandre (Edmond-Julien), à Lille: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
Mme Swaab, née Weil (Lucy), à Lille: services rendus à l'éducation nationale.
M. Terrien (Gilbert-Louis-Jules), à Tourcoing: services rendus aux œuvres postscolaires.
M. Tessier (Ernest), à Noyelles-sur-Selle: services rendus à l'art musical populaire.
Mme Thomas, née Lemaire (Suzanne-Léonie-Marie), à Lille: services rendus à l'art musical populaire.
M. Tournay (Ferdinand), à Denain: services rendus à l'art musical populaire.
M. Vancaemerbeke (Charles-Louis), à Roubaix: services rendus à l'art musical populaire.
M. Vandecasteele (Paul), à Roubaix: services rendus à l'art choral.
M. Vandestienne (René), à Lille: services rendus aux œuvres postscolaires.
M. Vanuxem (Gaston), à Faches-Thumesnil: services rendus aux œuvres postscolaires.
M. Verin (Jules), à Beauvois-en-Cambrésis: services rendus aux œuvres postscolaires.

NIEVRE

Officiers de l'instruction publique.

M. Legrand (Pierre), délégué cantonal à Cosne.
M. Massé (François-Pierre Alfred), délégué cantonal à Pougues-les-Eaux.
M. Ponquet (Guillaume-Léon), à Marzy: services rendus à l'enseignement.

Officiers d'académie.

M. Bachaud (Georges-Gilbert), à Nevers: services rendus à l'éducation nationale.
M. Bonnard (Louis), à Châteauneuf-Val-de-Bargis: services rendus à l'art musical populaire.
M. Dauphin (Félix-Fabrice-Emard), à Château-Chinon: services rendus à l'art musical.
M. Ducaffy (Joseph-Pierre-Louis), à Nevers: services rendus à l'art musical populaire.
Mlle Durand (Madeleine-Georgette), à Nevers: services rendus à l'enseignement musical.
Mlle Durupt (Marie-Delphine), à Nevers: services rendus à l'enseignement.
M. Fonlupt (Maurice-Paul-Joseph), à Nevers: services rendus à l'enseignement musical.
M. Légaré (Jean-Baptiste), à Guérigny: services rendus à l'art musical populaire.
M. Massé (Etienne-Gabriel), à Marzy: services rendus à l'art musical populaire.
Mme Perrin, née Béna (Marie-Emilie), à Fourchambault: services rendus à l'enseignement musical.
M. Perrot (Fernand-Victor), à Nevers: services rendus à l'enseignement musical.
M. Perrot (Lucien), à Tannay: services rendus à l'art musical populaire.
M. Riu (Augustin-Joseph-François), délégué cantonal à Nevers.
M. Siméon (Joseph), à Clamecy: services rendus à l'art musical populaire.
M. Vannereau (Auguste-Yvon), à Varzy: services rendus à l'art musical populaire.

OISE

Officiers de l'instruction publique.

M. Deschamps (Auguste-Marie), à Pont-Sainte-Maxence: services rendus à l'enseignement technique.
M. Desplanches (Paul-Maurice), à Méru: services rendus à l'art musical.
M. Gelle (Louis), à Précy-sur-Oise: services rendus à l'art musical.
M. Lesbros (André-Lucien), à Creil: services rendus à l'art musical.
M. Morel (Henri-Louis-Paul), à Breteuil: services rendus à l'éducation nationale.
M. Tulin (Adrien-Augustin), à Creil: services rendus à l'art musical.
M. Van Huffel Léon-Alcide), à Compiègne: services rendus aux sports.
M. Vaudequin (Victor-Alphonse-Auguste), à Tricot: services rendus à l'art musical.

Officiers d'académie.

M. de Bazelaire (Henri-Adrien-Marie), à Beauvais: services rendus à l'art choral.
M. Besse (Henri-André-Joseph), à Cauffry: services rendus à l'enseignement technique.
M. de Bleecker (Ernest-Julien), à Laigneville: services rendus à l'art musical.
M. Bourée (Robert-Raymond), à Montataire: services rendus à l'enseignement technique.
M. Bricogne (Léonce-Albert), à Saint-Martin-Longueau: services rendus à l'art musical.
M. Cayeux (Paul-Privat-Jules), à Senlis services rendus à l'éducation physique et aux sports.
M. Couderette (Jean), à Ferrières: services rendus à l'éducation physique et aux sports.
M. Defer (Henri-Emmanuel), à Hermes: services rendus à l'art musical.
M. Delamarre (André-Raoul), à Hermes: services rendus à l'art musical.
M. Demedts (Alexis-Désiré), à Neuilly-en-Thelle: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Destailleur (Victor), à Beauvais: services rendus à l'art musical.
M. Donaire (Alexandre-Louis), à Pierrefonds: services rendus à l'art musical populaire.
M. Draux (Raoul-Lucien), à Clermont: services rendus à l'art musical.
Mme Dupuy, née Le Riche (Marie-Cécile-Julia), à Grandvilliers: services rendus à l'éducation nationale.
M. Firmin (René-Valentin), à Verberie: services rendus aux sports.
M. Gérard (Gaston-Clovis), délégué cantonal, à Sacy-le-Grand.
M. Granier (Ferdinand-Jean Louis), à Senlis: services rendus aux œuvres scolaires.
M. Grageon (René-Eugène), à Beauvais: services rendus aux œuvres péri et postscolaires.
M. Maroux (Nestor-Léon), à Mouy: services rendus à l'art musical.
M. Marteau (Gabriel-Pierre-Denis), à Estrées-Saint-Denis: services rendus aux œuvres postscolaires.
M. Martinez-Arnould (Marcel), à Compiègne: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Masurier (Henri-Eugène), au Mesnil-Théribus: services rendus aux œuvres postscolaires.
M. Pétuaud (René-Lucien), à Villers-sous-Saint-Leu: services rendus à l'enseignement technique.
M. Preux (Marcel-Antonio), à Attichy: services rendus aux œuvres postscolaires.
M. Raverdel (Marcel), à Senlis: services rendus aux œuvres péri et postscolaires.
M. Ricquebourg (Rémy-Eugène), à Crèvecœur-le-Grand: services rendus à l'art musical.
Mme James de Rothschild, née Dupont (Claude-Andrée-Stéphane), déléguée cantonale, à Compiègne.
M. Senez (Henri-Jules), délégué cantonal, à Ressons-sur-Matz.
Mlle Soyez (Marie-Alice-Estelle), à Beauvais: services rendus à l'éducation nationale.
M. Strady (Eugène), à Compiègne: services rendus aux sports.

ORNE

Officiers de l'instruction publique.

M. Brière (Marcel-Gabriel), à Essay: services rendus à l'art musical populaire.
M. Delarue (Alfred-Désiré), à Alençon: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Dubourg (Gustave-Armand), à Moulins-la-Marche: services rendus à l'archéologie.
M. Fournier (Jacques-Lucien Joseph), à Mortagne: services rendus aux lettres.
M. Lebailly (Arthur-Désiré), à Laigle: services rendus aux œuvres scolaires.
Mlle Legentil (Clémentine-Marie), déléguée cantonale à Argentan.
Mlle Le Vayer (Marguerite-Alice-Marie), à Alençon: services rendus à l'enseignement.

Officiers d'académie.

M. Alexandre (Constant-Albert), à Briouze: services rendus à l'enseignement.
M. Blum (Jean-Marcel), à Sainte-Honorine-la-Chardonne: services rendus aux œuvres scolaires.
M. Brosse (Louis-Albert), délégué cantonal à Rémalard.
Mme Dubled, née Pottier (Renée-Françoise), à Alençon: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Julienne (Henri-Maurice), à Flers: services rendus à l'enseignement technique.
M. Lafont (François-Germain), à Alençon: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Laniel (René), à Aubry-le-Panthou: services rendus aux œuvres scolaires.
M. Leroyer (Edouard-Jules-Alphonse), à Randonnai: services rendus à l'art musical populaire.
M. Moreau (Maurice Alexandre-Gaston), à Igé: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Nobis (Charles-Albert-Marie), à Saint-Bomer-les-Forges: services rendus aux lettres.
M. Piedfort-Delahaye (Edouard), à la Ferté-Macé: services rendus à l'éducation nationale.
M. Rocher (Fernand), délégué cantonal à Briouze.
M. Romet (André-Paul-Marie), à Alençon: services rendus à l'art musical populaire.
Mme Roulaboul (Mélanie), à Alençon: services rendus à l'enseignement.

PAS-DE-CALAIS

Officiers de l'instruction publique.

M. Allart (Hector), à Avion: services rendus aux œuvres postscolaires.
Mme Bellanger, née Dassonneville (Léontine-Marie), à Montbernenchon: services rendus aux œuvres postscolaires.
M. Bertrand (Léon-Lucien-Joseph), à Arras: services rendus à l'art musical populaire.
M. Briffaut (Hyacinthe-Henri-Louis-Joseph), à Arras: services rendus à l'art musical populaire.
M. Cabuil (Alphonse), délégué cantonal à Avion.
M. Cousin (Jules), à Barbure: services rendus à l'art musical populaire.
M. Dautricourt (Achille), à Fouquières-lès-Lens: services rendus à l'art musical populaire.
Mme Decuyis, née Dubuc (Louise-Isabelle), à Berck-Plage: services rendus à l'enseignement technique.
M. Delville (Paul-Elie), à Mazingarbe: services rendus à l'art musical populaire.
M. Descamps (Paul), à Fruges: services rendus à l'art musical populaire.
M. Dhenin (Antoine-Joseph), délégué cantonal à Cuinchy.
M. Dinaut (François), à Fouquières-lès-Lens: services rendus à l'art musical populaire.
M. Dubucq (Siméon-Joseph), à Aix-Noulette: services rendus à l'art musical populaire.
M. Durant (René-Clovis), à Arras: services rendus à l'éducation populaire.
M. Hennion (Antoine-Alfred-Marie-Joseph), à Saint-Omer: services rendus à l'enseignement musical.
M. Leblond (Emile-Louis), délégué cantonal à Marquise.
M. Lefebvre (Gérard), délégué cantonal à Bolry-Notre-Dame.
M. Letot (Eugène), à Sallaumines: services rendus à l'art musical populaire.
M. Macaire (Henri), délégué cantonal à Lillers.
M. Malbranque (Barthélemy-Louis), à Fouquières-lès-Lens: services rendus à l'art musical populaire.
M. Mermet (Théophile), à Boulogne-sur-Mer: services rendus à l'éducation nationale.
M. Minart (Léon), à Saint-Venant: services rendus à l'éducation nationale.
M. Naudin (Eugène-Camille), délégué cantonal à Lévin.
M. Petit (Louis-Hector), à Bully-les-Mines: services rendus à l'enseignement musical.
M. Saint-Georges (Fernand-Albert-Ernest), à Loos-en-Gohelle: services rendus aux arts.
M. Theriez (Gaston-Henri-Philippe), à Prévent: services rendus à l'art musical populaire.
M. Thorel (Charles), à Saint-Omer: services rendus à l'art musical populaire.
M. Tinot (Albert-Alphonse), à Arras: services rendus à l'art musical populaire.

Officiers d'académie.

M. Andreotti (Clément-Maurice-Ange-Antoine), à Arras: services rendus à l'éducation populaire.
M. Anquier (Fernand-Victor), à Arras: services rendus à l'art musical populaire.
M. Beillard (Jean-Baptiste-Julien Joseph), à Arras: services rendus à l'art musical.
M. Berny (André-Fernand), à Auchel: services rendus à l'art musical populaire.
M. Bigourd (Louis-Charles-Eugène), à Saint-Omer: services rendus à l'éducation populaire.
M. Brocquet (Gaston-Alexandre), à Saint-Omer: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Brygo (Maurice-Eugène), délégué cantonal à Calais.
M. Buquet (Arnould-Pierre), à Esquerdes: services rendus à l'art musical populaire.
M. Camus (Georges-Eugène-Joseph), délégué cantonal à Berles-au-Bois.
M. Caron (Louis-Sadi), à Liévin: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Caulier (Marcel), à Lens: services rendus à l'art musical populaire.
M. Chevalier (Jean-Baptiste-Léon-Joseph), à Hinges: services rendus aux œuvres postscolaires.
M. Chomety (Joseph), à Saint-Pol-sur-Ternoise: services rendus aux sports.
M. Corlyl (Aimé-Henri-Emile), délégué cantonal, à Ruminghem.
M. Dacheville (Clément-Louis), à Lozinghem: services rendus à l'art musical populaire.
M. Dautricourt (Louis-Auguste), à Harnes: services rendus à l'art musical populaire.
M. Degrugillier (Fernand), délégué cantonal, à Auchel.
M. Dehay (Augustin), délégué cantonal, à Sallaumines.
Mme Demerin, née Erouart (Julienne), à Pont-à-Vendin: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Demory (Maurice), délégué cantonal, à Aubigny-en-Artois.
M. Desmedt (Louis-Léon), à Lens: services rendus aux arts.
M. Dhedin (Charles-François-Joseph), à Fresnoy-en-Gohelle: services rendus à l'art musical populaire.
M. Dieu (Louis-Jules), à Hénin-Liétard: services rendus aux arts.

M. Duconseil (César-Jules), à Carbohem: services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Duquesnoy (Marie-Joseph-François-Octave), à Hénin-Liétard: services rendus à l'art musical populaire.

M. Imssossoy (Gaston), délégué cantonal, à Béthune.

M. Inteniez (Victor-Jules-Joseph), à Montreuil-sur-Mer: services rendus à l'art musical populaire.

Mme Evans, née Caron (Zoé), à Arras: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Fleurant Eugène), à Souchez: services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Fontaine (René), à Guines: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Foulon (Louis-François), à Locon: services rendus à l'art musical populaire.

M. Gaillard (Raymond-Paul-Etienne), à Arras: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Gouy (Alphonse), à Meurchin: services rendus à l'art musical.

M. Hay (Gustave-Henri-Louis), à Arras: services rendus à l'art musical populaire.

M. Journée (Benjamin-Joseph), délégué cantonal, à Calais.

M. King (Laurent), à Arras: services rendus à l'enseignement musical.

M. Lamiaux (Louis), à Haillicourt: services rendus à l'art musical populaire.

Mme Lefebvre, née Moinet (Françoise), à Méricourt-sous-Lens: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

Mme Léger, née Iiet (Valentine-Alphonsine), à Hénin-Liétard: services rendus à l'enseignement musical.

M. Legrand (Marcel-Adolphe), à Boulogne-sur-Mer: services rendus à l'éducation physique.

M. Lejeune (Jules-Désiré-Ernest), à Liévin: services rendus à l'art musical populaire.

M. Lequette (Ruffin-Zacharie), à Arras: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Lesteuquoy (Jean), à Arras: services rendus à l'éducation nationale.

M. Lobel (Georges-Arsène), à Auchel: services rendus à l'art musical populaire.

M. Louchart (Ludovic-Jules), délégué cantonal, à Cléty.

M. Marchand (Paul), à Bourges: services rendus à l'art musical populaire.

M. Martel (Léon-Joseph), à Outreau: services rendus à l'art musical populaire.

M. Milot (Anatole), à Arras: services rendus à l'art musical populaire.

Mme Monier, née Herbaut (Germaine), à Arras: services rendus à l'enseignement musical.

M. Pecqueur (Marcel-Eugène-Alcide), à Cagnicourt: services rendus à l'art musical populaire.

M. Rolland (Georges-Guillaume), le Portel: services rendus aux œuvres scolaires et post-scolaires.

M. Seillier (Emile-Jules), à Saint-Martin-lès-Boulogne: services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Souque (Fernand-Jules), à Berck-sur-Mer: services rendus à l'art musical populaire.

M. Thelliez (Alfred-Louis), à Lapaume: services rendus à l'art musical populaire

M. Trezeguet (Eugène), délégué cantonal, à Lumbres.

M. Wache (Gaston-Linus), à Achicourt: services rendus à l'art musical populaire

PUY-DE-DOME

Officiers de l'instruction publique.

M. Bonhour (Alfred-François), à Clermont-Ferrand: services rendus à l'enseignement technique.

M. Burlurut (Jean-Baptiste), à Clermont-Ferrand: services rendus à l'art musical.

M. Coujean (René), à Clermont-Ferrand: services rendus à l'enseignement technique.

M. Cregut (Antoine), délégué cantonal, à Royat.

M. Etienne (Maurice), à Chamalières: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Mazet (Louis-Laurent), à Sauxillanges: services rendus à l'éducation nationale.

M. Montel (René), à Clermont-Ferrand: services rendus à l'éducation nationale.

M. Nugeyre (François-Maxime-Marius), à Thiers: services rendus à l'art musical populaire.

M. Robin (Jean-Marie), à Sauxillanges: services rendus à l'art musical populaire.

M. Sauzet (Marcel), à Clermont-Ferrand: services rendus à l'éducation nationale.

M. Thuriot-Franchi (Georges-Victor-Lucien), à Clermont-Ferrand: services rendus à l'éducation populaire.

Officiers d'académie.

M. Adam (Paul-Jean-Marie), à Riom: services rendus à l'éducation nationale.

M. Baffouiller (Jean-Baptiste), à Clermont-Ferrand: services rendus à l'enseignement.

M. Berger (Guillaume-Julien), à Clermont-Ferrand: services rendus à l'art musical populaire.

M. Bœuf (Pierre), délégué cantonal, à Saint-Anthème.

M. Bosser (Justin-Joseph-Jean-Baptiste), à Clermont-Ferrand: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Boulay (André), à Saint-Rémy-sur-Durolle: services rendus à l'art musical populaire.

M. Bourdeau (Georges), à Clermont-Ferrand: services rendus à l'enseignement technique.

Mlle Brugière (Marie-Louise), à la Bourboule: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Chevalerias (Joseph), délégué cantonal, à Celles-sur-Durolles.

M. Costes (Firmin), à Saint-Saturnin: services rendus à l'enseignement.

M. Fayard (Etienne), à Thiers: services rendus à l'art musical.

M. Ferrand (Adolphe-Victorin-Abel), à Issoire: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Fournier (Louis), à Clermont-Ferrand: services rendus à l'enseignement.

M. Gaumy (Elie), délégué cantonal, à Saint-Pierre-Roche.

Mlle Gavalda (Berthe), à Clermont-Ferrand: services rendus à l'art musical populaire.

M. Geneste (Louis), à Clermont-Ferrand: services rendus à l'éducation nationale.

M. Gromas (Raymond-Edouard-Louis), à Ambert: services rendus à l'enseignement technique.

Mme Lhéritier, née Martinroche (Marcelle), à Clermont-Ferrand: services rendus à l'enseignement technique.

M. Loubière (Eugène), à Bourg-Lastic: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Mabrut (Raymond), à Chamalières: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Menot (Joseph-Alphonse), à Clermont-Ferrand: services rendus à l'enseignement technique.

M. Niel (Georges-Emile), à Chamalières: services rendus à l'éducation nationale

M. Odin (Eugène), à Gerzat: services rendus à l'art musical populaire.

M. Parquet (Henri), à Chamalières: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Troubat (Jules-Aimé), à Clermont-Ferrand: services rendus à l'art musical populaire.

Mme Vieizeuf, née Tournebize (Laure), déléguée cantonale, à Champeix.

PYRENEES (BASSES-)

Officier de l'instruction publique.

M. Dubrinski (Bernard), à Bayonne: services rendus à l'enseignement.

Officiers d'académie.

M. Bouix (Léon-Roger), à Pau: services rendus à l'éducation nationale.

M. Bourdieu (Pierre) à Escaut: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Camilong (Prosper-Henri), délégué cantonal à Lasseube.

M. Carresse (Jean), à Orthez: services rendus à l'éducation nationale.

M. Cazenave (Albert), à Pau: services rendus aux sports.

M. Colpaert (Jean), à Pau: services rendus à l'enseignement technique.

M. Curaudeau (Jean-François), à Bayonne: services rendus à l'enseignement musical.

Mme Barizcüren, née Verchère (Marie), à Bayonne: services rendus aux arts.

M. Dutournier (Lucien-Marie-Paul), à Sare: services rendus à l'éducation nationale.

M. Etchegoyhen (Dominique), délégué cantonal à Mauléon.

M. Foulquier (Henri-François), à Pau: services rendus à l'éducation nationale.

M. Laborde (Julien), à Leme: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Lacoste (Séverin-Urbain), à Lescar: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Lacour (Emile), à Biarritz: services rendus aux sports.

M. Larramendy (Jean-Pierre), à Ordiarp: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

Mme Las Caray, née Elichiry (Catherine-Antoinette), déléguée cantonale à Saint-Just-Ibarre.

M. Lembeye (Jean), à Pau: services rendus à l'enseignement technique.

M. Lethiais (Pierre-Charles), à Pau: services rendus à l'éducation nationale.
M. Marty (Pierre-Eugène), à Pau: services rendus aux sports.
M. Masseys (Pierre-Auguste-Henri), à Navarrenx: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Pardeilhan (Paul-Henri), à Biarritz: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Portes (Pierre-Bernard-André), délégué cantonal à Bedous.
M. Poulhazan (Jean), à Bayonne: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
Mlle Savet (Marguerite-Mathilde-Louise), à Pau: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
Mlle Susbielles (Marcelle-Jeanne-Renée), à Bayonne: services rendus à l'enseignement.

PYRENEES (HAUTES-)

Officier de l'instruction publique.

M. Ducor (Félix), à Tarbes: services rendus à l'enseignement technique.

Officiers d'académie.

M. Bounneau (Jean-Victor), à Maubourguet: services rendus à l'art choral.
M. Cadiran (Marcel), à Orleix: services rendus à l'art choral.
M. Lamotte (André-Louis), à Lourdes: services rendus à l'éducation populaire.
Mme Lathène, née Fournier (Antoinette), à Tarbes: services rendus à l'enseignement technique.
M. Lebreton (Camille), délégué cantonal à Arrens.
M. Lobit (Paul-Jean-Pierre), à Tarbes: services rendus à l'enseignement.
Mme Ohl, née Fournier (Marie-Louise), à Tarbes: services rendus à l'enseignement technique.
M. Tapie (Gabriel), à Tarbes: services rendus à l'art choral.
M. Theillet (Roger), à Tarbes: services rendus à l'art choral.
M. Toulouse (Jean-Auguste-Victor), à Maubourguet: services rendus à l'art choral.

PYRENEES-ORIENTALES

Officiers de l'instruction publique.

M. Brousse (Sébastien-Joseph-Pierre), à Perpignan: services rendus à l'éducation nationale.
M. Morer (Pierre-Joseph-Claude), à Caudiès-de-Fenouillèdes: services rendus à l'enseignement.
M. Rousse (Edmond-Jean-Joseph), délégué cantonal à Baixas.
M. Vaque (Hiram), à Perpignan: services rendus à l'enseignement technique.

Officiers d'académie.

M. Calmon (Jean-Alexandre), à Perpignan: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
Mlle Cormary-Rouayrenc (Gabrielle), à Perpignan: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Delonca (Emile-Etienne), à Ille-sur-Tet: services rendus à l'éducation nationale.
Mme Dussol, née Ledrut (Andrée-Eugénie-Séverine), à Perpignan: services rendus à l'enseignement musical.
M. Fabre (Armand), à Perpignan: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Labussière (Louis-Emile), à Perpignan: services rendus à l'éducation nationale.
M. Lelellier (René-Laurent-Paul), sous-préfet à Tarbes: services rendus à l'éducation nationale.
Mme Roques, née Papinaud (Blanche), à Prades: services rendus à l'éducation populaire.
M. Roure (Etienne-Louis), à Perpignan: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Subirana (Marcel), à Perpignan: services rendus aux œuvres postscolaires.
M. Tulpin (Jean-Lucien-Ernest), à Font-Romeu: services rendus à l'éducation nationale.

RHIN (BAS-)

Officiers de l'instruction publique.

M. Banzet (Auguste), à Strasbourg: services rendus à l'art musical populaire.
M. Burger (Jacques), à Schiltigheim: services rendus à l'art musical populaire.
M. Burger (Jean-Paul), à Schiltigheim: services rendus à l'éducation populaire.
M. Freysz (Charles), à Strasbourg: services rendus à l'art musical populaire.
M. Gasc (Pierre-François-Marie-Joseph), à Strasbourg: services rendus à l'éducation nationale.
M. Hug (Léon-Marie-Joseph), à Strasbourg: services rendus à l'éducation nationale.
M. Mawet (Emile-Simon-Joseph), à Strasbourg: services rendus à l'enseignement musical.
M. Rohr (Albert), à Bischheim: services rendus à l'art musical populaire.
M. Roth (Jacques), à Saverne: services rendus à l'éducation nationale.
M. Vogel (Robert), à Erstein: services rendus à l'enseignement technique.

Officiers d'académie.

M. Adam (Frédéric), à Strasbourg: services rendus à l'art musical.
M. Bohn (François-Xavier), à Strasbourg: services rendus à l'éducation nationale.
M. Brunner (Emile-Frédéric), à Ingwiller (Bas-Rhin): services rendus à l'éducation nationale.
M. Eibel (Eugène), à Reichshoffen: services rendus à l'art musical populaire.
M. Fiedel (Emile), à Hunspach: services rendus à l'art choral.
Mlle Geiger (Marie-Louise), à Haguenau: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Geny (Félix), à Sélestat: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Getto (Frédéric-Georges-Jacques), à Strasbourg: services rendus à l'art musical populaire.
M. Gregoire (Charles-Paul), à Strasbourg: services rendus à l'éducation nationale
M. Grucker (Gustave), à Strasbourg: services rendus à l'éducation nationale.
M. Gsell (Ernest), à Benfeld: services rendus à l'éducation populaire.
M. Haas (Théophile-Jacques), à Strasbourg: services rendus à l'enseignement technique.
M. Henches (Philippe), à Geudertheim: services rendus à l'art musical populaire.
M. Jung (Adolphe), à Strasbourg: services rendus à l'art choral.
M. Klein (Henri-Jean), à Matzenheim: services rendus à l'enseignement.
Mme Kopp (Madeleine), à Wissembourg: services rendus à l'enseignement.
M. Koritke (Frédéric-Armand), à Strasbourg: services rendus à l'éducation populaire.
M. Krugel (Ernest-Eugène), à Strasbourg: services rendus aux sports.
M. Lederer (Arthur), à Strasbourg: services rendus à l'art musical populaire.
M. Martin (Louis-Jean-Paul), à Strasbourg: services rendus à l'art musical.
M. Mary (Emile), à Barr: services rendus à l'art musical populaire.
M. Nuss (Joseph), à Geispolsheim: services rendus à l'éducation populaire.
M. Peter (Alfred-Ernest), à Strasbourg: services rendus à l'enseignement musical.
M. Pflieger (André), à Niederlauterbach: services rendus aux lettres.
M. Philippe (Louis), à Sarre-Union: services rendus à l'art choral.
M. Pouvreau (Charles-François-Honoré), à Strasbourg: services rendus à l'art musical populaire.
Mme Rieder (Marie-Claire), à Marlenheim: services rendus à l'enseignement musical.
M. Riehm (Félix), à Schiltigheim: services rendus à l'art musical populaire.
M. Ritter (Frédéric-Guillaume-Vladimir), à Lingolsheim: services rendus à l'enseignement.
M. Roos (Joseph), à Rosheim: services rendus à l'art musical populaire.
M. Ruberl (Théophile), à Haguenau: services rendus à l'art musical populaire.
M. Schaeffer (Alfred), à Strasbourg: services rendus à l'art choral.
M. Schmitt (Charles-Albert), à Strasbourg: services rendus à l'art choral.
M. Schmitt (Emile), à Schiltigheim: services rendus à l'art musical populaire.
M. Schutz (Joseph-Alphonse), à Molsheim: services rendus à l'art choral.
M. Silbereisen (Charles), à Bouxwiller: services rendus à l'art musical populaire.
M. Stadler (Nicolas), à Strasbourg: services rendus à l'enseignement.
M. Sturm (Edmond-Oscar), à Strasbourg: services rendus à l'art musical populaire.
M. Weber (Jean), à Strasbourg-Cronenbourg: services rendus à l'art musical populaire.
M. Weill (Simon), à Strasbourg: services rendus à l'éducation nationale.
M. Weiss (Victor), à Mutzig: services rendus à l'art musical populaire.

RHIN (HAUT-)

Officiers de l'instruction publique

M. Bilger (Joseph), à Mulhouse: services rendus à l'enseignement technique.
M. Speich (Emile), à Colmar: services rendus à l'enseignement technique.
M. Spindler (Paul), à Colmar: services rendus à l'éducation nationale.

Officiers d'académie.

M. Armspach (Joseph), à Cernay: services rendus à l'art musical populaire.
M. Aylies (Robert), à Luttenbach près Munster: services rendus à l'art musical.
M. Baumann (Joseph), à Thann: services rendus à l'éducation nationale.
M. Bergmann (Robert-Armand), à Mulhouse: services rendus à l'art musical.
M. Bucher (Louis-François), à Mulhouse: services rendus à l'art musical populaire.
M. Dagorn (François-Emile), à Sainte-Marie-au-Mines: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Ham (Georges), à Turckeim: services rendus à l'éducation populaire.
M. Hoefferlin (Auguste), à Petit-Landau: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Holbein (Edouard-Alphonse-Bernard), à Altkirch: services rendus à l'éducation populaire.
M. Hurst (Pierre-Louis), à Mulhouse: services rendus à l'éducation populaire.
M. Kaemmerlen (Paul), à Vieux-Thann: services rendus à l'éducation populaire.
M. Kessler (Fernand), à Mulhouse: services rendus à l'enseignement technique.
M. Munsch (Arthur), à Buhl: services rendus à l'art musical populaire.
M. Obrecht (Emile), à Ribeauvillé: services rendus à l'éducation populaire.
Mlle Pétry (Marguerite-Emilie), à Mulhouse: services rendus aux arts.
M. Ritz (Henri), à Soultz: services rendus à l'art musical.
M. Schlumberger (Geoffroy-Jean), à Ribeauvillé: services rendus aux arts.
M. Schuller (Georges), à Guebwiller: services rendus à l'éducation populaire.
M. Schwartz (Joseph), à Riedisheim: services rendus à l'art musical populaire.
M. Seltz (Ernest), à Mulhouse: services rendus à l'éducation populaire.
M. Sins (Fernand), à Colmar: services rendus à l'enseignement.
M. Spinnhirny (Charles), à Durlinsdorf: services rendus à l'art musical populaire.
M. Vaujour (Jean), à Mulhouse: services rendus à l'éducation nationale
M. Weber (Laurent), à Thann: services rendus à l'art musical populaire.
M. Weber (Xavier), à Colmar: services rendus à l'éducation populaire.
M. Winter (Paul), à Mulhouse: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Zipelius (Albert), à Colmar: services rendus à l'éducation nationale.

RHONE

Officiers de l'instruction publique.

M. Benoit (Noël), à Oullins: services rendus à l'enseignement technique.
M. Bruyas (Marius-Jules-Fleury), à Lyon: services rendus à l'art choral.
M. Chardon (Marius), délégué cantonal à Lyon.
M. Chatain (Jean), à Lyon: services rendus à l'enseignement technique.
M. Chomienne (Louis), à Lyon: services rendus à l'enseignement technique.
M. Combes (Victor-Léon), délégué cantonal à Lyon.
M. Daudon (Joseph), à Lyon: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Drevet (Joanny-Jules), à Lyon: services rendus aux arts.
M. Fraisse (Jules-Jean), délégué cantonal à Givors-Bans.
M. Gentaz (Louis), délégué cantonal à Lyon.
M. George (Jean-Marie-Michel), délégué cantonal à Villefranche-sur-Saône.
M. Grasset (Antoine), à Lyon: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Heim (Jean-Gaspard), à Lyon: services rendus aux sports.
M. Janin (Gabriel-Benoit), à Lyon: services rendus à l'art musical populaire.
M. Leschelier (Louis-Marius), à Saint-Igny-de-Vers: services rendus aux œuvres scolaires.
M. Mathis (Lucien), à Lyon: services rendus à l'enseignement musical.
M. Mouton (Fernand-Joseph-Marius), délégué cantonal à Lyon.
M. Pellet (Jean), à Lyon-Caluire: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Pernod (Jacques-Eugène), à Lyon: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Pignard (Charles), à Lyon: services rendus à l'éducation populaire.
M. Prost-Maréchal (Adolphe-Laurent-Jean-Baptiste), à Lyon: services rendus aux œuvres postscolaires.
M. Pupat (Louis-Henri-Honoré), délégué cantonal à Lyon.
M. Rebourt (Léon-Julien), à Lyon: services rendus à l'art choral.
M. le docteur Rey (Charles-Jules), à Lyon: services rendus à l'éducation nationale.
M. Souteyrand (Pierre-Philippe-Louis), à Lyon: services rendus à l'enseignement technique.
M. Thomas (Claude-François), délégué cantonal à Liergues.
M. Torrollion (Marie-Louis-Joseph), à Lyon: services rendus à l'art choral.
M. Triolaire (Mathieu-François), à Lyon: services rendus à l'enseignement technique.

Officiers d'académie.

M. Balandras (Jean-Claude), délégué cantonal à Villefranche-sur-Saône.
M. Beyssac (Paul), à Lyon: services rendus à l'enseignement.
M. Bignon (Claudius), à Lyon: services rendus à l'art musical populaire.
M. Bonnot (Henri), à Lyon: services rendus à l'art musical populaire.
M. Bost (Marius-Louis), à Lyon: services rendus à l'art musical populaire.
M. Brunand (Auguste), à Lyon: services rendus à l'éducation populaire.
M. Bussod (Gustave-Lucien-Bernard), délégué cantonal à Lyon.
M. Caridi (Moïse), à Lyon: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Chapier (Georges-Roger), à Lyon: services rendus à l'éducation nationale.
M. Chapolard (Louis), à Lyon: services rendus à l'enseignement technique.
M. Charpail (Jean), à Lyon: services rendus à l'art musical.
M. C'assignol (Marius-Alexandre), délégué cantonal à Grezieu-la-Varenne.
M. Chaumont (Louis-Elie), à Lyon: services rendus à l'art musical populaire.
M. Chavassieux (Alexandre), délégué cantonal à Lyon.
M. Chirat (Gabriel-Marie), à Lyon: services rendus à l'art musical populaire.
M. Corley (Gaspard-Henri), délégué cantonal à Lyon.
M. Cottinet (Claude), à Villefranche-sur-Saône: services rendus à l'art musical populaire.
M. Crouzet (Maurice-Roger-Louis), à Lyon: services rendus à l'art musical populaire.
M. Delacour (Ernest-Alphonse-Marius), à Tassin-la-Demi-Lune: services rendus aux sciences.
Mme Delaye, née Four, dite Henriette Didier-Delorme (Henriette-Jeanne-Marie), à Lyon: services rendus aux lettres.
M. Delorme (François), délégué cantonal à Sainte-Foy-lès-Lyon.
M. Depierre (Joseph-Marius), délégué cantonal à Bourg-de-Thizy.
M. Devaraine (Claudius-François), à Lyon: services rendus à l'enseignement technique.
M. Dubessy (Henri), à Lyon: services rendus aux lettres.
M. Dujois (Antonin), à Lyon: services rendus à l'enseignement musical.
M. Dumoulin (Jean), délégué cantonal à Beaujeu.
M. Féraud (Félix), à Lyon: services rendus aux œuvres postscolaires.
M. Fleitou (Joseph), à Lyon: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
Mme Fourniol (Rose-Marie), à Villeurbanne: services rendus à l'éducation nationale.
M. Freidel (Charles-Marie-Albert), à Lyon: services rendus à l'enseignement.
M. Gaillard (Claudius-Pétrus), à Grandris: services rendus à l'éducation populaire.
M. Genod (Paul), délégué cantonal à Caluire-et-Cuire.
M. Favre (Maurice), à Lyon: services rendus à l'enseignement technique.
M. Gerente (Joseph-Jean-Marie), à Marcy-l'Etoile: services rendus à l'enseignement.

M. Guyonnet (Alberi), à Lyon: services rendus aux œuvres périscolaires.
M. Hector (Alphonse-Godefroi), délégué cantonal à Tassin-la-Demi-Lune.
Mlle Herrenschmidt (Marthe), à Lyon: services rendus à l'enseignement musical.
M. Heydrick (Georges), à Lyon: services rendus aux arts
M. Jannetaud (Baptiste, dit Jean), à Lyon: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
Mlle Joanin (Baptistine), à Lyon: services rendus à l'enseignement technique.
Mme Lacharme, née Guyand (Marie-Louise), à Lyon: services rendus à l'enseignement technique.
M. Languet (Jean), à Lyon: services rendus à l'art musical populaire.
M. Leblanc (Paul), à Lyon: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Libercier (Eugène-Antoine), à Lyon: services rendus à l'enseignement.
M. Liobard (Eugène), à Lyon: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Manbrun (Claudius-Eugène), à Lyon: services rendus à l'éducation populaire.
M. Mellet (Claude), à Lyon: services rendus aux œuvres postscolaires.
M. Milan (Jean-Claude), à Vaugneray: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Nemos (Jacques), à Millery: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
Mme Palmero, née Allardet (Henriette-Marie), à Lyon: services rendus à l'art musical.
Mlle Picornot (Alice), à Lyon: services rendus à l'éducation nationale.
M. Pignal (Joseph-Ausone), à Lyon: services rendus aux œuvres post et périscolaires.
M. Pionchon (Claudius), à Lyon: services rendus à l'enseignement technique.
M. Raigue (Eugène-Georges-Marius-Renan), à Lyon: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Rambaud (Georges): services rendus à l'art lyrique.
M. Roux (Roger), à Lyon: services rendus aux arts.
M. Sabre (Ferdinand-Louis-Antoine), à Lyon: services rendus à l'art choral.
Mlle Soudan (Suzanne-Pauline), à Lyon: services rendus à l'enseignement.
M. Tortel (Julien-Cyrille), à Millery: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Touzet (Henri), à Cours: services rendus à l'art musical populaire.
M. Verrept (Jules), à Lyon: services rendus à l'enseignement musical.

SAONE (HAUTE-)

Officiers de l'instruction publique.

M. Buzy (René-François), délégué cantonal à Lure.
M. Diez (Léon-Auguste), à Ronchamp: services rendus à l'art musical populaire.
M. Lévy (Albert-Moïse), délégué cantonal à Lure.
M. Payen (Auguste), délégué cantonal à Montigny-le-Cherlieu.
Mlle Poirier (Léontine-Elise-Julie), déléguée cantonale à Rioz.
M. Sarrazin (Alfred-Just), à Ronchamp: services rendus à l'art musical populaire.
M. Simonin (Adolphe), à Arc, le Gray: services rendus à l'art musical populaire.
M. Soiltoux (Louis-Victor), à Gray: services rendus à l'art musical populaire.
Mme Tuaillon, née Winkler (Madeleine-Marie-Agathe), déléguée cantonale à Faucogney.

Officiers d'académie.

M. Bernard (Pierre-Henri-Marie), à Gray: services rendus à l'enseignement technique.
M. Darget (Camille-Ernest-Frumence), délégué cantonal à Cornot.
Mme Girard, née Denis (Louise-Augustine), déléguée cantonale à Corravillers.
M. Jupille (Jean-Georges), à Combeaufontaine: services rendus à l'éducation nationale.
Mlle Laurent (Blanche), à Luxeuil-les-Bains: services rendus aux œuvres scolaires
Mme Milhomme, née Mignard (Francine), à Luxeuil-les-Bains: services rendus aux œuvres scolaires.
M. Scheurer (Maurice-Gustave), à Lure: services rendus à l'enseignement technique.
M. Furle (Fortuné), à Luxeuil-les-Bains: services rendus à l'art musical populaire.

SAONE-ET-LOIRE

Officiers de l'instruction publique.

M. Beffy (André-Louis), à Chalon-sur-Saône: services rendus à l'éducation populaire.
M. Collaz (Pierre-Charles), à Monceau-les-Mines: services rendus aux œuvres postscolaires et à l'art musical populaire.
M. Cuvilier (Valère-Jean), à Monceau-les-Mines: services rendus à l'enseignement musical.
M. Guionot (Georges), à Monceau-les-Mines: services rendus à l'enseignement technique.

Officiers d'académie.

M. Bernard (Joseph), à Sanvignes-les-Mines: services rendus à l'art musical populaire.
M. Billet (Marcel-Pierre), à Autun: services rendus à l'art musical populaire.
M. Bonneroe (Armand), à Mâcon: services rendus aux œuvres postscolaires.
M. Chaintreuil (André), à la Clayette: services rendus à l'art musical populaire.
M. Chanut (Stéphane), à Pierreclos: services rendus à l'art musical populaire.
M. Clouzot (Armand-Jean-Baptiste), à Mâcon: services rendus à l'éducation nationale.
M. Combas (Roger), à Châlon-sur-Saône: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
Mlle Dauvisis (Jeanne), au Creusot: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Delouche (Pierre), à Cluny: services rendus à l'enseignement.
M. Denave (Pierre), à Mâcon: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Deplagne (Louis-Gabriel), à Mâcon: services rendus aux œuvres postscolaires.
M. Dodet (Jules), à Tournus: services rendus à l'art musical populaire.
M. Dufour (François), à Charnay-lès-Mâcon: services rendus à l'art musical populaire.
M. Gaudiaut (Roger), à Sanvignes-les-Mines: services rendus à l'enseignement musical.
M. Gayon (Jean-Elie), à Givry: services rendus à l'éducation populaire.
M. Guillot (Charles), délégué cantonal à Romenay.
M. Jarreau (Alfred), à Saint-Marcel: services rendus au œuvres scolaires.
M. Joly (Pierre), à Autun: services rendus à l'art musical populaire.
M. Labourier (François), à Monceau-les-Mines: services rendus à l'enseignement musical.
M. Magnien (Jean-Baptiste-Joseph), à Verdun-sur-le-Doubs: services rendus à l'art musical populaire.
M. Mommessin (Jean), à Mâcon: services rendus à l'éducation populaire.
M. Mondange (Jean-Baptiste), à Romenay: services rendus à l'art musical populaire.
Mme Parlat, née Reginsbourg (Augustine), à Monceau-les-Mines: services rendus aux œuvres périscolaires.
M. Pont (Jules-Marcel), à Romenay: services rendus à l'art musical populaire.
M. Ravel-Chapuis (Maurice), à Tournus: services rendus à l'art musical populaire.
M. Rohr (Jean-Baptiste-Paul-Auguste), à Bourbon-Lancy: services rendus à l'art musical populaire.
Mme Rollin, née Griveaud (Pauline), à Saint-Gengoux-le-National: services rendus à l'enseignement.
Mme Sabre, née Payebien (Renée-Thérèse), à Monceau-les-Mines: services rendus aux œuvres scolaires.
M. Saras (Félix), à Charnay-les-Mâcon: services rendus à l'art musical populaire.
M. Sotonnet (Paul-Julien-Joseph), délégué cantonal à Chalon-sur-Saône.
M. Valette (Pierre-Julien), à Monceau-les-Mines, services rendus aux œuvres postscolaires.

SARTHE

Officiers de l'instruction publique.

M. Baillieul (Paul-Constant), au Mans: services rendus à l'éducation populaire.
M. Barcat (Jacques), au Mans: services rendus aux arts.
M. Bregeat (Robert-Pierre-Marie), au Mans: services rendus à l'éducation populaire.
M. Coudreau (Charles-Louis-Alberi), au Mans: services rendus à l'éducation populaire.

M. Forestier (Emile), au Mans: services rendus à l'enseignement musical.

M. Genot (Pierre-Auguste), au Mans: services rendus à l'art musical populaire.

M. Lardry (Marc-Jean), au Mans: services rendus à l'éducation populaire.

M. Ligot (Henri-Arsène-Constant), à Coulongé: services rendus à l'éducation populaire.

M. Maignan (Charles-Jean-Joseph), au Mans: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Ménager (Constant), au Mans: services rendus à l'art musical populaire.

Officiers d'académie.

M. Barbier (Léon-Marie), au Mans: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Beaufils (Michel), à Connerré: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Bernard (Edouard-Marie), à Assé-le-Riboul: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

Mme Biottière, née Issanchou (Odette), au Mans: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Boulay (Armand-Victor), délégué cantonal à Courgains.

M. Cureau (Jean), au Mans: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Daudet (Jules-Augustin), à la Flèche: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Delaunay (Paul-Marie), au Mans: services rendus aux sciences.

Mme Ganot, née Boisset (Suzanne), au Mans: services rendus à l'enseignement musical.

M. Jouanneau (Maurice), au Mans: services rendus à l'enseignement technique.

M. Leroy (Henri-Edmond), au Mans: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Martin (Eugène), à Château-du-Loir: services rendus aux sports.

M. Martin (Jean), au Mans: services rendus à l'enseignement technique.

Mme Maute, née Blanchet (Constance), à Vibraye: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Ory (Ernest-Joachim-Edmond), à Pezé-le-Robert: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Poulain (Georges-Louis), au Mans: services rendus à l'art musical populaire.

M. Pigot (Louis-Jules-Constant), délégué cantonal à Villaines-la-Gosnais.

M. Vautier (René-Désiré), à Saint-Calais: services rendus à l'éducation populaire.

M. Vayer (Albert), au Mans: services rendus à l'enseignement technique.

Mme Vivien, née Lepellier (Simone-Blanche-Augustine), au Mans: services rendus à l'enseignement musical.

Mme Winkopp, née Gondiach (Henriette-Marie-Thérèse), à la Ferté-Bernard: services rendus à l'enseignement musical.

SAVOIE

Officiers de l'instruction publique.

M. le docteur Belleville (Ambroise), délégué cantonal à Moutiers.

M. Carrel (Alfred), délégué cantonal à Cognin.

M. Charrière (John-François), délégué cantonal à Saint-Pierre-d'Albigny.

M. Conte (Marcel), à Chambéry: services rendus à l'éducation nationale.

M. Michelland (Fernand), délégué cantonal à Aiguebelle.

Officiers d'académie.

M. Blanco (Jules), délégué cantonal à Ugine.

M. Bourgeaux (Paul), à Albertville: services rendus à l'éducation populaire.

M. Cassety (Jean-Marie), à Albertville: services rendus à l'art musical populaire.

M. Favier (Joseph-Albert), délégué cantonal au Châtel.

M. Freppaz (Célestin), à Séez: services rendus à l'éducation populaire.

M. Jandet (Michel), délégué cantonal à Chamoux.

M. Jeantin (Antoine), délégué cantonal à Cognin.

M. Opinel (Joseph), à Cognin: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Pascal (Eugène), à Yenne: services rendus à l'art musical populaire.

M. Petit-Martenon (Pierre-Eugène), à Chambéry: services rendus à l'art musical populaire.

M. Poteau (Charles), à Modane: services rendus à l'enseignement musical.

M. Roissard (Albert), à Chambéry: services rendus aux sports.

M. Ros (Constantin), délégué cantonal à Modane.

Mlle Tochon (Augusta), sanatorium départemental de la Savoie, à Hauteville (Ain): services rendus à l'enseignement.

SAVOIE (HAUTE-)

Officiers de l'instruction publique.

M. Hardel (François-Marie), à Annecy: services rendus à l'art musical populaire.

M. Muffat (François), délégué cantonal à Montriond.

Officiers d'académie.

M. André (Clément-Marius), à Cran-Gevrier: services rendus à l'éducation populaire.

M. Baud (Pierre-Jean), à Annemasse: services rendus aux sports.

M. Balmain (Jean-Baptiste), à Samoëns: services rendus à l'art musical populaire.

M. Chevalley (Edouard-André-Joseph), à Thonon-les-Bains: services rendus à l'art musical populaire.

M. Gonet (Jean-François), à Thonon-les-Bains: services rendus à l'art musical populaire.

M. Levetto (Henri-Emile), à Annemasse: services rendus à l'art musical populaire.

M. Mossu (René-Alphonse), à Annemasse: services rendus aux sports.

M. Raffort-Deruttet (René), à Passy: services rendus aux œuvres postscolaires.

SEINE

Officiers de l'instruction publique.

M. Bailly (Paul-Frédéric), à Paris: services rendus aux sports.

M. Bayard (André-Georges-Charles), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

M. Bayard (René-Gaston), au Perreux-sur-Marne: services rendus à l'enseignement technique.

M. Berson (Léon-Eugène), à Paris: services rendus à l'art dramatique.

Mlle Besson (Lucienne), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

M. Bidault (Georges), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.

M. Boulissière (Georges-Lazare), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.

M. Boulongne (Alexandre-Louis), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.

M. Bouquerel (François-Henri-Léon), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.

M. Brocandel (Gaston-Emile-Alfred), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

M. Brun (René-Alfred), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.

M. Caillaud (Léon), à Stains: services rendus à l'art musical populaire.

Mme Caors, née Caors (Angèle), à Paris: services rendus aux lettres.

M. Catois (Louis-Georges), à Clamart: services rendus à l'enseignement technique.

M. Cayla (Martin), à Paris: services rendus à l'art musical populaire.

M. Chatelain (Marcel-Joseph), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

M. Chazeau (Camille-Jacques), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

M. Cheval (Victor-Lucien), à Stains: services rendus à l'art musical populaire.

M. Chevalier (René-Benjamin), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.

Mlle Cochard (Pauline-Clémentine dite Jeanne), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

M. Conchon (Lucien), aux Lilas: services rendus à l'éducation populaire.

M. Cotteaux (François-Joseph), à Paris: services rendus à l'art musical.

Mlle Coudray (Wilhelmine-Rose-Marie), à Paris: services rendus à l'art lyrique.

M. Couin (Louis-Joseph), à Fontenay-sous-Bois: services rendus à l'art musical populaire.

M. Courselles-Dumont (André-Paul-Alfred), à Paris: services rendus aux arts.

M. Daubenton (Gustave-Albert), au Kremlin-Bicêtre: services rendus à l'éducation nationale.

M. Deschamps (Georges-Valentin), à Paris: services rendus à l'art musical populaire.
M. Dessin (Paul), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.
M. Dherbeys (Armand-Pierre-Désiré), à Clichy: services rendus à l'art musical populaire.
M. Duriez (Avy-François-Joseph), à Saint-Mandé: services rendus à l'éducation populaire.
M. Eleffe (Pierre-Georges-Albert), délégué cantonal à Paris.
M. Fabrie (Jean-Joseph), à Aubervilliers: services rendus à l'éducation populaire.
Mme Fail, née Abraham (Suzanne), à Paris: services rendus à l'enseignement.
Mme Favre, née Beyne (Marie-Madeleine), à Paris: services rendus à l'enseignement.
M. Faye (Joannès-Joseph), à Drancy: services rendus à l'éducation populaire.
M. Filliol (Louis-Auguste-Clément), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.
Mme Fischer, née Piette (Louise-Augustine-Joséphine-Anna), à Paris: services rendus aux sciences.
M. Forze (Charles), à Paris: services rendus à l'art musical.
Mme Gary, née Le Breton de la Bonnellière (Louise-Antoinette-Marie-Amélie), à Paris: services rendus à l'enseignement musical.
M. Gérard (Jean-Arthur-Marie), à Paris: services rendus aux arts.
M. Girod-à-Petit-Louis (Roger-Désiré), à Créteil: services rendus à l'enseignement musical.
M. Gouillon (François-Alfred) dit Lenzi (Francis), à Paris: services rendus à l'art lyrique.
M. Grisart (Charles-Alphonse), à Paris: services rendus aux sports.
M. Groffe (René-Paul), à Paris: services rendus aux arts.
M. Grospérin (André), à Puteaux: services rendus à l'enseignement technique.
M. Gudin (Norbert-Georges-Joseph), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.
M. Habert (René), à Asnières: services rendus à l'art musical populaire.
M. Hannoun (Lucien-Gabriel), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.
M. Huguier (Edmond-Victor), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.
M. Hummel (Aimé-Ferdinand), à Boulogne-Billancourt: services rendus à l'art musical populaire.
Mlle Ibels (Louise-Catherine), à Paris: services rendus aux arts.
M. Jacquin (Maurice-Henri), à Montrouge: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
Mme Jarossay (Louise-Georgette), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.
M. Javelot (Albert-Alfred), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.
Mme Joly (Olympe-Isabelle-Madeleine), à Paris: services rendus à l'enseignement musical.
M. Jouvensal (André), à Paris: services rendus à l'art musical.
M. Jouvie (Jean), à Charenton-le-Pont: services rendus aux œuvres postscolaires.
M. Kaenappe (Maurice-Georges), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.
M. Knopf dit Knowson (Georges), à Paris: services rendus à l'enseignement musical.
Mlle Lallemant (Marie-Louise-Adèle), à Paris: services rendus à l'enseignement.
M. Laudat (Martial), à Paris: services rendus aux sciences.
M. Lavallée (Julien-Jules), à Paris: services rendus à l'art musical populaire.
M. Le Duc (René-Fernand), à Paris: services rendus à l'éducation populaire.
M. Lepreux (Emile), au Pré-Saint-Gervais: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Leroy (Charles-Pierre-Marie-René), à Neuilly-sur-Seine: services rendus à l'éducation nationale.
M. Lhermite (Paul), délégué cantonal à Fontenay-sous-Bois.
Mme Ligocka, née Rale (Germaine), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.
M. Louis (Eugène-Ernest), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.
M. Mainelli (Antoine-Marc), à Paris: services rendus à l'éducation populaire.
M. Maître (Gabriel-Albert), à Boulogne-Billancourt: services rendus à l'enseignement technique.
M. Marcellin (Albert-Constant), à Asnières: services rendus à l'enseignement technique.
M. Martin (Jules-Juste), à Paris: services rendus à l'enseignement.
Mlle Ménétrier (Jeanne), à Paris: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Mérat (Marcel-Gabriel-Elie-Marie), à Montrouge: services rendus à l'enseignement technique.
M. Mérour (Henry), à Paris: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Meyer (Roger-Raymond), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.
M. Morel-Brochet (Marcel-Frédéric), à Paris: services rendus à l'éducation populaire.
M. Moricel (Gustave-Jean-Paul), à Colombes: services rendus à l'art musical populaire.
M. Mougenot (Gaston), à Pantin: services rendus à l'art musical populaire.
M. Mouren (Georges), à Paris: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
Mme Muzard, née Henry (Germaine), à Maisons-Alfort: services rendus à l'enseignement musical.
M. Naessen (Marceau-Charles), à Paris: services rendus à l'enseignement musical.
M. Naudin (Norbert-Jules), à Paris: services rendus à l'art musical.
M. Navet (Urbain-Joseph-Antoine), délégué cantonal, à Neuilly-sur-Seine.
M. Noël (Léon-Julien-Louis), au Perreux-sur-Marne: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Pain (Marcel-Ernest-Louis), à Paris: services rendus à l'enseignement musical.
M. Pessey (Charles-Eugène-Joseph), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.
M. Piat (Théodore-Jean-Baptiste), à Paris: services rendus à l'art lyrique.
M. Picault (René), à Maisons-Alfort: services rendus à l'art musical populaire.
M. Pistchalsky (Jules-Georges), à Paris: services rendus aux œuvres postscolaires.
M. Plé (Paul-Eugène), aux Lilas: services rendus à l'art musical populaire.
M. Pothier (Charles-Louis), à Paris: services rendus à l'art musical.
M. Prin dit Léoni (Georges), à Paris: services rendus à l'art musical.
Mme Rabussier, née Fox (Nina-Caroline-Clémentine), à Thiais: services rendus à l'enseignement.
M. Renger (Joseph), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.
M. Robert de Lézardière (Raoul-Charles), à Paris: services rendus à l'enseignement.
M. Roubier (Alexandre-Jules), à Paris: services rendus aux sciences.
M. Roussel (Louis-Marius-Mathieu), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.
M. Saunier (Georges-Adolphe-Claude), au Perreux-sur-Marne: services rendus à l'art musical populaire.
Mme Slendick, née Dandumont (Constance-Claudine), déléguée cantonale, à Paris.
M. Theilmann (Lucien-Frédéric), à Paris: services rendus aux œuvres postscolaires.
Mme Thirouin, née Mariot (Alice-Louise), à Paris: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Urbain (Louis-Alfred), à Saint-Mandé: services rendus aux œuvres postscolaires.
M. Vallée (Alexandre), à Aubervilliers: services rendus à l'art musical populaire.
Mme Vally, née Debiard (Jeanne), à Paris: services rendus à l'art musical.
M. Vaysse (Pierre-Sylvain-Elisée-Antoine), au Pré-Saint-Gervais: services rendus à l'éducation populaire.
M. Vedel (Edmond), à Paris: services rendus à l'éducation populaire.
Mme Wilt, née Divin (Eva), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.
M. Yonc dit Cony (Gaston-Alexandre), à Paris: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

Officiers d'académie.

Mme Adam, née Mongomard (Marguerite), dite Andrée Marguy, à Paris: services rendus à l'art lyrique.
M. Aels (Gérard-Antoine), à Suresne: services rendus à l'art musical populaire.
M. Alaguillaume (Henri-Emile), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.
Mlle Alix (Louise-Annette), à Paris: services rendus aux arts.
M. Alloiteau (André-Louis), à Paris: services rendus à l'art musical populaire.
Mlle Arnaud (Gabrielle-Suzanne), à Nogent-sur-Marne: services rendus à l'éducation populaire.
M. Aubert (Bernard-Paul), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.
M. Augereau (René), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.
M. Avignon (Camille), à Courbevoie: services rendus à l'art musical populaire.
Mme Azais (Gabrielle), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

M. Bachelier (Gaston-André-Louis), à Charenton: services rendus à l'enseignement.

Mlle Bachelier (Andrée-Madeleine), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

M. Balu (Emmanuel-Emile-Désiré), à Paris: services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Basch (Raymond), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

M. Batigne (Raoul-Pierre-Auguste-Jules-Paul), à Bois-Colombes: services rendus à l'art lyrique.

M. Baudet (Jean-Théodore-Eugène), à Saint-Mandé: services rendus à l'enseignement technique.

M. Baudin (Roger-Fortuné-Alphonse), à Saint-Maur: services rendus à l'éducation populaire.

M. Bazire (Marcel-Louis-Emile), à Asnières: services rendus à l'éducation nationale.

M. Belmoiras (Léon), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

M. Beltz (André-Charles-Maurice), à Paris: services rendus aux sports.

M. Beguin (Francisque-Emile), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.

Mme Bénédetti, née Masciarelli (Anne), à Paris: services rendus à l'art chorégraphique.

M. Bernard (Charles-Pierre), à Paris, services rendus aux arts.

M. Bertrand (Pierre-Elie-Albert), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

M. Besnard (Pierre-Arthur-Maximilien), à Paris: services rendus à l'éducation populaire.

M. Blin (Edouard-Eugène), à Paris: services rendus à l'art théâtral.

Mme Bordeaux, née Le Pecq (Andrée-Simone-Gabrielle), à Paris: services rendus aux arts.

M. Borgeaud (Henri-Pierre), à Paris: services rendus aux lettres.

M. Bouchard (Lucien), à Pantin: services rendus aux sports.

M. Boucly (Maurice), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.

M. Boulssou (Marcel-Yves), à Paris: services rendus à l'enseignement.

M. Bourgeois (Gaston-Nicolas), à Paris: services rendus aux lettres.

Mme Bourgeois (Juliette), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

M. Bourquin (Léon-Maurice), à Paris: services rendus à l'art musical.

M. Boussard (Jacques-Marie), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

M. Bouvet (Maurice-Eugène), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

Mme Brachet, née Brachet (Aimée-Jeanne), au Kremlin-Bicêtre: services rendus à l'éducation nationale.

M. Branch (Jules-François), à Ivry-sur-Seine: services rendus à l'art musical populaire.

M. Brignolat (Jean-Aimé-Charles), à Paris: services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Broband (André-Gustave-Alfred), à Paris: services rendus à l'art musical populaire.

Mme Brocard, née Malice (Etiennette-Maria), à Courbevoie: services rendus à l'enseignement technique.

M. Brossard, à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

M. Bruneau (Pierre), à Neuilly-sur-Seine: services rendus à l'éducation nationale.

M. Brusson (Robert-Henri), à Paris: services rendus à l'art musical populaire.

M. Bussière (Eugène-Claude), à Paris: services rendus aux arts.

M. Cambier (Georges-Camille), dit Herus, à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

M. Captier (Georges-Marie-Gabriel-Gilbert), à Vanves: services rendus à l'éducation nationale.

M. Carabin (René-Jules), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

Mme Carlin (Marguerite-Emilie-Alberline), à Paris: services rendus à l'enseignement.

M. Carolus-Barre (Louis), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

M. Caron (Maurice-Jean-Marie), à Paris: services rendus à l'art musical.

M. Cartier (Raoul-Louis-Léon), à Paris: services rendus à l'éducation populaire.

Mme Cassan, née Izarer (Lucienne-Raymonde), à Alfortville: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Cavaud (Léon-Victor-René), à Courbevoie-Bécon: services rendus à l'enseignement technique.

Mme Caye, née Baveux (Jane-Marie-Cécile), à Colombes: services rendus à l'enseignement technique.

Mlle Ceas (Madeleine-Marie), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

M. Cellier (Louis), à Paris: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Chailland (Marcel-Elie), à Paris: services rendus aux arts.

M. Chailleux (André), à Paris: services rendus à l'art musical.

M. Chaillier (Georges-Célestin-Alexandre), à Bourg-la-Reine: services rendus à l'éducation populaire.

M. Chambon (Marcel-Arthur), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.

M. Champagne (André-Robert-Germain-Victor), à Neuilly-sur-Seine: services rendus à l'éducation nationale.

M. Champcl (Jean-André), à Paris: services rendus à l'art musical.

M. Charpentier (Jean-Georges), à Paris: services rendus à l'art théâtral.

M. Charpentier (Louis), à Noisy-le-Sec: services rendus à l'enseignement technique.

Mme Chaulot, née Charpentier (Jeanne-Marie), à Montrouge: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

Mlle Chaucroun (Nine), à Paris: services rendus aux sciences.

M. Chouraki (Gaston), à l'Hay-les-Roses: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Clave dit Dirnest (Pierre-Ernest), à Paris: services rendus à l'art lyrique.

M. Clerbois (Marcel-Alexandre-Joseph), à Rosny-sous-Bois: services rendus à l'enseignement.

M. Cohen-Bougerolle dit Bougerolle (Albert-Marie-Henri), à Clamart: services rendus aux lettres.

M. Combes (Charles-André-Joseph), à Courbevoie: services rendus à l'art musical populaire.

Mme Constans (Odette-Amédine), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

M. Cormier (André-Victor-Edouard), à Saint-Maur: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Coste (Honoré-Marius), à Courbevoie: services rendus à l'enseignement technique.

Mlle Courso (Yvonne), à Paris: services rendus à l'art lyrique.

Mme Courtillet (Lydie-Georgette), à Paris: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Courtioux (Pierre-Jean), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.

M. Cuny (Félix), à Paris: services rendus à l'éducation populaire.

M. Cuny (Louis-Charles-François), à Paris: services rendus aux sciences.

Mme Cuny, née Lemeteyer, dite Gaby Morlay (Gabrielle-Hermance-Emilienne), à Paris: services rendus aux arts.

M. Dartial (Jean-Alexandre), à Paris: services rendus à l'éducation populaire.

M. Decaux (Georges), à Puteaux: services rendus à l'enseignement.

Mme Defive, née Lefebvre (Marie-Lucie), à Champigny-sur-Marne: services rendus aux arts.

M. Delaire (Antonin-Marie-Maurice), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

M. Delgorgue (Henri), à Epinay-sur-Seine): services rendus à l'art musical.

M. Demory (Henri-Louis), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

M. Démy (Henri-Louis-Marie), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.

M. Deribreux (Edmond-Henri-Guislain-Joseph), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.

M. Derrien (Julien), à Saint-Denis: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Deschamps (Honoré-Alphonse), à Paris: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Despreaux (Maurice-Léon), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.

M. Desvosges (Gustave-Adolphe), à Boulogne-Billancourt: services rendus à l'art musical populaire.

M. Devismes (Jacques-André-Robert), à Paris: services rendus à l'éducation populaire.

M. Dobrine (Isaac), à Paris: services rendus à l'éducation populaire.

M. Dock (Robert-Louis-Victor), à Paris: services rendus à l'éducation populaire.

M. Doisy (Henri-Auguste), à Paris: services rendus aux lettres.

M. Dorveaux (Jean-Louis-Théophile-René), à Paris: services rendus à l'enseignement.

M. Douchez (Gaston-Charles-Edouard), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.

M. Douine (René), à Paris: services rendus à l'enseignement.

Mme Dreyfus (Marguerite), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

M. Drian (René-Alphonse), aux Lilas: services rendus à l'éducation nationale.

M. Drouhin (René-Alexandre), à Villemomble: services rendus à l'art théâtral.

M. Dubois (Georges-Auguste), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.

M. Ducrot (Eugène-Emile-Ferdinand), à Paris: services rendus à l'art dramatique.
M. Duelz (Georges), délégué cantonal à Paris.
M. Dufour (Pierre), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.
M. Dugourd (Paul-Louis), à Saint-Maur: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Duquenoy (Marcel-Kléber-Edouard), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.
M. Duranton (Louis-Benoît), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.
Mme Estrade, née Naudot (Odette-Charlotte-Georgette), à Paris: services rendus à l'art musical.
M. Etchecopar (Robert-Daniel), à Paris: services rendus aux sciences.
M. Elinger (Pierre-Louis-Marcel), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.
M. Faivre (Robert-Emile), à Paris: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Fandart (Raymond), à Aubervilliers: services rendus à l'enseignement technique.
M. Fauzeron (Michel-Gaston), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.
M. Féret (Jules-Joseph), à Paris: services rendus à l'éducation populaire.
Mlle Ferriot (Anna-Berthe-Henriette), à Paris: services rendus à l'art musical.
M. Fillon (René), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.
M. Flageul (Pierre-Marie), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.
M. Fontès (Jean-Louis), à Asnières: services rendus à l'art théâtral.
M. Foucher (Gustave-Henri-Louis), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.
M. Fournier (Henri-Charles), à Saint-Maur-des-Fossés: services rendus à l'éducation nationale.
M. Franquin (André), à Paris: services rendus à l'art musical populaire.
M. Fréon (André-Louis-Charles), à Paris: services rendus aux sciences.
Mme de Fréville de Lorme, née de Rosty, dite Barcy (Inès), à Paris: services rendus aux arts.
M. Frey (Pierre-Armand), à Paris: services rendus à l'éducation populaire.
M. Frichet (Pierre-Octave), à Paris: services rendus à l'éducation populaire.
M. Früh (André-Charles-Louis-Emile), dit Charles Früh, à Paris: services rendus à l'éducation nationale.
M. Gaillard (Edmond-Gaston), à la Garenne-Colombes: services rendus à l'art musical populaire.
M. Gambaud-Saintonge (Anatole-René), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.
M. Ganne (Pierre-Henri), à Levallois: services rendus aux arts.
M. Garrigou (Louis-Robert), résidant à Mont-Mou (Nouvelle-Calédonie): services rendus aux sciences.
M. Gaudry (Georges-Edouard), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.
M. Gault (Victor-Henri), à Boulogne-Billancourt: services rendus à l'art musical populaire.
M. Gautier (Pierre-Victor), à Paris: services rendus à l'art musical populaire.
M. Geay (Pierre-Louis-Charles), à Paris: services rendus à l'art théâtral
Mme Geminard, née Beaudet (Emilie), à Paris: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Genest (Armand), à Paris: services rendus à l'art théâtral.
M. Genevois (Léon), à Alfortville: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Georges (Louis-Antoine), à Maisons-Alfort: services rendus à l'art musical populaire.
M. Gerich (Roger-Louis), à Paris: services rendus aux œuvres postscolaires.
Mlle Germain (Louise-Alice), à Puteaux: services rendus à l'enseignement.
M. Gicquel (Henri-Auguste-Edmond-Marie), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.
M. Gielis (Armand), à Paris: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Goddet (Jean-Julien-Arsène), à Paris: services rendus aux œuvres postscolaires.
M. Gombert (Jean-Théodule), à Paris: services rendus à l'enseignement musical.
M. Gontier (Alfred-Georges-Victor), à Vanves: services rendus à l'art musical.
M. Goulard (Emile-Henri-Félix), à Pantin: services rendus à l'éducation populaire.
M. Gouzil (Jean-Victor), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.
M. Gosset (Lucien-Pierre), à Villemomble: services rendus à l'éducation populaire.
M. Gramon (Paul), à Paris: services rendus à l'art musical.
Mme de Grandchamp, née Chaulun (Andrée-Marie), à Paris: services rendus aux sciences.
M. Gratte (René-Pierre), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.
M. Grégaud (Roger), à Paris, services rendus à l'enseignement.
M. Grimal (Léon-Henri), à Paris, services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
Mme Guigues, née Rieder (Mathilde-Augusta-Rose), à Paris: services rendus à l'enseignement.
M. Guittière (Emile), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.
M. Hainaut (Charles-Georges), à Suresnes: services rendus à l'art musical populaire.
M. Hamaux (Hippolyte), à Charenton: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Helie (Pierre-Léon), à Levallois-Perret: services rendus à l'art musical populaire.
Mlle Henquenot (René-Félicité), à Vincennes: services rendus à l'enseignement.
Mlle Henri-Martin (Germaine-Charlotte), à Paris: services rendus aux sciences.
Mme Herand, née Vilmain, dite Suzanne Manville (Suzanne-Louise-Germaine), à Paris: services rendus à l'art lyrique.
M. Hermand (Louis), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.
Mlle Herrmann (Suzanne), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.
M. Hesse (Jean-Lucien-Léon), à Asnières, services rendus à l'éducation populaire.
M. Hipeaux (Camille-Jean-André), à Paris: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
Mme Homère, née Lemaire (Renée-Eugénie-Germaine), à Paris: services rendus à l'enseignement musical.
M. Houppy (Louis-Emile-Paul), à Paris: services rendus à l'éducation populaire.
M. Hue (Marcel-Georges), à Clichy: services rendus à l'éducation nationale.
M. Hullin (André-Louis-Bénonie), à Paris: services rendus à l'enseignement.
M. Jacquemart (Raymond-Charles), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.
M. Jacques (Maurice-Jean-Fernand-Louis), à Paris: services rendus aux sports.
Mlle Jacquet (Pâquerette-Louise), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.
M. Jacquet (Henri-Léon), à Paris: services rendus à l'éducation populaire.
M. Jacquot (Raymond), à Paris: services rendus aux sciences.
Mme Jaffelin (Simone-Georgette), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.
Mme Jan, née Trossevin (Valentine), dite Delmas, à Paris: services rendus à l'art lyrique.
M. Janet (Gaston-André), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.
M. Jarrige (Jean), à Vitry-sur-Seine: services rendus à l'éducation nationale.
M. Javelot (Albert-Alfred), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.
Mme Jeremine, née Tchernaieff (Elisabeth), à Paris: services rendus aux sciences.
M. Joligeon (Lucien-Félix), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.
Mlle Joly (Juliette), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.
M. Jond (Raymond-Joseph), à Paris: services rendus à l'art musical populaire.
M. Journault (Auguste-Palmyre), à Paris: services rendus à l'art musical populaire.
M. Journet (Robert-Gilbert-Gilles), délégué cantonal à Nanterre.
Mme Kavounovsky, dit Somika-Bo (Sophie), née Zelzer, à Paris: services rendus à l'art cinématographique.
M. Kruk (Emmanuel), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.
M. Lacroix (Jean-François-Célestin), à Paris: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Lajotte (Marcel-Jules-Louis), à Paris: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
Mme Lalanne, née Delplanque (Simone), à Paris: services rendus à l'art musical.
M. Lambert (Robert-André-Marie), à Paris: services rendus à l'art cinématographique.
M. Landre (Marcel-Louis), à Alfortville: services rendus à l'éducation populaire.
Mme de Lapeyrière (Marie-Antoinette), à Paris: services rendus aux arts
M. Lataix (Emmanuel), à Paris: services rendus à l'art musical populaire.

M. Laumosne (Lucien-Joseph), à Paris: services rendus à l'art musical populaire.
M. Launay (Marcel), à Choisy-le-Roi: services rendus à l'art musical populaire.
M. Laurent (Emile-Fulcrand), à Paris: services rendus à l'art dramatique.
M. Laurent (Maxime-Clotaire), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.
M. Leautaud (Jean), à Courbevoie: services rendus à l'art musical populaire.
M. Leblond (Edmond-Albert), à Asnières: services rendus à l'art musical populaire.
M. Leca (Bonaventure), à Issy-les-Moulineaux: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Leclercq (Claude-Paul), à Saint-Mandé: services rendus à l'enseignement technique.
M. Lefebvre (Paul-Eugène), à Paris: services rendus à l'art dramatique.
M. Lefèvre (André-Louis-Eugène-Maurice), au Perreux: services rendus à l'éducation nationale.
M. Lefèvre (Raoul-Roger), à Champigny-sur-Marne: services rendus aux arts et métiers.
Mme Le Gal, née Revert (Simone-Marie-Jeanne), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.
M. Le Gay (Raymond), à Paris: services rendus à l'art choral.
M. Legros (Clément), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.
M. Lemoine (Robert-Jean-Edouard), à Paris: services rendus à l'éducation physique.
M. Lemonnier (Paul-Louis-Eugène), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.
M. Le Ny (Joseph-Pierre-Marie), à Paris: services rendus à l'art théâtral.
M. Leprevost (André-Henri-Joseph), à Colombes: services rendus à l'art théâtral.
M. Lefoudier (Paul-Eugène-Charles), à Paris: services rendus à l'éducation populaire.
M. Le Ru (Joseph), à Saint-Maur: services rendus à l'enseignement.
Mlle Lescamela (Gabrielle-Amélie-Léontine), à Paris: services rendus à l'enseignement.
M. Létemps (Lucien-Marcel), à Asnières: services rendus à l'art musical populaire.
M. Levallois (Alexandre-Marcel), à Montrouge: services rendus à l'art musical.
M. Levieux (Henri-Ernest), délégué cantonal, à Paris.
Mlle Levoux (Lucie-Florentine), à Paris: services rendus à l'enseignement.
M. Magné (Charles), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.
M. Maillefer (Gaston-Léon-René), à Paris: services rendus aux œuvres postscolaires.
M. Mairot (Edmond), à Paris: services rendus à l'art musical populaire.
M. Malavard (Lucien-Clément), à Paris: services rendus aux sciences.
M. Malleville (Edouard), à Paris: services rendus à l'éducation physique.
M. Manchion (Auguste-Georges), à Paris: services rendus à l'art théâtral.
M. Mariscalchi (André-Raymond), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.
Mme Martel, dite Cariven-Martel (Edith-Cécile), à Paris: services rendus à l'art musical.
M. Martin (Jean-Gabriel), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.
M. Martin (Léon-Elie), délégué cantonal, à Nogent-sur-Marne.
M. Martin (Marcel-Georges-Arsène), à Asnières: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Massé (René), à Issy-les-Moulineaux: services rendus à l'éducation nationale.
M. Massieye (Georges-Charles), à Nanterre: services rendus aux œuvres postscolaires.
M. Matitia (Minoun-Emile), à Cachan: services rendus à l'art musical populaire.
M. Maudieu (Marcel), à l'Haÿ-les-Roses: services rendus à l'éducation nationale.
M. Maury (Ernest-Raoul), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.
M. Menchikoff (Nicolas), à Paris: services rendus aux sciences.
Mme Mercadier, née Courtois (Marie-Elisabeth), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.
M. Mercier (Jean-Baptiste), à Paris: services rendus aux lettres.
M. Merlin (Robert-Paul), à Gennevilliers: services rendus à l'art musical populaire.
M. Merluzeau (Jean-Alexandre-Eugène), à Saint-Mandé: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Méry (Henri-Gabriel), à Paris: services rendus aux arts et métiers.
M. Messe (Henri-Désiré), à Aubervilliers: services rendus à l'art musical populaire.
Mme Migneau, née Bonnaud (Jeanne-Rose-Anne), à Paris: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
Mme Mignon, née Istace (Juliette), à Asnières: services rendus à l'enseignement musical.
M. Minart (André-Albert-Louis), délégué cantonal, à Paris.
M. Monnet (Georges-Jean-Claude), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.
M. Monnet (Louis-Jean), à Vincennes: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Montaron (Robert-François), à la Garenne-Colombes: services rendus à l'art théâtral.
M. Montjalas (Victor), à Paris: services rendus à l'éducation physique.
M. Moreau (Marius), à Antony: services rendus à l'art musical populaire.
M. Montagnes (Jean-Henri), à Paris: services rendus à l'art musical populaire.
Mlle Monlourcy (Marie-Louise-Jeanne), à Paris: services rendus à l'enseignement.
M. Morel (Maurice-Robert), à Paris: services rendus à l'art musical populaire.
M. Moret (Louis-Alphonse), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.
M. Mouchel (Robert-Marcel), à Saint-Denis: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Muhlemann (André), à Saint-Ouen: services rendus à l'éducation populaire.
Mlle Munch (Alice-Marie-Joséphine), à Paris: services rendus aux arts.
M. Naudon (Paul-Lucien), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.
Mme de Negre, née Péronnet (Alice), dite Allix Claude, à Paris: services rendus aux arts.
Mme Nesport, née Claret (Bénédicte-Pierrette), dite Elyane Claret, à Paris: services rendus aux arts.
Mme Oblet, née Oblet (Georgette-Julia), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.
M. Pages (André-Raoul-Léon), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.
M. Palem (Louis-Jean), à Paris: services rendus à l'éducation populaire.
M. Palloc (Alexandre-Léon-Louis), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.
M. Palvadeau (André-Paul-Aimé), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.
M. Panhaleux (Jean-Baptiste-Louis-Marie), à Paris: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Paquier (Lucien-Henri), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.
M. Parvanchère (Gaston-Henri-Nicolas-Michel), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.
M. Paucod (Alphonse-Joseph), à Clamart: services rendus à l'enseignement technique.
Mme Paulmier (Marguerite-Gabrielle-Antoinette), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.
M. Payel (André-Georges-Fernand), à Paris: services rendus à l'art théâtral.
M. Penau (Henry), à Paris: services rendus aux sciences.
Mme Petit, née Brasseur (Germaine-Nelly), à Paris: services rendus à l'art dramatique.
M. Peyre (Charles-Gabriel-Fulcrand), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.
Mme Phérivong, née Rocan (Louise), à Paris: services rendus à l'enseignement.
M. Picavet (Edouard-Jules-Joseph), à Boulogne-Billancourt: services rendus à l'éducation populaire.
M. Pierre (André), à Levallois: services rendus à l'enseignement.
Mme Pilastre (Clémentine-Félicie), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.
M. Pillaut (Jules-Charles-Louis), à Vincennes: services rendus aux œuvres postscolaires.
Mme Pilliot, née Rohlfs (Valentine-Gabrielle-Agnès), dite Gabrielle de Réans, à Paris: services rendus aux lettres.
M. Poisson (Désiré-Nicolas), à Paris: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Pognon (Edmond-Etienne), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.
M. Poilié (Robert-Auguste-Alphonse), à Paris: services rendus à l'éducation populaire.
M. Pradel (Robert-Georges), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.
M. Prinet (Jean), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.
M. Proca (Alexandre), à Paris: services rendus aux sciences.

M. Pujade (Léon-Jean-Joseph), à Paris: services rendus à l'éducation populaire.

Mme Queru-Bedel, née Bedel (Henriette-Léonie-Marie), à Paris: services rendus à l'enseignement.

M. Quieroix (Georges-Louis-François), à Boulogne-Billancourt: services rendus à l'art musical populaire.

Mlle Quinet (Marie-Louise), à Paris: services rendus aux sciences.

M. Quiot (Henri-Alfred), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.

Mme Ragot (Germaine), à Paris: services rendus à l'enseignement.

M. Raimbault (Maurice-Louis), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.

M. Raynaud (Baptiste), à Paris: services rendus à l'enseignement.

M. Richard (Gaston-Pierre-Eugène), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.

Mme Ricome, née Dutaillis-Beauregard (Renée), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

Mlle Rimlinger (Lucienne-Emilie), à Paris: services rendus à l'enseignement musical.

M. Rivet (Jean), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

Mme Rocchi, née Fonvielle (Germaine), dite Léo Fonvielle, à Paris: services rendus à l'art lyrique.

M. Roger (Paul-Léon-François), à la Varenne-Saint-Hilaire: services rendus à l'éducation physique.

M. de Rosa (Hector), à Paris: services rendus à l'enseignement musical.

M. Rotges (Siméon-Maximilien), à Boulogne-Billancourt: services rendus à l'enseignement technique.

M. Ruault (François-Emmanuel-Georges), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.

M. Ruter (Gaston), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

M. Salmon (Léon-Clément-Albert), à Paris: services rendus aux arts.

M. Sanséau (Joseph-Aurélien), à Nanterre: services rendus à l'éducation populaire.

Mme Saraf, née Roudier (Elise-Jeanne-Emilie), à Vincennes: services rendus à l'enseignement musical.

M. Savignet (Lucien-Gaston), à Saint-Mandé: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Scelland (Louis), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

M. Schmitt (Charles-Théodore), au Pré-Saint-Gervais: services rendus à l'éducation populaire.

M. Schuster (Jules-Georges), à Villejuif: services rendus aux sciences.

M. Schwitert (Eugène-René), à Vincennes: services rendus à l'art musical populaire.

M. Sejallon (Benoît-Eugène), à Montrouge: services rendus à l'art musical populaire.

M. Simonne (Théophile-François), aux Lilas: services rendus à l'enseignement technique.

M. Somia Ahmed ben Mohamed, à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

M. Sommer (Maurice), à Paris: services rendus à l'éducation populaire.

M. Stempfer (Henri), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

M. Stromboni (Antoine-François), à Paris: services rendus à l'enseignement.

M. Suaire (Georges-Louis), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

M. Taillard (Robert-Henri), à Ivry-sur-Seine: services rendus à l'art musical populaire.

M. Taulier (Louis-Pierre-Henri), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.

Mlle Tempere (Simone-Paule-Raymonde), à Saint-Maur: services rendus aux arts.

M. Teyssaire (Georges-Justin), à Paris, services rendus à l'art théâtral.

M. Thevet (Lucien-André-Jean), à Paris: services rendus à l'art musical.

M. Thiebaut (Maurice-Emile), à Paris: services rendus à l'éducation populaire.

Mlle Thiolat (Marie-Marguerite), à Clichy: services rendus à l'enseignement.

M. Tourraine-Deforges (Jean-Joseph), dit Jean Raine, à Paris: services rendus à l'éducation populaire.

M. Trésal (Henri-Victor), à Paris: services rendus à l'art théâtral.

M. Triquet (Marcel-Auguste), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.

M. Truptil (Hector-Louis-Georges-Charles), à Boulogne-Billancourt: services rendus à l'art musical populaire.

Mme Turc, née Perez-Saiz, dite Nena-Sainz-Amalia, à Paris: services rendus à l'art lyrique.

M. Vallet (Léon-Francis-Octave), à Choisy-le-Roi: services rendus à l'art musical populaire.

Mme Vallière, née Chanut (Victorine), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

M. Vaudry (Robert-Louis), à Paris: services rendus à l'éducation populaire.

M. Vaury (Raymond-Claude), à Paris: services rendus à l'éducation populaire.

M. Vautier (Lucien), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.

M. Vautrin (Emile-André), à Paris: services rendus à l'enseignement.

M. Veret (Marcel), à Paris: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Veysset (Marc-Augustin-René), à Paris: services rendus à l'enseignement.

M. Vezant (Louis), à Paris: services rendus à l'art musical.

M. Vibert (Pierre-Laurent), à Paris: services rendus à l'enseignement.

M. Vieillard (Charles), au Pré-Saint-Gervais: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Villiaumey (Fernand-Just-Joseph), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.

M. Violette (Roger-Jean-Henri), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.

M. Vion (Roger), à Paris: services rendus à l'éducation populaire.

M. Wathelet (Gustave-Hubert-Marie-Auguste), à Saint-Mandé: services rendus à l'enseignement.

M. Wolff (Robert-Marie), à Paris: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Zloczower (Frédéric), dit Solover, à Paris: services rendus aux arts.

SEINE-INFERIEURE

Officiers de l'instruction publique.

M. Adeline (Jean-Robert), à Rouen: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

Mlle Debure (Germaine-Héloïse-Valentin-Marcelle), à Mont-Saint-Aignan: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Duteurtre (Marcel-Ernest-Edouard), au Havre: services rendus à l'éducation populaire.

M. Guerrand (André), au Havre: services rendus à l'art musical populaire.

M. Hamelin (Edouard-Joseph), délégué cantonal, à Rouen.

M. Koch (Marcel), au Havre: services rendus à l'art musical populaire.

M. Lanquetuit (Marcel-Louis-Robert), à Rouen: services rendus à l'enseignement musical.

M. Leroux (Edmond-Alfred-Anatole), délégué cantonal, à Yerville.

M. Michel (Léon-André-Flavien), à Foucarmont: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Moreau (Robert-Ernest), à Rouen: services rendus à l'enseignement musical.

M. Parmentier (Horace-Gaston), à Maromme-sur-Andelle: services rendus aux œuvres scolaires.

M. Poupel (Emile-Henri), à Sanvic: services rendus à l'éducation populaire.

M. Pruvost (Paul), délégué cantonal, à Yvetot.

M. Riou (Michel-Louis), délégué cantonal, au Havre.

Mme Sagot (Suzanne), à Rouen: services rendus à l'enseignement technique.

M. Simonin (Marcel-Charles), à Fécamp: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Thuillier (Maurice-Victor), à Rouen, services rendus à l'enseignement technique.

Officiers d'académie.

M. Acard (Raymond), à Tôtes: services rendus à l'art musical populaire.

M. Aulin (Georges), à Harfleur: services rendus à l'art musical populaire.

M. Blandin (Emile-Maurice-Charles), au Havre: services rendus à l'art musical populaire.

M. Blondel (Pierre-Frédéric-Albert), à Saint-Valery-en-Caux: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Boquié (Emile-André), à Rouen: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

Mlle Cauvin (Cécile), à Harfleur: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Changeur (Henri), au Havre: services rendus à l'éducation populaire.

M. Chanu (Yvon-Emile-Alexandre), à Rouen: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Chauvet (Jean-Louis-René), à Caule-Sainte-Beuve: services rendus aux œuvres postscolaires.

Mlle Colange (Yvonne), déléguée cantonale, à Quiberville-sur-Mer.

M. Copieux (Albert-Emile), au Havre: services rendus aux arts.
M. Delarue (Raphaël-Léon-Désiré), délégué cantonal, à Fréville.
M. Demarest (Raoul), à Sainte-Marguerite-lès-Aumale: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Dramburg (Charles-Emile-Laurent), délégué cantonal, à Eu.
M. Deschamps (Henri), à Rouen: services rendus à l'enseignement.
M. Dreyfus, dit Douai (Paul), à Rouen: services rendus à l'art musical.
M. Dubuisson (Maurice-Joseph), à Mont-Cauvaire: services rendus à l'éducation populaire.
M. Dubus (Joseph-Roger), délégué cantonal, à Gaillefontaine.
M. Genies (Albert), à Rouen: services rendus à l'enseignement.
M. Goron (Eugène-Louis), au Tréport: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
Mme Grandpierre, née Dard (Jeanne), à Grand-Quevilly: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Griboval (Charles-Eugène-Maurice), à Rouen: services rendus à l'art musical.
M. Grossœuvre (Eugène-Amand-Antoine), à Saint-Vaast-Equiqueville: services rendus à l'enseignement musical.
M. Grout (Emile-Adolphe), à Incheville: services rendus à l'art musical populaire.
M. Hauguel (Léon-Emile-Joseph), délégué cantonal, à la Cerlangue.
M. Hermabessières (André-Auguste), au Havre: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Heuillard (Georges), à Neufmarché: services rendus aux œuvres postscolaires.
Mme Huppert, née Naviet (Marie-Louise), au Havre: services rendus à l'enseignement musical.
Mme Jaussein (Adrienne), à Grand-Quevilly: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Lecointe (Pascal-Maurice), à Notre-Dame-de-Bliquetuit: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Lemarchand (Léon), au Havre: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
Mme Lessertois, née Lechartier (Renée-Marie), à Maromme: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Liger (Jacques-Albert-Amédée), à Rouen: services rendus à l'éducation nationale.
M. Loiseau (Horace), à Dieppe: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Marest (Gaston-Charles-Alexandre), à Fécamp: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
Mme Motte, née Engeldinger (Jeanne-Louise), au Havre: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Pilon (Nathan-Lucien), délégué cantonal, à Cruchet-Saint-Siméon.
M. Porquier (Gaston), à Rouen: services rendus à l'art musical populaire.
Mme Pruvot, née Pilet (Antoinette-Suzanne), à Dieppe: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Seille (Georges-Jules), à Dieppe: services rendus à l'art musical populaire.
M. Tamarelle (René), à Bihorel: services rendus à l'enseignement.
M. Toutain (André-Oscar), à Fécamp: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
Mlle Vallée (Marie-Thérèse-Jeanne), au Havre: services rendus à l'enseignement musical.
Mme Vernhes (Marie), au Havre: services rendus à l'enseignement.

SEINE-ET-MARNE

Officiers de l'instruction publique.

M. Ameller (Charles-Louis-Alexandre), à Chelles: services rendus à l'art musical populaire.
M. Baudouin dit Lavallée (Fernand), à Montereau: services rendus à l'éducation nationale.
M. Dufour (Robert-Henri-Julien), à Fontainebleau: services rendus à l'art musical populaire.
M. Fouillot (Henri-Ernest), à Esbly: services rendus à l'art musical populaire.
Mlle George (Juliette), à Dammarie-les-Lys: services rendus aux arts.
M. Racollet (Pierre), à Moret-sur-Loing: services rendus aux arts.
M. Reinard (Paul-Charles), à Pomponne: services rendus à l'art musical populaire

Officiers d'académie.

M. Betems (Maurice), à Mitry-Mory: services rendus à l'enseignement technique.
M. Deberdt (Pierre-Gaston-Marie), à Donnemarie-en-Montois: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Drôlet (Gustave), délégué cantonal, à Melz-sur-Seine.
Mlle Dubois (Eugénie dite Suzanne), à Meaux: services rendus à l'enseignement technique.
M. Dubreuil (Raoul-Jules-Alexis), à Annet-sur-Marne: services rendus aux œuvres scolaires.
M. Dupuis (Henri-Eugène), au Châtelet: services rendus à l'art musical populaire.
M. Gaignerot (Frantz), à Meaux: services rendus à l'éducation nationale.
M. Garnichon (Octave-Louis-Marie), délégué cantonal, à Jouy-le-Châtel.
M. Gredelue (Paul-Honoré-Léon), à Fontainebleau: services rendus aux lettres.
M. Guignier (Christian-Pierre-Marie-François), à Meaux: services rendus à l'enseignement.
Mlle Klein (Charlotte), à Melun: services rendus à l'éducation nationale.
M. Lacour (Auguste-Eugène), à Dammarie-les-Lys: services rendus à l'art musical.
M. Manaud (André-Lucien), à Fontainebleau: services rendus à l'éducation nationale
M. Martinon (Eugène), à Provins: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Marx (Roger), à Fontainebleau: services rendus aux arts
M. Picheret (Jocelyn-Louis), à Samoreau: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Sebert (Michel), à Rebais: services rendus à l'éducation nationale.
M. Testard (Georges-René), à Melun: services rendus à l'art musical populaire.
M. Verrier (Edouard-Paul), délégué cantonal à Chaumes.
M. Zerlaut (Charles-Léon), à Meaux: services rendus à l'enseignement technique

SEINE-ET-OISE

Officiers de l'instruction publique.

M. Akim (Némirovsky), au Raincy: services rendus aux sciences.
Mme Alfroy, née Goudal (Renée-Jeanne), à Viroflay: services rendus à l'enseignement musical.
M. Aubry (Robert-Léon), à Corbeil: services rendus à l'enseignement technique.
M. Avisse (Auguste-Désiré-Alphonse), à Levis-Saint-Nom: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Bobot (Georges-Henri-Victor), à Versailles: services rendus à l'éducation nationale.
M. Brevaux (Henri-César-Théodore), à Saint-Germain-en-Laye: services rendus aux œuvres scolaires.
M. Caudrelier (Marcel), au Chesnay: services rendus à l'éducation populaire.
M. Coupa (Charles-Adrien), à Savigny-sur-Orge: services rendus à l'enseignement.
M. Couzinet (Ernest-Barthélemy), à Saint-Germain-en-Laye: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Debrun (Marcel-Ferdinand), au Chesnay: services rendus à l'enseignement technique.
Mme Desevaux, née Michot (Germaine-Henriette), à Eaubonne: services rendus à l'art musical.
M. Drugeon (Georges-Siméon), à Franconville: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Dugres (Gaston-Léon), à Milly-la-Forêt: services rendus à l'art musical populaire.
Mme Dumazer (Anna), à Conflans-Sainte-Honorine: services rendus à l'enseignement technique.
M. Falbert (Henri-Marius), à Villeneuve-Saint-Georges: services rendus à l'art musical populaire.
M. Gollay (Georges-Alphonse-Charles), à Montesson: services rendus à l'enseignement musical.
M. Guillaud (Charles-Louis), à Bellevue: services rendus aux sciences.
M. Hatry (Alexandre-Léon-Céleste), à Saint-Cloud: services rendus à l'éducation populaire.
M. Koudry (Edmond-Antoine), à Eaubonne: services rendus à l'art musical populaire.
M. Huet (Georges-Auguste), à Saint-Cloud: services rendus à l'éducation physique.
M. Lebaleur (Albert-Pierre), à Saint-Germain-en-Laye: services rendus à l'éducation populaire.
M. Marie (Emile-François-Pierre), à Montgeron: services rendus aux sciences.
M. Paniez (Louis), à Taverny: services rendus à l'enseignement musical.
Mme Raymond, née Coudray (Louise-Claire), à Deuil: services rendus à l'éducation nationale.
M. Renard (Henri), à Saint-Cloud: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Rougelot (Henri-Emile), délégué cantonal à Sartrouville.
M. Sarlit (Henri-Louis-Guillaume-Anicet), à Versailles: services rendus à l'art musical.
M. Saunier (Auguste), au Sucy-en-Brie, services rendus à l'art lyrique

M. Tamburin (Antonin), à Saint-Germain-en-Laye: services rendus à l'éducation nationale.
M. Thibault (René), délégué cantonal à Mandres.
M. Vandepulle (Paul-Polydor-Georges), à Deuil: services rendus à l'art musical populaire.
M. Wattiau (Myrtil-Zéphir-François), à Conflans-Sainte-Honorine: services rendus à l'art musical populaire.

Officiers d'académie.

M. Alexandre (Robert), à Verneuil-sur-Seine: services rendus à l'éducation populaire.
M. Allaire (Jean), à Brunoy: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Amade (Louis-Jean), sous-préfet de Seine-et-Oise, à Versailles.
M. Astruc (Noël-Jean-Laurent), à Conflans-Sainte-Honorine: services rendus à l'art musical populaire.
M. Bezy (Maurice), à Vélizy: services rendus à l'enseignement technique.
M. Bieber (Paul), à Neuilly-Plaisance: services rendus à l'enseignement technique.
M. Bigot (André), à Versailles: services rendus aux œuvres scolaires.
M. le docteur Boissart (Etienne), à Versailles: services rendus à l'éducation nationale.
M. Boivin (Léon), à Meulan: services rendus à l'éducation populaire.
M. Bruno (Jean), à Sèvres: services rendus à l'éducation nationale.
M. Cavillon (Ernest), au Perray: services rendus à l'art musical populaire.
M. Chantale (Pierre-Eugène-Albert), à Villeneuve-Saint Georges: services rendus à l'art musical populaire.
M. Chapuis (René-Marie), à Montmorency: services rendus à l'éducation nationale.
M. Chardon (Jean-Emile), aux Mureaux: services rendus à l'art musical populaire.
M. Chorlot (Gaston), au Perray: services rendus à l'art musical populaire.
M. Colson (Marcel-Alfred), au Raincy; services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
Mme Coudray, née Schneegans (Gilberte-Rose), à Versailles: services rendus à l'enseignement.
M. Courson (Eugène-Paul-Marie-Michel), à Versailles: services rendus à l'enseignement.
M. Croce-Spinelli (Achille-Raphaël), à Milly: services rendus aux œuvres scolaires.
M. Daunizeau (Gustave), à Longjumeau: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Davesne (René-Henri), à Ecouen: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
Mme Debeaux, née Fournier (Henriette-Eugénie), à Pontoise: services rendus à l'éducation nationale.
M. Deluce (Jean-Joseph), à Saint-Germain-en-Laye: services rendus à l'éducation populaire.
M. Duhau (Emile), à Mantes: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Dumesge (Diogène), à Persan: services rendus à l'art musical populaire.
M. Durand (Barthélémy), délégué cantonal à Etampes.
M. Faron (Paul-Noël), à Saint-Germain-en-Laye: services rendus à l'art musical populaire.
M. Fraisse (Guy-Louis-Pierre), à Saint-Germain-en-Laye: services rendus aux œuvres postscolaires.
M. Garcin (André-Henri), à Corbeil: services rendus à l'éducation populaire.
M. Hamard (Henry-Joseph), à Rambouillet: services rendus à l'art musical populaire.
M. Heitz (Pierre dit Michel), à Montlhéry: services rendus à l'enseignement musical.
M. Herbin (Maurice-Auguste-Noël), à Saint-Germain-en-Laye: services rendus à l'éducation populaire.
M. Houselle (Louis-Marie-Eugène), à Sèvres: services rendus à l'enseignement technique.
M. Jacob (Louis-Stanislas), à Crosne: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
Mlle Jean (Angèle), à Versailles: services rendus aux œuvres postscolaires.
M. Josse (Alfred-Clément), à Dourdan: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Joux (Georges-Louis), à Ecouen: services rendus à l'enseignement technique.
M. Lafargue (Lucien-Louis), à Gazeran: services rendus aux œuvres postscolaires.
Mme Lambert (Marcelle), à Versailles: services rendus à l'enseignement musical
M. Lanson (René-Alexandre-Félix), à Limay: services rendus à l'art musical populaire.
M. Lassus (Benjamin-Henri dit Henry), au Mesnil-le-Roi: services rendus à l'éducation nationale.
M. Lecoq (André), délégué cantonal à Limay.
M. Lemaire (André-Lucien), à Evry-Petit-Bourg: services rendus aux sciences.
M. Lemouchoux (André-Pierre-Adolphe), délégué cantonal à Conflans-Sainte-Honorine.
M. Loiseau (Léon), au Perray: services rendus à l'enseignement musical.
M. Luthereau (René), à Montlhéry: services rendus à l'éducation populaire.
M. Martin (Maurice), au Perray: services rendus à l'art musical populaire.
M. Mathis (Georges), à Chatou: services rendus à l'enseignement technique.
M. Mathon (André-Gaston-Louis), à Rambouillet: services rendus à l'enseignement technique.
M. Mazurier (Antoine-Eugène-Paul), à Arnouville-lès-Gonesse: services rendus à l'éducation populaire.
M. Mercier (Maurice-Robert), à Rambouillet: services rendus à l'art musical populaire.
M. Monteny (Xavier-Marie), à Gagny: services rendus à l'éducation nationale.
M. Morin (Jean-Pierre-Edouard), à Essonnes: services rendus à l'éducation populaire.
M. Paclat (André-Emile-Louis), au Vésinet: services rendus à l'art lyrique.
M. Prevost (Charles-Paul-Louis), à Rambouillet: services rendus à l'enseignement technique.
M. Prévost (Henri), à Blanc-Mesnil: services rendus à l'enseignement technique.
M. Queste, à Versailles: services rendus à l'enseignement technique.
M. Prot (Alphonse-Eugène), à Villiers-le-Bel: services rendus aux œuvres scolaires.
M. Rouxel (Fernand-Arsène), à Auffreville-Brasseuil: services rendus à l'art musical populaire.
M. Rouzet (Marius-Léon), à Enghien-les-Bains: services rendus à l'art musical populaire.
M. Ruch (Claude), à Sevran: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Serre (Pierre-Jean-Etienne-Lucien), à Versailles: services rendus à l'éducation nationale.
M. Sohier (Léon), à Saint-Ouen-l'Aumône: services rendus à l'art musical populaire.
M. Soulat (André), à Aubergenville: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
Mme Suder, née Clugnac (Marie-Thérèse), à Deuil: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Tardiveau (René-Eugène), à Saint-Germain-en-Laye: services rendus à l'éducation populaire.
M. Thévenot (Albert-Eugène), à Gagny: services rendus à l'art musical populaire.
M. Tissot (Lucien-Albert-Achille), à Montigny-lès-Cormeilles: services rendus aux arts.
M. Trouve (Henri), délégué cantonal, à Ablis.
Mlle Wernet (Maria-Henriette), à Versailles: services rendus à l'enseignement.

SEVRES (DEUX-)

Officiers de l'instruction publique.

Mme Cochot, née Tadieu (Marie-Marguerite), à Vannelière par Cerizay: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Desjouets (Georges), à Niort: services rendus aux œuvres postscolaires.
Mme Forestier, née Vincelot (Marie), à l'Absie: services rendus aux œuvres postscolaires.
M. Giraudias (Gaston) dit Jacques Nantenil, à Niort: services rendus aux lettres.
Mme Gourmand, née Daviaud (Berthe-Marie-Eugénie), déléguée cantonale, à Thouars.
M. Petreault (Léon), délégué cantonal, à Pamproux.

Officiers d'académie.

M. Brémond (Emile-Célestin), délégué cantonal, à Moutiers-sous-Argenton.
M. Caniot (Léonce), délégué cantonal, à Thouars.
M. Dussauze (Léopold), à la Mothe-Saint-Héray: services rendus à l'art musical.
M. Fromantin (Henri-Marie-Joseph), à Niort: services rendus à l'art musical.
M. Gaillard (Emile), délégué cantonal, à Bressuire.
M. Hipault (Octave-Auguste), à Saint-Hilaire-la-Palud: services rendus à l'histoire.

M. Lambert (Marcel-Georges-Aristide), à Parthenay: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

Mme Lèbre, née Turgis (Marie-Georgette), à Bressuire: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

Mme Lucet, née Maye (Léonie), déléguée cantonale, à Argenton-Château.

M. Magnien (Alexandre-Maxime-Hilaire), à la Lotterie, par Sansais: services rendus à l'art musical populaire.

M. Maitreau (Georges-Marie-Joseph), à Bouillé-Loretz: services rendus à l'art musical.

M. Poirault (Emile), délégué cantonal, à Thouars.

M. Raby (Célestin), à Bouillé-Loretz: services rendus à l'art musical.

M. Rousseau (Raymond-Charles), à Sansais: services rendus aux sciences.

M. Sébastien (Alphonse), à Thouars: services rendus à l'art musical

M. Souvignon (Pierre-Emilien), à Paizay-le-Chapt: services rendus à l'art musical populaire.

M. Tribon (Emile-Pierre), à Niort: services rendus à l'enseignement technique.

SOMME

Officiers de l'instruction publique.

M. Boucher (Edouard-Louis-Désiré), à Gamaches: services rendus à l'art musical populaire.

M. Deprez (Alfred-Victor-Auguste), à Hallencourt: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Genin (Gaston-Emile), à Sainte-Radegonde: services rendus à l'éducation nationale.

M. Lamolet (Raoul), à Amiens: services rendus aux sports.

M. Mariage (Désiré-Louis-Joseph), à Sainte-Radegonde: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Obrber, dit Abler (Samuel), à Amiens: services rendus à l'éducation populaire.

M. Ritaine (Lucien-Alexandre), à Péronne: services rendus à l'enseignement musical.

M. Rupert (Antoine-Oswald), à Amiens: services rendus aux sports.

M. Serry (Marcel-Joseph), au Crotoy: services rendus à l'art musical populaire.

M. Tellier (René-Emile-Charles), à Montdidier: services rendus à l'éducation populaire.

M. Vasseur (Alfred-Alexandre), à Amiens: services rendus aux œuvres scolaires.

Officiers d'académie.

M. Beaurain (Abel-Joseph), à Abbeville: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Boulanger (René-Jean-Baptiste-François), délégué cantonal à Proyart.

M. Buteux (Raymond-Emile-Achille), à l'Etoile: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

Mme Caussin, née Wanègue (Marthe-Berthe), déléguée cantonale au Titre.

M. Cazé (Henri-Victor-Maximilien), à Roisel: services rendus à l'art musical populaire.

M. Dequet (Gustave-Maxime), à Heudicourt: services rendus à l'art musical populaire

M. Dubuis (Paul-Emery-Jean), à Abbeville: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. François (Albert), à Amiens: services rendus à l'éducation populaire.

M. Herdhebaut (Pierre-Joseph), à Amiens: services rendus à l'éducation nationale.

M. Jourdain (Jullien-Martin-Emile), à Longpré-les-Corps-Saints: services rendus à l'enseignement musical.

M. Lamarre (Robert-Albert), à Amiens: services rendus à l'art musical populaire.

M. Lambert (Georges), à Mers-les-Bains: services rendus à l'art musical populaire.

M. Leclercq (André), à Proyart: services rendus à l'éducation populaire.

M. Leriche (Charles-Fernand-Auguste), à Moislains: services rendus à l'enseignement musical.

M. Mangot (Alfred-Wilfrid), à Domart-sur-la-Luce: services rendus à l'enseignement musical.

M. Marchal (Charles-Georges-Gustave-Emile), à Montdidier: services rendus aux sports.

M. Monflier (Raymond-Albert-Anatole), à Gamaches: services rendus à l'éducation populaire.

M. Pecquery (Maurice-Eugène-Oscar), à Abbeville: services rendus à l'éducation populaire.

M. Pigerre (Gaston-Emile-Narcisse), délégué cantonal à Roye.

M. Thibault (Lucien-Alfred), à Ailly-sur-Somme: services rendus aux sports.

M. Verdez (Robert), délégué cantonal à Ailly-sur-Noye.

M. Vilbert (Antonin), à Croix-Moligneaux: services rendus à l'éducation populaire.

M. Villemot (Eugène-Ernest-Emile), à Amiens: services rendus à l'éducation populaire.

TARN

Officiers de l'instruction publique.

M. Chabbert (Etienne-Paul), à Albi: services rendus à l'éducation nationale.

M. Flaujac (Georges-Joseph), à Castres: services rendus à l'éducation nationale.

Mme Marchandeau, née Deguin (Marie-Germaine-Françoise), à Gaillac: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

Mme Sudre, née Verdier (Marie-Angéline), à Saint-Gemme: services rendus aux œuvres scolaires.

Officiers d'académie.

M. Amiel (Jules), à Briatexte: services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Andrieu (Marius), à Saint-Juéry: services rendus aux œuvres scolaires.

M. Armingaud (Jean), à Albi: services rendus.

M. Cavailles (Achille), délégué cantonal, à Cadalen.

M. Darde (Paul-Justin-Ernest), à Cagnac-les-Mines: services rendus à l'éducation populaire.

Mme Devoisins, née Boat (Jeanne), déléguée cantonale, à Albi.

M. Dossat (Roger-Jean-Louis), à Albi: services rendus à l'art musical populaire.

M. Goin (Eugène), à Carmaux: services rendus à l'art musical populaire.

M. Henry (Simon-Louis-Sylvain), à Castres: services rendus aux arts.

M. Lavergne (Camille-Auguste), délégué cantonal, à Lacrouzette.

Mlle Masson (Paulette), à Albi: services rendus à l'éducation nationale.

M. Paul (Joseph-Albert), à Castres: services rendus à l'éducation nationale.

M. Puech (Paul-Justin-Félix), à Carmaux: services rendus à l'art musical populaire.

M. Raucoules (Henri-Guillaume), à Saint-Benoit-de-Carmaux: services rendus à l'art musical populaire.

Mme Rieux, née Roques (Marie-Berthe-Albanie), à Albi: services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Vialard (Germain), à Carmaux: services rendus à l'art musical populaire.

Mme Villemin, née Niedelspach (Lucie), à Gaillac: services rendus aux œuvres scolaires.

TARN-ET-GARONNE

Officiers d'académie.

M. Delbert (René-Fernand-Honoré), à Montauban: services rendus aux arts.

M. Gouze (Jean), à Grisolles: services rendus aux œuvres scolaires.

M. Marly (Elie-Auguste), à Albefeuille-Lagarde: services rendus à l'éducation nationale.

M. Meric (Gaston), à Grisolles: services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Miquel (Marcel), à Montauban: services rendus à l'art musical populaire.

M. Prince (Lucien-Michel), à Faget, par Montauban: services rendus aux arts.

M. Redon (Eugène-Emile-Marie), à Castelsarrasin: services rendus à l'éducation nationale.

M. Rey (Jean-Marie), à Grisolles: services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Rouzoul (Jean-Marie-Joseph-Jules), à Montauban: services rendus aux lettres.

BELFORT (TERRITOIRE DE)

Officiers de l'instruction publique.

M. Bader (René), à Belfort: services rendus à l'art musical populaire.

M. Koch (Robert), à Belfort: services rendus à l'art musical populaire.

M. Neff (Eugène-Jean-Jacques), à Belfort: services rendus aux arts.

M. Villet (Lucien-Charles-René), à Delle: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

Officiers d'académie.

M. Bassani (Gaston), à Valdoie: services rendus à l'art musical populaire.
M. Beigeol (Roger), à Giromagny: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Bourotte (Armand), à Belfort: services rendus aux œuvres postscolaires.
M. Cardot (Abel), à Rougemont-le-Château: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Coudert (Edouard), à Offemont: services rendus à l'art musical.
M. Rocklin (Marius), à Grandvillars: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Schnerbelen (Isidore), à Belfort: services rendus à l'art musical
M. Wurth (Emile), à Valdoie: services rendus à l'art musical.

VAR

Officiers de l'instruction publique.

M. Aussel (Louis-Eugène), délégué cantonal à Lue.
M. Bertrand-Arnoux (Henri-Marie), à Toulon: services rendus aux arts.
M. Bevancon (Eugène), à Toulon: services rendus aux arts.
Mme Delplace, née Viez (Octavie), déléguée cantonale à Toulon
M. Fray (Lucien-Marcel-Marie), à Bandol: services rendus à l'éducation populaire.
M. Roquebrun (Marius-Joseph), au Castellet: services rendus à l'art musical populaire.
M. Vernet (Maurice-Joseph), à Toulon: services rendus à l'enseignement musical.
M. Veyrac (Charles-Joseph), à Draguignan: services rendus à l'éducation populaire.

Officiers d'académie.

M. Bachas (Elie-Théodore-Charles), à Toulon: services rendus à l'éducation populaire.
M. Baudouin (Louis), à Toulon: services rendus à l'éducation nationale.
M. Benedetti (Charles-Maximilien), à Cuers: services rendus à l'art musical
M. Bernard (Gaston), à Sainte-Zacharie: services rendus à l'enseignement.
M. Capponi (Paul-Jean-Louis), à Toulon: services rendus à l'éducation nationale.
M. Colle (Camille-Emile), délégué cantonal à Toulon.
M. Fabre (Louis-Joseph), à Saint-Tropez: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Friolet (Gustave), à Bormes: services rendus à l'art musical populaire.
M. Girard (René-Albert-Fernand), à Draguignan: services rendus à l'éducation nationale.
Mme Giraud, née Cormier (Fernande-Victoire), à Toulon: services rendus aux arts.
M. Gonbert (Paul-Augustin), à Toulon: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Guérin (Joseph-Laurent-Marius), à Saint-Tropez: services rendus à l'art musical populaire.
M. Ludwig (Prosper), à Toulon: services rendus à l'enseignement technique.
M. Meissel (Lucius-Marius-Joseph), à Saint-Zacharie: services rendus à l'art musical populaire.
M. Mercurin (Léon-Ange-Jules), à Toulon: services rendus aux sciences.
M. Miège (Charles-Eugène-Jean-Baptiste), à La Seyne: services rendus à l'éducation nationale.
M. Pons (Augustin), à Saint-Raphaël: services rendus aux sports.
M. Poupon (Marius-Henri), délégué cantonal à Six-Fours-la-Plage.
M. Ricord (Léo-Victorin-Paul), à Montfort-sur-Argens: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
Mme Ricord, née Meiffren (Rose-Agnès), à Montfort-sur-Argens: services rendus aux œuvres scolaires.

VAUCLUSE

Officiers de l'instruction publique.

M. Got (Alexandre), à Lauris : services rendus à l'enseignement musical.
M. Jouve (François-Hilarion), à Carpentras: services rendus à la littérature provençale.
M. Mazard (Gaston), à Avignon: services rendus à l'art populaire.
M. Mercier (Joseph-Marius-Benoît), à Camaret: services rendus aux lettres.
M. Robert (Pierre), à Cavaillon: services rendus à l'enseignement musical

Officiers d'académie

Mlle Barallier (Anne-Marie-Jeanne), à Avignon: services rendus aux œuvres scolaires.
M. Bécriaux (Henri), à Avignon: services rendus aux lettres.
M. Boissier (Jacques), préfet du Vaucluse, à Avignon.
M. Chevalier (Roger-Marius-Antonin), à Bedarrides: services rendus à l'art théâtral.
M. Clément (Luxembourg), à Avignon: services rendus à l'éducation physique.
M. Eutat (Paul), délégué cantonal à Pernes.
M. Gasc (Arthur), à Avignon: services rendus aux œuvres scolaires.
M. Guilhemet (Léo), à Avignon: services rendus aux œuvres postscolaires.
M. Hertz (Jean-Joseph), à l'Isle-sur-Sorgue: services rendus aux arts.
M. Méry (Raoul-Bénin), à Sainte-Cécile-les-Vignes: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Parlange (Lucien-Louis-Emile), à Apt: services rendus à l'art musical
M. Parrel (Eugène-Elie-Agricol), à Avignon: services rendus à l'art musical.
M. Porta (Roger-Henri-Lucien), à Avignon: services rendus à l'art musical.
Mme Volle, née Fabre (Franceline), à Avignon: sevices rendus aux œuvres postscolaires et à l'art musical.

VENDEE

Officiers de l'instruction publique.

M. Auril (Jules), à Bournezeau: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Bulon (Pierre-François-Maurice), aux Sables-d'Olonne: services rendus à l'art musical.
Mme Constantin, née Toubeau (Madeleine-Henriette), à Fontenay-le-Comte: services rendus aux arts.
M. Durand (Jean-Baptiste-Eugène-Auguste), à la Roche-sur-Yon : services rendus aux œuvres scolaires.
M. Favreau (François-Louis-Maxime), délégué cantonal à Damvix.
M. Lecomte (Paul-René-Louis), délégué cantonal aux Sables-d'Olonne
M. Legeron (Narcisse-François-Auguste), délégué cantonal à Vix.
M. Marionneau (Fernand-Louis-Aimé), à Thorigny: services rendus aux œuvres scolaires.

Officiers d'académie.

M. Adam (Jean-Paul), à la Roche-sur-Yon: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Antonin (Jules-Florent-Narcisse), à Saint-Michel-en-l'Herm: services rendus à l'art musical populaire.
M. Berjonneau (René-Charles-Louis-Alexandre), à la Roche-sur-Yon: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Boulin (Emile-Paul-Isidore), à Fontenay-le-Comte: services rendus aux arts.
M. Boye (François), à Beauvoir-sur-Mer : services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Brechotteau (Fernand), au Tablier: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Brugies (Marcel-Moïse-Emile), aux Sables-d'Olonne: services rendus à l'éducation populaire.
M. Bureau (Henri-François-Marie), à la Roche-sur-Yon: services rendus à l'art musical.
Mlle Chevalleau (Jeanne-Berthe-Cécile-Anne), à Croix-de-Vie: services rendus aux lettres.
M. Cornuau (Roger-Victor-Emmanuel-Ernest), délégué cantonal à Aulnes.
M. Coulais (Maurice-Octave), au Langon: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
Mme Dugast (Madeleine), au Poussais: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Favreau (Maurice-Benjamin), à Chantonnay: services rendus à l'éducation nationale.
Mme Gandrieau, née Raphel (Marie-Louise), à Serigné: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Grange (Louis-Ferdinand), à Fontenay-le-Comte: services rendus à l'art musical populaire.
M. Guillot (Thomas-Théophile-Benoît), à la Barre-de-Monts: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Marchand (Arsène-Pierre-Albert), à Fontenay-le-Comte: services rendus à l'art musical populaire.
M. Marchegnet (Albert), à Saint-Gilles-Sur-Vie: services rendus à l'éducation nationale.
M. Pateau (Eugène-Victor), à la Roche-sur-Yon: services rendus à l'enseignement

Mlle Pilard (Cécile-Marie-Marthe), à la Roche-sur-Yon: services rendus à l'art musical populaire.

M. Piveteau (Auguste-Baptiste), à Saint-Jean-de-Monts: services rendus à l'art musical populaire.

M. Pothier (Marcel), à Mailleraie: services rendus à l'éducation nationale.

Mme Poupin (Jeanne), à Mervent, services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

Mme Rigagneau, née Pagot (Laure-Berthe-Georgine), à Sainte-Hermine: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Rivière (Léon-Marc-Albert), aux Sables-d'Olonne: services rendus à l'éducation nationale.

M. Saunier (Raoul), à Vizenay: services rendus aux œuvres scolaires.

Mme Thomas, née Maucip (Léonce-Joséphine-Lucie), à Luçon: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Traineau (Louis), à Château-Gaubert: services rendus à l'éducation nationale.

Mme Vilain, née Linyer (Berthe), à Saint-Gilles-sur-Vie: services rendus à l'éducation nationale.

M. Voilaud (Marcel-Emmanuel), aux Sables-d'Olonne: services rendus à l'art musical populaire.

VIENNE

Officiers de l'instruction publique.

Mme Barbier, née Priand (Pierrette-Marie-Louise-Henriette-Rose), à Montmorillon: services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Boulet (Albert-Charles), à Châtellerault: services rendus à l'art musical populaire.

M. Dubois (Charles-Eugène), délégué cantonal à Montmorillon.

M. Gaubert (Aimer-Claude), à Champigny-le-Sec: services rendus à l'art musical populaire.

M. Moine (Marcel-Honoré), délégué cantonal à Rouillé.

M. Roullet (Georges-Louis), à Civray: services rendus à l'art musical populaire.

M. Texier (Georges-Romain), à Scorbe-Clairvaux: services rendus à l'art musical populaire.

M. Thibault (Jean-Edouard), à Châtellerault: services rendus à l'art musical populaire.

Officiers d'académie.

M. Belluit (Clodomir-Gustave), à Saix: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Bonnelle (André-Maurice), à Poitiers: services rendus à l'éducation nationale.

M. Bonnet (Roger-Raymond), délégué cantonal à Civray.

M. Cadet (Henri), à Poitiers: services rendus à l'enseignement technique.

M. Gaillard (Maurice-Albert), à Châtellerault, services rendus à l'art musical populaire.

M. Genet (Marcel-Jean), à Poitiers: services rendus à l'art musical populaire.

Mlle Gourdon (Thérèse-Marie), à Poitiers: services rendus à l'éducation nationale.

M. Gourdonneau (Louis-Henri), à Civray: services rendus à l'art musical populaire.

M. Lucas (Paul), à Montmorillon: services rendus à l'éducation populaire.

M. Marsault (Alcide-Eugène), à Varennes: services rendus à l'art musical populaire.

M. Metais (Georges-Julien), à Verrue: services rendus à l'art musical populaire.

M. Prost (Pierre), à Poitiers: services rendus à l'éducation nationale.

M. Reisel (Aimé), à Poitiers: services rendus à l'enseignement technique.

Mlle Rodier (Jeanne-Marguerite), à Montmorillon: services rendus à l'éducation nationale.

M. Roy (Alfred), à Verrue, services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Roze (Léon-Jean), à Châtellerault: services rendus à l'art musical populaire.

M. Zaï (Yves-Jacques), à Châtellerault: services rendus à l'éducation populaire.

VIENNE (HAUTE-)

Officiers de l'instruction publique.

M. Perruty (Eugène), à Limoges: services rendus à l'éducation populaire.

M. Philippon (François-Pierre-Gustave), à Limoges: services rendus aux sports.

M. Van Coevorden (Louis), à Limoges: services rendus à l'enseignement musical.

Officiers d'académie.

Mme Bernardeau, née Bignaud (Marie), à Limoges: services rendus à l'éducation populaire.

M. Bonnaud (Pierre), à Saint-Yrieix: services rendus à l'art musical populaire.

M. Bourdache (Jean), délégué cantonal à Nouic.

M. Bullier (Louis-Paul-Léon), à Saint-Priest-Taurion: services rendus à l'art musical populaire.

M. Clancier (Georges-Emmanuel), à Limoges: services rendus aux lettres.

M. Clappier (Benoît-Marie-Albert), à Limoges: services rendus à l'enseignement.

M. Daudet (Robert-Yves-Paulin), à Limoges: services rendus à l'enseignement.

M. David (André-Mathurin-Alpinien), à Limoges: services rendus à l'enseignement.

M. Desmery (Charles), à Limoges: services rendus à l'enseignement technique.

M. Duche (Louis), à Limoges: services rendus à l'enseignement technique.

M. Dugenit (Michel), à Limoges: services rendus à l'enseignement technique.

M. Gautier (Serge), à Limoges, services rendus aux sports.

M. Lauzeille (René), à Limoges: services rendus à l'art musical populaire.

M. Levêque (René-Henri), à Limoges: services rendus à l'art musical populaire.

M. Levilre (Roger), à Bessines, services rendus à l'enseignement musical.

M. Herguiller (Martial dit Marcel), à Limoges: services rendus à l'éducation nationale.

M. Pons (Louis), délégué cantonal à Bellac.

M. Poutaraud (Jean-Baptiste), à Crézin, par Feytiat: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Romain (François), délégué cantonal à Chalus.

M. Rougerie (Maurice), à Limoges: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Roy (Ernest), délégué cantonal à Thiat.

M. Simonnaud (Jean-Léon), à Limoges: services rendus à l'enseignement technique.

M. Valéry (Martial-Jean-Baptiste), à Meilhac: services rendus à l'éducation populaire.

VOSGES

Officiers de l'instruction publique.

M. Armand (Louis), délégué cantonal à Bains-les-Bains.

M. Clarté (Charles), à Raon-l'Etape: services rendus à l'éducation physique et aux sports.

M. Deschamps (Henri), à Saint-Dié: services rendus à l'art musical populaire.

M. Leroy (René-Auguste), délégué cantonal à Gérardmer.

M. Morge (Jules-Auguste), à Clairey, par Hennezel: services rendus à l'art musical populaire.

Mme Richelet, née Royer (Jeanne-Fernande), déléguée cantonale à Rouceux.

M. Steiger (Hubert-Jules), délégué cantonal à Saulxures-sur-Moselotte.

M. Werkmeister (Nicolas-Jean), à Neufchâteau: services rendus à l'art musical populaire.

Officiers d'académie.

M. Arnold (Emile-Edouard), à Epinal: services rendus à l'enseignement technique.

M. Bailly (André-Eugène), à Epinal: services rendus aux sports.

M. Bedon (Louis-Julien), à Epinal: services rendus à l'éducation nationale.

M. François (André), délégué cantonal à Darney.

M. Garnier (Paul-Marc), à la Petite-Raon: services rendus à l'art musical populaire.

M. Jacquemin (Gabriel), à Grandvillers: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Jacquerez (Charles-Léon), à Saint-Dié: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Liegeois (Roland), à Xertigny: services rendus aux œuvres scolaires.

M. Mansuy (Jean), à Saint-Dié: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Metz (Emile-Justin), à Saint-Dié: services rendus aux sports.

M. Michel (Victor-Célestin), à Gérardmer: services rendus à l'art musical populaire.

M. Peduzzi (Paul-René), délégué cantonal à Saint-Ame.

M. Petit (Paul-Henri), à Epinal: services rendus à l'enseignement technique.

M. Petitgenet (Georges-André), délégué cantonal à Mirecourt.

M. Piat (Oscar-Félicien), à Bussang: services rendus à l'art musical populaire.
M. Pierre (Marcel-Alphonse-Julien), à Epinal: services rendus à l'enseignement technique.
M. Robert (Paul), délégué cantonal à Saint-Ame.
M. Rosaye (Paul), délégué cantonal à Epinal.
M. Tourel (Camille-André), à Mirecourt: services rendus à l'art musical populaire.
M. Weyer (Octave), délégué cantonal à Padoux.
M. Zimmermann (Georges-René-Simon), à Vagney: services rendus à l'éducation populaire.

YONNE

Officiers de l'instruction publique.

Mme Chalassier, née Lespagnol (Charlotte), à Auxerre: services rendus à l'enseignement technique.
M. Dazelle (Victor-Francisque), délégué cantonal à Sens.
M. Lamotte (Emile), à Chablis: services rendus à l'art musical populaire.
M. Lebel (Marcel-Alexandre), à la Chapelle-Vieille-Forêt: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Pissot (Henri-Georges), à Sens: services rendus à l'art musical populaire.
M. Poulet (Fernand), à Seignelay: services rendus à l'éducation nationale.

Officiers d'académie.

M. Ablon (Eugène), à Joigny: services rendus à l'art musical populaire.
M. Brun (Henri), à Joigny: services rendus à l'art musical populaire.
Mme Choubard, née Maréchal (Françoise), à Saligny: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Druge (Jean-Albert-Auguste), à Joigny: services rendus à l'enseignement musical.
M. Fontaine (Albert), à Joigny: services rendus à l'art musical populaire.
M. Gros (Camille), à Auxerre: services rendus à l'art musical populaire.
M. Jabraud (Edmond), à Auxerre: services rendus à l'art musical populaire.
Mme Larrivé, née Poisson (Denise-Marie-Thérèse), déléguée cantonale à Saint-Julien-du-Sault.
M. Maré (Louis-Philippe-Auguste), à Sens: services rendus aux sports.
M. Mocquot (Edmond-Gaston), à Seignelay: services rendus à l'art musical populaire.
M. Ravel (André-René), à Villeneuve-la-Guyard: services rendus aux sports.
M. Sampic (Roland), délégué cantonal à Seignelay.
Mme Simard, née Gervais (Blanche-Marie-Célestine), déléguée cantonale à la Chapelle-sur-Creuse.

ALGER

Officiers de l'instruction publique.

M. Assante (Vincent), à Alger: services rendus à l'art musical.
M. Champ (Maxime), à Alger: services rendus à l'éducation nationale.
M. Guasch (Vincent), à Bir-Kadem (Alger): services rendus à l'art musical populaire.
M. Kespi (Samuel-Emile), à Alger: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
Mme Porcheret (Valentine), à Alger: services rendus à l'éducation nationale.
M. Serrano (Victor-Baptiste), à Bouzaréah (Alger): services rendus à l'art musical populaire.
M. Sfez (Henri), à Alger: services rendus à l'éducation nationale.
M. Zenouda (Raoul), à Alger: services rendus à l'éducation nationale.

Officiers d'académie.

M. Allard (Auguste), à Alger: services rendus à l'art choral.
Mlle Audibert (Marthe), à Alger: services rendus à l'éducation nationale.
M. Barlette (Fernand-Louis-André), à Alger: services rendus à l'enseignement.
M. Belhadj (Ahmed-Georges), à Miliana (Alger): services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Bensouna Ahmed ben M'Hamed, à Orléansville (Alger): services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Bonnet (Germain), à Alger: services rendus à l'enseignement technique.
M. Bouakouir Mohamed Salah, à Alger: services rendus à l'enseignement technique.
M. Boyer (Pierre-Marie), à El-Biar (Alger): services rendus à l'éducation nationale.

(2e *Supplément*, — **Fin.**)

M. Brangui ou Bremki Ali, à Kouba (Alger): services rendus aux arts.
M. Chevalier (Alexandre-Marius), à Alger: services rendus à l'éducation nationale.
M. Cousseau (Hilaire), à Alger: services rendus à l'enseignement musical.
Mme Debernardi, née Ferrer (Albertine), à Alger: services rendus à l'art musical.
M. Delahaye (Henri-Louis-Marie-Gaston), à Alger: services rendus à l'éducation nationale.
M. Delbays (Georges), à Alger: services rendus aux arts.
M. Djilali Abd rrahmane, à Alger: services rendus à l'enseignement.
M. Eyssette-Aucaigne (Joanny), à Vialar (Alger): services rendus à l'éducation nationale.
M. Fayolle (Henri), à Tizi-Ouzou (Alger): services rendus à l'éducation nationale.
M. Figière (Victor-Louis), à Alger: services rendus à l'éducation nationale.
M. Fontaine (Théophile-Pantaléon-Fortuné), à Alger: services rendus à l'éducation nationale.
M. Fressange (Robert), à Alger: services rendus à l'éducation nationale.
M. Gandié (Antoine), à El-Biar: services rendus à l'art musical populaire.
M. Golvin (Lucien-Camille), à Alger: services rendus à l'éducation nationale.
M. de Gonfreville (Henri-Paul), à Dellys, Alger: services rendus à l'éducation nationale.
M. Gorgeot (Robert), à Aïn-Boucif, Alger: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Gorsse (Marc-Albert), sous-préfet de l'Algérie, à Alger.
M. Guignard (Jules), à Tizi-Reniff, Alger: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
Mme Le Febvre (Librada-Raphaëlle-Clémentine) dite Clémy Le Febvre, à Alger: services rendus aux arts.
M. Mechali (Prosper-Paul), à Alger: services rendus à l'éducation nationale.
M. Mercadal (Germain), à Douaouda, Alger: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Meyer (Joseph), à Alger: services rendus à l'éducation nationale.
Mme Naud, née Soumati (Marie-Joséphine), à Alger: services rendus à l'enseignement technique.
M. Pastor (Antonie-Sauveur), à Alger: services rendus à l'art musical populaire.
M. Penin (Pierre), à Blida, Alger: services rendus à l'éducation nationale.
M. Perez (Fernand), à Alger: services rendus à l'éducation nationale.
M. Périsnard (Bienvenu), à Alger: services rendus à l'art choral.
M. Philip (Louis-Lucien-Marcel), à Alger: services rendus à l'éducation nationale.
M. Plault (Michel-Jean-Edouard), à Tizi-Ouzou, Alger: services rendus à l'éducation nationale.
M. Ronarc'h (Pierre-Jean), à Alger: services rendus à l'éducation nationale.
Mlle Ros (Lucie), à El-Biar, Alger: services rendus à l'enseignement.
Mme Scotto, née Persiano (Marguerite), à Alger: services rendus à l'enseignement musical.
M. de Serres (Justiniac-Guy), à Alger: services rendus à l'éducation nationale.
M. Sportiche (Simon), à Médéa (Alger): services rendus à l'éducation populaire.
M. Tailhan (Pierre), à Alger: services rendus à l'éducation nationale.
M. Tracol (Jean-Paul), à Alger: services rendus à l'éducation nationale.
M. Tubiana (Georges-Menahem), à Alger: services rendus à l'éducation nationale.
M. Valadier (Edmond-Ange), à Alger: services rendus aux arts.
M. Valère (Georges), à Boufarik, Alger: services rendus à l'enseignement.
Mme Vidal, née Escriva (Alice-Marie-Jeanne), à El-Biar, Alger: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

TERRITOIRES DU SUD

Officier de l'instruction publique.

M. Edard De Laplante (Louis-Eugène), à Alger: services rendus à l'éducation nationale.

Officiers d'académie.

M. le capitaine Cauneille (Auguste-François-Joseph-Constantin), à Fort-Leclerc (territoire du Fezzan): services rendus à l'éducation nationale.
M. le lieutenant-colonel Cômes (Pierre-Joseph-Honoré), à Laghouat (territoires du Sud): services rendus à l'éducation nationale.

●●

M. le capitaine Cousin (Jean-Léon), à Ouargla (territoires du Sud): services rendus à l'éducation nationale.

M. le capitaine Le Liepvre (André-Antoine-Paul-Edouard), à Ghat (territoires du Sud): services rendus à l'éducation nationale.

M. le capitaine Le Arsênel, à In Salah (territoires du Sud); services rendus à l'éducation nationale.

M. Malvcol (Victor-François-Marcel-Julien), à Alger: services rendus à l'éducation nationale.

M. le commandant Martin (Roger-Valentin), à Alger: services rendus à l'éducation nationale.

M. Nouchi (Salomon), à Géryville, Oran: services rendus à l'éducation nationale.

M. Pepin (Jacques-Achille), à Ouargla (territoires du Sud): services rendus à l'éducation nationale.

M. le colonel Quenard (Robert-Théophile-Gérard-Léon), à Colomb-Béchar (territoires du Sud): services rendus à l'éducation nationale.

M. Saidi Boumezrag ben Dahmane, à Géryville, Oran: services rendus à l'éducation nationale.

M. Vacher (Maurice), à Ghat (territoires du Sud): services rendus à l'éducation nationale.

CONSTANTINE

Officiers de l'instruction publique.

M. Brusalem Taouti ben Yahia, à Bachagha, Constantine: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Rossi (Charles-Rodolphe), à Constantine: services rendus aux sports.

M. Serée de Roch (Etienne-Jean-Joseph), à Tébessa, Constantine: services rendus à l'éducation nationale.

Officiers d'académie.

M. Andichou (Joseph-Paul), à Constantine: services rendus aux sports.

M. Benamrane (Ghazali), à Aïn Beida, Constantine: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Benchik Elfegoun Mohamed, à Constantine: services rendus aux sports.

Mlle Benedetti (Renée-Félicie), à Philippeville, Constantine: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Boulsane Mohamed ben Salah, à Collo, Constantine: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Bousquet (Michel-Mathieu), à Constantine: services rendus aux sports.

M. Courchinoux (Maurice-Emile), à Aïn Abessa, Constantine: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Daussin (Raoul-Jean), sous-préfet du département de Constantine à Bône.

M. Fabet (Henri-Adolphe-Léon), à Arris, Constantine: services rendus à l'éducation nationale.

M. Favre (Eugène-Joseph), à Constantine: services rendus à l'art musical populaire.

M. Fredy (Jean), à Philippeville, Constantine: services rendus à l'éducation populaire.

M. Jannet (Marcel), à Djémila, Constantine: services rendus à l'éducation nationale.

M. Lacroix (Maurice, à Constantine: services rendus à l'éducation populaire.

M. Masri Hadj Saïd, à Constantine: services rendus à l'éducation populaire.

M. Pelhate (Pierre), à Guelma, Constantine: services rendus à l'éducation nationale.

M. Péricat (René-Julien-Louis), à Constantine: services rendus aux lettres.

M. Ressons (Youcef), à Philippeville, Constantine: services rendus à l'éducation nationale.

M. Rossi (Paul-François), à Batna, Constantine: services rendus à l'enseignement.

M. Tcherkeski (Azedine), à Bône, Constantine: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Tobiana (Rubens), à Bône, Constantine: services rendus à l'enseignement.

ORAN

Officiers de l'instruction publique

M. Béreni (Philippe-Jean), à Oran: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Buono (Michel), à Oran: services rendus à l'art musical.

Mlle Roy (Olga-Catherine-Berthe), à Oran: services rendus à l'éducation populaire.

Officiers d'académie.

M. Benichou (Gaston-Prosper), à Sidi-Bel-Abbès: services rendus à l'enseignement.

M. Benichou (Nessim-Simon), à Tlemcen: services rendus à l'éducation populaire.

M. Bertona (Henri), à Oran: services rendus à l'enseignement.

Mme Capeille, née Sorbière (Augustine), à Mascara: services rendus à l'éducation populaire.

M. Chaullier (Guy), à Mascara: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Chergui Abdelkader, à Aïn-Témouchent: srevices rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Delamare (Lucien-Robert), à Oran: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Djian (Mardochée), à Tlemcen: services rendus à l'éducation nationale.

M. Dubief (Louis-Eugène-Pierre), à Aïn-Témouchent: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Fromental (Armand-Etienne-Jean), à Oran: services rendus à l'art musical populaire.

M. Ganancia (Simon), à Oran: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Hedef Ali, à Oran: services rendus aux sports.

M. Hemche Abdel Halim, domicilié à Paris: services rendus à l'enseignement.

M. Juan (Pierre-Eugène), à Oran: services rendus à l'éducation populaire.

M. Mahieddine Adda, à Trézel: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

Mme Masvigner, née Tovagliari (Céleste), à Mostaganem: services rendus à l'enseignement musical.

Mlle Mateo (Adrienne-Raymonde), à Oran: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Mazaudier (Marius-Henri), à Oran: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Merle (Paul-Noël), sous-préfet de l'Algérie à Sidi-Bel-Abbès.

M. Moriaz (Jean), à Trézel: services rendus à l'éducation nationale.

M. Raygal (Antoine), à Oran: services rendus à l'éducation populaire.

M. Sultan (Braham-Albert), à Tlemcen: services rendus à l'art musical populaire.

Mme Vicente, née Colin (Jeanne), à Oran: services rendus à l'enseignement technique.

GUADELOUPE

Officiers de l'instruction publique.

M. Michel (Marie-Mathieu-Edmond-Amaury), à Basse-Terre: services rendus à l'éducation nationale

M. Spiquel (Mondésir-Emmanuel), à Pointe-à-Pitre: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

Officiers d'académie.

M. Annerose (Théodore-Maurice), à Pointe-Noire: services rendus à l'éducation populaire.

M. Bade (Antonin-Ludovic), à Capesterre: services rendus à l'éducation populaire.

M. Beaubrun (Hector-Luc-Antoine), à Basse-Terre: services rendus à l'éducation nationale.

M. Belhsy (Edouard-Wilfrid-Audélon), à Deshaies: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Bornecque (Edouard), sous-préfet à Pointe-à-Pitre.

Mme Bourgeois, née Foy (Berthe-Marie-Eugénie), à Basse-Terre (Guadeloupe): services rendus aux arts.

M. Casalan (Paul-Hortense-Edward-Gabriel), à Saint-Claude (Guadeloupe): services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Fortuné (Roger-Pierre-François), à Basse-Terre (Guadeloupe): services rendus à l'éducation populaire.

M. Gotte (Hégesyppe-Théophile-Jésus-Marie-André), à Pointe-à-Pitre (Guadeloupe): services rendus à l'éducation populaire.

M. Hatchi (Marius-Maurice), à Vieux-Habitants (Guadeloupe): services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Isaac (Emile-Auguste), à Pointe-à-Pitre (Guadeloupe): services rendus à l'éducation opulaire.

M. Jadfart (Henry-Ferjusse), à Trois-Rivières (Guadeloupe): services rendus à l'éducation populaire.

M. Luce (Georges-Raphaël), à Gosier: services rendus à l'éducation populaire.

M. Pilat (Joseph-Charles-Léopold), à Basse-Terre: services rendus à l'éducation nationale.

GUYANE

Officier d'académie.

Mme Barral (Léa-Suzanne), à Cayenne: services rendus à l'enseignement

LA REUNION

Officiers de l'instruction publique.

M. de Cotte (Max-Joseph), à Saint-Denis: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Reydellet (Jules-Marie-Edmond), à Saint-Denis: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

Officiers d'académie.

M. Fossy (Jules), à Saint-Denis: services rendus à l'art musical populaire.
M. Gaultier (Marcel), à Saint-Denis: services rendus aux lettres.
M. Legras (René-Frédéric-William-Maydell), à Saint-Denis: services rendus à l'éducation nationale.

MARTINIQUE

Officiers d'académie.

Mlle Bouisson (Jeanne-Louise-Thérèse), à Fort-de-France: services rendus à l'éducation populaire.
M. Lafont (Ivan-Paul), à Fort-de-France: services rendus aux arts.
M. Nogret (Manuel-Louis-Marcel): services rendus aux sports.
M. Perronette (Hermann), à Fort-de-France: services rendus à l'éducation populaire.

MAROC

Officiers de l'instruction publique.

M. Boinot (Aurèle-Albert-Fernand-Louis), à Marrakech: services rendus à l'éducation populaire.
Mme Delanoé (Eugénie), à Mazagan: services rendus à l'éducation populaire.
M. Goupil (Gaston-Pierre), à Rabat: services rendus à l'enseignement.
M. Gousse (Jean-Baptiste), à Tanger: services rendus à l'enseignement technique.
M. Letourneux (Donatien), à Tanger: services rendus à l'enseignement technique.
M. Roulère (André-François), à Tanger: services rendus à l'enseignement technique.
M. Vaysse (Jean-Michel-Marius-Gabriel), à Tiflet: services rendus à l'enseignement.

Officiers d'académie.

M. Adigard des Gautries (André), à Mazagan: services rendus à l'éducation populaire.
Mme Attias, née Bendahan (Rachel), à Casablanca: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Baruk (Gaston), à Rabat: services rendus à l'enseignement technique.
M. Benabou (Georges), à Port-Lyautey: services rendus à l'enseignement.
M. Benaloum (Chalom), à Casablanca: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Bernard (Pierre-Simon-Charles-Antoine), à Rabat: services rendus à l'enseignement.
M. Berque (Jacques-Augustin), à Imi N'Tamout: services rendus à l'enseignement.
M. Besançon (Marcel-Paul-Charles), à Meknès: services rendus aux œuvres postscolaires.
M. Blachier (Fernand-Emile), à Jerada: services rendus à l'enseignement.
M. Bonjean (Alphonse), à Figuig: services rendus à l'enseignement.
M. Botti (Pierre-Jean), à Mogador: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Bourdon (André-Edmond-Pierre), à Rabat: services rendus à l'enseignement musical.
M. Brodoux (François-Charles), à Agadir: services rendus aux œuvres scolaires.
Mme Bruyas, née de Clapiers-Collongues (Olga), à Rabat: services rendus à l'enseignement musical.
M. Buisine (André-Michel-Prosper), à Fès: services rendus à l'enseignement.
M. Bussière (Albert), à Rabat: services rendus à l'enseignement.
M. Casanova (Xavier), à Marrakech: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Cheimanoff (Anatole), à Khouribga: services rendus à l'art musical populaire.
M. Chenebaux (Rémy), à Oujda: services rendus à l'enseignement.
M. Coricon (Jacques), à Casablanca: services rendus à l'enseignement.
M. Cotte (Maurice), à Casablanca: services rendus à l'enseignement.
M. Delafosse (Charles), à Marrakech: services rendus à l'enseignement.
M. Delhome (Agnan-Luc-Marie-Jacques), à Chemaia: services rendus à l'enseignement.
M. Delorme (Henry), à Souk el Arba du Rharb: services rendus à l'enseignement.
M. Dubois (Julien-Emile), à Meknès: services rendus à l'éducation populaire.
M. Dumat (Louis-Marie-Edouard), à Casablanca: services rendus à l'enseignement.
M. El Hadj Mohamed ben El Hadj Mohamed ben Bachir dit Mansour, à Aïn Beïda: services rendus à l'enseignement.
M. Fontanaud (Abel-Léon), à Rabat: services rendus à l'enseignement.
M. Giordan (Gaston), à Casablanca: services rendus à l'éducation populaire.
M. Girard (Georges), à Rabat: services rendus à l'enseignement technique.
M. Gleye (Jean), à Casablanca: services rendus à l'enseignement musical.
M. Grassely (Paul-André-Julien), à Berkane: services rendus à l'archéologie.
Mme Groult (Marguerite), à Casablanca: services rendus à l'enseignement technique.
M. Hadj Mohammed ben Kacem, à Babil: services rendus à l'enseignement.
M. Hamou (Samuel), à Fès: services rendus à l'éducation populaire.
M. Hardy (André), à Salé: services rendus à l'enseignement.
M. Haslay (Raymond-Alfred-Fernand), à Fès: services rendus à l'enseignement technique.
M. Hassoun (Gaston), à Fès: services rendus à l'éducation populaire.
M. Herse (Henri), à Casablanca: services rendus à l'enseignement.
M. Hocquard (Eugène-Edmond), à Rabat: services rendus à l'enseignement.
M. Hure (Maxime), à Rabat: services rendus à l'enseignement.
M. Lajoinie (Auguste), à Berkane: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Lapidus (Arsène), à Marrakech: services rendus à l'éducation populaire.
M. Legier (Pierre), à Oudjda: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Léon (Maurice), à Marrakech: services rendus à l'éducation populaire.
M. Le Petit (René-Louis), à Casablanca: services rendus à l'éducation populaire.
M. Lequeret (Maurice), à Inezgane: services rendus à l'enseignement.
M. Lespès (Louis-Adolphe), à Rabat: services rendus à l'enseignement.
M. Lucasseau (Lucien-Paul-Germain), à Rabat: services rendus à l'enseignement.
M. Maneville (Roger), à Casablanca: services rendus à l'enseignement.
M. Maréchal (Pierre-Joseph), à Meknès: services rendus aux œuvres scolaires.
M. de Mazières (Marc), à Meknès: services rendus à l'enseignement.
M. Mazoyer (Henri), à Rabat: services rendus à l'enseignement.
M. Michaud (Paul), à Rabat: services rendus à l'enseignement.
M. Miege (Emile), à Rabat: services rendus à l'enseignement.
M. Mignon (Léon), à Berrechid: services rendus à l'enseignement.
M. Millet (René), à Casablanca: services rendus à l'enseignement.
M. Moret (Maurice-Oscar), à Rabat: services rendus à l'enseignement.
M. Obadia (Moïse), à Oudjda: services rendus à l'éducation populaire.
M. Pailhes (Louis), à Meknès: services rendus à l'enseignement.
M. Pastor (François), à Rabat: services rendus aux sports.
M. Pelouzet (Georges-Marius-Emile), à Marrakech: services rendus à l'éducation populaire.
M. Petit (André-Claude), à Casablanca: services rendus à l'enseignement.
M. Pérez (Jacques), à Casablanca: services rendus à l'enseignement.
M. Pommerie (Aimé-Charles), à Rabat: services rendus à l'enseignement.
M. Pujol (Georges), à Khémisset: services rendus à l'enseignement.
M. Ramona (René), à Berkane: services rendus à l'enseignement.
M. Reveillaud (Pierre-Auguste-Eugène), à Casablanca: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Rivaille (Yves), à Taourirt: services rendus à l'enseignement.
M. Rostane (Jillali), à Mogador: services rendus à l'enseignement.
M. Serero (Haïm-David), à Fès: services rendus à l'éducation populaire.
M. Si Bachir ben Abdallah Fassi, à Mazagan: services rendus à l'enseignement.
M. Sicault (Georges), à Rabat: services rendus à l'éducation nationale.
M. Si Lakhdar ben Mohammed ben Boujemma, à Oudjda: services rendus à l'enseignement

M. Si Mohamed El Mehdi ben Mohamed El Hajaoui, à Oudjda: services rendus à l'enseignement.

M. Teyssier (Marie), à El-Kelaa-des-Srarhna: services rendus à l'enseignement.

M. Thivend (Jean), à Marrakech: services rendus à l'enseignement.

M. Triaud (Jean), à Taroudant: services rendus à l'éducation nationale.

M. Trouve (André), à Mogador: services rendus à l'enseignement.

M. Urrutigoity (Jean), à Mazagan: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Vallet (Paul), à Casablanca: services rendus à l'enseignement technique.

TUNISIE

Officiers de l'instruction publique.

M. Bessis (Albert), à Tunis: services rendus à l'enseignement.

M. Saadallah Mohamed, à Tunis: services rendus à l'enseignement.

M. Sakka Taïeb, à Sousse: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

Officiers d'académie.

M. Abbate (Henri), à Aïn-Draham: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Ben Abdallah Abdelhamid ben Mohamed ben Tahar, à Tunis: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Aubert (Marcel-Georges), à Tunis: services rendus à l'éducation populaire.

M. Ben Ayed Mohsen ben Abderahman, à Tunis: services rendus à la culture populaire.

M. Barron (Jean-Jacques), à Tunis: services rendus à l'enseignement.

M. Bel Khodja Mohamed Ziene El Abbiddine, à Tunis: services rendus à l'enseignement.

M. Bonefant (Charles), à Tunis: services rendus à l'enseignement.

M. Bouguerra Mellah ben Ali ben Mohamed, à Hammam-Lif: services rendus à l'enseignement.

M. Casanova (Noël-Auguste), à Sousse: services rendus à l'enseignement.

M. Chaieb Taïeb ben Fradj ben Mohamed, à Tunis: services rendus à la culture populaire.

M. Chouikir Naji ben Mahrez, à Tunis: services rendus à l'éducation populaire.

M. Clareton (Georges), à Tunis: services rendus à l'enseignement technique.

M. de Lacroix (Félix-Paul-Xavier), à Tunis: services rendus aux lettres.

M. Duchesne (Jean-Joseph-Marc), à Tunis: services rendus à l'art choral.

M. El Fourati Hadj Ahmed ben Mohamed Sadok, à Sfax: services rendus à l'enseignement.

M. El Habib Mohamed, à Tunis: services rendus à l'art théâtral.

M. El Kassab Ali, à Tunis: services rendus à l'enseignement technique.

M. Fortunato (Simon-Louis), à Tunis: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Frignet (Philippe), à Sousse: services rendus à l'éducation populaire.

M. Ganem (Moïse), à Sousse: services rendus à l'enseignement.

M. Gérard (Roger), à Sousse: services rendus à l'éducation populaire.

M. Khiari Taoufik, à El-Djem: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Lamarque (Joseph-Léon-Germain-Célestin), à Sfax: services rendus à l'éducation populaire.

M. Laporte (Eugène-Roger), à Tunis: services rendus à l'éducation populaire.

M. Lumbroso (Isaac), à Tunis: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Maurin (Georges), à Tunis: services rendus à l'enseignement technique.

M. Mebarek Habib, à Kairouan: services rendus à la culture française.

M. Menneteau (Jean), à Sousse: services rendus à l'éducation populaire.

M. Monet (Aurélien), à Sousse: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Nuflet (Emile-Léon-Alphonse), à Tunis: services rendus à l'enseignement.

M. Ben Osman Rachid, à Zaghouan: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Ollavy (Antoine), à Tunis: services rendus à l'enseignement.

M. Ouesslaty Abdelaziz, à Tunis: services rendus à l'art théâtral.

M. Petitpierre (André-Henri), à Tunis: services rendus à l'enseignement.

M. Rochet (Louis), à Munchar (Béja): services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Ben Romdane Chadly, à Tunis: services rendus à l'enseignement.

M. Ben Romdane Tijani, à Kairouan: services rendus à l'enseignement.

M. Rondé (Léopold-Charles-Emile), à Franceville, près Tunis: services rendus aux sports.

M. Savino (Emile-Marius), à Ferryville: services rendus à l'art musical populaire.

M. Valensi (André), à Tunis: services rendus à l'éducation populaire.

M. Zouiten Chedly, à Tunis: services rendus aux sports.

FRANCE D'OUTRE-MER

Officiers de l'instruction publique.

M. Bagot (Fernand-Yves-Ollivier), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

M. Benhabyles Belkacem, à Tananarive (Madagascar): services rendus à l'éducation nationale.

M. Fritz (Alphonse-Jacques-Charles), à la Varenne-Saint-Hilaire (Seine): services rendus à l'éducation nationale.

M. Mariani (Antoine-Jules), à Tananarive: services rendus à l'éducation nationale.

M. Rajaofera (Frédéric, dit Frédy), à Tananarive: services rendus aux lettres.

M. Ramarohetra (Louis), à Tananarive: services rendus à l'éducation nationale.

M. Rapiera (Pierre), à Tananarive: services rendus aux lettres.

M. Seydou Nourou Tall, à Dakar: services rendus à l'éducation nationale.

M. Voland (Bernard-Edmond-Joseph), à Juvisy (Seine-et-Oise): services rendus à l'éducation nationale.

Officiers d'académie.

M. Adikossavano, à Pondichéry: services rendus à l'éducation nationale.

M. Allard (Joseph-Marie), à Saint-Pierre (Ile): services rendus à l'éducation nationale.

M. Babilonne (Périanayagassamy), à Pondichéry: services rendus à l'éducation populaire.

M. Bailly (Maurice-Yves-Roland), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

M. Barnicaud (Pierre-Ernest-Georges), à Tananarive: services rendus à l'enseignement.

M. Bellat (Joseph-François-Eugène), à Pondichéry: services rendus à l'enseignement.

M. Berthier (Joseph-Louis), à Paris: services rendus à l'enseignement.

Mlle Buchot (Suzanne-Charlotte-Mathilde), à Paris: services rendus aux lettres.

Mme Chauvet (Andrée), à Clamart (Seine): services rendus à l'enseignement.

M. Crochez (René), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

M. Deshayes (Ludovic-Gaston), à Tananarive: services rendus aux sports.

M. Dessigane (Radjagobaloupoullé), à Pondichéry (Inde française): services rendus aux lettres.

M. Diop (Mamadou-Lamine), à Saint-Louis (Sénégal): services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Douguet (Louis-Stanislas-Victor), à Neuilly-Plaisance: services rendus à l'enseignement technique.

M. Essou (Houinou), à Kinkinhoué (Dahomey): services rendus aux œuvres scolaires.

M. le médecin commandant Ethes (Yves), à Paris: services rendus aux sciences.

M. Faucilhon (Georges-Léon-Charles), à Tananarive (Madagascar): services rendus à l'éducation nationale.

M. Faure (Paul), à Paris: services rendus aux sciences.

M. Fraisse (André-Marius-Adrien), à Boulogne-sur-Seine: services rendus à l'éducation nationale.

M. Gallier (Pierre-Clément-Louis), à Tananarive (Madagascar): services rendus à l'éducation populaire.

M. le pharmacien lieutenant-colonel Gasq (Maurice-Jean), à Paris: services rendus aux sciences.

M. Gerbin (Joseph-Gustave), à Saint-Maurice (Seine): services rendus à l'enseignement.

M. Grimaud (Auguste-Jules-Jean-Armand), à Paris: services rendus à l'enseignement.

M. Gruenais (Georges), à Papeete (Océanie): services rendus à l'enseignement musical.

M. Guerillat (Henri-Léon), à Clamart (Seine): services rendus à l'enseignement.

M. d'Hérissart (Marcel-Lucien), à Tananarive (Madagascar) : services rendus à l'enseignement.
M. Horlin (Guy-Hugues), à Saïgon (Indochine) : services rendus aux sports.
M. Huc (Edmond-François), à Fianarantsoa (Madagascar) : services rendus à l'éducation populaire.
M. Jochum (Gérard-Louis), à Bembéréké (Dahomey) : services rendus à l'enseignement.
M. Julien (Pierre-Maurice), à Paris : services rendus aux œuvres scolaires.
M. Lainé (Jean), à Saïgon (Indochine) : services rendus aux sports.
M. Larrieu (Pierre-Marc), à Paris : services rendus à l'enseignement.
M. Le Flohic (Louis-Jean-Aimé), à Porto-Novo (Dahomey) : services rendus aux œuvres scolaires.
M. Lembezat (Bertrand-Jean-François), à Karikal (Inde française) : services rendus à l'éducation nationale.
M. Lisan (Robert-Georges), à Tananarive (Madagascar) : services rendus à l'éducation nationale.
M. Loupy (Georges-Louis-François), à Tananarive (Madagascar) : services rendus à l'éducation nationale.
M. Manicacci (Jean-Baptiste), à Tananarive (Madagascar) : services rendus à l'enseignement technique.
M. Mauberna (Jean-Adolphe-Raymond), à Paris : services rendus à l'enseignement.
M. Minjoz (Charles-Henri), à Paris. services rendus à l'enseignement technique.
M. Mounissamy dit Kichenassamy, à Pondichéry (Inde française) : services rendus à l'éducation nationale.
M. N'Diaye (Alpha), à Saint-Louis (Sénégal) : services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
Mme Oddo, née Palmiéri (Anne-Marie-Camille), à Paris : services rendus aux lettres.
M. Palihoux (Raymond-Antoine-François), à Saïgon (Indochine) : services rendus aux sports.
M. le médecin commandant Pellegrino (André), à Bordeaux (Gironde) : services rendus aux sciences.
M. Peraldi (Sévérin), à Man, Côte-d'Ivoire : services rendus à l'enseignement.
M. Perrin (André-Maurice), à Papeete (Tahiti) : services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. le médecin commandant Piclet (Emile-Ernest), à Marseille : services rendus aux sciences.
M. le pharmacien commandant Pille (Gauthier), à Marseille : services rendus aux sciences.
M. Pinaud (Jean-Marie-Charles-Julien), à Paris : services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Pinon (Jean-Edmond), à Paris : services rendus à l'enseignement.
M. Poupel (Jean-Emmanuel-Louis-Alfred), à Paris : services rendus à l'enseignement.
M. Rabetafika (Albert-Joseph), à Tananarive : services rendus à l'enseignement.
Mme Rabetafika, née Ramboahangimalala (Hélène), à Tananarive : services rendus à l'éducation nationale.
M. Rajoelina (Justin-Désiré), à Tananarive : services rendus à l'éducation populaire.
M. Rakoto (Philibert), à Tananarive : services rendus à l'enseignement.
M. Rakotofiringa (Joseph), à Tananarive : services rendus à l'art musical populaire.
M. Ralaitafika (Jacques), à Tananarive : services rendus aux lettres.
M. Ralambo (Emile), à Ankadivato, Tananarive : services rendus aux arts.
M. Ralay-Ranaivo (Ernest-Rodriguez), à Tananarive : services rendus à l'enseignement technique.
M. Ranaivo (Flavien), à Tananarive : services rendus aux lettres.
M. Randrimpenomanana, à Tananarive : services rendus à l'enseignement.
M. Randrianarisoa (Hégesippe), à Tananarive : services rendus à l'enseignement.
M. Raveloson (Alison), à Tananarive : services rendus à l'enseignement.
M. le médecin commandant Reynes (Victor), à Marseille : services rendus aux sciences.
M. Richard (Jean-Joseph-Edmond), à Paris : services rendus à l'enseignement.
M. de Roland (Pierre-Denis-Sylvain), à Tananarive : services rendus à l'éducation nationale.
M. le médecin général Saleün (Gaëtan), à Paris : services rendus aux sciences.
M. Schmitt (Jean-Armand), à Tanarive : services rendus à l'enseignement technique.
M. le médecin général Talec (Désiré), à Paris : services rendus aux sciences.
M. Techer (Henri-Joseph-Alexandre), à Koulouba (Soudan français) : services rendus à l'enseignement.
M. Telliez (Fernand-Louis), à Brazzaville : services rendus à l'éducation populaire
M. Tezenas du Montcel (Stéphane-François-Robert), à Paris : services rendus à l'enseignement.
M. Thiellement (André-Julien), à Asnières : services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

ETATS ASSOCIES

Officiers de l'instruction publique.

M. Chheangsun Oum, à Phnom-Penh (Cambodge) : services rendus à l'enseignement.
M. Gouillon (Henri), à Saïgon (Cochinchine) : services rendus à l'enseignement.

Officiers d'académie.

M. Begat (Pierre-René), à Langson (Tonkin) : services rendus à l'enseignement.
M. Blanchon (François), à Toulon : services rendus à l'art musical.
M. Bong-Souvannavong, à Vientiane (Laos) : services rendus à l'enseignement.
M. Gautier (Eugène-Marcel), à Saïgon : services rendus à l'enseignement.
M. Gayral (Maurice-Cyprien), à la Réole : services rendus à l'enseignement.
M. Ginouves (Edmond-Germain), à Phnom-Penh : services rendus à l'éducation nationale.
M. Giraud (Léopold-Louis), à Saïgon : services rendus à l'enseignement.
M. Huot-Tath Brah Bodhivamsa, à Phnom-Penh : services rendus à l'enseignement.
M. Jaffre (Christophe-Joseph), à Saïgon : services rendus à l'enseignement.
M. Khoeun Khout, à Phnom-Penh : services rendus à l'enseignement.
M. Lathoud (Joseph), à Cu-Lao (Viet-Nam) : services rendus à l'enseignement.
M. Lefèvre (Lucien-Pierre-Etienne), à Moncay (Tonkin) : services rendus à l'enseignement.
M. Luquet (Charles), à Moncay : services rendus à l'enseignement.
M. Masseguin (André-Charles), à Saïgon : services rendus à l'enseignement.
M. Michel (Jean-Georges-Henri-Eugène), à Pétrus-Ky (Indochine) : services rendus à l'enseignement.
M. Pitou de Monteiro, à Phnom-Penh : services rendus à l'enseignement.
M. Prak (Sarinn), à Phnom-Penh : services rendus à l'enseignement.
M. Sainz (Xavier-Emmanuel-Louis), à Hanoï (Tonkin) : services rendus à l'enseignement.
M. Sicurani (Jean), à Phnom-Penh : services rendus à l'éducation nationale.
M. Son (Sach), à Phnom-Penh : services rendus à l'enseignement.
M. Sum Hieng, à Phnom-Penh : services rendus à l'enseignement.
M. Tence (Henri-Louis), à Nacham (Tonkin) : services rendus à l'enseignement.
M. Tioulong Nhiek, à Phnom-Penh : services rendus à l'enseignement.
M. Truong Van Nhu, à Nhatrang (Annam) : services rendus à l'enseignement.
M. Tuoth Iv, à Battambang (Cambodge) : services rendus à l'enseignement.
M. Valeani (Christian-Charles-Louis-Antoine), à Hanoï : services rendus aux œuvres scolaires.
M. Vitry (Franck), à Langson : services rendus à l'enseignement.

AGRICULTURE

Officier de l'instruction publique.

M. Labracherie (Pierre-René-Georges), à Paris : services rendus aux lettres.

Officiers d'académie.

M. Bonnemaison (Lucien-Edouard), à Versailles (Seine-et-Oise) : services rendus à l'enseignement.
M. Bruneau (Pierre-André-Maurice), à Bordeaux (Gironde) : services rendus à l'éducation nationale.
M. de Carmantrand de La Roussille (René-Jean-Ernest), à Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône) : services rendus à l'enseignement.
M. Coïc (Yves-Marie-François), à Versailles (Seine-et-Oise) : services rendus à l'enseignement.
M. Collignon (Joseph-Auguste-Raymond), à Nice (Alpes-Maritimes) ; services rendus à l'éducation nationale.
M. Dabat (Georges-Gustave), à Paris : services rendus à l'éducation nationale.
M. Graveux (Elie-François-Gaston), à Lyon (Rhône) : services rendus à l'éducation nationale.
M. Houdet (Roger-Ambroise), à Paris : services rendus à l'éducation nationale.

M. Janssens (Guy-Henri-Marcel), à Paris: services rendus aux sciences.

Mlle Lafontaine (Lucie-Jeanne), à Paris: services rendus aux sciences.

Mlle Moroy (Julie-Charlotte), à Meudon (Seine-et-Oise): services rendus aux sciences.

M. de Vaissière (Jean-Alfred-Pierre-Henri-Louis), à Saint-Cloud (Seine-et-Oise): services rendus à l'enseignement.

M. Voisenat (Pierre), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

DEFENSE NATIONALE

Officiers de l'instruction publique.

M. le lieutenant-colonel Borie (Pierre-Edouard-Henri), à Versailles (Seine-et-Oise): services rendus aux sciences.

M. le capitaine Charruyer (Henri), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

M. le colonel Crayol (Raymond-Ludovic), à Limoges (Haute-Vienne): services rendus à l'éducation physique.

M. Jean (Raymond-Damiens-Paulin), à Saint-Cloud (Seine-et-Oise): services rendus à l'enseignement technique.

M. le commandant Kientz (André-Marie-Hippolyte), à Constantine (Algérie): services rendus à l'éducation nationale.

M. le médecin colonel Laurens (Jean-Raoul), à Paris, services rendus aux sciences.

M. Martin (Lucien), à Charenton (Seine-et-Oise): services rendus à l'enseignement technique.

Officiers d'académie.

M. le colonel Aunis (Sifroy-Ange-Gabriel), à Constantine (Algérie): services rendus à l'éducation nationale.

M. le capitaine Beaufort (Camille-Henri), à Vincennes: services rendus à l'art musical.

M. le lieutenant Bertrand (Jean-Camille), à Versailles (Seine-et-Oise): services rendus à l'art musical.

M. le médecin colonel Berty (Jean-Antoine-Félix-Georges), à Bordeaux (Gironde): services rendus aux sciences.

M. le médecin colonel Bolzinger (Raymond-François-Louis), à Metz (Moselle): services rendus aux sciences.

M. le colonel Bonnelle (André), à Versailles (Seine-et-Oise): services rendus à l'enseignement.

M. le commandant Bonnet (Etienne), à Paris: services rendus à l'enseignement.

M. le chef de bataillon Bonviolle (Pierre-Jules-Edmond), à Paris: services rendus à l'enseignement.

M. le chef d'escadron Boquet (François-Charles), à Paris: services rendus à l'enseignement.

M. le médecin lieutenant-colonel Boron (René-Henri), à Clamart (Seine): services rendus aux sciences.

M. le commandant Boucher (Jacques-Pierre), à Paris: services rendus à l'enseignement.

M. le lieutenant Bouisson (Georges-Sylvain), à Lyon (Rhône): services rendus à l'art musical.

M. Bourgeois (Joseph-Paul), à Mayville (Seine-Inférieure): services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Brégère (André), à Paris: services rendus à l'art musical populaire.

M. l'intendant Carrie (René-Jean-Emile), à Montpellier (Hérault): services rendus à l'enseignement.

M. le chef d'escadron Castellan (Maurice-Pierre), à Paris: services rendus à l'enseignement.

M. le médecin commandant Cazeilles (Marcel-Jacques-Thomas), à Bordeaux (Gironde): services rendus aux sciences.

M. le médecin colonel Chabasse (Jean-Baptiste-Pierre-Emile-Amédée), à Paris: services rendus aux sciences.

M. Chalandon (Jean-André), à Saint-Maixent (Deux-Sèvres): services rendus à l'enseignement.

M. le capitaine Chanteclair (Gaston), à Thionville (Moselle): services rendus à l'enseignement.

M. le colonel Chappuis (Abel-Félix-André), à Paris: services rendus à l'enseignement.

M. le capitaine Chauderlot (Auguste-Gaston) (zone d'occupation): services rendus à l'art musical.

M. le capitaine Cluzel (Irénée-Marcel), à Paris: services rendus à l'enseignement.

M. le lieutenant-colonel Colin (Yves), à Paris: services rendus aux sciences.

M. le médecin commandant Conze (Henri-Mary-Louis), à Saint-Mandé (Seine): services rendus aux sciences.

M. le chef de bataillon Curie (Frédéric-Louis), à Paris: services rendus aux sports.

M. le chef de bataillon Dartis (Jean-Laurent-Albert), à Brunoy (Seine-et-Oise): services rendus à l'enseignement.

M. le colonel Debraize (Louis-Hippolyte), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.

M. le colonel Delepierre (Christian), à Paris: services rendus à l'enseignement.

M. le pharmacien capitaine Delga (Jean), à Vert-le-Petit (Seine-et-Oise): services rendus aux sciences.

M. le chef de bataillon Desaphy (Raymond-André), à Lyon (Rhône): services rendus aux sports.

M. Devimeux (Raymond), à Coblence (zone d'occupation): services rendus aux sports.

M. le capitaine Dorbes (Louis-Marius-François), à Casablanca (Maroc): services rendus à l'enseignement.

M. le chef d'escadron Dubarry (Gilbert-Pierre), à Paris: services rendus à l'enseignement.

M. le commandant Ducret (Joseph-Séraphin), à Pau (Basses-Pyrénées): services rendus à l'éducation physique.

M. le lieutenant-colonel Dullin (Louis), à Paris: services rendus aux lettres.

M. le médecin colonel Dumalle (Ghislain-Marie-Joseph-Antoine), à Lyon (Rhône): services rendus aux sciences.

M. le médecin lieutenant-colonel Duroux (Alfred-François), à Clamart (Seine): services rendus aux sciences.

M. le médecin commandant Faure (Lucien-Louis-Alexandre), à Bordeaux (Gironde): services rendus aux sciences.

M. le colonel Ferre (Georges-Emile), à Aubervilliers (Seine): services rendus à l'enseignement.

M. le capitaine Francette (Georges-Claude), à Lille (Nord): services rendus à l'enseignement.

M. le capitaine Filhol (Raymond-Pierre), à Bône (Algérie): services rendus à l'enseignement.

M. Fournier (Jules-Henri), à Paris: services rendus à l'art musical populaire.

M. le commandant Fromard (Roland-Louis-Alexandre), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

M. le capitaine Fuerxer (Henri-Eugène-Louis), à Paris: services rendus à l'enseignement.

M. le commandant Gateau (Fernand-André), à Alger (Algérie): services rendus à l'enseignement.

M. le colonel Gentil (Marcel), à Saint-Cloud (Seine-et-Oise): services rendus à l'enseignement.

M. le général de brigade Ghislain (Rieul-Victor), à Paris: services rendus à l'enseignement.

M. Girard (Raymond), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

M. le lieutenant-colonel de la Grange-Jordan-de-Sury (Jean-Georges-Théodule-Marie-Joseph), à Paris: services rendus à l'enseignement.

M. le capitaine Grimaud (Gilbert-Jean-Marie), à Coëtquidan (Finistère): services rendus à l'enseignement.

M. le médecin colonel Hassenforder (Jean), retraité à Antony (Seine): services rendus à l'éducation nationale.

M. Helm (Gustave), à Paris: services rendus à l'enseignement.

M. le capitaine d'administration Héry (René-Georges-Marie), à Besançon (Doubs): services rendus à l'enseignement.

M. le lieutenant-colonel Jannet (Marie-Claude-Gabriel-André), à Versailles (Seine-et-Oise): services rendus à l'enseignement.

M. le chef d'escadron Lagardère (Angel-Ulysse-Valmond), à Bordeaux (Gironde): services rendus à l'enseignement.

M. le lieutenant-colonel Lanney-de-Courten (Henry-Albert), à Sarrebourg (Moselle): services rendus aux lettres.

M. le chef de bataillon Laval (Louis-Maurice-Gabriel), à Nancy (Meurthe-et-Moselle): services rendus à l'enseignement.

M. le lieutenant-colonel Leclère (Raymond-Henri), à Paris: services rendus à l'enseignement.

M. l'intendant Lecocq (Eugène-Amédée-Alphonse), à Fontainebleau (Seine-et-Marne): services rendus à l'enseignement.

M. le lieutenant-colonel Lecoq (Yves-Alfred-Marie), à Gagny (Seine-et-Oise): services rendus à l'éducation nationale.

M. Le Goff (Prosper-Guillaume-Marie), à Paris: services rendus à l'art musical.

M. le médecin colonel Le Mer (Georges-Joseph-Marie), à Tunis (Tunisie): services rendus aux sciences.

M. le colonel Le Nulzec (Pierre-Yves-Marie), à Paris: services rendus à l'enseignement.

M. le commandant major Leovel (Marcel), zone d'occupation: services rendus à l'enseignement.

M. le colonel Le Roux (François-Léonce-Frédéric), à Paris: services rendus à l'enseignement.

M. le lieutenant Lesieur (Emile-Pierre), à Constantine (Algérie): services rendus à l'art musical.

M. le capitaine L'Hopitalier (Marcel-Louis-Albert), à Suresnes (Seine): services rendus à l'enseignement.

M. le lieutenant-colonel Lienard (Roger), à Paris: services rendus à l'enseignement.

M. Lœuille (Edmond-Jean-Baptiste-Emile-Joseph), à Viroflay (Seine-et-Oise): services rendus à l'enseignement.

M. le chef d'escadron Macs (Georges-Eugène-Louis), à Clamart (Seine): services rendus à l'enseignement.

M. l'intendant militaire Malbec (Henri-Pierre), à Paris: services rendus à l'enseignement.

M. Maldidier (Guy-Edmond-André), à Paris: services rendus à l'enseignement.

M. le médecin lieutenant-colonel Marot (Robert-Eugène), à Lyon (Rhône): services rendus aux sciences.

M. Martin (Marcel), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.
M. le médecin commandant Masson (Hubert-André), à Fontainebleau (Seine-et-Marne): services rendus à l'enseignement.
M. le lieutenant Mauger (Raymond-Louis-Constant), à Rennes (Ille-et-Vilaine): services rendus aux sports.
M. Menin (Edouard-Charles), à Brunoy (Seine-et-Oise): services rendus aux lettres.
M. le médecin lieutenant-colonel Meunier (Joseph-Pierre), à Clamart (Seine): services rendus aux sciences.
M. le chef de bataillon Michoudet (Jean-Honoré-Georges), à Montargis (Loiret): services rendus à l'enseignement technique.
M. le lieutenant-colonel Milon (Philippe-Eugène), à Paris: services rendus aux sciences.
M. le médecin lieutenant-colonel Molinier, à Paris: services rendus aux sciences.
M. Monmege (Emile-Louis), à Drancy (Seine): services rendus à l'art musical populaire.
M. le pharmacien commandant Moraux (Jean-Charles-Aimé), à Lyon (Rhône): services rendus aux sciences.
M. Mornet (René-Clément), à Paris: services rendus aux sports.
M. le capitaine Monniotte (Maurice-Adolphe), à Metz (Moselle): services rendus à l'art musical.
M. le médecin commandant Mougenot (Jean-Marie-Edmond), à Saint-Mandé (Seine): services rendus aux sciences.
M. le médecin lieutenant-colonel Parent (Maurice-Louis-Marie), à Paris: services rendus aux sciences.
M. Pasquet (Henri-Paul), à la Flèche (Sarthe): services rendus à l'enseignement.
M. le lieutenant-colonel Penichon (Paul-Robert), à Paris: services rendus à l'enseignement.
M. le chef de bataillon Petit (Jean-Edmond), à Sarrebourg (Moselle): services rendus à l'enseignement.
M. le lieutenant-colonel Picquet (Pierre-Henry-Marcel), à Paris: services rendus à l'enseignement.
M. le capitaine de gendarmerie Piette (Paul-Léon), à Courbevoie (Seine): services rendus à l'art musical.
M. le chef d'escadron Pinon (Robert-Jean-Rémi), à Dakar: services rendus à l'enseignement.
M. le lieutenant-colonel du Pouget de Nadaillac (Jean-François-Claude-Raoul), à Angers: services rendus à l'enseignement.
M. le lieutenant-colonel Pouyet (Adrien-Paul), à Paris: services rendus à l'enseignement.
M. le chef de bataillon Quintana (Fernand-Joachim-Marius), à Versailles: services rendus à l'enseignement.
M. Raout (Jean-François), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.
M. le chef de bataillon Redon (Henri-Jules), à la Flèche: services rendus à l'enseignement.
M. le commandant gestionnaire Regnoux (Lucien-Léon), à Issy-les-Moulineaux: services rendus à l'éducation nationale.
M. le médecin-colonel Retat (Louis-Vincent-Pierre), à Lyon: services rendus aux sciences.
M. Rivals (Jean-Louis-Eugène), à Bourges: services rendus à l'enseignement.
M. Robin (Jean-Louis-Henri), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.
M. le lieutenant-colonel Rodet (Jean-François), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.
M. Romat (Roger), à Brive: services rendus à l'art musical.
M. Roulleau (François-Léandre), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.
M. le lieutenant-colonel Rouyer (André-Ernest), à Brunoy: services rendus à l'enseignement.
M. le chef de bataillon Sarniguet (Lucien), à Paris: services rendus à l'éducation nationale
M. le lieutenant Semler-Collery (André-Charles-Paul), à Paris: services rendus à l'art musical.
M. Serre (Jean), à Paris: services rendus aux sports.
M. Stockhausen (Jacques), zone d'occupation: services rendus à l'enseignement musical.
M. le lieutenant Struyf (César), zone d'occupation: services rendus à l'enseignement musical.
M. le colonel Teissier (Pierre-Marcel-Antoine), à Paris: services rendus aux sciences.
M. le lieutenant-colonel de Touzalin (André-Marie-Joseph), à Paris: services rendus à l'éducation physique.
M. Touzard (Charles-Julien-Philippe), à Paris: services rendus à l'enseignement.
M. le médecin colonel Tupin (Maurice-Léon), à Paris: services rendus aux sciences.
M. le capitaine Vandaele (Jacques-Emile-Gustave), aux Andelys (Eure): services rendus à l'enseignement.
M. le commandant Vienne (Jean-Victor-Joseph), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.

AIR

Officiers d'académie.

M. Allehaut (Pierre), à Paris: services rendus aux sciences.
M. Boulillier (Georges), à Paris: services rendus à l'art musical.
M. le commandant Clérisse (Robert-Lucien-Pierre), à Paris: services rendus à l'art musical.
M. le lieutenant-colonel Cremieu (Jean-François), à Paris: services rendus à l'enseignement.
M. le colonel Grimal (Georges-Fernand-Emilien), à Paris: services rendus à l'enseignement.
M. le commandant Haltu (Maurice-Jules-Emile), à Neuilly-sur-Seine (Seine): services rendus à l'enseignement.
M. Lescurier (Robert), à Paris: services rendus à l'art musical.
M. le médecin lieutenant-colonel Monjauze (Fernand), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.
M. le capitaine Petit (Edmond-Léon-Marie), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.
M. le général Piollet (Jean-Ludy), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.
M. Segard (André), à Paris: services rendus à l'art musical.
M. Sampont (Robert-Laurent), à Paris: services rendus aux sports.
M. le colonel de Tarlé (Jacques-Marie), à Paris: services rendus à l'enseignement.
M. Thomas (Emile-Joseph), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

MARINE

Officiers de l'instruction publique.

M. Chambouillat (Lucien-Jean), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.
M. Deguen (Georges-Pierre-Augustin), à Toulon (Var): services rendus à l'enseignement.

Officiers d'académie.

M. le capitaine Allançon (Arthur), à Lanildut (Finistère): services rendus à l'enseignement.
M. Bouniol (Justin), à Toulon (Var): services rendus à l'éducation nationale.
M. Brecin (Louis-Paul-Jean), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.
M. le médecin-chef Buffet (Georges), à Toulon (Var): services rendus aux sciences.
M. Cassoly (Francis), à Toulon (Var): services rendus à l'enseignement.
M. le capitaine de frégate Chappellet (Fernand-Etienne), à Paris: services rendus à l'enseignement.
M. Chirac (Noël-Pierre), à Toulon (Var): services rendus à l'enseignement technique.
M. Dalmas (Henri-François), à la Seyne (Var): services rendus à l'art musical.
M. Dorbec (Christian), à Paris: services rendus à l'enseignement.
M. Fournier (Henri-Charles), à Saint-Maur-des-Fossés (Seine): services rendus à l'éducation nationale.
M. Gaborit (Robert-Henri-Joseph), à Toulon (Var): services rendus à l'enseignement.
M. Galéacy (Jean), à Bordeaux (Gironde): services rendus à l'enseignement.
M. le capitaine de frégate Gaussot (Jacques-Marie-Joseph-Pierre), à Paris: services rendus à l'enseignement.
M. le lieutenant de vaisseau Henry (André-Hubert), à Neuilly-sur-Seine (Seine): services rendus à l'enseignement.
M. le lieutenant de vaisseau Honot (Georges-Sylvain), à Mourillon-Toulon: services rendus à l'éducation nationale.
M. Istin (Emile-Alain), à Toulon: services rendus à l'enseignement.
M. Jean-Jean (Louis-Gabriel), le Mourillon: services rendus à l'enseignement technique.
M. le capitaine de corvette Jézéquel (Pierre), à Toulon: services rendus à l'enseignement.
M. Jolit (Jean-Moïse), à Paris: services rendus à l'art musical.
M. Langrand (Gustave), à Morgat: services rendus à l'enseignement.
M. Legris (Jean-Stéphane), à Nanterre: services rendus à l'enseignement technique.
M. Le Guillou (François-Marie), à Paris: services rendus à l'enseignement.
M. Maillot (Jean-Henri-Emile), à Toulon: services rendus à l'art musical.
M. Miard (Pierre-Paul), à Toulon: services rendus à l'enseignement technique.
M. Page (Lucien-Georges-Edmond), à Toulon: services rendus à l'enseignement.
M. Passilly (Marcel-Alfred), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.
M. Pennaneac'h (Jacques), à Toulon: services rendus à l'enseignement.

M. Pietresson de Saint Aubin (Guy-Marie-Jean), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.
M. le capitaine de vaisseau Robillard (André-Pierre-Marie), à Brest: services rendus à l'enseignement.
M. Ropars (Emile-Alain-François), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.
M. Serpollet (Jean-Claudius), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.
M. Simon (Marc-Vincent-Louis), à Crozon: services rendus à l'enseignement.
M. Tanguy (Félix), à Epinay-sur-Seine: services rendus à l'éducation nationale.
M. Williams (Charles-Henri), à Paris: services rendus à l'enseignement.

INDUSTRIE ET COMMERCE

Officiers de l'instruction publique.

M. Barbieux (Emile), à Paris: services rendus à l'enseignement.
M. Gosselin (Jacques-Henri), à Paris: services rendus à l'enseignement.
M. Krach (Louis-Charles), à Vincennes: services rendus à l'enseignement.
M. Marie (Emile-François-Pierre), à Montgeron: services rendus aux sciences.
M. Viaud (Francis-Armand), à Paris: services rendus à l'enseignement technique.

Officiers d'académie.

M. de Belmont (Claude), à Paris: services rendus aux œuvres périscolaires.
M. Costamagna (Marcel-Véran-Dominique), à Vincennes: services rendus à l'enseignement.
M. Debruille (Roger-Jean-Baptiste), à Douai: services rendus à l'éducation nationale.
M. Dolimier (André), à Paris: services rendus à l'enseignement.
M. Dupascuier (Arsène), à Jœuf (Meurthe-et-Moselle): services rendus à l'enseignement technique.
M. Floquet (Eugène-Antoine), à Saulnes: services rendus à l'enseignement technique.
M. Formel (Denis-Armand-Louis), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.
M. Mangon (Léon), à Metz: services rendus à l'enseignement.
Mlle Moret (Blanche-Laurence-Jeanne-Marie), à Paris: services rendus aux œuvres périscolaires.
Mlle Müller (Lucie), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.
Mlle Piot (Alice-Delphine-Marie), à Paris: services rendus à l'enseignement.
M. Simoni (Paul-Georges-Charles), à Paris: services rendus à l'enseignement.
M. Vichnievsky (Rostislav), à Paris: services rendus aux sciences.

INTERIEUR

Officiers de l'instruction publique.

M. Brunet (Daniel-Jules), à Maisons-Alfort: services rendus à l'éducation nationale.
M. Coutard (François), à Sannois: services rendus à l'éducation nationale.
Mlle Guérin (Alice-Françoise), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.
M. Hoins (Pierre-Charles-Louis-Joseph), au Chesnay (Seine-et-Oise): services rendus à l'éducation nationale.
M. Kahn (Robert), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.
M. Noureddine Lhacène, à Suresnes: services rendus à l'éducation nationale.
M. Sicot (Marcel-Jean-Marie), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

Officiers d'académie.

M. Baudry (Henri-Marius), à Paris: services rendus à l'enseignement.
M. Bazoche (Michel-Louis-Robert), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.
M. Billé (Roger-Léandre-Jules), à Vitry-sur-Seine: services rendus à l'éducation nationale.
M. Combes (Paul-Adrien-Georges), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.
Mlle de Bourguesdon (Marie-Thérèse), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.
Mlle Dormoy (Suzanne), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.
M. Duplat (Jean-Richard), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.
M. Eveillard (Jean-Louis), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.
M. Farçat (Roger-Gabriel), à Neuilly-sur-Seine: services rendus à l'éducation nationale.
M. Favre (Maurice-Pierre-Jacques), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.
M. Gey (Marcel), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.
M. Gorgue (Albert), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.
Mlle Guelot (Jacqueline), à Melun (Seine-et-Marne): services rendus à l'éducation nationale.
M. le commandant-major Guidot (Edmond), à Thaon-les-Vosges (Vosges): services rendus à l'enseignement.
M. Le Blond (Jean-Claude-Camille), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.
M. Legrand (Georges), à Puteaux (Seine): services rendus à l'éducation nationale.
M. Magnaud (Joseph), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.
M. Miramon (Jean-René), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.
M. Petitpretz (Marcel), à Asnières (Seine): services rendus à l'éducation nationale.
M. Racinet (Jean-Edouard), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.
M. Schneckenburger (Maurice), à Bois-Colombes (Seine): services rendus à l'éducation nationale.
M. Theus (Léon), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.
M. Tremeau (Georges-Benoit-Henri), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

JUSTICE

Officiers d'académie.

Mme Cahour (Anne-Louise-France-Pauline), à Charenton (Seine): services rendus à l'éducation nationale.
M. Graille (Aimé), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.
M. Henrotte (Jacques), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.
Mme Le Floch (Jeanne-Marie-Corentine), au Mans (Sarthe): services rendus à l'éducation nationale.
Mme Lefort, à Cholet (Sarthe): services rendus à l'éducation nationale.
Mme Montreuil (Thérèse), à Cormeilles-le-Royal (Calvados): services rendus à l'éducation nationale.

OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS

Officiers d'académie.

M. Begaud (Constant-Henri-Jean), à Sarcelles (Seine-et-Oise): services rendus à l'éducation nationale.
M. de Broglie (Edouard), à Versailles (Seine-et-Oise): services rendus à l'éducation nationale.
Mme Charpilienne, née Chanlon (Jeanne), à Croissy-sur-Seine (Seine-et-Oise): services rendus à l'éducation nationale.
M. Fortier (Raoul-Louis), à Saint-Leu-la-Forêt (Seine-et-Oise): services rendus à l'éducation nationale.
Mme Guionnet, née Doussin (Germaine), à Versailles (Seine-et-Oise): services rendus à l'éducation nationale.
M. Soyer (Félix-Emile), à Versailles (Seine-et-Oise): services rendus à l'éducation nationale.

PREFECTURE DE POLICE

Officiers d'académie.

M. Baroin (Barthélémy), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.
Mme Bazziconi (Aline-Mélanie), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.
M. Besaut (Alphonse-Louis), à Maisons-Alfort: services rendus à l'enseignement technique.
M. Buisson (Jean-Marie), à Paris: services rendus à l'enseignement.
M. Brunel (Marcel-Achille-Scipion), à Paris: services rendus à l'enseignement.
M. Chain (Georges-Auguste), à Asnières: services rendus à l'enseignement.
M. Claraz (Maurice-Lucien), à Paris: services rendus aux sciences.
M. de Corbin de la Baussonnière (Henri-Jacques-Raymond), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.
M. Franc (Max-Robert), à Antony: services rendus à l'enseignement technique.
Mme Guezille (Marguerite-Marie), à Sceaux: services rendus à l'éducation nationale.
M. Hochez (Maurice-Joseph), à Paris: services rendus à l'art musical populaire.
M. Jantzen (Pierre-Georges), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.
M. Jobard (Joseph-Eugène-Georges), à Paris: services rendus à l'art musical populaire.
M. Legrand (René-Alexandre-Joseph), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

M. Loiseau (Marceau-Raymond-Désiré), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.
M. Navellier (Pierre-Edouard), à Paris: services rendus aux sciences.
M. Pietri (Ange-Marie), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.
M. Philippon (Jean-Eugène-Joseph), à Paris: services rendus à l'enseignement.
M. Pommier (Louis), à Paris: services rendus à l'art musical populaire.

RADIODIFFUSION FRANÇAISE

Officier de l'instruction publique.

M. Plane (Auguste), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

Officiers d'académie.

M. Bennigsen (Alexandre), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.
Mlle Candeau (Suzanne-Jeanne-Elise), à Paris: services rendu aux lettres.
Mme Cartan, née Purtschet (Thérèse-Annette), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.
M. de Sarcus (Pierre-Marie-Jean), à Asnières: services rendus à l'éducation nationale.
M. Langumier (René), à Paris: services rendus aux lettres.
M. Le Nan (Maurice-Jules), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.
M. Hurst (Pierre-Louis), à Mulhouse: services rendus à l'éducation nationale.
Mlle Marc (Henriette), à Paris. services rendus à l'éducation nationale.
Mlle Moreau (Edmée-Marie-Louise), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.
Mme Winkler, née Verrier (Simone), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.

ZONES D'OCCUPATION FRANÇAISE EN ALLEMAGNE ET EN AUTRICHE

Officiers de l'instruction publique

M. le général Bethouard (Marie-Emile), à Paris: services rendus à l'enseignement français en Autriche.
M. le général Carolet (Pierre), à Berlin (Allemagne): services rendus à l'enseignement français en Autriche.
M. Lebel (Paul), à Fribourg (Zone d'occupation): services rendus à l'enseignement.
M. Voizard (Pierre), préfet de la zone d'occupation française en Autriche.

Officiers d'académie.

M. Alphand (André-Jean-Marcel), à Hambourg (zone d'occupation): services rendus à l'enseignement.
M. Arnal (Pierre-Albert), à Dusseldorf (zone d'occupation): services rendus à l'éducation nationale.
M. d'Arnaudy (Bernard), à Tubingen (zone d'occupation): services rendus à l'enseignement.
M. Berard (Armand-Max-Jean), à Mayence (zone d'occupation): services rendus à l'éducation nationale.
M. Chevallier (Jean-Léon-Lucien), à Marseille (Bouches-du-Rhône): services rendus à l'éducation nationale.
M. Choppin (Lucien-Joseph), à Coblence (zone d'occupation): services rendus à l'éducation nationale.
M. Corbin de Mangoux (Marie-Joseph), à Tubingen (zone d'occupation): services rendus à l'éducation nationale.
M. Dupouey (Michel), à Mayence (zone d'occupation): services rendus à l'éducation nationale.
M. Eschliemann (Victor-Charles), à Mayence (zone d'occupation): services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Espiau de la Maestre (André), à Vienne (Autriche): services rendus à l'enseignement.
M. Esquerre (Pierre), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.
M. Eydoux (Henri-Paul), à Mayence (zone d'occupation): services rendus à l'éducation nationale.
M. Flament (Robert), à Paris: services rendus à l'éducation nationale.
M. Gilg (Fernand-Eugène), à Mayence (zone d'occupation): services rendus à l'éducation nationale.
M. Goudouneix, à Paris: services rendus à l'éducation nationale.
M. Guelen (Emile), à Trèves (zone d'occupation): services rendus à l'enseignement.
M. de Lamezan (Armand-Charles), à Spiré (zone d'occupation): services rendus à l'éducation nationale.
M. Mariaux (Xavier-Eugène), à Coblence (zone d'occupation): services rendus à l'éducation nationale.
M. Mougin (Jean), à Mayence (zone d'occupation): services rendus à l'éducation nationale.
M. Nadau (Roger), à Innsbruck (Autriche): services rendus à l'enseignement
M. Necloux (Jean-François), à Baden (zone d'occupation): services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Noël Mayer (Julien), à Mayence (zone d'occupation): services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Ode (André), à Vienne (Autriche): services rendus à l'enseignement.
M. Paccoud (Félix-Joseph-Hector-Adrien) (zone d'occupation): services rendus à l'éducation nationale.
M. Perier (Jean), à Neuf-Brisach (zone d'occupation): services rendus à l'enseignement technique.
M. Rivain (Philippe-Marie-Pierre), à Mayence (zone d'occupation): services rendus à l'éducation nationale.
M. Rodocanachi (André-Pierre-Emmanuel), à Paris; services rendus à l'éducation nationale.
M. Salou (Paul-Jean), à Mayence (zone d'occupation): services rendus à l'éducation nationale.
M. Sianguennec (Pierre-Louis), à Mayence (zone d'occupation): services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.
M. Thiberger (Richard), à Tubingen (zone d'occupation): services rendus à l'enseignement.
M. Tillier (Emilien), à Mayence (zone d'occupation): services rendus à l'éducation nationale.
M. Ulmer (Pierre-Paul), à Ravensburg (zone d'occupation): services rendus à l'éducation nationale.

FRANÇAIS RESIDANT A L'ETRANGER

Officiers de l'instruction publique.

M. Allarme (Fernand), lecteur de français à la faculté de droit du Caire (Egypte).
M. Bell (Armand), à la Chaux-de-Fonds (Suisse): services rendus à la cause française.
M. Bergeon (Fridolin), à la Chaux-de-Fonds (Suisse), services rendus à la cause française.
Mme Corne, née Mothe (Jeanne-Angelina), à Beyrouth (Liban): services rendus à la cause française.
M. Dupuy (Sébastien), instituteur à l'école secondaire Tewfikieh au Caire (Egypte).
M. Duscio (François), professeur à l'université technique d'Istanbul (Turquie).
Mme Gardon, née Mirey (Louise), à Genève (Suisse): services rendus à la cause française.
M. Jungfleisch (Marcel), au Caire (Egypte): services rendus à l'influence française.
M. Lelcu (Maurice), instituteur à l'école secondaire de Choubra, au Caire (Egypte).
M. Maraval (André), instituteur à l'école supérieure des arts appliqués du Caire (Egypte).
M. Meissel (Emile), instituteur à l'école secondaire de Choubra, au Caire (Egypte).
Mlle Neyrac (Gilberte-Marie-Emilie), à Nice (Alpes-Maritimes), services rendus à l'influence française.
M. Ossart (Michel-Ernest-Edouard), lecteur de français à la faculté de droit de l'université Farouk Ier, à Alexandrie (Egypte).
M. Pinault (Fernand), instituteur à l'école secondaire Khedirich, au Caire (Egypte).
M. Robin (Charles), professeur au lycée Galata-Serai à Istanbul (Turquie).
M. Rozo (Louis), instituteur détaché à l'école supérieure des arts et métiers du Caire (Egypte).
M. Saby (Eugène), instituteur au lycée Galata-Saray, à Istanbul (Turquie).
Mme Sauton, née Vlaemingh (Alice-Marie-Constance), à Gand (Belgique): services rendus à la cause française.
M. Seyrig (Henri), directeur de l'institut d'archéologie de Beyrouth (Liban).
Mme Tampier, née Courvalet (Léa), professeur à l'école anglaise d'Istanbul (Turquie).
M. Tapie (Moïse), instituteur à l'école secondaire Tewfikieh, à Alexandrie (Egypte).
M. Thévenet (Léon-Achille), délégué cantonal à Sarrebruck (Sarre).
Mlle Thouzery (Mélanie), professeur au lycée Zographion et à l'école anglaise d'Istanbul (Turquie).

Officiers d'académie.

Mme Abdel Rahman, née Danis (Henriette), institutrice à l'école secondaire d'Héliopolis (Egypte).
M. Aiguy (Joseph-Louis-Noël), au Caire (Egypte): services rendus à la culture française.
M. Arcis (Jean-Pierre-Toussaint), au Caire (Egypte): services rendus dus à la cause française.
Arcis (Victor-Marius), au Caire (Egypte): services rendus à la cause française.
Assaf (Georges), à Alexandrie (Egypte): services rendus à la cause française.
Mme Aubrée (Valentine-Guillaumine-Marie), secrétaire archiviste au consulat de France à Tientsin (Chine).
Mme Barral, née Bousquet (Joséphine), institutrice au jardin d'enfants du lycée franco-égyptien d'Héliopolis (Egypte).

M. Balasse (Marius-Victor), à Los Dos Caminos, Caracas (Venezuela) : services rendus à la culture française.

Mme Baulhian (Clémence-Pascaline), à Istanbul (Turquie), services rendus à la cause française.

Mlle Benune (Alice), institutrice à l'école secondaire d'Hélouan (Egypte).

M. Bérard (Henri), au Caire (Egypte) : services rendus à la culture française.

M. Bergeaud (Camille-Adrien), directeur des études françaises au lycée de Galata Saray à Istanbul (Turquie).

M. Beurnier (Jean), au Caire (Egypte) : services rendus à la cause française.

M. Boivison (Alexandre-Pierre), à Tientsin (Chine) : services rendus à la culture française.

M. Bon (Emile-Henri), à Fribourg (Suisse) : services rendus à la culture française.

M. Bougras (Eugène), professeur à l'université de Fribourg (Suisse).

Mme Bromillelte, née Ernout (Louise), directrice du collège Marie-de-France à Montréal (Canada).

Mlle Cabezas-Duffner (Marie-Thérèse-Renée), professeur à San José (Costa-Rica).

M. Caplain (Michel), professeur à l'université égyptienne et à l'école française de droit du Caire (Egypte).

M. Castanié (Antonin), à Port-Said (Egypte) : services rendus à la cause française.

M. Castanie (Jean-Pierre), à San Francisco, Californie (Etats-Unis d'Amérique) : services rendus à la cause française.

M. Charezieux (Bernard-Armand-Gabriel), professeur au lycée de Galata Saray, à Istanbul (Turquie).

M. Charve (Charles), instituteur à l'école secondaire Choubra, au Caire (Egypte).

Mme Colomb (Marie), à Beyrouth (Liban) : services rendus à la cause française.

M. Coulert (Victor), professeur au lycée de Galata Saray, à Istanbul (Turquie).

Mme Coudert (Julia), institutrice au lycée de Galata Saray, à Istanbul (Turquie).

Mme Courbin (Marie-Louise), à Cali (Valle) (Colombie) : services rendus à la cause française

M. Couzy (Jean-Baptiste), à la Chaux-de-Fonds (Suisse) : services rendus à l'influence française.

Mme d'Audiffret, née Niers-Irasz (Johanna), à Wassenaar (Hollande) : services rendus à l'influence française.

Mme Delebarre (Marie), à Singapour (Malaisie britannique) : services rendus à la culture française.

Mme Denesy, née Monnairon (Yvonne-Lucie), à Thessalonique (Grèce) : services rendus à l'influence française.

M. De Plinval (Georges), à Fribourg (Suisse) : services rendus à la culture française.

M. Diguet (Jean-Baptiste), à Ankara (Turquie) : services rendus à la cause française.

M. Drivol (Henri-Marie), au Caire (Egypte) : services rendus à la cause française.

M. Dumoulins (Marius-Louis), à Worcester, Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique) : services rendus à la culture française.

M. Estebenou (Alfred-Amédée-Antoine), instituteur au lycée de Galata Saray, à Istanbul (Turquie).

Mme Fay (Antoinette), à Beyrouth (Liban) : services rendus à la cause française.

Mme Fayolle (Stéphanie), à Beyrouth (Liban) : services rendus à la cause française.

M. Fevret (Maurice-Joseph-Charles), professeur à l'école supérieure des lettres à Beyrouth (Liban).

M. Frances (Louis-Célestin), à Héliopolis (Egypte) : services rendus à la cause française.

M. Gasq (Camille-Jacques-Joseph), à Alexandrie (Egypte) : services rendus à la culture française.

M Girault (A.), à Rennes (Ille-et-Vilaine) : services rendus à la cause française.

M. Giusti (Albert-Joseph), au Caire (Egypte) : services rendus à la cause française.

M. Goudmand (Georges-Numa-Henri), professeur au lycée de Galata Saray, à Istanbul (Turquie).

M. Goujon (Lucien-Eugène-Célestin), à San Cristobal (Vénézuela) : services rendus à la culture française.

M. Grada (Pierre), à New-York City (Etats-Unis d'Amérique) : services rendus à la cause française.

Mlle Guais-Meslet (Antoinette-Eugénie), à Cochabamba (Bolivie) : services rendus à la culture française.

Mme Hardy, née Cordier (Yvonne-Fernande), à Addis-Abeba (Ethiopie), services rendus à l'influence française.

M. Hubert (Amand), au Caire (Egypte) : services rendus à la culture française.

M. Jaussaud (Philippe), à Penang (Malaisie britannique) : services rendus à la cause française

Mme Kadlec-Foucaud (Marguerite), à Chassors, par Jarnac (Charente) : services rendus à la cause française

M. de Laberbis (Alfred-Albert-Edouard), secrétaire économe à l'institut Pasteur, Changhaï.

M. Labry (Louis-Alexandre), à Beyrouth (Liban) : services rendus à la cause française.

M. de Lanversin (Fernand), à Beyrouth (Liban) : services rendus à la cause française.

M. Lanfray (Jean-Louis-Raymond-Marie), à Beyrouth (Liban) : services rendus à l'influence française.

M. Lidolf (Joseph-Arthur), à Bâle (Suisse) : services rendus à l'influence française.

Mlle Maier (Ida-Hortense), à Ankara (Turquie) : services rendus à la culture française.

M. Malafosse (Germain-François), au Caire (Egypte) : services rendus à la culture française.

M. Menegaki (Démètre), à Ankara (Turquie) : services rendus à la culture française.

M. Mercinier (Robert), à Alexandrie (Egypte) : services rendus à l'influence française.

Mme Michaud, née Maurice (Marguerite), institutrice au collège de jeunes filles de Zamalek, au Caire (Egypte).

M. Pandraud (Jean-François), au Caire (Egypte) : services rendus à la cause française.

M. Panis (Joseph-Jean-Célestin), à Héliopolis (Egypte) : services rendus à la cause française.

M. Papavoine (Rolland-Louis-Théophile), à Rennes (Ille-et-Vilaine) : services rendus à la culture française.

M. Paulet (Louis-Adrien-Elie), à Los Caobos (Venezuela) : services rendus à la culture française.

M. Perrin (Marcel), à Istanbul (Turquie) : services rendus à l'influence française.

M. Peter (Bernard-Joseph), à Fribourg (Suisse) : services rendus à la culture française.

Mme Pintat (Lydie), à Kuala Lumpur (Malaisie britannique) : services rendus à la cause française.

Mme Potier-Boès (Diane), professeur à l'institut pédagogique d'Alexandrie (Egypte).

M. Raphaël (Louis), à Singapour (Malaisie britannique) : services rendus à la cause française.

M. Rateau (René), à Chicago, Illinois (Etats-Unis d'Amérique) : services rendus à la cause française.

M. Raynard (Pierre-Auguste-Emile), professeur détaché à l'école française de droit du Caire (Egypte).

M. Raynal (Marius-Joseph-Ernest), à Alexandrie (Egypte) : services rendus à la culture française.

M. Rehm (Jean-Louis), professeur au lycée de Galata Saray, à Istanbul (Turquie).

M. Richon (Robert), au Caire (Egypte) : services rendus à la cause française.

M. Rivet (Louis-Théodore-Joseph), à Ismailia (Egypte) : services rendus à l'influence française.

M. Rouff (Henri), à Caracas (Venezuela) : services rendus à la culture française.

M. Rouhan (Marcel), à Penang (Malaisie britannique) : services rendus à l'influence française.

M. Roumieux (Henri), à Istanbul (Turquie) : services rendus à la cause française.

Mme Saby (Marguerite-Elise-Louise), institutrice au lycée Galata Saray, Istanbul (Turquie).

Mme Salles Lucie), à Kuala Lumpur (Malaisie britannique) : services rendus à la cause française.

M. Salles (Aimé-Augustin), à Alexandrie (Egypte) : services rendus à la culture française.

Mlle Salzedo (Antoinette), à Genève (Suisse) : services rendus à la cause française.

M Saunier (Frédéric-Maurice), à Alexandrie (Egypte) : services rendus à l'influence française.

M. Sparado (Henri), à Istanbul (Turquie) : services rendus à la cause française.

Mlle Steinhuber (Elisabeth), à Istanbul (Turquie) : services rendus à la culture française.

M. Terrier (Emile-Félix), à Caracas (Venezuela) : services rendus à la culture française.

M. Torrant (Louis), au Caire (Egypte) : services rendus à la cause française.

M. Touchemoulin (Jean-Claude), professeur au lycée français de Beyrouth (Liban).

M. Vicaire (Paul), professeur à l'université de Fribourg (Suisse).

M. Vigroux (Louis), à Alexandrie (Egypte) : services rendus à la cause française.

M. Wencelius (Léon-Georges), professeur au collège de Swarthmore, Pennsylvania (Etats-Unis d'Amérique).

Mme Xima, née Bardier (Juliette-Augustine), professeur à Rio-de-Janeiro Brésil).

Art. 2. — Le directeur adjoint, chef du bureau du cabinet, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 15 décembre 1950.

PIERRE-OLIVIER LAPIE.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Commission d'unification législative.

Par arrêté du 9 janvier 1951, M. Roger Farcat, administrateur civil, sous-directeur des affaires politiques, est nommé vice-président de la commission d'unification législative, en remplacement de M. Colliveri, démissionnaire.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décret du 9 janvier 1951 portant promotion et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 9 janvier 1951, rendu sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme; vu la déclaration du conseil de l'ordre en date du 19 décembre 1950, portant que la promotion et les nominations ci-après n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, ont été promu ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

M. Girardet (Philippe), administrateur de sociétés. Chevalier du 30 décembre 1927.

Au grade de chevalier.

MM.

Bouvier (Jean-Alix), directeur technique d'une entreprise de travaux publics; 29 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Forestier (André-Jean-Robert-Louis), directeur d'une entreprise de travaux publics; 33 ans de pratique professionnelle et services militaires.

Long (Georges), président d'honneur de la chambre syndicale des négociants importateurs d'automobiles, cycles, motocycles, de matériel d'aviation et des industries annexes; 31 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Modification à l'arrêté du 24 février 1937 fixant les conditions d'attribution de la médaille d'honneur de l'aéronautique.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu le décret n° 45-0127 du 22 décembre 1945 portant transfert au ministère des travaux publics et des transports des attributions précédemment dévolues au ministère de l'air en matière d'aviation civile;

Vu le décret du 12 janvier 1921 portant création de la médaille d'honneur de l'aéronautique;

Vu les décrets des 23 février 1937 et 21 septembre 1938 fixant les conditions d'attribution de la médaille d'honneur de l'aéronautique,

Arrête:

Art. 1er. — L'article 5 de l'arrêté du 24 février 1937 déterminant les modalités d'application du décret du 23 février 1937, modifié par le décret du 21 septembre 1938, est modifié ainsi qu'il suit, en ce qui concerne les propositions établies au titre du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme:

« *Art. 5* (nouveau). — Les propositions faites en vue de l'attribution des médailles d'honneur sont examinées par une commission ainsi constituée:

« Président: le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, ou son représentant.

« Membres: le secrétaire général à l'aviation civile et commerciale ou son représentant, les directeurs et chefs de service de l'administration centrale ou leurs représentants.

« Secrétaire: le chef du 2e bureau du service de l'administration générale ».

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 janvier 1951.

ANTOINE PINAY.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Delégation de pouvoirs au directeur des industries chimiques.

Le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu la loi validée du 19 janvier 1943 portant réorganisation de la répartition des produits industriels;

Vu le décret n° 49-158 du 25 janvier 1949 portant fixation des conditions de répartition des matières premières et produits industriels pour la période durant laquelle les tâches de répartition sont encore indispensables;

Vu le décret n° 50-84 du 18 janvier 1950, transférant au ministre de l'industrie et du commerce certaines attributions en matière de ravitaillement,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation est donnée au directeur des industries chimiques pour exercer, en ce qui concerne les produits industriels et matières premières relevant de sa direction, les pouvoirs conférés par la loi susvisée du 19 janvier 1943 aux répartiteurs.

Art. 2. — Le directeur des industries chimiques peut, sous sa responsabilité et par décision expresse, déléguer lesdits pouvoirs, à l'exception du pouvoir réglementaire, à tout fonctionnaire ou agent placé sous ses ordres.

Fait à Paris, le 10 janvier 1951.

JEAN-MARIE LOUVEL.

Délégation de pouvoirs au directeur des industries mécaniques et électriques.

Le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,

Vu la loi validée du 19 janvier 1943 portant réorganisation de la répartition des produits industriels;

Vu le décret n° 49-156 du 25 janvier 1949 portant fixation des conditions de répartition des matières premières et produits industriels pour la période durant laquelle les tâches de répartition sont encore indispensables,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation est donnée au directeur des industries mécaniques et électriques pour exercer, en ce qui concerne les métaux non ferreux, les pouvoirs conférés par la loi du 19 janvier 1943 aux répartiteurs.

Art. 2. — Le directeur des industries mécaniques et électriques peut, sous sa responsabilité et par décision expresse, déléguer lesdits pouvoirs, à l'exception du pouvoir réglementaire, à tout fonctionnaire ou agent placé sous ses ordres.

Fait à Paris, le 12 janvier 1951.

ANDRÉ GUILLANT.

Composition de la commission nationale paritaire permanente prévue par le décret n° 50-1268 du 10 octobre 1950 relatif aux conseils des œuvres sociales du gaz et de l'électricité.

Rectificatif au *Journal officiel* du 3 janvier 1951:

Page 135, 2e colonne, avant-dernière ligne, au lieu de: « Sur les propositions du directeur du gaz et de l'électricité et du directeur général de la sécurité sociale », lire: « Sur les propositions du directeur du gaz et de l'électricité et du directeur du travail ».

Page 136, 1re colonne, article 6, 2e alinéa, au lieu de: « Elle sera nommée..... suivante », lire: « Elle comprendra un président et dix-huit membres, nommés par le ministre de l'industrie et du commerce et répartis comme suit: ».

Même page, 2e colonne, article 7, au lieu de: « Le directeur du gaz et de l'électricité et le directeur général de la sécurité sociale sont chargés... », lire: « Le directeur du gaz et de l'électricité et le directeur du travail sont chargés.. ».

Service des mines.

Par arrêté en date du 10 janvier 1951, M. Legendre (André), ingénieur en chef des mines (1e échelon) est mis en disponibilité pour cinq ans, à compter du 15 janvier 1951, pour entrer au service de la compagnie nouvelle Logovica.

Par arrêté en date du 10 janvier 1951, M. Regard (Marcel), ingénieur en chef des mines (1er échelon) à l'arrondissement minéralogique de Marseille, est nommé chef de l'arrondissement minéralogique de Strasbourg, à compter du 15 janvier 1951, en remplacement de M. Legendre, mis en disponibilité à compter de la même date.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Décret n° 50-1611 portant suppression et création d'emplois au ministère de l'agriculture (direction générale des eaux et forêts).

Rectificatif au *Journal officiel* du 31 décembre 1950: article 1er, 13e ligne, au lieu de: « d'rection de la station centrale d'hydrobiologie appliquée », lire: « directeur à la station centrale d'hydrobiologie appliquée ».

Décret n° 50-1612 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier des corps des ingénieurs des eaux et forêts, des ingénieurs des travaux des eaux et forêts et des préposés des eaux et forêts.

Rectificatif au *Journal officiel* du 31 décembre 1950:

Article 3:

Au lieu de:

Inspecteur général des eaux et forêts		8
Conservateur des eaux et forêts		74
Principal		70
Ingénieur des eaux et forêts		280
1re classe		90
2e classe		120

Lire:

Inspecteur général des eaux et forêts		8
Conservateur des eaux et forêts		74
Ingénieur des eaux et forêts	Principal	70
	1re classe	90
	2e classe	120

(Le reste sans changement.)

Article 20, ajouter avant cet article:

CHAPITRE IV

Dispositions particulières.

Article 23, au lieu de: « Chapitre IV. — Dispositions transitoires », lire: « Chapitre V. — Dispositions transitoires ».

Ouverture de crédits.

Par arrêté interministériel en date du 8 janvier 1951, un crédit de 45.000 F provenant de fonds de concours a été ouvert au chapitre 3100 « Achat de matériel automobile », du budget du ministère de l'agriculture de l'exercice 1950.

Ouverture et annulation de crédits.

Rectificatif au rectificatif paru au *Journal officiel* du 5 janvier 1951 1re colonne, 30e ligne au lieu de: « Chap. 3560. — Pisciculture, 457 000 F », lire: « Chap. 3560. — Pisciculture, 457.000 F ».

Tableau d'avancement de grade pour l'année 1951 des officiers des eaux et forêts (metropole et Afrique du Nord).

(Décision ministérielle du 27 décembre 1950.)

ANNÉE 1951

Grade de garde général des eaux et forêts.

(Ordre d'inscription.)

MM.

1 Ravinet (Paul), brigadier à Rumilly (Haute-Savoie).
2 Mounat (Gabriel), brigadier à Luz-Saint-Sauveur (Hautes-Pyrénées).
3 Le Goff (Eugène), brigadier à Chambourcy (Seine-et-Oise).
4 Mayeko (Fernand), brigadier à Pointe-à-Pitre (Guadeloupe).

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Montant du cautionnement auquel est assujetti le régisseur du musée de la France d'outre-mer.

Par arrêté du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre de la France d'outre-mer en date du 4 janvier 1951, le montant du cautionnement auquel est assujetti le régisseur du musée de la France d'outre-mer est porté à 100.000 F.

Administration générale.

Par arrêté du 26 décembre 1950, sont intégrés dans le cadre d'administration générale d'outre-mer, sous réserve de leur aptitude physique à servir outre-mer, et reclassés dans ledit cadre aux grades et classes ci-après indiqués:

A. — Pour compter du 21 mars 1950.

I. — *Chef de bureau de classe exceptionnelle.*

M. Blin (Maurice-Antoine-Casimir) (ancienneté au 21 mars 1950: 2 mois 20 jours; rappels pour services militaires conservés: 11 mois 23 jours; ancienneté totale au 21 mars 1950: 1 an 2 mois 13 jours).

B. — Pour compter du 29 septembre 1950.

I. — *Chefs de bureau de classe exceptionnelle.*

1° M. Duverge (Pierre-Georges-René) (ancienneté au 29 septembre 1950: 8 ans; rappels pour services militaires conservés: 11 mois 3 jours; ancienneté totale au 29 septembre 1950: 8 ans 11 mois 3 jours).

2° M. Devic (Jean-Ernest-Eugène) (ancienneté au 29 septembre 1950: 2 ans 2 mois 28 jours; rappels pour services militaires conservés: 11 mois 17 jours; ancienneté totale au 29 septembre 1950: 3 ans 2 mois 15 jours).

II. — *Chef de bureau de 1re classe.*

M. Dennons (François-Henri-Jean-André) (ancienneté au 29 septembre 1950: 2 mois 28 jours; rappels pour services militaires conservés: 5 mois 21 jours; ancienneté totale au 29 septembre 1950: 8 mois 19 jours).

III. — *Chef de bureau de 2e classe.*

M. Clement (Jean-Pierre-Marie-Emmanuel) (ancienneté au 29 septembre 1950: 2 ans 2 mois 28 jours; rappels pour services militaires conservés: 5 mois 14 jours; ancienneté totale au 29 septembre 1950: 2 ans 8 mois 12 jours).

IV. — *Sous-chef de bureau de 1re classe.*

M. Delort (Jean-Pierre-Paul) (ancienneté au 29 septembre 1950: 1 an 8 mois 28 jours; rappels pour services militaires conservés: 2 ans 12 jours; ancienneté totale au 29 septembre 1950: 3 ans 9 mois 10 jours).

V. — *Rédacteur de 1re classe.*

M. Manceau (Georges-Henri) (ancienneté au 29 septembre 1950: 3 ans; rappels pour services militaires: néant; ancienneté totale au 29 septembre 1950: 3 ans).

Les bénéficiaires des dispositions qui précédent seront astreints à un stage probatoire dans les conditions générales de l'article 11 du décret du 13 mars 1946 portant organisation du cadre d'administration générale d'outre-mer.

Ponts et chaussées.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer et du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme en date du 29 décembre 1950, M. Boutet (Daniel), inspecteur général des ponts et chaussées, vice-président du conseil général des ponts et chaussées, a été placé dans la position de mission en Afrique équatoriale française, à compter du jour de son départ de France et pour une période maximum d'un mois, afin d'examiner les problèmes posés par l'équipement routier de l'Afrique équatoriale française et conseiller la direction générale des travaux publics sur les différents programmes des travaux particuliers à la fédération.

Travaux publics.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 5 janvier 1951, M. Chabrol (Pierre), ingénieur diplômé de l'école spéciale des travaux publics de Paris, a été nommé ingénieur adjoint de 3e classe stagiaire des travaux publics des colonies pour compter de la veille de son embarquement.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Modifications à l'arrêté du 23 septembre 1946 relatif aux comités techniques nationaux constitués auprès du Conseil d'administration de la caisse nationale de sécurité sociale.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu l'article 90 (§ 3) du décret n° 46-1378 du 8 juin 1946;

Vu le décret n° 49-114 du 4 janvier 1949, modifiant le décret du 8 juin 1946 susvisé;

Vu l'arrêté du 22 février 1947 modifiant les articles 1 et 2 de l'arrêté du 23 septembre 1946 et créant un comité technique national des transports et de la manutention;

Vu l'arrêté du 19 juillet 1947 modifiant les articles 1 et 2 de l'arrêté du 23 septembre 1946 et créant un comité technique national de l'eau, du gaz et de l'électricité;

Sur la proposition du directeur général de la sécurité sociale,

Arrête:

Art. 1er. — L'article 1er de l'arrêté du 23 septembre 1946 est modifié comme suit:

« La branche d'activités: Cuirs et peaux, plumes et crins est remplacée par la branche d'activités: Cuirs et peaux ».

Art. 2. — L'article 2 de l'arrêté du 23 septembre 1946 est modifié comme suit:

« L'activité: Travail des plumes et crins est supprimée dans la liste des activités relevant du comité technique national n° X: Cuirs et peaux ».

Art. 3. — Le directeur général de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 28 décembre 1950.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JACQUES DOUBLET.

Conditions dans lesquelles peut s'effectuer le rachat des cotisations des années d'activité professionnelle artisanale antérieures au 1er janvier 1949.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale, le ministre du budget et le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,

Vu le décret n° 50-1342 du 23 octobre 1950 portant règlement d'administration publique relatif au régime d'allocation vieillesse des travailleurs non salariés des professions artisanales, notamment l'article 30;

Vu l'avis de la caisse nationale de compensation de l'assurance vieillesse artisanale,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le rachat des cotisations des années d'activité professionnelle artisanale antérieures au 1er janvier 1949, prévues à l'article 30 du décret n° 50-1342 du 23 octobre 1950 et des périodes visées à l'article 3 ci-dessous, peut être fractionné.

Art. 2. — Les opérations de rachat portent sur l'année ou le trimestre précédant immédiatement le 1er janvier 1949 et en remontant sans discontinuité jusqu'à extinction de la totalité des périodes dont le rachat est demandé.

Toutefois, cette continuité est interrompue par les périodes au cours desquelles aucune activité artisanale n'a été exercée et par celles visées à l'article 4 ci-dessous.

Art. 3. — Pour la période comprise entre le 1er septembre 1939 et le 1er juin 1946, sont assimilées pour l'application des dispositions de l'article 30 du règlement d'administration publique n° 50-1342 du 23 octobre 1950 aux périodes d'activité artisanale, sous réserve que les requérants aient exercé une telle activité immédiatement avant ces périodes:

1° Pour les artisans mobilisés, engagés volontaires pour la durée de la guerre ou ayant appartenu aux forces françaises de l'intérieur, la période d'incorporation;

2° Pour les artisans prisonniers de guerre ou déportés, la période comprise entre l'incorporation ou l'arrestation et la démobilisation ou le rapatriement;

3° Pour les artisans détenus ou internés pour un motif de caractère politique ou racial au cours de l'occupation ennemie, la période de détention ou d'internement;

4° Pour les artisans requis au titre du service du travail obligatoire, la période de réquisition.

Art. 4. — Ne sont pas considérées comme périodes d'activité artisanale pour l'application des dispositions de l'article 30 du décret susvisé les périodes pendant lesquelles les artisans ont, tout en exerçant une activité artisanale, bénéficié pour le risque vieillesse de l'assurance volontaire prévue à l'article 4 de l'ordonnance n° 45-2454 du 19 octobre 1946.

Art. 5. — La valeur de rachat de chacune des cotisations trimestrielles est fixée au trentième du taux en vigueur au jour du versement, de l'allocation aux vieux travailleurs salariés des villes de plus de 5.000 habitants.

Chaque cotisation trimestrielle rachetée est majorée de 1 p. 100 de son montant par mois entier écoulé entre le jour du versement et le dernier jour du trimestre sur lequel porte le rachat.

Art. 6. — Chaque année entière de cotisations ouvre droit aux avantages prévus aux articles 12 et 27 du décret susvisé du 23 octobre 1950.

A cet effet, les trimestres de cotisations obligatoires ou volontaires peuvent être ajoutés aux trimestres de cotisations rachetées pour constituer des années entières de cotisation.

Art. 7. — Le rachat des cotisations effectué par les artisans âgés de plus de soixante-cinq ans à la date de publication du décret n° 50-1342 du 23 octobre 1950 ne peut être fractionné.

Ce rachat doit être effectué avant l'expiration du délai d'un an prévu à l'alinéa 3 de l'article 30 du décret susvisé.

Art. 8. — L'entrée en jouissance des droits supplémentaires acquis par les artisans visés à l'article 7 est fixée au premier jour du trimestre civil qui suit le versement de rachat des cotisations.

Art. 9. — Le maître des requêtes au conseil d'Etat, directeur général de la sécurité sociale et le chef du service de l'artisanat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 janvier 1951.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
PAUL RACON.
Le ministre du budget,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.
Le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,
ANDRÉ GUILLANT.

Taux des cotisations à payer par les travailleurs non salariés des professions artisanales.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale, le ministre du budget et le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,

Vu la loi n° 48-101 du 17 janvier 1948 instituant une allocation de vieillesse pour les personnes non salariées, et notamment l'article 13;

Vu le décret n° 50-1342 du 23 octobre 1950 portant règlement d'administration publique relatif au régime d'allocation vieillesse des travailleurs non salariés des professions artisanales, et notamment les articles 20 à 24;

Vu l'avis de la caisse autonome nationale de compensation d'assurance vieillesse artisanale,

Arrêtent:

Art. 1er. — La cotisation annuelle d'allocation vieillesse des travailleurs non salariés des professions artisanales est calculée sur la base de quatre-vingt-six heures de travail.

Art. 2. — La valeur de l'heure de travail servant de base au calcul de la cotisation est fixée à la six centième partie du taux minimum de l'allocation vieillesse des travailleurs salariés instituée par l'ordonnance n° 45-170 du 2 février 1945 modifiée.

Art. 3. — La cotisation trimestrielle est arrondie au multiple de 10 F immédiatement supérieur.

Art. 4. — Les dispositions du présent arrêté, qui abroge celles de l'arrêté du 22 avril 1950, prennent effet à compter du 1er octobre 1950.

Art. 5. — Le maître des requêtes au conseil d'Etat, directeur général de la sécurité sociale, et le chef du service de l'artisanat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 janvier 1951.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
PAUL RACON.
Le ministre du budget,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.
Le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,
ANDRÉ GUILLANT.

Nomination des membres du conseil d'administration de la caisse nationale de sécurité sociale.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu l'article 15 de l'ordonnance du 4 octobre 1945 portant organisation de la sécurité sociale;

Vu le décret du 8 juin 1946 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'ordonnance du 4 octobre 1945;

Vu les lois du 30 octobre 1946 et du 6 mars 1950 modifiant l'ordonnance du 4 octobre 1945 portant organisation de la sécurité sociale et fixant les modalités relatives à l'élection des membres des conseils d'administration des caisses de sécurité sociale;

Vu les décrets du 28 décembre 1946 et du 14 avril 1950 portant règlement d'administration publique pour l'application des lois du 30 octobre 1946 et du 6 mars 1950 relatives à l'élection des membres des conseils d'administration des caisses de sécurité sociale;

Sur la proposition du maître des requêtes au conseil d'Etat, directeur général de la sécurité sociale,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés membres du conseil d'administration de la caisse nationale de sécurité sociale:

Président.

M. Loriot, président de section au conseil d'Etat.

Au titre de représentants du ministère du travail et de la sécurité sociale.

M. Laroque, maître des requêtes au conseil d'Etat, directeur général de la sécurité sociale.

M. Netter, directeur adjoint de la sécurité sociale.

Au titre de représentant du ministre de la santé publique et de la population (santé publique).

M. Aujaleu, directeur de l'hygiène sociale.

Au titre de représentant du ministre de la santé publique et de la population (population).

M. Rain, directeur général de la population et de l'entr'aide.

Au titre de représentant du ministre des finances et des affaires économiques (économie nationale).

M. Gely, chef du service des affaires sociales à la direction générale des prix et du contrôle économique.

Au titre de représentant du ministre des finances et des affaires économiques (finances).

Le directeur du budget ou son représentant.

Au titre de représentant de la caisse des dépôts et consignations.

Le directeur général de la caisse des dépôts et consignations ou son représentant.

Au titre des membres élus par le conseil supérieur de la sécurité sociale.

M. Michel, directeur général de la fédération nationale des organismes de sécurité sociale.

M. Bazin, sous-directeur de la fédération nationale des organismes de sécurité sociale.

M. Andrejean, administrateur de la caisse régionale d'assurance-vieillesse de Paris.

Au titre des membres élus par la commission supérieure des allocations familiales.

M. Lebel, directeur de l'union nationale des caisses d'allocations familiales.

M. Mathevet, administrateur de la caisse d'allocations familiales de Saint-Etienne.

Au titre de représentants élus des caisses régionales de sécurité sociale et des caisses régionales d'assurance vieillesse des travailleurs salariés.

Représentants des salariés.

M. Leveille, administrateur de la caisse régionale de sécurité sociale de Paris.

M. Nyls, administrateur de la caisse régionale de sécurité sociale de Paris.

M. Ricou, administrateur de la caisse régionale de sécurité sociale de Nantes.

M. Leroux, administrateur de la caisse régionale d'assurance vieillesse d'Orléans.

M. Vagneron, administrateur de la caisse régionale de sécurité sociale de Dijon.

M. Petit, administrateur de la caisse régionale de sécurité sociale de Lyon.

M. Texier, administrateur de la caisse régionale de sécurité sociale de Paris.

M. Ducomet, administrateur de la caisse régionale de sécurité sociale de Bordeaux.

M. Braun, administrateur de la caisse régionale de sécurité sociale de Strasbourg.

M. Besse, administrateur de la caisse régionale de sécurité sociale de Paris.

M. Courbet, administrateur de la caisse régionale de sécurité sociale de Dijon.

M. Senet, administrateur de la caisse régionale de sécurité sociale de Paris.

Représentants des employeurs.

M. Belly, vice-président de la caisse régionale de sécurité sociale de Bordeaux.

M. Roy, vice-président de la caisse régionale de sécurité sociale de Rouen.

M. Arquier, vice-président de la caisse régionale de sécurité sociale de Toulouse.

M. Ehrbar, administrateur de la caisse régionale de sécurité sociale de Paris.

Au titre de représentants élus des caisses d'allocations familiales.

Représentants des travailleurs.

M. Gruber, administrateur de la caisse d'allocations familiales des Alpes-Maritimes.

M. Brunel, administrateur de la caisse d'allocations familiales de Montpellier-Lodève.

M. Duvivier, administrateur de la caisse d'allocations familiales de Rennes.

Représentant des travailleurs indépendants.

M. le docteur Duval-Arnould, administrateur de la caisse centrale d'allocations familiales de la région parisienne.

Représentants des employeurs.

M. Raclet, administrateur de la caisse centrale d'allocations familiales de la région parisienne.

M. Aubry, administrateur de la caisse d'allocations familiales de Nancy.

Au titre de membre élu par l'union nationale des allocations familiales.

M. Vinot, administrateur de l'union nationale des allocations familiales.

Art. 2. — Le maître des requêtes au conseil d'Etat, directeur général de la sécurité sociale, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 6 janvier 1951.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JACQUES DOUBLET.

Circulaire n° 211 SS-1950 du 27 décembre 1950 relative à la coordination en matière d'assurance vieillesse entre le régime général et les régimes spéciaux d'assurances sociales.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale à MM. les directeurs régionaux de la sécurité sociale et à MM. les présidents des conseils d'administration des caisses régionales d'assurance vieillesse des travailleurs salariés.

1. — Deux décrets nos 50-132 et 50-133 du 20 janvier 1950, publiés au *Journal officiel* du 29 janvier 1950 (rectificatif, *J. O.* du 10 février 1950), ont fixé les nouvelles règles de coordination entre le régime général et les régimes spéciaux d'assurances sociales en ce qui concerne l'assurance vieillesse.

2. — Le décret n° 50-132, qui est commenté dans la première partie de la présente circulaire, est applicable à l'ensemble des régimes spéciaux de retraites, qu'ils relèvent de l'article 61 ou de l'article 65 du décret du 8 juin 1946, à la seule exception des régimes de retraites institués par les lois des 14 avril 1924 et 20 septembre 1948 (fonctionnaires de l'Etat), 29 juin 1927 (Imprimerie nationale), 21 mars 1928 et 2 août 1949 (ouvriers de l'Etat) et du régime de la caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (départements, communes, établissements publics, départementaux et communaux).

Le décret n° 50-133 fixe les règles de coordination applicables à ces derniers régimes dont la liste est limitative. En particulier, les anciens fonctionnaires de l'Etat qui n'ont pas été soumis au régime des pensions civiles et ont été affiliés à la caisse nationale des retraites pour la vieillesse (actuellement caisse nationale d'assurances sur la vie), relèvent du décret général n° 50-132. Il en est de même de certains agents des collectivités locales qui sont affiliés à un régime spécial autre que la caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales. Les instructions relatives à l'application du décret n° 50-133 font l'objet de la deuxième partie de la présente circulaire.

Le cas des assurés qui ont été soumis, successivement à un régime relevant du décret général n° 50-132 et à un régime relevant du décret n° 50-133, sera examiné dans la troisième partie.

Je souligne que les dispositions des deux décrets du 20 janvier 1950 ne sont applicables qu'aux assurés âgés de moins de soixante ans au 1er avril 1946. Les assurés âgés de plus de soixante ans à cette date restent donc soumis aux décrets de coordination antérieurement en vigueur.

3. — Des décrets ultérieurs mettront en harmonie avec la nouvelle réglementation les décrets du 25 février 1946 et du 16 avril 1948 qui ont fixé les aménagements nécessaires pour coordonner avec le régime de l'ordonnance du 2 février 1945 les régimes spéciaux de retraites.

En attendant la publication de ces nouveaux décrets, il convient de continuer à appliquer, le cas échéant, les décrets du 25 février 1946 et du 16 avril 1948 aux assurés qui ne peuvent pas bénéficier des dispositions des décrets du 20 janvier 1950 ou qui ne peuvent prétendre, en application de ces derniers décrets, qu'à des avantages inférieurs à ceux auxquels ils ont droit au titre des décrets du 25 février 1946 et du 16 avril 1948.

Dans ce dernier cas, les décrets du 20 janvier 1950 doivent être appliqués par priorité.

4. — Je précise que les décrets du 20 janvier 1950 ne sont pas applicables aux assurés qui ont été soumis au régime local en vigueur antérieurement au 1er juillet 1946 dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle.

PREMIERE PARTIE

Régime normal.

(Décret n° 50-132.)

Champ d'application.

5. — Ainsi qu'il est indiqué ci-dessus, le décret général n° 50-132 vise l'ensemble des régimes spéciaux de retraites, à l'exception des régimes limitativement énumérés qui relèvent du décret n° 50-133 (voir supra N° 2).

Pour pouvoir bénéficier des dispositions du décret, l'assuré doit se trouver placé dans l'une des trois situations suivantes:

6. — 1° Avoir été affilié successivement ou alternativement au régime des assurances sociales (vieillesse) applicable aux assurés des professions non agricoles et à un ou plusieurs régimes spéciaux de retraites.

Toutefois, l'assuré titulaire, au titre d'un régime spécial, d'une pension d'invalidité ou de vieillesse à jouissance immédiate ou différée, ne bénéficie pas des dispositions du décret s'il compte, au total, moins de cinq ans d'affiliation aux autres régimes de retraites auxquels il a été soumis. Dans ce cas, il conserve ses droits, au titre du régime général, au remboursement prévu à l'article 67 de l'ordonnance du 19 octobre 1945 modifiée;

7 — 2° Avoir été affilié successivement ou alternativement à plusieurs régimes spéciaux de retraites.

Toutefois, l'assuré ne bénéficie pas des dispositions du décret dans les deux cas suivants:

a) Lorsqu'il est titulaire d'une pension d'invalidité ou de vieillesse à jouissance immédiate ou différée au titre de chacun des régimes spéciaux de retraites auxquels il a été soumis;

b) Lorsqu'il est titulaire d'une pension d'invalidité ou de vieillesse à jouissance immédiate ou différée au titre d'un régime spécial de retraites et qu'il compte, au total, moins de cinq ans d'affiliation aux autres régimes de retraites auxquels il a été soumis.

8. — 3° Avoir été affilié à un seul régime spécial de retraites sans avoir été jamais soumis au régime général des assurances sociales (vieillesse) et remplir les deux conditions suivantes:

a) Ne pas avoir droit à une pension d'invalidité ou de vieillesse à jouissance immédiate ou différée au titre du régime spécial de retraites;

b) Compter au moins cinq années d'affiliation audit régime spécial.

9. — Pour l'application des dispositions ci-dessus (N°s 6, 7, 8), les rentes viagères constituées, auprès de la C. N. A. V. ou d'un autre organisme de retraite ou d'assurance, par le versement des cotisations prévues par le régime spécial ne doivent pas être assimilées à une pension d'invalidité ou de vieillesse et elles ne font pas obstacle à l'application du décret lorsqu'elles ne sont pas complétées par d'autres avantages de retraites.

10. — Les assurés qui ont été affiliés successivement, soit au régime général des assurances sociales (vieillesse) et à un ou plusieurs régimes spéciaux de retraites, soit à plusieurs régimes spéciaux de retraites, mais qui ne remplissent pas les conditions leur permettant de bénéficier des dispositions du décret n° 50-132 du 20 janvier 1950 (voir supra n°s 6, 7, 8.), ne peuvent prétendre qu'aux avantages prévus par la législation ou la réglementation propre à chacun des régimes auxquels ils ont été successivement affiliés. Par exemple, l'assuré qui a été affilié successivement à un régime spécial au titre duquel il a droit à une pension de vieillesse, puis au régime général des assurances sociales, ne bénéficie pas des dispositions du décret s'il compte moins de cinq ans d'affiliation au régime général. Dans ce cas, il n'aurait droit, au titre de ce dernier régime, qu'au remboursement prévu à l'article 67 de l'ordonnance du 19 octobre 1945.

Avantages accordés aux bénéficiaires du décret.

11. — Le principe posé par le décret n° 50-132 du 20 janvier 1950 est que l'assuré qui se trouve placé dans l'une des situations visées par le décret (voir supra N°s 5 à 9) a droit au minimum, en ce qui concerne l'assurance vieillesse, aux avantages dont il aurait bénéficié sous le régime général des assurances sociales si ce régime lui avait été applicable durant la ou les périodes où il a été soumis à un régime spécial postérieurement au 30 janvier 1930. Ces périodes sont entièrement assimilées à des périodes d'assurance passées sous le régime général des assurances sociales, tant pour l'ouverture et la détermination des droits de l'intéressé que pour le calcul des avantages prévus par le régime général en matière d'assurance vieillesse. Il est précisé que lesdites périodes sont prises en compte même si la rémunération perçue par l'intéressé était supérieure au chiffre limite d'assujettissement aux assurances sociales en vigueur à l'époque considérée.

12. — Pour l'application de ces dispositions les intéressés sont supposés avoir donné lieu au versement des cotisations prévues par le régime général pendant les périodes au cours desquelles ils ont été soumis à un régime spécial. Pour les périodes où leur rémunération était supérieure au chiffre limite d'assujettissement aux assurances sociales, ils sont supposés avoir donné lieu au versement des cotisations dues pour un travailleur dont la rémunération aurait été égale audit chiffre limite.

13. — Le salaire servant de base au calcul de la pension est, conformément aux dispositions du régime général, le salaire annuel moyen correspondant aux cotisations versées (ou qui sont supposées avoir été versées) au cours des dix dernières années d'assurance accomplies avant l'âge de soixante ans ou avant l'âge servant de base à la liquidation, si ce mode de calcul est plus avantageux pour l'assuré.

Toutefois, lorsque l'intéressé est titulaire d'une pension d'un régime spécial et a été affilié, en dernier lieu, au régime général des assurances sociales (vieillesse), le salaire servant de base au calcul de la pension est déterminé en faisant état uniquement des périodes d'affiliation audit régime général et des cotisations ou salaires afférents à ces périodes.

14. — On notera que les assurés relevant du décret n° 50-132 du 20 janvier 1950 bénéficient intégralement des avantages prévus, en matière d'assurance vieillesse, par l'ordonnance du 19 octobre 1945 et les textes subséquents. En particulier, les salaires et cotisations servant de base au calcul de leurs pensions ou rentes doivent être affectés des coefficients de majorations prévus à l'article 71 (§ 2) de l'ordonnance du 19 octobre 1945. De même, les intéressés ont droit à la revalorisation de leur pension ou rente dans les mêmes conditions que les assurés du régime général et ils bénéficient, le cas échéant, de la majoration accordée aux assurés ayant eu au moins trois enfants et de la majoration pour conjoint à charge prévue à l'article 68 de l'ordonnance.

Par analogie avec les dispositions de l'article 3 du décret n° 49-329 du 7 mars 1949, la rente au 31 décembre 1950 à laquelle peuvent avoir droit les intéressés (cf. circulaire 143 SS du 29 juin 1949, chap. II, IV) est réputée, pour les périodes au cours desquelles ils ont été soumis à un régime spécial de retraites, équivalente à 10 pour 100 du montant des cotisations d'assurance vieillesse qui sont supposées avoir été versées au cours de ces périodes.

Organisme liquidateur.

15. — Les avantages auxquels un assuré peut prétendre en application du décret n° 50-132 sont liquidés par la dernière caisse régionale d'assurance vieillesse (régime général) à laquelle il a été affilié.

Lorsque l'intéressé n'a jamais été affilié au régime général des assurances sociales (vieillesse), la liquidation incombe au régime spécial de retraites auquel il était affilié en dernier lieu.

Répartition des charges entre les régimes.

16. — Lorsque l'assuré a été affilié à plusieurs régimes de retraites, la charge des avantages attribués en application du décret n° 50-132 est répartie de la façon suivante:

a) Si l'intéressé a droit à une pension, le montant de celle-ci (y compris les avantages complémentaires) est réparti entre les différents régimes de retraites proportionnellement au nombre de trimestres entiers d'affiliation à chacun desdits régimes postérieurs au 30 juin 1930 et antérieurs à la date de l'entrée en jouissance. La fraction de la pension qui correspond aux périodes assimilées aux périodes d'assurance en application de l'article 77 de l'ordonnance du 19 octobre 1945 modifiée, est à la charge du régime auquel l'intéressé était affilié à la date à laquelle s'est produite la circonstance ayant motivé l'interruption des versements.

Par exemple, un assuré a été affilié à un régime spécial antérieurement à 1930 et jusqu'au 30 juin 1936, puis à un autre régime spécial du 1er juillet 1936 au 30 juin 1945 avec une interruption pendant la guerre en raison de sa mobilisation, puis au régime général du 1er juillet 1945 au 30 juin 1952. L'intéressé a droit à une pension proportionnelle calculée sur la base de 22 années d'assurances (y compris les périodes assimilées). Le premier régime spécial aura la charge de six vingt-deuxièmes de la pension, le second régime spécial, la charge de neuf vingt-deuxièmes (la période de mobilisation lui incombant) et le régime général la charge de sept vingt-deuxièmes de la pension.

17. — *b*) Si l'intéressé n'a droit qu'à la rente ou au remboursement prévus aux articles 66 et 67 de l'ordonnance du 19 octobre 1945 modifiée, chaque régime prend en charge la fraction de la rente ou de la somme à rembourser qui correspond à la période d'affiliation à ce régime.

Par exemple, un assuré a été affilié au régime général du 1er juillet 1930 au 30 juin 1932, puis à un régime spécial du 1er janvier 1944 au 31 décembre 1948, puis de nouveau au régime général du 1er janvier 1949 au 31 décembre 1951. Comptant neuf années d'assurances, il n'a droit qu'à une rente. Le régime général prend à sa charge, conformément aux dispositions de l'article 66 de l'ordonnance du 19 octobre 1945, une rente égale à 10 p. 100 du total du montant des cotisations d'assurance vieillesse pour la période du 1er juillet 1930 au 30 juin 1932 et de la moitié de l'ensemble des doubles contributions d'assurances sociales versées du 1er janvier 1949 au 31 décembre 1951. La rente mise à la charge

du régime spécial est égale à la moitié de l'ensemble des doubles contributions d'assurances sociales qui auraient été versées du 1er janvier 1944 au 31 décembre 1948 si l'intéressé avait été affilié au régime général des assurances sociales au cours de cette période.

18. — Lorsque l'assuré bénéficie d'une pension ou d'une rente viagère au titre de la législation ou de la réglementation propre au régime spécial de retraites auquel il a été soumis, cet avantage est imputé sur les prestations dont le régime spécial doit supporter la charge en application des dispositions rappelées ci-dessus.

Cette imputation s'applique à toutes les pensions ou rentes accordées au titre d'un régime spécial quelle qu'en soit la nature ou la dénomination, y compris notamment les rentes acquises à la C. N. A. V.

Les rentes viagères seront calculées, en vue de l'imputation, comme si tous les versements avaient été faits, dès l'origine, à capital aliéné.

19. — Lorsque le conjoint de l'assuré bénéficie en cette qualité, et du vivant de l'assuré, d'une rente au titre du régime spécial dont relevait cet assuré, ladite rente est également imputée sur les prestations dont le régime spécial doit supporter la charge.

20. — Si la pension ou la rente servie au titre du régime spécial rémunère pour partie des périodes de services antérieures au 1er juillet 1930, seule doit être imputée sur les prestations prévues par le décret n° 50-132, la fraction de la pension ou de la rente du régime spécial qui rémunère les services accomplis postérieurement à cette date. Cette fraction doit être égale au produit de la pension ou de la rente par le rapport existant entre la fraction de la période d'affiliation au régime spécial postérieure au 30 juin 1930 et la période totale d'affiliation au régime spécial.

Service des arrérages.

21. — Lorsque l'assuré a été affilié à plusieurs régimes de retraites, chaque régime effectue le service de la fraction à sa charge des avantages attribués en application du décret n° 50-132.

Bien entendu, le régime auquel incombe la liquidation desdits avantages doit notifier à chaque régime la fraction dont la charge et le service lui incombent, ainsi que les modifications apportées ultérieurement au montant de ces avantages, notamment, en raison de l'intervention d'arrêtés de revalorisation.

22. — Lorsque le régime spécial de retraites prévoit la constitution de rentes viagères à la C. N. A. V. en faveur de ses assurés, avec ou sans attribution de compléments, sans qu'il soit constitué une caisse de retraites ou un organisme propre au régime spécial, c'est l'employeur (collectivité, établissement, entreprise) qui doit assurer le service des avantages mis à la charge du régime spécial.

Dispositions diverses.

23. — Certains régimes spéciaux de retraites prévoient, en faveur des assurés qui cessent d'être soumis à ces régimes sans avoir droit à pension, le remboursement des cotisations qui ont été retenues sur leur salaire.

Pour tenir compte des charges qui peuvent incomber, désormais, à ces régimes en application du décret n° 50-132 du 20 janvier 1950, l'article 10 du décret prévoit que le remboursement de ces cotisations n'est effectué que sous déduction du montant des cotisations d'assurance vieillesse que les intéressés auraient acquittées sous le régime général des assurances sociales si ce régime leur avait été applicable durant la période où ils ont été soumis au régime spécial. Pour les périodes où la rémunération des intéressés était supérieure au chiffre limite d'assujettissement aux assurances sociales, les cotisations dont il est tenu compte sont celles qui auraient été acquittées par un travailleur dont la rémunération aurait été égale audit chiffre-limite.

Bien entendu, si l'intéressé, au moment de la liquidation de ses droits en application du décret n° 50-132 du 20 janvier 1950, ne peut prétendre à aucun avantage à la charge du régime spécial, ce dernier doit effectuer le remboursement des sommes qu'il a conservées en application de l'article 10 dudit décret.

24. — L'assuré qui veut obtenir la liquidation de ses droits en application du décret n° 50-132 du 20 janvier 1950, adresse une demande à la caisse régionale d'assurance vieillesse à laquelle il a été affilié en dernier lieu, ou s'il n'a jamais été affilié au régime général, au dernier régime spécial de retraite auquel il a été soumis.

L'imprimé modèle S. 5100 peut être utilisé dans ce cas, les renseignements complémentaires nécessaires étant demandés directement par l'organisme liquidateur aux régimes spéciaux intéressés: à savoir une attestation des périodes d'affiliation au régime spécial postérieures au 30 juin 1930 et des salaires annuels successifs perçus au cours de cette période (avec l'indication des dates auxquelles des changements de salaires sont intervenus). A noter que la mention des salaires perçus n'a pas à être fournie par le régime spécial lorsque l'intéressé est titulaire d'une pension au titre de ce régime et a été affilié en dernier lieu au régime général. En effet, dans ce cas, le salaire de base de la pension accordée en application du décret du 20 janvier 1950 est déterminé en faisant état uniquement des périodes passés sous le régime général (supra n° 13). Par ailleurs, dès l'instant que les périodes d'affiliation au régime spécial sont rémunérées par la pension de ce régime, elles doivent être considérées comme satisfaisant aux conditions prévues à l'article 71 (§ 2) du décret du 29 décembre 1945 modifié.

Sous cette réserve les dispositions du régime général des assurances sociales sont applicables, notamment celles relatives à la date d'entrée en jouissance de la pension ou de la rente.

25. — Date d'effet et dispositions transitoires.

Les dispositions du décret n° 50-132 du 20 janvier 1950 sont applicables aux assurés âgés de moins de 60 ans le 1er avril 1946. L'article 12 (§ 1er) du décret dispose, en effet, que les droits des intéressés, en ce qui concerne l'assurance vieillesse sont liquidés ou revisés conformément aux dispositions du présent décret.

En particulier, les droits des assurés âgés de moins de 60 ans le 1er avril 1946 qui auraient été déjà liquidés dans les conditions prévues par le décret du 2 juin 1944 ou le décret de coordination particulier au régime spécial, devront être revisés conformément aux dispositions du nouveau décret, avec effet de la date d'entrée en jouissance de la pension ou rente.

26. — Il est rappelé, par ailleurs, que l'article 6 du décret du 2 juin 1944 prévoyait que les assurés quittant un régime spécial de retraites sans avoir droit à pension étaient rétablis dans la situation dont ils auraient bénéficié sous le régime général des assurances sociales si ce régime leur avait été applicable durant la période où ils ont été soumis à un régime spécial de retraites. Le paragraphe 2 du même article fixait le montant des versements que le régime spécial devait effectuer au régime général, en contre-partie des charges résultant de cette disposition pour ce dernier régime. Le paragraphe 3 prévoyait que les régimes fonctionnant par l'intermédiaire de la C. N. R. V. étaient dispensés de ce versement.

Je souligne, toutefois, que l'article 6 du décret du 2 juin 1944 n'était pas applicable aux régimes spéciaux de retraites pour lesquels il existait des règles particulières en faveur des assurés quittant le régime sans droit à pension (notamment les régimes des ouvriers mineurs, des inscrits maritimes, des clercs et employés de notaires).

27. — Or, aux termes du deuxième alinéa du paragraphe 1er de l'article 12 du décret du 20 janvier 1950, les versements effectués en application de l'article 6 (§ 2) du décret du 2 juin 1944 pour les assurés ayant cessé d'être affiliés à leur régime spécial de retraites antérieurement au 29 janvier 1950, date de publication du décret du 20 janvier 1950, conservent leur entier effet.

J'estime, en conséquence, que les versements prévus à l'article 6 (§ 2) du décret du 2 juin 1944 devront être effectués pour les assurés ayant cessé d'être affiliés sans droit à pension, avant le 29 janvier 1950, à un régime spécial auquel cet article était applicable. Pour ces assurés, les périodes passées sous ledit régime spécial sont assimilées à des périodes d'affiliation au régime général, ce dernier régime supportant intégralement la charge des prestations auxquelles les intéressés peuvent avoir droit au titre de cette période.

De même, les dispositions de l'article 6 du décret du 2 juin 1944 restent applicables aux assurés ayant quitté sans droit à pension, avant le 29 janvier 1950, un régime spécial de retraites fonctionnant par l'intermédiaire de la C. N. A. V. Les périodes passées sous ce dernier régime sont donc prises intégralement en charge par le régime général, sous réserve de l'imputation de la rente acquise à la C. N. A. V. sur les prestations du régime général, dans les conditions prévues à l'article 6 (§ 3) du décret du 2 juin 1944.

DEUXIEME PARTIE

Régime applicable aux bénéficiaires des régimes de retraites institués par les lois des 14 avril 1924, 20 septembre 1948, 29 juin 1927 et 21 mars 1928, 2 août 1949 et aux tributaires de la caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales.

(Décret n° 50-133.)

Champ d'application.

28. — Le décret n° 50-133 du 20 janvier 1950 qui ne s'applique qu'à certains régimes de retraites limitativement énumérés (v. supra n° 2), prévoit deux hypothèses:

a) L'assuré tributaire d'un de ces régimes de retraites vient à quitter l'administration, la collectivité ou l'établissement qui l'emploie sans avoir droit à pension d'invalidité ou de vieillesse à jouissance immédiate ou différée;

b) L'assuré bénéficiaire, au titre d'un desdits régimes d'une pension d'invalidité ou de vieillesse à jouissance immédiate ou différée, a en outre, été affilié au régime général des assurances sociales (vieillesse) pendant cinq ans au moins.

Assuré quittant l'administration sans avoir droit à pension.

29. — L'article 2 du décret n° 50-133 fixe les conditions dans lesquelles sont rétablis, au regard du régime général des assurances sociales, les droits de l'assuré qui vient à quitter sans droit à pension l'administration, la collectivité ou l'établissement qui l'emploie.

30. — Lorsqu'elles ne sont pas complétées par d'autres avantages (indemnités spéciales temporaires, par exemple), les rentes viagères constituées auprès de la caisse nationale d'assurances sur la vie (anciennement C. N. R. V.) par le versement des cotisations prévues par le régime spécial ne doivent pas être assimilées à une pension d'invalidité ou de vieillesse et elles ne font pas obstacle à l'application du décret.

31. — Les dispositions de l'article 2 du décret s'appliquent que l'intéressé devienne ou non tributaire d'un autre régime spécial de retraites ou du régime général des assurances sociales. Toutefois, elles ne sont pas applicables lorsque l'intéressé devient tributaire

d'un régime de retraites comportant des règles particulières de coordination avec le régime auquel il appartenait, ce qui est le cas des agents qui passent.

1° Du régime de la loi du 20 septembre 1948 à la caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales, ou à la caisse de retraites des fonctionnaires de la France d'outre-mer, ou à la caisse générale de retraites de l'Algérie, ou à la caisse marocaine de retraites, ou à la société de prévoyance des fonctionnaires et employés tunisiens, ou au régime de la loi du 2 août 1949;

2° Du régime de la loi du 2 août 1949 au régime de la loi du 20 septembre 1948 ou à la caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales;

3° De la caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales au régime de la loi du 20 septembre 1948 ou au régime de la loi du 2 août 1949.

32. — Sous cette réserve, les assurés quittant l'administration sans droit à pension ont droit intégralement, en ce qui concerne l'assurance vieillesse, aux avantages dont ils auraient bénéficié sous le régime général des assurances sociales, si ce dernier régime leur avait été applicable durant la période où ils ont été soumis à leur régime de retraites postérieurement au 30 juin 1930. Cette période entre en compte même si la rémunération perçue par l'intéressé était supérieure au chiffre limite d'assujettissement aux assurances sociales en vigueur à l'époque considérée.

Les avantages ainsi accordés aux intéressés sont à la charge de l'organisation générale de la sécurité sociale.

33. — En contre-partie, il est effectué, à la charge du régime de retraites auquel l'intéressé était affilié, un versement égal au montant des cotisations qui auraient été acquittées pour son compte au titre de l'assurance vieillesse sous le régime général des assurances sociales pendant la période susindiquée.

Pour les périodes au cours desquelles la rémunération de l'intéressé était supérieure au chiffre limite d'assujettissement aux assurances sociales en vigueur à l'époque, le versement est égal au montant des cotisations qui auraient été acquittées, pendant les mêmes périodes, au titre de l'assurance vieillesse, pour le compte d'un travailleur dont la rémunération aurait été égale au chiffre limite d'assujettissement.

34. — Je rappelle que le montant des cotisations affectées à l'assurance vieillesse, pour la période du 1er juillet 1930 au 31 décembre 1935, était fixé conformément au tableau suivant:

SALAIRE ANNUEL	COTISATION			
	Journalière.	Hebdomadaire.	Mensuelle.	Annuelle.
	francs.	francs.	francs.	francs.
De 1 à 2.399 F....	0 25	1 50	6 »	72 »
De 2.400 à 4.499 F....	0 50	3 »	12 »	144 »
De 4.500 à 5.999 F....	0 75	4 50	18 »	216 »
De 6.000 à 9.599 F....	1 »	6 »	24 »	288 »
Plus de 9.600 F.....	1 75	10 »	40 »	480 »

35. — En ce qui concerne la période postérieure au 31 décembre 1935, le taux de la cotisation affectée à l'assurance vieillesse a été successivement:

De 3,50 p. 100 pour l'année 1936;
De 5 p. 100 pour les années 1937 à 1946;
De 9 p. 100 à partir du 1er janvier 1947.

Au cours de cette même période, le salaire maximum servant de base au calcul des cotisations a été successivement:

De 12.000 F du 1er janvier 1936 au 31 décembre 1936;
De 15.000 F du 1er janvier 1937 au 30 juin 1938;
De 18.000 F du 1er juillet 1938 au 31 mars 1941;
De 30.000 F du 1er avril 1941 au 31 décembre 1941;
De 42.000 F du 1er janvier 1942 au 31 décembre 1943;
De 48.000 F du 1er janvier 1944 au 31 août 1944;
De 60.000 F du 1er septembre 1944 au 31 mars 1945;
De 120.000 F du 1er avril 1945 au 30 septembre 1946;
De 150.000 F du 1er octobre 1946 au 30 septembre 1947;
De 204.000 F du 1er octobre 1947 au 29 février 1948;
De 228.000 F du 1er mars 1948 au 28 février 1949;
De 264.000 F à partir du 1er mars 1949.

36. — Il est signalé que pour la période antérieure au 1er janvier 1947, la part ouvrière et la part patronale sont d'un montant égal, soit la moitié chacune du montant global des cotisations affectées à l'assurance vieillesse. Depuis le 1er janvier 1947, la part ouvrière est égale à $\frac{2,5}{9}$ et la part patronale à $\frac{6,5}{9}$ du montant desdites cotisations. Je précise que la part ouvrière doit venir en déduction des retenues que les intéressés sont susceptibles de se voir rembourser au titre de leur régime spécial de retraites.

37. — Le versement rétroactif doit être obligatoirement effectué dans le délai d'un an à compter de la radiation des cadres.

Le service du personnel de l'administration, de la collectivité ou de l'établissement dont l'intéressé relevait en dernier lieu transmet au service chargé du remboursement des retenues subies au titre du régime spécial, un état en double exemplaire faisant ressortir:

1° Les émoluments annuels successifs perçus pendant les périodes postérieures au 30 juin 1930 au cours desquelles l'intéressé a été soumis au régime spécial de retraites;

2° Le montant des sommes qui doivent être versées à la sécurité sociale, en distinguant les parts respectives de l'employeur et de l'assuré;

3° le nom et le numéro du compte chèque postal de la caisse primaire de sécurité sociale à laquelle le versement doit être effectué, c'est-à-dire la caisse primaire du dernier lieu de travail de l'intéressé.

Je rappelle que le service compétent en matière de remboursement de retenues est la direction de la dette viagère, 5e bureau, section « Remboursement des retenues », en ce qui concerne les tributaires de la loi du 20 septembre 1948, la caisse nationale des retraites des agents des collectivités locales (gérée par la caisse des dépôts et consignations) en ce qui concerne les agents affiliés à ladite caisse nationale et le fonds spécial des retraites des ouvriers des établissements industriels de l'Etat (géré par la caisse des dépôts et consignations) en ce qui concerne les tributaires de la loi du 2 août 1949.

Le service intéressé transmet à la caisse primaire de sécurité sociale à l'appui du versement un exemplaire de l'état susvisé.

38. — Dès réception du versement, la caisse primaire, après vérification du montant de celui-ci, en informe la caisse régionale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés qui reporte les cotisations acquittées ou les salaires correspondants sur la fiche comptable de l'intéressé.

39. — La caisse primaire vérifie, en outre, si l'intéressé est immatriculé et dans la négative elle procède aux opérations d'immatriculation.

40 — Lorsque le régime de retraites comportait l'affiliation à la caisse nationale des retraites pour la vieillesse (actuellement caisse nationale d'assurances sur la vie) le versement rétroactif correspondant aux périodes d'affiliation à cet organisme est imputé sur les réserves mathématiques des rentes inscrites sur le livret individuel de l'intéressé, soit en totalité, lorsque l'assuré a bénéficié de l'inscription sur son livret des retenues prélevées sur son salaire et des contributions patronales correspondantes, soit pour moitié seulement lorsque les retenues effectuées sur son salaire étaient inscrites sur le livret sans inscription correspondante des contributions patronales.

Assurés titulaires d'une pension d'un régime spécial.

41. — L'article 3 du décret n° 50-133 du 20 janvier 1950 règle la situation de l'assuré bénéficiaire au titre d'un régime spécial de retraites relevant dudit décret d'une pension d'invalidité ou de vieillesse à jouissance immédiate ou différée, et qui a été affilié, en outre, au régime général des assurances sociales (vieillesse). Par pension de vieillesse, il convient d'entendre toute pension du régime spécial fondée sur la durée des services, y compris les pensions militaires proportionnelles.

42. — Je précise que l'intéressé ne peut prétendre au titre de son régime spécial, soit à la pension d'invalidité ou de vieillesse prévue par la réglementation dudit régime.

43. — S'il compte moins de cinq ans d'affiliation au régime général des assurances sociales, il ne peut prétendre, au titre de ce régime, qu'au remboursement prévu à l'article 67 de l'ordonnance du 19 octobre 1945.

44. — Lorsque l'intéressé a été affilié au régime général des assurances sociales pendant plus de cinq ans, ses droits sont déterminés, au regard de ce régime, en tenant compte des périodes pendant lesquelles il a été soumis au régime spécial de retraites postérieurement au 30 juin 1930. Ces périodes sont entièrement assimilées à des périodes d'assurances passées sous le régime général des assurances sociales, tant pour l'ouverture et la détermination des droits de l'intéressé que pour le calcul de la rente ou de la pension à laquelle il peut prétendre, même si la rémunération qu'il percevait était supérieure au chiffre limite d'assujettissement aux assurances sociales en vigueur à l'époque considérée.

45. — L'intéressé est supposé, pour l'application de ces dispositions, avoir donné lieu au versement des cotisations prévues par le régime général des assurances sociales pendant les périodes au cours desquelles il a été soumis au régime spécial de retraites. Pour les périodes où sa rémunération était supérieure au chiffre limite d'assujettissement aux assurances sociales, il est supposé avoir donné lieu au versement des cotisations dues pour un travailleur dont la rémunération aurait été égale audit chiffre limite.

46. — Toutefois, si l'intéressé remplit, en tenant compte des périodes passées sous le régime spécial, les conditions prévues aux articles 63 à 65 de l'ordonnance du 19 octobre 1945 pour l'ouverture du droit à pension, il n'est fait état, pour la détermination du salaire servant de base au calcul de la pension, que des périodes d'affiliation au régime général des assurances sociales (vieillesse) et des cotisations ou salaires afférents à ces périodes.

47. — La caisse régionale d'assurance vieillesse compétente sert à l'intéressé une fraction de la pension ainsi calculée (y compris les avantages complémentaires) proportionnelle aux périodes d'affiliation audit régime par rapport à l'ensemble des périodes d'affiliation prises en compte pour l'ouverture du droit à ladite pension.

48. — Soit, par exemple, un assuré affilié au régime général des assurances sociales du 1er juillet 1930 au 30 juin 1932, puis au régime de retraites des fonctionnaires de l'Etat du 1er juillet 1932 au 30 juin 1947, puis de nouveau aux assurances sociales du 1er juillet 1947 au 30 juin 1951, date de son soixante-cinquième anniversaire. Il bénéficie, au titre du régime de retraites des fonctionnaires, d'une pen-

sion de vieillesse proportionnelle. Au regard du régime général des assurances sociales, ses droits sont les suivants:

L'intéressé compte au total (régime général et régime spécial) vingt et un ans d'assurance. Le taux de sa pension étant donné qu'il a été assuré de 60 à 65 ans, est donc $\frac{21}{30} \times \frac{40}{100}$ soit $\frac{28}{100}$.

Pour les vingt et un ans d'assurance, six ont été passés sous le régime général; la fraction de la pension que doit lui servir le régime général est donc égale aux $\frac{6}{21}$ de la pension total, soit

$$\frac{6}{21} \times \frac{28}{100} = \frac{8}{100}.$$

Il s'y ajoute, les cas échéant, les $\frac{6}{21}$ des avantages complémentaires (majoration pour conjoint à charge, bonification pour enfant). Le salaire de base de la pension est le salaire moyen des années d'assurance passées sous le régime général du 1er juillet 1930 au 30 juin 1932, et du 1er juillet 1947 au 30 juin 1951), en faisant, bien entendu, application des coefficients de majoration prévue à l'article 71 (§ 2) de l'ordonnance du 19 octobre 1945. La pension est revalorisée, le cas échéant, dans les conditions du droit commun.

49. — Lorsque l'assuré, compte tenu des périodes passées sous le régime spécial, remplit seulement les conditions prévues à l'article 66 de l'ordonnance du 19 octobre 1945 pour l'ouverture du droit à une rente, le régime général des assurances sociales lui sert la rente correspondant aux cotisations versées pendant la période d'affiliation à ce régime.

50. — L'assuré qui veut obtenir la liquidation de ses droits adresse sa demande à la caisse régionale d'assurance vieillesse à laquelle il a été affilié en dernier lieu au moyen de la formule ordinaire, modèle S. 5100.

La caisse demande directement au service du personnel de l'administration, de la collectivité ou de l'établissement dont relevait l'intéressé, les renseignements complémentaires nécessaires: à savoir une attestation des périodes d'affiliation au régime spécial postérieures au 30 juin 1930 et de l'existence de la pension rémunérant ces périodes. A noter que la mention des salaires perçus n'a pas à être fournie puisque le salaire de base de la pension accordée en application du décret n° 50-133 est déterminé en faisant état uniquement des périodes passées sous le régime général (supra n° 46). Par ailleurs, dès l'instant que les périodes d'affiliation au régime spécial sont rémunérées par la pension de ce régime, elles doivent être considérées comme satisfaisant aux conditions prévues à l'article 71 (§ 2) du décret du 29 décembre 1945 modifié.

Date d'effet et dispositions transitoires.

51. — Les dispositions du décret n° 50-133 du 20 janvier 1950 sont applicables aux assurés âgés de moins de soixante ans le 1er avril 1946.

L'article 5 (§ 1er) du décret dispose, en effet, que les droits des intéressés, en ce qui concerne l'assurance vieillesse, sont liquidés ou revisés conformément aux dispositions du présent décret.

En particulier, les droits des assurés âgés de moins de soixante ans, le 1er avril 1946 qui auraient été déjà liquidés dans les conditions prévues par le décret du 2 juin 1944 devront être revisés conformément aux dispositions du nouveau décret, avec effet de la date d'entrée en jouissance de la pension ou rente.

52. — Toutefois, aux termes du deuxième alinéa du paragraphe 1er de l'article 5 du décret, les versements effectués en application de l'article 6 (§ 2) du décret du 2 juin 1944 (cg. supra n° 24) pour des assurés ayant cessé d'être affiliés à leur régime de retraites antérieurement au 20 janvier 1950, date de publication du décret du 20 janvier 1950, conservent leur entier effet.

J'estime en conséquence, que les versements rétroactifs à effectuer aux organismes de sécurité sociale pour les assurés ayant quitté un régime spécial de retraites sans droit à pension, sont calculés dans les conditions prévues par les textes précédemment en vigueur (décrets du 20 décembre 1931 et du 2 juin 1944) lorsque l'intéressé a quitté son régime spécial antérieurement au 29 janvier 1950 et dans les conditions prévues à l'article 2 du décret n° 50-133 du 20 janvier 1950 dans le cas contraire.

53. — Si des fonctionnaires de l'Etat tributaires de la loi du 20 septembre 1948 et ayant quitté l'administration postérieurement au 28 janvier 1950 ont obtenu le remboursement de leurs retenues sans que les versements prévus à l'article 2 du décret n° 50-133 du 20 janvier 1950 aient été effectués, la situation des intéressés devra être régularisée. A cet effet, la procédure indiquée aux nos 33 et suivants ci-dessus devra être suivie sous la réserve que le service chargé du remboursement des retenues ne versera à la caisse primaire de sécurité sociale compétente que le montant de la part de l'employeur. Ce service indiquera à la caisse primaire qu'il appartient à celle-ci de réclamer à l'intéressé le montant de la fraction du versement rétroactif qui incombe à l'assuré.

54. — Le paragraphe 2 de l'article 5 du décret vise le cas des assurés, âgés de moins de soixante ans le 1er avril 1946, qui ont cessé d'être affiliés, antérieurement au 29 janvier 1950, à un régime spécial de retraites comportant l'affiliation à la C. N. R. V., sans avoir droit à d'autres avantages de retraites que la rente viagère constituée à la C. N. R. V. et les majorations qui s'y rattachent. Les droits des intéressés sont rétablis, en ce qui concerne l'assurance vieillesse, dans la situation dont ils auraient bénéficié si le régime général des assurances sociales leur avait été applicable durant la période où ils ont été soumis au régime spécial de retraites postérieurement au 30 juin 1930 sans qu'il y ait lieu de verser aux organismes de sécurité sociale de cotisations rétroactives.

Dans ce cas, les rentes inscrites pour ladite période sur le livret de la C. N. R. V. des intéressés, ainsi que les majorations qui s'y rattachent, sont imputées sur la pension ou la rente à laquelle ils ont droit au titre du régime général des assurances sociales, jusqu'à concurrence des rentes correspondant aux cotisations qui auraient été acquittées pour leur compte au titre de l'assurance vieillesse sous le régime général des assurances sociales pendant la même période.

TROISIEME PARTIE

Cas des assurés affiliés successivement à un régime spécial relevant du décret n° 50-132 du 20 janvier 1950 et à un régime relevant du décret n° 50-133.

55. — Deux hypothèses doivent être notamment envisagées:

I. — L'assuré n'a pas droit à pension au titre du régime spécial relevant du décret n° 50-133 (v. supra n° 2).

Nous avons vu plus haut (v. supra n° 32 et suivants) qu'en pareil cas le régime spécial effectue au régime général des assurances sociales un versement rétroactif et que les périodes passées sous le régime spécial sont assimilées à des périodes passées sous le régime général des assurances sociales. On se trouve donc en réalité en présence du cas de l'assuré qui a été affilié successivement à un régime spécial visé par le décret n° 50-132 et au régime général des assurances sociales ou inversement. Ce cas a été examiné dans la première partie de la présente circulaire.

56. — II. — L'assuré est titulaire d'une pension au titre du régime spécial relevant du décret n° 50-133.

Deux cas sont à distinguer:

a) L'assuré est également titulaire d'une pension au titre de l'autre régime spécial (régime relevant du décret n° 50-132). Dans ce cas, il n'y a pas de mesure de coordination à appliquer, chaque régime spécial servant à l'intéressé les avantages résultant de la législation ou réglementation qui lui est propre;

b) L'assuré n'est pas titulaire d'une pension au titre du second régime spécial. Si la période d'affiliation à ce second régime spécial est inférieure à cinq ans, il n'y a pas de mesure de coordination à appliquer.

Si, par contre, la période d'affiliation audit régime est supérieure à cinq ans, le second régime spécial doit servir une rente ou une pension égale à celle qui aurait été à la charge du régime général des assurances sociales si l'intéressé avait été affilié à ce dernier régime pendant la période au cours de laquelle il a été affilié au régime spécial relevant du décret n° 50-132. Ce sont donc les dispositions de l'article 3 du décret n° 50-133 qu'il convient d'appliquer (v. supra n° 41 et suivants).

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JACQUES DOUBLET.

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Décret du 10 janvier 1951 portant extension à la commune de Plounez de l'ensemble des dispositions de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et des locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Vu la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionel et instituant des allocations de logement, modifiée et notamment son article 1er;

Vu la proposition du conseil municipal de Plounez en date du 13 août 1950;

Vu l'avis conforme de la commission départementale des Côtes-du-Nord en date du 26 octobre 1950,

Décrète:

Art. 1er. — Les dispositions de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée sont rendues applicables dans leur totalité à la commune de Plounez (Côtes-du-Nord).

Art. 2. — Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 janvier 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,
EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

Tarif de vente de la brochure intitulée « Barème cycles ».

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 25 septembre 1950, le prix de vente de la brochure intitulée « Barème cycles » est fixé à 75 F l'exemplaire, port et emballage compris.

Il sera consenti une remise de 20 p. 100 aux parties prenantes ci-après:

Editeurs et libraires patentés (pour tout achat supérieur à neuf exemplaires);

Collectivités et établissements publics.

NOTA. — Cette brochure est en vente au bureau de vente des publications et photographies du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, 2, rue Goethe, à Paris (16e), ainsi qu'à la cité administrative, avenue du Parc-de-Passy, Paris (16e).

Pour toute expédition payement préalable de 75 F par exemplaire demandé, soit par versement ou virement au compte postal 9000-68 Paris ouvert au nom du régisseur des recettes du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, 2, rue Goethe, à Paris, soit par chèque bancaire émis à son ordre. Il n'est pas fait d'envoi contre remboursement.

Homologation d'un coefficient d'adaptation au Bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 27 décembre 1950, les prix du Bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis sont, pour l'ensemble du département du Finistère, affectés du coefficient 13, 20 établi pour le mois de mai 1950.

Modification à l'arrêté du 13 juillet 1950 portant délégations de signature.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature;

Vu le décret n° 47-408 du 6 mars 1947 relatif à l'organisation du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, modifié par les décrets n° 47-1058 du 12 juin 1947, n° 49-357 du 16 mars 1949 et n° 50-1362 du 31 octobre 1950;

Vu le décret du 12 juillet 1950 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu l'arrêté du 13 juillet 1950 portant délégations de signature;

Vu l'arrêté du 9 septembre 1950 fixant les conditions de recrutement, d'avancement et d'intégration des personnels temporaires de service, de maîtrise et ouvriers de l'administration centrale du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme,

Arrête:

Art. 1er. — L'article 3 (2°, *a*), deuxième et troisième alinéas, de l'arrêté du 13 juillet 1950 susvisé est modifié ainsi qu'il suit:

« Pour l'administration centrale: administratifs titulaires jusqu'au grade de vérificateur inclus, administratifs temporaires jusqu'au grade de vérificateur comptable inclus, techniciens temporaires: agent, agent principal, dessinateur, vérificateur technique, reviseur, reviseur principal, ingénieur, ingénieur principal, architecte de 3e classe, architecte de 2e classe, contractuels de 2e et 3e catégorie ainsi que les personnels de service, de maîtrise et ouvriers, visés à l'arrêté du 9 septembre 1950 précité ».

« Pour les services extérieurs: administratifs titulaires jusqu'au grade de sous-chef de section inclus, administratifs temporaires jusqu'au grade de sous-chef de section inclus. . . . . .

. . . . . .

(Le reste sans changement.)

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 janvier 1951.

EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

Administration centrale.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 3 janvier 1951, est nommé à l'emploi de rédacteur des corps de personnels administratifs titulaires de l'administration centrale du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme et titularisé dans le grade correspondant à compter du 1er janvier 1949, M. Poncet de la Grave (Jean), rédacteur temporaire.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 3 janvier 1951, sont nommées à l'emploi de dames sténodactylographes des corps de personnels administratifs titulaires de l'administration centrale du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme et titularisées dans le grade correspondant à compter du 1er janvier 1949, les dames sténodactylographes temporaires dont les noms suivent:

Mlles Chauvet (Jacqueline), Labreveux (Jacqueline).

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Décret n° 50-1563 autorisant l'ouverture d'une série de concours pour l'accès à certains emplois de début de l'administration des postes, télégraphes et téléphones et portant dérogation aux conditions de recrutement auxdits emplois en faveur des fonctionnaires et agents dégagés des cadres.

Rectificatif au *Journal officiel* du 23 décembre 1950:

Page 13131, article 1er, 2e ligne, au lieu de: « trimestre », lire: « semestre ».

Page 13132, article 2, paragraphe 2° (conditions particulières), 2e ligne, au lieu de: « 12 mars », lire: « 12 mars 1948 »; article 3, 5e ligne, au lieu de: « décret n° 49-139 », lire: « décret n° 49-199 ».

Fixation des taxes radiotéléphoniques dans les relations France-Amérique du Nord.

Le ministre des postes, télégraphes et téléphones,

Sur le rapport du secrétaire général,

Vu le décret du 22 août 1945 concernant le mode de fixation des taxes et redevances téléphoniques applicables dans les relations internationales;

Vu l'arrêté du 9 février 1946 relatif au partage des taxes dans les relations France-Amérique du Nord;

Vu l'arrêté du 15 avril 1946 portant arrondissement des taxes;

Vu l'arrêté du 22 mars 1948 portant fixation des taxes radiotéléphoniques dans les relations France-Amérique du Nord,

Arrête:

Art. 1er. — Par suite de la nouvelle correspondance entre le franc français et le dollar (un dollar égale 350 F français):

1° La taxe unitaire de base applicable dans les relations radiotéléphoniques entre la France et les Etats-Unis d'Amérique est fixée à 4.200 F;

2° La taxe de préparation est fixée à 263 F.

Art. 2. — Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 12 janvier 1951.

Pour le ministre des postes, télégraphes et téléphones et par délégation:

Le secrétaire général,

HONORÉ FABAT.

MINISTERE DE LA MARINE MARCHANDE

Inscription maritime.

Par arrêté du 29 décembre 1950, sont nommés dans le corps des secrétaires administratifs de l'inscription maritime, pour compter du 1er janvier 1950, avec le report d'ancienneté indiqué ci-après:

Secrétaires administratifs principaux, 3e échelon.

M. Heraud (A.), 1er janvier 1950 (1).

Secrétaires administratifs principaux, 2e échelon.

MM.

Cat (A.), 1er janvier 1948 (1).
Tressens, 1er juillet 1948.
Blaud (A.), 1er janvier 1949.
Roperch (E.), 1er janvier 1949.
Constant (M.), 1er juillet 1949.
Racape (F.), 1er juillet 1949.
Carnet (A.), 1er juillet 1949.
Rolland (J.), 1er janvier 1950.
Boutlier (A.), 1er janvier 1950.
Viot (H.), 1er janvier 1950.
Royez (A.), 1er janvier 1950.
Vaillant (A.), 1er janvier 1950.
Jegu (A.), 1er janvier 1950.
Pichon (F.), 1er janvier 1950.
Baudouard (G.), 1er janvier 1950.
Pradiez (G.), 1er janvier 1950.

Secrétaires administratifs principaux, 1er échelon.

MM.

Le Moal (F.), 1er janvier 1948 (1).
Bertrand (H.), 1er janvier 1948.
Prior (E.), 1er janvier 1948.
Ripert (J.), 1er janvier 1948.
Grail (A.), 1er janvier 1948.
Monnet (L.), 1er janvier 1948.
Dambielle-Arribage (A.), 1er janvier 1948.
Mahe (A.), 1er janvier 1948.
Le Chevalier (M.), 1er janvier 1948
Bourg (M.), 1er avril 1948.
Coz (G.), 1er juillet 1948.
Hervot (A.), 1er octobre 1948.
Marchadour (R.), 1er octobre 1948,
Le Goff (J.), 1er janvier 1949.
Gouyette (L.), 1er juillet 1949.
Le Quellec (E.), 1er octobre 1949.
Gourmelen (F.), 1er octobre 1949,
Mevel (O.), 1er octobre 1949.

(1) Ancienneté dans le grade.

Secrétaires administratifs de 1re classe, 4e échelon.

MM.
Kerguenou (J.), 1er janvier 1948 (1).
Simonpietri (F.), 1er janvier 1948.
Tarsol (J.), 1er janvier 1948.
Pivert (R.), 1er janvier 1948.
Corellou (E.), 1er janvier 1948.
Charcot (E.), 1er janvier 1948.
Pages (F.), 1er janvier 1948.
Minec (A.), 1er janvier 1948.
Gonalch (F.), 1er juillet 1948.
Fayet (M.), 1er juillet 1948.
Le Berre (J.), 1er juillet 1948.
Vandemele (G.), 1er juillet 1948.
Deleschamps (P.), 1er janvier 1949
Bonneaud (L.), 1er juillet 1949.
Le Gall (J.), 1er juillet 1949.
Lautredou (H.), 1er juillet 1949.
Constant (J.), 1er juillet 1949.
Omnes (G.), 1er juillet 1949.
Plavonil (L.), 1er juillet 1949.
Doare (J.), 1er juillet 1949.
Moerlile (O.), 1er juillet 1949.
Damour (H.), 1er janvier 1950.
Rollet (F.), 1er janvier 1950.
Torlon (M.), 1er janvier 1950.
Jan (C.), 1er janvier 1950.
Crenn (J.), 1er janvier 1950.
Sevellec (R.), 1er janvier 1950.
Bezard (A.), 1er janvier 1950.

Secrétaires administratifs de 1re classe, 3e échelon.

MM.
Baron (J.), 1er janvier 1950 (1).
Belaye (H.), 1er janvier 1950.
Talarmin, 1er janvier 1950.
Kernegues (F.), 1er janvier 1950.
Donval (L.), 1er janvier 1950.
Galbas (P.), 1er janvier 1950.
Castanier (E.), 1er janvier 1950.
Bergon (J.), 1er janvier 1950.
Martin (H.), 1er janvier 1950.
Le Petit (J.), 1er janvier 1950.
Tanguy (F.), 1er janvier 1950.
Riou (F.), 1er janvier 1950.
Guennel (E.), 1er janvier 1950.
Brasset (P.), 1er janvier 1950.
Le Beltel (E.), 1er janvier 1950.
Provost (R.), 1er janvier 1950.
Kervigan, 1er janvier 1950.

Secrétaires administratifs de 1re classe, 1er échelon.

MM.
Lenormand (P.), 1er janvier 1950 (1).
Richard (V.), 1er janvier 1950.
Gauvin (E.), 1er janvier 1950.
Dorseuil (L.), 1er janvier 1950.
Langada (N.), 1er janvier 1950.
Kervarec (J.), 1er janvier 1950.
Le Brun (J.), 1er janvier 1950.
Le Coadou (A.), 1er janvier 1950
Le Hir (J.), 1er janvier 1950.
Tanguy (C.), 1er janvier 1950.
Rocchi (L.), 1er janvier 1950.
Portier (P.), 1er janvier 1950.
Peron (A.), 1er janvier 1950.
Roignant (M.), 1er janvier 1950.
Pipet (M.), 1er janvier 1950.
Le Touze (P.), 1er janvier 1950.
Le Bris (R.), 1er janvier 1950.
Le Hir (E.), 1er janvier 1950.
Monville (L.), 1er janvier 1950.
Limouzin (F.), 1er janvier 1950.

(1) Ancienneté dans le grade.

Secrétaires administratifs de 2e classe, 5e échelon.

MM.
Cazet (J.), 1er janvier 1950 (1).
Denoual (E.), 1er janvier 1950.
Le Pech (G.), 1er janvier 1950.
Corre (A.), 1er janvier 1950.
Quiniou (R.), 1er janvier 1950.
Calvar (J.), 1er janvier 1950.
Denis (M.), 1er janvier 1950.
Madec (V.), 1er janvier 1950.
Le Trocquer (E), 1er janvier 1950.
Savina (P.), 1er janvier 1950.
Blaise (F.), 1er janvier 1950.
Bovas (E.), 1er janvier 1950.
Malen'ant (P.), 1er janvier 1950.
Lenfant (A.), 1er janvier 1950.
Arhan (J.), 1er janvier 1950.
Le Bohec (P.), 1er janvier 1950.
Quebriac (F.), 1er janvier 1950.
Le Masson (F.), 1er janvier 1950.
Tonnerre (A.), 1er janvier 1950.
Vromet (C.), 1er janvier 1950.
Lozachmeur (H.), 1er janvier 1950.
Le Bars (P.), 1er janvier 1950.
Migne (M.), 1er janvier 1950.
Luccioni (A.), 1er janvier 1950.
Ferec (A.), 1er janvier 1950.
Mirre (G.), 1er janvier 1950.
Le Ny (L.), 1er janvier 1950.
Poinson (M.), 1er janvier 1950.
Bodenes (L.), 1er janvier 1950.
Phelep (R.), 1er janvier 1950.
Ilis (J.), 1er janvier 1950.
Ferrec (J.), 1er janvier 1950.
Madec (L.), 1er janvier 1950.
Gabriel (C.), 1er janvier 1950.
Lepretre (P.), 1er janvier 1950.
Le Guern (L.), 1er janvier 1950.
Bellec (F.), 1er janvier 1950.
Le Bihan (H.), 1er janvier 1950.
Damas (J.), 1er janvier 1950.
Dautel (F.), 1er janvier 1950.
Gouzien (P.), 1er janvier 1950.
Rionall (F.), 1er janvier 1950.
Stephan (J.), 1er janvier 1950.
Chauvin (E.), 1er janvier 1950.
Rigourd (E.), 1er janvier 1950.
Fillol (J.), 1er janvier 1950.

Secrétaires administratifs de 2e classe, 3e échelon.

MM.
Henry (E.), 1er janvier 1950 (1).
Pourre (A.), 1er janvier 1950.
Rimbaud (M.), 1er janvier 1950.
Le Visage (J.), 1er janvier 1950.
Paquis (L.), 1er janvier 1950.
Lacouture (R.), 1er janvier 1950.
Donnart (L.), 1er janvier 1950.
Prigent (Y.), 1er janvier 1950.
Le Guellec (P.), 1er janvier 1950.
Gonidec (E.), 1er janvier 1950.
Le Beux (P.), 1er janvier 1950.
Lissilour (J.), 1er janvier 1950.
Welch (G.), 1er janvier 1950.
Gilles (A.), 1er janvier 1950.
Filippi, 1er janvier 1950.
Leroux (G.), 1er janvier 1950.
Roussel (P.), 1er janvier 1950.
Loussouarn (A.), 1er janvier 1950.
Guillou (J.), 1er janvier 1950.
Nordey (E.), 1er janvier 1950.
Gloaguen (C.), 1er janvier 1950.
Fardin (E.), 1er janvier 1950.
Rannou, 1er janvier 1950.
Ferrant (J.), 1er janvier 1950.
Otz (A.), 1er janvier 1950.

Secrétaires administratifs de 2e classe, 1er échelon.

MM.
Le Pemp (M.), 16 décembre 1947 (1).
Jean-François (P.), 1er février 1948.

Secrétaires administratifs stagiaires.

MM.
Binard (G.), 6 janvier 1950 (1).
Ferragu (H.), 6 janvier 1950.
Le Corvaisier (A.), 6 janvier 1950.
Ganachaud (M.), 6 janvier 1950.
Geffroy (J.), 6 janvier 1950.
Stehhan (P.), 6 janvier 1950.
Simon (M.), 6 janvier 1950.
Guillevic, 6 janvier 1950.
Le Quere (Y), 1er février 1950.
Quellurus (M.), 2 février 1950.
Geffroy (P.), 27 février 1950.
Pouhaer (J.), 16 mars 1950.
Marzorati, 6 mai 1950.
Lessieux, 1er juin 1950.

(1) Ancienneté dans le grade.

COUR DES COMPTES

Audience solennelle du samedi 6 janvier 1951.

PRÉSIDENCE DE M. BRIN, *premier président.*

La cour des comptes s'est réunie dans sa grand'chambre, au palais de la rue Cambon, le samedi 6 janvier 1951, à quinze heures, sous la présidence de M. Brin, premier président.

Le premier président Brin s'est exprimé en ces termes:

Messieurs,

Les déclarations générales, qui viennent d'être prononcées, attestent, sous d'importantes réserves, la conformité entre les documents généraux retraçant l'exécution des services financiers et les arrêts de la cour sur les comptes des comptables.

Elles concernent les années 1941 à 1944, ainsi que les exercices correspondants.

Ces déclarations paraissent d'autant plus tardives que, dans son dernier rapport public, la cour a examiné les opérations des exercices 1948 et 1949, et parfois même de l'année 1950.

On ne saurait trop répéter qu'un tel décalage s'explique par la diversité des procédures suivies, d'une part, pour la vérification des dépenses budgétaires, et, d'autre part, pour l'établissement des comptes généraux sur lesquels vous venez de statuer.

Les dépenses du budget général et des principaux comptes spéciaux du Trésor sont contrôlées à l'aide des pièces qui en ont permis ou régularisé le payement. Ces pièces parviennent à la cour avec un décalage d'un à deux semestres; elles permettent à notre corps d'informer utilement les pouvoirs publics de ces constatations relatives au fonctionnement des principaux services de l'Etat. La cour ne cesse, d'ailleurs, de réduire, dans la mesure où ils dépendent d'elle, les délais qui s'écoulent entre la clôture d'un exercice et la vérification des pièces de dépenses qui le concernent. Ces délais sont aujourd'hui généralement inférieurs à dix-huit mois; ils sont parfois même ramenés à un an environ.

Par contre, les documents généraux qui doivent présenter la synthèse des opérations du Trésor ne peuvent être normalement arrêtés et soumis à votre contrôle que lorsqu'a été centralisé l'ensemble des comptes établis dans la métropole, ainsi que dans la France d'outre-mer et dans nos agences à l'étranger par les multiples ordonnateurs et comptables qui participent à l'exécution des services financiers de l'Etat.

Or, depuis le début de la guerre, cette centralisation s'est heurtée à de nombreux obstacles, qui n'ont pas été tous surmontés, notamment dans certaines parties de la France d'outre-mer.

Néanmoins, grâce aux dispositions de la loi du 9 décembre 1948 qui, conformément aux suggestions de la cour, ont prévu une procédure très allégée pour l'apurement des budgets de la période de 1940 à 1946 inclus, grâce aussi aux efforts constants et tenaces de la direction de la comptabilité publique, la production des documents généraux nécessaires pour le vote des lois de règlement s'est beaucoup accélérée.

Dans quelques semaines, la cour pourra prononcer les déclarations générales sur les gestions des années et exercices 1945 et 1946.

Sans doute, à partir de 1947, le droit commun reprend son empire. Les ministres doivent produire des comptes suivant la nomenclature même des budgets, c'est-à-dire par chapitres.

On peut espérer, cependant, que les déclarations générales de la cour n'en seront pas sensiblement retardées. En effet, les premiers volumes des comptes généraux de 1947 et 1948, retraçant les opérations de ces années, sont prêts et, en ce qui concerne le deuxième volume de ces mêmes comptes, concernant les opérations des exercices 1947 et 1948, présentées par ministères et section de ministères, il n'existe plus que des désaccords limités entre la comptabilité des ministères et celle de l'administration des finances. On peut donc prévoir, une fois l'accord réalisé, que les comptes des ministres présentés par chapitres seront transmis à la cour sans trop de délais.

Les opérations décrites dans les comptes sont soumises à certaines règles provenant de décrets, d'instructions et de circulaires. Sur la demande de la commission de précodification, la direction de la

comptabilité publique a entrepris une mise à jour et une codification de ces textes. C'est là une œuvre de longue haleine qui simplifiera grandement la tâche des comptables et du contrôle judiciaire.

Ce travail, une fois accompli, il faudra porter sa pensée plus loin et s'attaquer à la revision de la charte même de la comptabilité publique, c'est-à-dire du décret du 31 mai 1862. Ce texte est vénérable et son ancienneté lui confère un caractère quasi sacré. Il n'est pas sacré, il est vrai, à la manière des poèmes de Lefranc de Pompignan dont Voltaire disait: « sacrés ils sont car personne n'y touche ».

Bien des personnes, au contraire, sont amenées à se servir du décret du 31 mai 1862 mais elles n'y trouvent pas toujours ce qu'elles y cherchent car ce texte, dont nombre de parties ont résisté au temps, est tout à fait désuet en ce qui concerne la définition de deniers publics, la conception des budgets et du compte général de l'administration des finances et les attributions de la cour des comptes. En outre, il est muet et ne peut être que muet pour tout ce qui touche aux comptabilités industrielles et à la comptabilité administrative.

Nul doute qu'une semblable revision ne nécessite beaucoup de travail et d'efforts. La cour ne manquera pas, si elle en est sollicitée, d'y apporter sa collaboration.

La séance est levée.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1951

Ordre du jour du mardi 23 janvier 1951.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Nomination des membres des commissions générales, de la commission des immunités parlementaires et de la commission de comptabilité.

Listes des candidats aux commissions générales, à la commission des immunités parlementaires et à la commission de comptabilité, établies par les bureaux des groupes et remises au président de l'Assemblée nationale le 12 janvier 1951, en exécution de l'article 16 du règlement.

COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

MM. Alliot, Apithy, Benchennouf, Bergasse, Bergeret, Xavier Bouvier (Ille-et-Vilaine), Cartier (Marcel) (Drôme), Catrice, Chambeiron, Chausson, Chaze, Chevalier (Fernand) (Alger), Mme Degrond, MM. Denis (Alphonse) (Haute-Vienne), Duforest, Mlle Dupuis (José) (Seine), MM. Fabre, Gavini, Genest, Gervolino, Mme Ginollin, MM. Godin, Greffier, Guérin (Maurice) (Rhône), Hugues (Joseph-André) (Seine), Juge, Jules-Julien (Rhône), Julian (Gaston) (Hautes-Alpes), Lacoste, Lavergne, Leenhardt (Francis), Mme Le Jeune (Hélène), (Côtes-du-Nord), MM. Lespès, Marcellin, Mauroux, Mme Nédelec, M. Poimbœuf, Mme Poinso-Chapuis, MM. Rigal (Albert) (Loiret), Rougier, Taillade, Temple, Theetten, Weill-Raynal.

COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

MM. Aragon (d'), Augarde, Aumeran, Bardoux (Jacques), Paul Bastid, Betolaud, Bidault (Georges), Billoux, Biscarlet, Edouard Bonnefous, Bonte (Florimond), Bouhey (Jean), Mme Madeleine Braun, MM. Cachin (Marcel), Cayeux (Jean), Chambrun (de), Chastellain, Chevigné (de), Coste-Floret (Alfred) (Haute-Garonne), Pierre Cot, Dhers, Fajon (Etienne), Fonlupt-Esperaber, Gaborit, Gay (Franeisque), Giovoni, Gorse, Gouin (Félix), Jouve (Gérauds, Kuehn (René), Le Bail, Marie (André), Mayer (Daniel) (Seine), Moustier (de), Philip (André), Pourtalet, Rivet, Rosenblatt, Scherer (Marc), Schumann (Maurice) (Nord), Teitgen (Henri) (Gironde), Mme Vaillant-Couturier, MM. Vendroux, Viard.

COMMISSION DE L'AGRICULTURE

MM. Bas, Baurens, Becquet, Boccagny, Bocquet, Mme Boutard, MM. Charpentier, Delcos, Errecart, Farinez, Florand, Garavel, Ihuel, Kauffmann, Lalle, Lamarque-Cando, Lambert (Lucien) (Bouches-du-Rhône), Mme Lambert (Marie) (Finistère), MM. Laurens (Camille) (Cantal), Legendre, Lucas, Mabrut, Masson (Jean) (Haute-Marne), Mehaignerie, Montagnier, Moussu, Olmi, Paumier, Perdon (Hilaire), Pirot, Ponyet, Prigent (Tanguy) (Finistère), Rincent, Rochet (Waldeck), Roulon, Ruffe, Sesmaisons (de), Sourbet, Terpend, Tricart, Valay, Vée (Gérard), Vuillaume, Zunino.

COMMISSION DES BOISSONS

MM. Bas, Baurens, Bocquaux, Boulet (Paul), Mme Boutard, MM. Brillouet, Castera, Chantard, Chevalier (Fernand) (Alger), Delcos, Draveny, Dupuy (Marceau) (Gironde), Duquesne, Fabre, Gau, Gourdon, Gros, Guesdon, Guille, Guillou (Louis) (Finistère), Guyon (Jean-Raymond) (Gironde), Henault, Lalle, Lenormand, Liquard, Lante, Loustau, Martineau, Meunier (Pierre) (Côte-d'Or), Monin, Montagnier, Pourtier, Ponyet, Mme Reynaud, M. Ricou, Mme Roca, MM. Rochet (Waldeck), Schauffler (Charles), Sigrist, Sourbet, Thibault, Thoral, Toublanc, Zunino.

COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE

MM. André (Pierre), Anxionnaz, Arnal, Auban, Augarde, Bartolini, Bayrou, Bilat, Bouret (Henri), Bouvier-O'Cottereau (Mayenne), Bruyneel, Cadi (Abdelkader), Capdeville, Caron, Cherrier, Christiaens, Dassonville, Evrard, Fagon (Yves), Froment, Girardot, Guyot (Raymond) (Seine), Jeanmot, Joinville (Alfred Malleret), Labrosse, Lambert (Emile-Louis) (Doubs), Lecrivain-Servoz, Mme Le Jeune (Hélène), (Côtes-du-Nord), MM. Le Troquer (André), Manceau, Maurellet, Mekki, Mercier (André-François) (Deux-Sèvres), Michelet, Montel (Pierre), Nazi Boni, Raymond-Laurent, Taillade, Teitgen (Pierre) (Ille-et-Vilaine), Tillon (Charles), Tourné, Triboulet, Pierre Villon, Wasmer.

COMMISSION DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MM. Airoldi, Ballanger (Robert) (Seine-et-Oise), Baudry d'Asson (de), Bèche, Billères, Binot, Boutavant, Capitani (René), Cartier (Marcel) (Drôme), Cayol, Césaire, Mme Charbonnel, MM. Condat-Mahaman, Deixonne, Berdour, Mlle Dienesch, MM. Doutrellot, Dupuy (Marceau) (Gironde), Faraud, Farine (Philippe), Fauvel, Finet, Garaudy, Gau, Geoffre (de), Giovoni, Mmes Guérin (Lucie) (Seine-Inférieure), Herlzog-Cachin, MM. Hubert (Jean), Kir, Mlle Lamblin, Mme Lempereur, MM. Marie (André), Marin (Louis), Marlineau-Masson (Albert) (Loire), Ramonet, Rincent, Mlle Rumeau, MM. Signor, Simonnet, Thamier, Toublanc, Viatte.

COMMISSION DE LA FAMILLE, DE LA POPULATION ET DE LA SANTÉ PUBLIQUE

MM. Alliot, Amiot (Octave), Barbier, Barrot, Béné (Maurice), Bissol, Mlle Bosquier, MM. Boulet (Paul), Bouxom, Cayeux (Jean), Chassaing, Cordonnier, Dezarnaulds, Mme Douteau, MM. Doutrellot, Marc Dupuy (Gironde), Dutard, Mme François, MM. Frédet (Maurice), Gallet, Guilbert, Mme Herlzog-Cachin, MM. Lacaze (Henri), Macouin, Mazuez (Pierre-Fernand), Mora, Nisse, Noël (Marcel) (Aube), Olmi, Mmes Poinso-Chapuis, Rabaté, MM. Reeb, Regaudie, Ribeyre (Paul), Mme Roca, MM. Rochore, Rougier, Saki Mohamed Cheick, Savard, Segelle, Verges, Mme Vermeersch, M. Vuilhaume, Mlle Weber.

COMMISSION DES FINANCES

MM. Abelin, Aubry, Auguet, Barangé (Charles (Maine-et-Loire), Bilat, Blocquaux, Burlot, Charlot (Jean), Chevallier (Pierre) (Loire), Cogniot, Coste-Floret (Paul) (Hérault), Courant, Dagain, David (Marcel) (Landes), Denais (Joseph), Duclos (Jacques) (Seine), Dupraz (Jeannes), Marc Dupuy (Gironde), Dusseaulx, Gabelle, Gaillard, Garcia, Gozard (Gilles), Gresa (Jacques), Guesdon, Guyon (Jean-Raymond) (Gironde), Hugues (Emile) (Alpes-Maritimes), Jean-Moreau, Lamps, Laniel (Joseph), Lecourt, Martine, Mendès-France, Meunier (Pierre) (Côte-d'Or), Palewski, Paumier, Perdon (Hilaire), Petit (Guy) (Basses-Pyrénées), Ramette, Raynaud (Paul), Simonnet, Tinguy (de), Tourtaud, Truffaut.

COMMISSION DE L'INTÉRIEUR

MM. Allonneau, Badiou, Ballanger (Robert) (Seine-et-Oise), Bégoin, Benchennouf, Bentaleb, Ben Tounes, Borra, Cadi (Abdelkader), Cartier (Gilbert) (Seine-et-Oise), Cordonnier, Coste-Floret (Alfred) (Haute-Garonne), Cristofol, Cronzier, Delbos (Yvon), Djemad, Dreyfus-Schmidt, Fagon (Yves), Fiévez, Fonlupt-Esperaber, Ginestet, Guyomard, Lepervanche (de), Lescorat, L'Huillier (Waldeck), Marty (André), Mezerna, Mondon, Mont, Mouchet, Moustier (de), Petit (Albert) (Seine), Pierre-Gronès, Quilici, Rabier, Reille-Soult, Rencurel, Rigal (Eugène) (Seine), Schaff, Serre, Small, Mme Sportisse, MM. Very (Emmanuel), Wagner.

COMMISSION DE LA JUSTICE ET DE LÉGISLATION

Mlle Archimède, M. Badie, Mme Barlide (Denise) (Loire), MM. Berger, Bourhont, Charnant, Charpin, Chaulard, Citerne, Courant, Defos du Rau, Delahoudre, Depreux (Edouard), Desjardins, Dominjon, Gallet, Gaty-Gasparron, Garet, Mme Ginollin, MM. Gourdon, Grimaud, Julian (Gaston) (Hautes-Alpes), Kriegel-Valrimont, Kuehn (René), Lacaze (Henri), Marty (André), Médecin, Minjoz, Montillot, Moro-Giafferri (de), Noguères, Péron (Yves), Pommadère, Ramarony, Rollin (Louis), Roques, Mme Schell, MM. Silvandre, Sissoko (Fily-Dabo), Tinaud (Jean-Louis), Toujas, Valentino, Viellette (Maurice), Wasmer.

COMMISSION DE LA MARINE MARCHANDE ET DES PÊCHES

MM. Aubame, Audeguil, Ben Aly Chérif, Bergasse, Bianchini, Bisgol, Cance, Capdeville, Cayol, Cermolacce, Chaban-Delmas, Chevallier (Louis) (Indre), Coudray, Bassonville, Fayet, Félix, Félix-Tchicaya, Gaborit, Gavini, Gosnat, Gouge, Gros, Guiguen, Guilbert, Guitton, Hamon (Marcel), Henneguelle, Laurelli, Lepervanche (de), Liénard, Mazier, Michaud (Louis) (Vendée), Mora, Orvoen, Pantaloni, Prigent (Robert) (Nord), Ramarony, Reeb, Rencurel, Rousseau, Schmitt (René) (Manche), Siefridt, Signor, Yvon.

COMMISSION DES MOYENS DE COMMUNICATION ET DU TOURISME

MM. Allonneau, Anxionnaz, Arnal, Babet (Raphaël), Bachelet, Barbier, Barel, Barthélémy, Beauquier, Béné (Maurice), Bianchini, Bour Bouret (Henri), Xavier-Bouvier (Ille-et-Vilaine), Cartier (Marius) (Haute-Marne), Chevallier (Louis) (Indre), Mme Chevrin, MM. Couston, Devinat, Dufour, Dutard, Faraud, Geoffre (de), Hugues (Joseph-André) (Seine), Hulin, Livry-Level, Mariel (Louis), Médecin, Midol, Mocquet, Morand, Noël (Marcel) (Aube), Penoy, Peytel, Pineau, Poumadère, Regaudie, Mme Reynaud, MM. Ricou, Saravane Lambert, Schaff, Schmitt (Robert) (Haute-Vienne), Schmitt (Albert) (Bas-Rhin), Vergès.

COMMISSION DES PENSIONS

MM. Amiot (Octave), Asseray, Auban, Badie, Barrachin, Baylet, Bégouin, Ben Aly Chérif, Casanova, Cnaze, Cherrier, Mme Chevrin, MM. Darou, Devemy, Dixmier, Djemad, Douala, Draveny, Duclos (Jean) (Seine-et-Oise), Durroux, Forcinal, Mme Guérin (Rose) (Seine), MM. Hulin, Lambert (Emile-Louis) (Doubs), Laribi, Le Coutalier, Macouin, Maillocheau, Mamba Sano, Mekki, Mouchet, Mouton, Moynet, Nazi Boni, Mme Péri, MM. Poirot (Maurice), Rosenblatt, Roucaute (Roger) (Ardèche), Said Mohamed Cheikh, Theetten, Touchard, Tourné, Villard, Mlle Weber.

COMMISSION DE LA PRESSE

MM. Astier de La Vigerie (d'), Barel, Barrot, Baylet, Bichet, Biscarlet, Bouhey (Jean), Brault, Brusset (Max), Chaban-Delmas, Mme Degroud, MM. Desson, Dreyfus-Schmidt Félix, Mme Galicier, MM. Gaty-Gasparrou, Godin, Gosset, Grenier (Fernand), Guillon (Jean) (Indre-et-Loire), Hugonnier, Hulin-Desgrées, Jouve (Géraud), Kriegel-Valrimont, Mlle Lamblin, MM. Lefèvre-Pontalis, Mallez Mercier (André-François) (Deux-Sèvres), Jean Meunier (Indre-et-Loire), Mont, Noël (André) (Puy-de-Dôme), Noguères, Pierrard, Poimbœuf, Pourtier, Ramonet, Riveil, Saravane Lambert, Schauffler (Charles), Terpend, Terrenoire, Thuillier, Verneyras, Wagner.

COMMISSION DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

MM. Babet (Raphaël), Bèche, Bessac, Beugniez, Bouvier-O'Cottereau (Mayenne), Camphin, Cartier (Marius) (Haute-Marne), Christiaens, Couston, Degoulte, Deixonne, Denis (André) (Dordogne), Mme Duvernois, MM. Elain, Fievez, Finet, Furaud, Gernez, Goudoux, Mme Guérin (Rose) (Seine), MM. Jules-Julien (Rhône), Krieger (Alfred), Labrosse, Le Sciellour, Lespès, Loustau, Mallez, Maton, Mazel, Michel, Moynet, Mudry, Ouedraogo Mamadou, Peyrat, Peytel, Poulain, Ramadier, Roucaute (Gabriel) (Gard), Sauder, Mme Schell, MM. Schmidt (Robert) (Haute-Vienne), Sion, Smaïl, Védrines.

COMMISSION DE LA RECONSTRUCTION ET DES DOMMAGES DE GUERRE

MM. Aku, Brault, Brillouët, Caillavet, Calas, Caron, Chevallier (Pierre) (Loiret), Coudray, Crouzier, Darou, Dezarnaulds, Elain, Farinez, Fauvel, Fouyet, Garavel, Garet, Gautier, Gouge, Guiguen, Guitton, Halbout, Hénault, Lareppe, Le Coutalier, Lenormand, Levindrey, Michaut (Victor) (Seine-Inférieure), Midol, Mondon, Mme Nautré, MM. Nisse, Poirot (Maurice), Poulain, Prigent (Robert) (Nord), Prot, Rigal (Albert) (Loiret), Schmitt (René) (Manche), Siefridt, Sigrist, Thiriet, Triboulet, Wolf, Yvon.

COMMISSION DU SUFFRAGE UNIVERSEL, DU RÈGLEMENT ET DES PÉTITIONS

MM. Barrachin, Paul Bastid, Beauquier, Bétolaud, Bichet, Blanchet, Edouard Bonnefous, Bour, Brusset (Max), Castellani, Chambrun (de), Cristofol, Defos du Rau, Delachenal, Delbos (Yvon), Desson, Duclos (Jacques) (Seine), Dumet (Jean-Louis), Dupraz (Joannès), Mlle Dupuis (José) (Seine), MM. Duveau, Gineslet, Girard, Guille, Hugonnier, Hussel, Jeanmot, Joubert, Lamine-Guèye, Legendre, Maton, Mazuez (Pierre-Fernand), André Mercier (Oise), Minjoz, Monjaret, Péron (Yves), Mme Germaine Peyroles, MM. Rigal (Eugène) (Seine), Roques, Senghor, Mme Sportisse, MM. Teitgen (Pierre) (Ille-et-Vilaine), Pierre Villon, Weill-Raynal.

COMMISSION DES TERRITOIRES D'OUTRE-MER

M. Aku, Mlle Archimède, MM. Arthaud, Barthélémy, Benoist (Charles), Boccagny, Caillavet, Castellani, Cermolacce, Césaire, Chevigné (de), Citerne, Coste-Floret (Paul) (Hérault), Damas, Devemy, Devinat, Diallo (Yacine), Mme Douteau, MM. Dumas (Joseph), Duveau, Frédéric-Dupont, Gérardot, Gorse, Greffier, Guisson (Henri), Horma Ould Babana, Jaquet, Juge, Juglas, July, Lambert (Lucien) (Bouches-du-Rhône), Lamine-Guèye, Laurelli, Mme Lefebvre (Francine) (Seine), MM. Malbrant, Monin, Ninine, Oopa Pouvanaa, Tony Révillon, senghor, Silvandre, Solinhac, Temple, Thibault.

COMMISSION DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

MM. André (Pierre), Asseray, Béranger (André), Bessac, Beugniez, Bonnet, Bouxom, Capitant (René), Chassaing, Mme Claeys, MM. Costes (Alfred) (Seine), Croizat, Mme Darras, MM. Degoulte, Delachenal, Denis (Alphonse) (Haute-Vienne), Deshors, Duprat (Gérard), Duquesne, Durroux, Fayet, Genest, Gervolino, Guérin (Maurice) (Rhône), Joubert, Kir, Laribi, Laurent (Augustin) (Nord), Mmes Lefebvre (Francine) (Seine), Lempereur, MM. Mazier, Meck, Musmeaux, Mme Nédelec, MM. Ninine, Ouedraogo Mamadou, Patinaud, Paul (Gabriel) (Finistère), Mlle Prévert, MM. Renard, Segelle, Sion, Valentino, Viatle.

COMMISSION DES IMMUNITÉS PARLEMENTAIRES

MM. Aubame, Bartolini, Mme Madeleine Braun, MM. Chambeiron, Coste-Floret (Alfred) (Haute-Garonne), Delcos, Desjardins, Diallo (Yacine), Draveny, Farine (Philippe), Grimaud, Malbrant, Mallez, Mazuez (Pierre-Fernand), Moro-Giafferri (de), Petit (Guy) (Basses-Pyrénées), Pierrard, Pronteau, Ricou, Roques, Teitgen (Henri) (Gironde), Tourné.

COMMISSION DE COMPTABILITÉ

MM. Aubry, Bour, Bouvier-O'Cottereau (Mayenne), Draveny, Dufour, Dumas (Joseph), Gaty-Gasparrou, Julian (Gaston) (Hautes-Alpes), André Mercier (Oise), Monin, Mlle Prévert.

Listes électorales des membres des groupes politiques.

Erratum au *Journal officiel* (lois et décrets) du mercredi 10 janvier 1951 : page 398, 2e colonne, groupe des indépendants d'outre-mer, à la fin de cette rubrique ajouter la mention :

« *Le président du groupe,* « L.-S. SENGHOR ».

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1951

Ordre du jour du mardi 23 janvier 1951.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Réponses des ministres aux questions orales suivantes :

I — M. Paul-Emile Descomps expose à M. le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, la situation angoissante du département du Gers, presque totalement privé de l'apport des eaux du canal de la Neste depuis plusieurs mois, par suite des détériorations subies par le canal sur une longueur de plus de 200 mètres aux environs du village de Hèches (Hautes-Pyrénées); signale les inconvénients qui résultent de cet état de choses; 1° rationnement de l'eau dans les villes où l'adduction est réalisée par le pompage dans les rivières; 2° craintes au sujet de l'état sanitaire de la population; 3° arrêt quasi total du travail dans les minoteries; 4° difficultés d'abreuver les troupeaux des riverains; 5° impossibilité de lutte efficace contre l'incendie; attire son attention sur les protestations émises par divers représentants des collectivités locales: conseillers généraux, maires, conseils municipaux, au sujet des moyens dérisoires mis en œuvre par les services des ponts et chaussées pour la reconstruction du canal; et demande quelles mesures il compte prendre pour que la situation normale soit rétablie au plus tôt (n° 162). (Question transmise par M. le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme à M. le ministre de l'agriculture.)

II. — M. Héline demande à M. le ministre de la défense nationale si les dispositions de la loi du 5 avril 1946 sur le dégagement des cadres des militaires de carrière ont bien été observées; expose que l'article 3 de cette loi indique que celle-ci ne comporte aucun caractère disciplinaire à l'égard de ceux auxquels elle s'est appliquée, mais qu'en fait, il semble qu'il y ait eu remplacement plutôt que dégagement; et demande: 1° quelles furent, dans ces conditions, les économies invoquées et recherchées comme but final de l'opération et quel fut celui-ci; 2° quelles sont les intentions du ministre de la défense nationale pour le rappel à l'activité des officiers dégagés des cadres et n'ayant pas atteint la limite d'âge de leur grade; 3° quelles sont les dispositions prises pour le calcul de la retraite des officiers dégagés des cadres et qui ne peuvent faire l'objet d'un rappel à l'activité; 4° s'il a été envisagé que ces officiers pourraient effectuer des versements leur permettant d'atteindre le maximum d'annuités liquidables pour la retraite d'ancienneté; 5° quelles sont les dispositions prises pour l'application des articles 27 et 16 de la loi du 5 avril 1946 concernant l'avancement dans les réserves des officiers dégagés des cadres; 6° quelle est la suite donnée à la volonté exprimée par l'Assemblée nationale le 9 mai 1950 de voir réaliser la revalorisation des soldes de dégagement; 7° ce qui sera fait, en particulier, en faveur des aviateurs placés en congé de personnel navigant (n° 176).

III. — Mme Devaud demande à M. le ministre de la défense nationale de vouloir bien préciser quelle interprétation il faut donner à l'article 5 de la loi n° 50-1478 du 30 novembre 1950, la position prise par le Gouvernement à l'Assemblée nationale paraissant en contradiction avec les déclarations faites devant le Conseil de la République (n° 179).

IV. — M. Marius Moutet demande à M. le ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés: 1° comment il entend régler les dommages de guerre en faveur des Français qui sont obligés d'abandonner leurs domaines ou leurs entreprises dans les pays d'Indochine, soit en raison des dommages causés, soit par impossibilité de leur garantir la sécurité de leur exploitation; 2° dans quelles conditions ces dommages de guerre pourraient être transférés soit en France, soit dans d'autres territoires d'outre-mer; 3° quel est le montant des dommages de guerre qui ont été jusqu'à présent payés; 4° à qui ces dommages de guerre ont été payés, et pour quel montant, pour les attributaires des sommes supérieures à 17 millions de francs (n° 177).

V. — M. Berlaud expose à M. le ministre de l'intérieur que les informations parues dans la presse en fin novembre 1950 relatives à la pollution des eaux consommées par la population de la région parisienne ont jeté un certain émoi parmi les habitants des départements de la Seine, Seine-et-Oise et de la Seine-et-Marne; qu'il conviendrait d'abord de prendre des mesures législatives ou réglementaires pour permettre une action efficace aux collectivités intéressées, désarmées par la dispersion et l'insuffisance des réglementations actuelles; qu'une étude est indispensable qui reprendrait tout le problème et permettrait de prendre des mesures réglementaires ou législatives nécessaires et d'instituer un véritable code de la protection des eaux; et demande: 1° ce qui a pu être fait dans cette voie; 2° quel est son avis sur les considérations développées dans le vœu de l'académie de médecine du 28 novembre 1950; 3° s'il pourrait se concerter sur les points qu'évoque la présente question orale avec MM. les ministres de la santé publique, de la reconstruction et de l'urbanisme, afin qu'ils puissent se mettre d'accord avec lui sur les réponses à faire, celles-ci étant en rapport avec les attributions respectives de leurs départements (n° 182). (Question transmise par M. le ministre de l'intérieur à M. le ministre de la santé publique et de la population.)

2. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (reconstruction et urbanisme). (N°s 849, année 1950, et 32, année 1951. — M. Jean-Marie Grenier, rapporteur.)

3. — Discussion de la question orale avec débat suivante: M. Couinaud rappelle à M. le ministre du travail et de la sécurité sociale les engagements qu'il a pris le 21 mars 1950 au Conseil de la République, et lui demande quelles mesures il compte prendre pour réformer le régime de la sécurité sociale afin d'éviter, dans l'intérêt même des assujettis, les abus et les erreurs déjà signalés.

4. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à modifier les articles 64 et 64 *a* du livre II du code du travail, pour mettre ces textes en harmonie avec les dispositions de l'ordonnance du 2 novembre 1945, relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers. (N°s 783, année 1950, et 20, année 1951. — M. Tharradin, rapporteur.)

Les billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

1er étage. — Depuis M. Boulangé, jusques et y compris M. Chambriard.

Tribunes. — Depuis M. Champeix, jusques et y compris M. Driant.

Liste des rapporteurs spéciaux de la commission des finances.

A. — *Dépenses civiles (Budget général).*

Présidence du conseil (services administratifs de presse, Journaux officiels, commissariat général au plan, coopération économique européenne): M. André Diethelm.

Services de la défense nationale: M. Avinin.

Affaires étrangères (affaires étrangères, haut commissariat de la République en Sarre, affaires allemandes et autrichiennes): M. Jean Maroger.

Affaires économiques: M. Fléchet.

Agriculture: M. de Montalembert.

Anciens combattants et victimes de la guerre: M. Chapalain.

Education nationale: M. Auberger.

Education nationale (jeunesse et sports, arts et lettres): M. Debû-Bridel.

Finances: M. Pauly.

France d'outre-mer: M. Saller.

Industrie et commerce: M. Duchet.

Intérieur: M. Jacques Masteau.

Justice: M. Emilien Lieutaud.

Reconstruction et urbanisme: M. Jean-Marie Grenier.

Santé publique et population: M. Clavier.

Travail et sécurité sociale: M. Demusois.

Travaux publics et transports. — 1° Travaux publics, transports et tourisme: M. Albert Lamarque; 2° Marine marchande: M. Courrière; 3° Aviation civile et commerciale: M. Maurice Walker.

B. — *Dépenses civiles (Budgets annexes).*

Caisse nationale d'épargne, postes, télégraphes et téléphones: M. Sclafer.

Imprimerie nationale, Légion d'honneur, ordre de la Libération, monnaies et médailles: M. Litaise.

Radiodiffusion française: M. Minvielle.

Prestations familiales agricoles: M. de Montalembert.

C. — *Dépenses militaires (Budget général).*

I. — Section commune: M. Pierre Boudet.
II. — Air: M. Pellenc.
III. — Guerre: M. Pierre Boudet.
IV. — Marine: M. Courrière.
V. — France d'outre-mer: M. Ignacio-Pinto.

D. — *Dépenses militaires (Budgets annexes).*

Constructions aéronautiques: M. Pellenc.

Constructions et armes navales: M. Courrière.

Fabrications d'armement, service des essences, service des poudres: M. Alric.

Commission des finances.

Séance du vendredi 12 janvier 1951.

Présents. — MM. Alric, Auberger, Avinin, Berthoin (Jean), Boudet (Pierre), Clavier, Courrière, Debû-Bridel (Jacques), Diethelm (André), Duchet (Roger), Grenier (Jean-Marie), Ignacio-Pinto (Louis), Emilien Lieutaud, Litaise, Maroger (Jean), Marrane, Jacques Masteau, Montalembert (de), Pellenc, Rouberl (Alex), Sclafer.

Suppléant — M. Aubert (de M. Pauly).

Assistait, en outre, à la séance. — M. Bollfraud (au titre de la commission des affaires étrangères).

Convocations de sous-commissions.

Conformément à l'article 18 du règlement:

1° La sous-commission chargée de suivre et d'apprécier la mise en œuvre de la convention de coopération économique européenne et du programme de relèvement européen est convoquée pour se constituer le mardi 23 janvier 1951, à la première suspension de la séance publique (local n° 261);

2° La sous-commission chargée de suivre et d'apprécier la gestion des entreprises industrielles nationalisées et des sociétés d'économie mixte est convoquée pour se constituer le mercredi 31 janvier 1951, à quinze heures (local n° 346);

3° La sous-commission chargée de suivre et de contrôler d'une façon permanente l'emploi des crédits affectés à la défense nationale est convoquée pour se constituer le mercredi 31 janvier 1951 à seize heures (local de la commission des finances).

INFORMATIONS
RELATIVES
A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du mardi 23 janvier 1951.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion de la proposition de résolution de M. Alfred Bour, président de la commission du règlement et des pétitions, au nom de la commission, tendant à inviter l'Assemblée nationale à modifier et compléter l'article 11 relatif aux incompatibilités de la loi du 6 janvier 1950 portant modification et codification des textes relatifs aux pouvoirs publics. (Nos 292 et 312, année 1950. — M. Paul Simon, rapporteur.)

2. — Discussion de la proposition de MM. Jousselin, de Peretti et des membres du groupe du mouvement républicain populaire, tendant à l'institution d'une comptabilité sociale de l'Union française. (Nos 189 et 317, année 1950. — M. de Peretti, rapporteur. — Avis de la commission des affaires sociales, M. Borrey, rapporteur.)

3. — Discussion de la proposition de M. Jousselin tendant à inviter le Gouvernement à faire dresser le bilan économique de chacun des pays d'outre-mer de l'Union française. (Nos 172, année 1949 et 314, année 1950. — M. Rosfelder, rapporteur.)

4. — Discussion de la proposition de MM. Zinsou et Hazoumé et des membres du groupe des indépendants d'outre-mer, tendant à inviter le Gouvernement à inscrire dans son plan d'équipement et de modernisation des territoires d'outre-mer la construction d'un aérodrome à caractère impérial sur la côte du Benin et à le placer à Cotonou. (Nos 165, année 1949 et 313, année 1950. — M. Sylvestre, rapporteur et 320, année 1950. — Avis de la commission de la défense de l'Union française. — M. Georget, rapporteur.)

INFORMATIONS
RELATIVES
AU CONSEIL ECONOMIQUE

Convocations de commissions.

Mardi 16 janvier 1951.

Dix heures.

COMMISSION DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ ET DE LA POPULATION

Ordre du jour.

Proposition de résolution présentée, au nom du groupe de l'artisanat, par M. Courrière et tendant à définir la situation de certaines catégories de producteurs.

A onze heures. — Audition d'un représentant de M. le ministre des finances et d'un représentant du ministre du travail au sujet de l'aménagement et de l'amélioration possible des prestations familiales.

Quinze heures.

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE NATIONALE

Ordre du jour.

Relations économiques franco-allemandes.

Audition demandée: M. Calvet, directeur général de l'office des changes, représentant de la France au comité de direction de l'Union européenne des payements, sur la crise des payements allemands au sein de cet organisme.

Mercredi 17 janvier 1951.

Dix heures trente.

COMMISSIONS RÉUNIES DES TRANSPORTS, DES P. T. T. ET DU TOURISME ET DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Ordre du jour.

Le problème de la construction navale.

Audition de M. le président de la chambre syndicale des constructions de navires et des machines marines.

Jeudi 18 janvier 1951.

Neuf heures trente.

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour.

Situation de la production agricole dans les territoires d'outre-mer.

Neuf heures trente.

COMMISSION DE L'AGRICULTURE

Ordre du jour.

Etude de l'ampleur et des causes de la disparité entre les prix agricoles et les prix industriels.

Dix heures trente.

COMMISSION DU COMMERCE ET DE LA DISTRIBUTION

Ordre du jour.

Examen du projet de rapport et d'avis présentés par M. Bamberger sur le statut du commerce.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Avis de concours pour le recrutement de conducteurs de chantiers des ponts et chaussées dans le département des Côtes-du-Nord.

Un concours pour le recrutement de trois conducteurs de chantiers stagiaires des ponts et chaussées aura lieu à Saint-Brieuc le lundi 26 février 1951 et jours suivants.

Date limite d'inscription: 31 janvier 1951.

Renseignements (programme des épreuves, constitution du dossier) seront envoyés sur demande adressée à l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, 3, place Général-de-Gaulle, à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.

Avis aux importateurs relatif à l'abrogation de la réglementation concernant les colis familiaux.

Est abrogée, en ce qui concerne les importations de provisions de ménage et de colis familiaux, la réglementation édictée par les avis aux importateurs parus au *Journal officiel* des 7 juin 1945, 26 septembre 1945 et 7 octobre 1948, prise en application de l'ordonnance du 6 juin 1945, n° 45-1124.

Demeurent toutefois admis, sans formalités au regard de la réglementation sur le contrôle du commerce extérieur et des changes et le cas échéant, sans permis spécial de déblocage, les envois ci-après en provenance de l'étranger:

Envois isolés adressés gratuitement par des particuliers à d'autres particuliers;

Provisions de ménage accompagnant les personnes séjournant ou s'établissant en France, ne dépassant pas au maximum 50 kg par importateur, sans supplément familial.

Sont également dispensés des formalités de blocage et de rationnement les importations de l'espèce en provenance de nos territoires d'outre-mer et des Etats associés d'Indochine. Cette dernière dérogation s'applique, sans limitation de quantité, à tous les envois dépourvus de caractère commercial.

Statistique mensuelle des vins mois de novembre 1950.

Rectificatif au *Journal officiel* du 19 décembre 1950: page 12911, titre « Quantités de vins soumises au droit de circulation », sous-titre « Total », ligne « Mayenne », colonne « Antérieurs », au lieu de « 6.762 », lire: « 7.762 »; titre « Quantités de vins soumises au droit de circulation », sous-titre « Vins de consommation courante », ligne « Morbihan », colonne « Total », au lieu de: « 59.872 », lire: « 59.972 ».

Relevé par département de la récolte des vins (année 1950).

Rectificatif au *Journal officiel* du 19 décembre 1950:

Page 12904, titre « Superficie des vignes en production », colonne « Vins à A. O. C. », ligne « Loire », au lieu de « néant », lire: « 8 »; ligne « Loire (Haute-) », au lieu de: « 8 », lire: « néant ».

Page 12905, colonne « Récolte de l'année précédente », ligne « Aude », au lieu de: « 3.971.581 », lire: « 3.973.581 ».

Ministère de la France d'outre-mer.

Avis de délibération du grand conseil de l'Afrique occidentale française tendant à modifier la quotité des droits de douane sur les céréales.

Le grand conseil de l'Afrique occidentale française a adopté dans sa séance du 17 octobre 1950 une délibération tendant à modifier les droits de douane sur les céréales.

Conformément aux prescriptions de la loi du 13 avril 1928 sur le régime douanier des territoires d'outre-mer, il doit être statué sur cette délibération dans les trois mois par décret pris sur proposition du ministre de la France d'outre-mer, après avis du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre de l'industrie et du commerce et du ministre de l'agriculture.

Le délai court du 4 janvier 1951.

DÉLIBÉRATION

Le grand conseil de l'Afrique occidentale française,

Vu l'article 42 de la loi du 29 août 1947 soumettant les délibérations du grand conseil de l'Afrique occidentale française au régime de la loi du 13 avril 1928 et des décrets pris pour son application;

Vu la délibération du 26 juin 1950 relative à l'institution du tarif douanier de l'Afrique occidentale française;

Vu l'article 25 de l'arrêté du 31 mai 1930 modifié par l'arrêté du 23 juillet 1938 réorganisant les chambres de commerce de l'Afrique occidentale française;

Adopte dans sa séance du 17 octobre 1950 la délibération dont la teneur suit:

Article unique. — Le tableau annexé à la délibération du 26 juin 1950 instituant le nouveau tarif douanier de l'Afrique occidentale française est modifié comme suit:

NUMÉRO de la nomenclature générale et du tarif de l'A. O. F.	DÉSIGNATION DES PRODUITS	NUMÉRO du tarif métropolitain.	UNITÉ de perception	TARIF d'entrée. — Quotité du droit de douane (tarif minimum) (A).
				p. 100.
02-51	Froment, épeautre et méteil	93	Valeur.	2
02-52	Seigle	94	Valeur.	2
02-53	Orge	95	Valeur.	2
02-54	Avoine	96	Valeur.	2
02-56	Maïs	98	Valeur.	2
02-57	Sarrazin	99	Valeur.	2
02-58	Millet ou mil, alpiste et autres céréales	100	Valeur.	2

Fait et délibéré en séance publique.

Dakar, le 17 octobre 1950.

Le président du grand conseil,
DELAFOSSE.

Avis de délibération du grand conseil de l'Afrique occidentale française en date du 24 octobre 1950 instituant le régime de l'admission temporaire des cartons destinés à la fabrication des emballages.

Le grand conseil de l'Afrique occidentale française a adopté sans sa séance du 24 octobre 1950 une délibération tendant à compléter les dispositions du chapitre XXIII du décret du 1er juin 1932 portant réglementation du service des douanes dans ledit territoire.

Conformément aux prescriptions de la loi du 13 avril 1928 sur le régime douanier des territoires d'outre-mer, il doit être statué sur cette délibération dans les trois mois par décret pris sur proposition du ministre de la France d'outre-mer, après avis du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre de l'industrie et du commerce et du ministre de l'agriculture.

Le délai court du 4 janvier 1951.

DÉLIBÉRATION

Le grand conseil de l'Afrique occidentale française,

Vu l'article 42 de la loi n° 47-1629 du 29 août 1947 soumettant des délibérations du grand conseil de l'Afrique occidentale française au régime de la loi du 13 avril 1928 sur le régime douanier des territoires d'outre-mer et des décrets pris pour son application;

Vu le décret du 1er juin 1932 portant réglementation du service des douanes en Afrique occidentale française et les textes qui l'ont modifié;

Vu l'article 25 de l'arrêté du 31 mai 1930 modifié par l'arrêté du 23 juillet 1938, réorganisant les chambres de commerce de l'Afrique occidentale française;

A pris dans sa séance du 24 octobre 1950 la délibération dont la teneur suit:

Art. 1er. — Le chapitre XXIII du décret du 1er juin 1932 (admission temporaire) est ainsi complété:

« *Art. 130 quater.* — Le bénéfice de l'admission temporaire est étendu aux cartons utilisés à la confection d'emballages destinés à la réexportation des marchandises de production locale ou extraites d'entrepôt. »

Art. 2. — Des arrêtés du gouverneur général fixeront les modalités d'application de ce régime.

Fait et délibéré en séance publique.

Dakar, le 24 octobre 1950.

Le président,
DELAFOSSE.

Avis de délibération de la commission permanente du grand conseil de l'Afrique occidentale française tendant à modifier la quotité du droit de douane sur les tissus de coton teints.

La commission permanente du grand conseil de l'Afrique occidentale française a adopté, dans sa séance du 3 novembre 1950, une délibération tendant à modifier la quotité du droit de douane sur les tissus de coton teints.

Conformément aux prescriptions de la loi du 13 avril 1928 sur le régime douanier des territoires d'outre-mer, il doit être statué sur cette délibération dans les trois mois par décret pris sur proposition du ministre de la France d'outre-mer, après avis du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre de l'industrie et du commerce, et du ministre de l'agriculture.

Le délai court du 4 janvier 1951.

DÉLIBÉRATION

Le grand conseil de l'Afrique occidentale française,

Vu l'article 64 de la loi n° 47-1629 du 29 août 1947;

Vu la délibération du 26 juin 1950 relative à l'institution du tarif douanier de l'Afrique occidentale française;

Vu l'article 23 de l'arrêté du 31 mars 1930, modifié par l'arrêté du 25 juillet 1938 réorganisant les chambres de commerce de l'Afrique occidentale française;

Vu la délégation du grand conseil en date du 1er novembre,

Adopte dans sa séance du 3 novembre 1950 la délibération dont la teneur suit:

Article unique. — Le tableau annexé à la délibération du 26 juin 1950 est modifié comme suit:

NUMÉRO de la nomenclature générale et du tarif de l'A. O. F.	DÉSIGNATION DES PRODUITS	NUMÉRO du tarif métropolitain.	UNITÉ de perception.	TARIF d'entrée. — Quotité du droit de douane (tarif minimum) (A).
				p. 100.
1217 — *a* 3	Tissus de coton: Teints: Pesant 500 grammes et plus au mètre carré.	973 C	Valeur.	20
	Pesant moins de 500 grammes au mètre carré	974 D	Valeur.	20

Fait et délivré en commission permanente.

Le président du grand conseil,
DELAFOSSE.

Avis de délibération de la commission permanente du grand conseil de l'Afrique occidentale française tendant à modifier la quotité du droit de douane sur les sucres.

La commission permanente du grand conseil de l'Afrique occidentale française a adopté dans sa séance du 3 novembre 1950 une délibération tendant à modifier la quotité du droit de douane sur les sucres.

Conformément aux prescriptions de la loi du 13 avril 1928 sur le régime douanier des territoires d'outre-mer, il doit être statué sur cette délibération dans les trois mois par décret pris sur proposition du ministre de la France d'outre-mer, après avis du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre de l'industrie et du commerce et du ministre de l'agriculture.

Le délai court du 4 janvier 1951.

DÉLIBÉRATION

La commission permanente du grand conseil de l'Afrique occidentale française,

Vu l'article 64 de la loi n° 47-1629 du 29 août 1947;

Vu la délibération du 26 juin 1950 relative à l'institution du tarif douanier de l'Afrique occidentale française;

Vu l'article 23 de l'arrêté du 31 mars 1939, modifié par l'arrêté du 25 juillet 1938 réorganisant les chambres de commerce de l'Afrique occidentale française;

Vu la délégation du grand conseil en date du 1er novembre,

Adopte dans sa séance du 3 novembre 1950 la délibération dont la teneur suit:

Article unique. — Le tableau annexé à la délibération du 26 juin 1950 est modifié comme suit:

NUMÉRO de la nomenclature générale et du tarif de l'A. O. F.	DÉSIGNATION DES PRODUITS	NUMÉRO du tarif métropolitain.	UNITÉ de perception.	TARIF d'entrée. — Quotité du droit de douane (tarif minimum) (A).
				p. 100.
0121	Sucres de betteraves, de canne et sucres analogues (saccharine).			
0121 *a*	Sucres bruts, y compris vergeoise	167 A	Valeur.	12
0121 *b*	Sucres raffinés ou agglomérés, y compris candis.	167 B	Valeur.	12

Fait et délivré en commission permanente,

Dakar, le 3 novembre 1950.

Le président du grand conseil,
DELAFOSSE.

Avis de délibération de la commission permanente du grand conseil de l'Afrique occidentale française en date du 3 novembre 1950 instituant le régime de l'admission temporaire des tabacs bruts destinés à la transformation en tabacs fabriqués en vue de la réexportation.

La commission permanente du grand conseil de l'Afrique occidentale française a adopté, dans sa séance du 3 novembre 1950, une délibération tendant à compléter les dispositions du chapitre XXIII du décret du 1er juin 1932 portant réglementation du service des douanes dans ledit territoire.

Conformément aux prescriptions de la loi du 13 avril 1928 sur le régime douanier des territoires d'outre-mer, il doit être statué sur cette délibération dans les trois mois par décret pris sur proposition du ministre de la France d'outre-mer, après avis du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre de l'industrie et du commerce et du ministre de l'agriculture.

Le délai court du 4 janvier 1951.

DÉLIBÉRATION

La commission permanente du grand conseil de l'Afrique occidentale française,

Vu l'article 64 de la loi n° 47-1629 du 29 août 1947;

Vu le décret du 1er juin 1932 portant réglementation du service des douanes en Afrique occidentale française et les textes qui l'ont modifié;

Vu l'article 25 de l'arrêté du 31 mai 1939 modifié par l'arrêté du 23 juillet 1938, réorganisant les chambres de commerce de l'Afrique occidentale française;

Vu la délégation du grand conseil en date du 1er novembre;

A pris, dans sa séance du 3 novembre, la délibération dont la teneur suit:

Art. 1er. — Le chapitre XXIII du décret du 1er juin 1932 (admission temporaire) est ainsi complété:

« *Art. 130 quinquies.* — Le bénéfice de l'admission temporaire est étendu aux tabacs bruts (en feuilles ou en côtes) destinés à la transformation en tabacs fabriqués en vue de la réexportation. »

Art. 2. — Des arrêtés du gouverneur général fixeront les modalités d'application de ce régime.

Fait et délibéré en commission permanente.

Le président du grand conseil,
DELAFOSSE.

Ministère de l'éducation nationale.

Avis de vacances de chaires.

Par arrêté en date du 9 janvier 1951 la chaire d'anatomie de l'école de médecine et de pharmacie de Limoges (dernier titulaire M. Vincent, transféré dans la chaire de clinique obstétricale) est déclarée vacante.

Un délai de vingt jours est accordé aux candidats pour faire valoir leurs titres.

Les dossiers de candidature établis en double exemplaire devront être adressés à M. le directeur général de l'enseignement supérieur, président du comité consultatif des universités.

Par arrêté en date du 9 janvier 1951, la chaire de pathologie externe et médecine opératoire de l'école de plein exercice de médecine et de pharmacie de Nantes (dernier titulaire M. Mirallié, transféré) est déclarée vacante.

Un délai de vingt jours est accordé aux candidats pour faire valoir leurs titres.

Les dossiers de candidature établis en double exemplaire devront être adressés à M. le directeur général de l'enseignement supérieur, président du comité consultatif des universités.

Rectificatif au *Journal officiel* du 30 décembre 1950: page 13427, 1re colonne, au lieu de: « chaire de clinique chirurgicale (dernier titulaire: M. Chaton, décédé) », lire: « chaire de clinique chirurgicale (dernier titulaire: M. Chaton, admis à la retraite) ».

Les abonnements au *Journal officiel* partent des 1er et 16 de chaque mois. Envoyer le montant net en un mandat poste, chèque ou chèque postal (compte courant n° 9063-13 Paris).

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, directeur des Journaux officiels,
Pierre CASSAGNEAU

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse	11 janvier — Cours relevés après Bourse	DEVISES	12 janvier 1951 — Cours relevés avant Bourse	12 janvier 1951 — Cours cotés en Bourse
349 95	349 95	Etats-Unis (1 dollar)...	.... ..	349 95 .....
699 ..	.... ..	Belgique (100 francs)..	.... ..	699 .. .. 699 25
1222 25	.... ..	Portugal (100 escudos).	.... ..	1222 25 .....
8155 ..	.... ..	Suisse (100 francs).....	.... ..	8150 .. ..
163 50	.... ..	Côte Fse des Somalis (100 f. Djib.).....	.... ..	....
333 20	.... ..	Canada (1 dollar).....	.... ..	332 80 .....

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

Société anonyme des Usines de Sainte-Marie et Gravigny

CAPITAL : 96.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL ET COMPTABILITÉ GÉNÉRALE :
A SAINT-DIZIER (HAUTE-MARNE)
R. C. : Seine 88203; Saint-Dizier 283.

Liste des obligations 6 0/0 amorties aux précédents tirages et restant à rembourser au 31 décembre 1950.

6	8	21	32	73	4.138	4.146	4.168	4.171	4.172
140	145	152	157	181	4.177	4.178	4.198	4.209	4.215
186	187	199	214	215	4.221	4.222	4.251	4.264	4.273
217	230	230	360	373	4.301	4.308	4.311	4.342	4.350
408	416	444	447	469	4.375	4.379	4.435	4.457	4.461
556	601	609	626	637	4.471	4.475	4.476	4.513	4.516
653	669	699	727	732	4.511	4.565	4.573	4.579	4.585
751	757	769	778	781	4.590	4.591	4.643	4.650	4.661
807	901	903	926	932	4.682	4.696	4.709	4.710	4.719
943	959	969	987	1.017	4.761	4.781	4.790	4.821	4.822
1.027	1.077	1.125	1.128	1.135	4.823	4.829	4.860	4.879	4.950
1.145	1.148	1.172	1.193	1.222	4.954	4.953	4.959	4.965	4.988
1.223	1.301	1.335	1.348	1.349	5.012	5.034	5.045	5.051	5.065
1.356	1.387	1.406	1.429	1.445	5.071	5.087	5.100	5.107	5.108
1.456	1.495	1.501	1.596	1.618	5.115	5.128	5.140	5.160	5.183
1.628	1.638	1.640	1.645	1.679	5.207	5.215	5.227	5.229	5.245
1.682	1.710	1.777	1.790	1.800	5.332	5.339	5.355	5.359	5.368
1.817	1.836	1.837	1.883	1.890	5.376	5.381	5.403	5.429	5.437
1.902	1.909	1.912	1.933	1.945	5.441	5.450	5.453	5.489	5.490
1.954	1.979	1.982	1.985	1.990	5.533	5.542	5.589	5.590	5.597
2.018	2.028	2.030	2.047	2.049	5.617	5.611	5.612	5.654	5.665
2.076	2.086	2.092	2.097	2.104	5.666	5.667	5.669	5.670	5.703
2.118	2.160	2.166	2.183	2.208	5.705	5.719	5.723	5.738	5.745
2.231	2.248	2.259	2.263	2.289	5.755	5.762	5.780	5.782	5.812
2.301	2.304	2.341	2.357	2.379	5.829	5.901	5.902	5.933	5.934
2.422	2.461	2.507	2.553	2.572	5.966	5.974	5.983	5.987	6.100
2.608	2.707	2.713	2.714	2.715	6.101	6.111	6.175	6.180	6.232
3.050	3.057	3.070	3.071	3.101	6.244	6.256	6.262	6.286	6.299
3.110	3.130	3.146	3.157	3.181	6.300	6.323	6.334	6.340	6.355
3.254	3.263	3.292	3.297	3.333	6.385	6.391	6.402	6.417	6.432
3.368	3.438	3.442	3.443	3.447	6.455	6.488	6.554	6.584	6.588
3.454	3.487	3.502	3.533	3.550	6.594	6.597	6.598	6.600	6.621
3.562	3.564	3.567	3.570	3.585	6.636	6.640	6.642	6.647	6.650
3.592	3.597	3.628	3.632	3.649	6.653	6.657	6.658	6.660	6.713
3.664	3.682	3.684	3.713	3.715	6.714	6.725	6.727	6.740	6.753
3.738	3.747	3.756	3.773	3.775	6.757	6.761	6.800	6.801	6.809
3.876	3.883	3.899	3.922	3.929	6.813	6.843	6.845	6.859	6.902
3.960	3.971	3.986	3.997	4.025	6.952	6.956	6.958	6.972	6.997
4.050	4.070	4.079	4.096	4.104	6.998	7.000			
4.120	4.121	4.124	4.132	4.133					

Liste des obligations 6 0/0 amorties au tirage du 29 décembre 1950 et remboursables à 500 F l'une, à dater du 1er juillet 1951, coupon n° 62 détaché.

7	9	15	22	49	722	725	737	742	745
69	70	76	81	92	753	760	774	777	780
93	97	102	107	115	785	791	793	798	803
124	132	137	144	150	810	814	822	905	907
156	162	170	175	180	908	911	917	923	927
191	198	208	219	231	937	939	945	950	955
235	244	254	263	271	962	976	979	982	993
279	283	289	296	302	1.009	1.020	1.028	1.050	1.057
326	338	346	353	358	1.060	1.076	1.127	1.133	1.141
370	383	396	404	413	1.149	1.153	1.158	1.164	1.171
426	440	449	458	467	1.196	1.198	1.203	1.210	1.219
485	536	541	542	553	1.225	1.331	1.336	1.342	1.347
558	564	568	602	611	1.351	1.364	1.381	1.394	1.402
627	658	660	666	667	1.405	1.431	1.458	1.464	1.470
674	679	683	688	691	1.476	1.480	1.497	1.502	1.509
693	698	703	709	715	1.527	1.559	1.577	1.606	1.642
1.663	1.680	1.707	1.742	1.761	4.552	4.581	4.610	4.630	4.651
1.793	1.810	1.832	1.862	1.881	4.667	4.708	4.729	4.768	4.789
1.920	1.939	1.951	1.987	2.010	4.817	4.815	4.856	4.881	4.917
2.045	2.058	2.087	2.124	2.143	4.934	4.954	4.990	5.017	5.035
2.157	2.197	2.203	2.234	2.257	5.052	5.091	5.104	5.132	5.143
2.285	2.318	2.336	2.361	2.384	5.190	5.212	5.240	5.251	5.280
2.406	2.443	2.451	2.490	2.511	5.301	5.338	5.351	5.371	5.405
2.531	2.558	2.580	2.603	2.633	5.443	5.451	5.497	5.536	5.544
2.688	2.695	2.701	2.736	2.757	5.558	5.580	5.601	5.636	5.658
2.779	2.805	2.830	2.852	2.870	5.697	5.708	5.740	5.752	5.774
2.901	2.925	3.056	3.097	3.106	5.807	5.830	5.852	5.871	5.906
3.135	3.151	3.186	3.203	3.230	5.920	5.956	5.991	6.003	6.010
3.252	3.272	3.307	3.320	3.358	6.056	6.080	6.102	6.129	6.152
3.378	3.415	3.458	3.467	3.473	6.181	6.206	6.210	6.258	6.271
3.527	3.545	3.552	3.576	3.603	6.301	6.326	6.351	6.374	6.403
3.635	3.653	3.680	3.701	3.710	6.414	6.437	6.482	6.501	6.521
3.752	3.765	3.870	3.882	3.901	6.555	6.560	6.578	6.601	6.603
3.926	3.955	3.973	4.003	4.035	6.623	6.688	6.698	6.716	6.722
4.051	4.076	4.107	4.130	4.151	6.762	6.767	6.791	6.798	6.814
4.182	4.204	4.227	4.253	4.261	6.815	6.825	6.833	6.881	6.884
4.306	4.310	4.355	4.383	4.436	6.893	6.903	6.907	6.920	6.932
4.438	4.472	4.480	4.517	4.540	6.943	6.965	6.969	6.974	6.985

UNION DES COOPERATEURS DU CENTRE

SOCIÉTÉ ANONYME A CAPITAL ET PERSONNEL VARIABLES
AVENUE PIERRE-LEROUX, GUÉRET (CREUSE)
R. C. : Guéret 379.

Obligations d' 5.000 *F* 6 0/0 1950.

Deuxième tirage du 17 novembre 1950.

La société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a racheté une obligation sur les 16 prévues au tableau d'amortissement pour l'année 1951.

En conséquence, il a été procédé au tirage de 15 obligations. Le sort a désigné les numéros :

1.124 à 1.138.

Ces obligations sont remboursabes à 5.000 F à partir du 1er février 1951.

Toutes ces obligations sorties au premier tirage sont remboursées

COMPAGNIE DU RONEO

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 10.800.000 F
SIÈGE SOCIAL : 27, BOULEVARD DES ITALIENS, PARIS (2e)
Registre du commerce : Seine n° 58186.

Obligations 5 1/2 0/0 1948 *de* 5.000 *F.*

Troisième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la totalité des titres formant l'annuité à amortir au 1er mars 1951.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Liste des obligations sorties au premier tirage au sort et non encore présentées au remboursement.

1.701 à 1.720 — 1.731 à 1.765 — 1.776.

L'amortissement de l'année 1949 a été couvert par rachats en Bourse.

BANQUE D'ETAT DU MAROC

EMPRUNT MAROCAIN 4 0/0 1930

Quarante et unième tirage d'amortissement.

Le 15 décembre 1950, il a été procédé au siège de l'administration centrale de la Banque d'Etat du Maroc, à Rabat, au tirage des 4.000 obligations dont les numéros suivent, qui seront remboursées au pair le 1er février 1951 :

20.501 à 20.550 — 35.801 à 35.850 — 38.701 à 38.750 — 43.551 à 43.600 — 58.401 à 58.450 — 106.551 à 106.600 — 111.501 à 111.550 — 132.751 à 132.800 — 137.701 à 137.750 — 137.101 à 137.150 — 182.801 à 182.850 — 205.501 à 205.550 — 248.451 à 248.500 — 295.651 à 295.700 — 302.901 à 302.950 — 335.501 à 335.550 — 367.601 à 367.650 — 383.151 à 383.200 — 394.551 à 394.600 — 401.151 à 401.200.

Liste des obligations amorties aux tirages précédents et non remboursées par le siège social de la Banque d'Etat du Maroc à Tanger à la date du 14 décembre 1950.

351	à	400 = 50	86.951	et	86.952 = 2	153.001	à	153.050 = 50	191.951	à	195.000 = 50
501	à	566 = 16	86.954		= 1	154.503		= 1	195.501	à	195.503 = 3
580	à	600 = 12	86.956	à	86.960 = 5	154.505		= 1	195.507		= 1
3.051	à	3.100 = 50	86.962	à	86.978 = 17	154.508	à	154.522 = 15	195.518		= 1
3.951	à	4.000 = 50	86.981	à	86.986 = 6	154.533	à	154.536 = 4	195.520	à	195.525 = 6
7.551	à	7.600 = 50	86.989	à	86.999 = 11	154.540	à	154.550 = 11	195.527	à	195.540 = 14
7.851	à	7.900 = 50	87.901	à	87.950 = 50	154.621		= 1	198.001	à	198.020 = 20
9.253		= 1	88.051	à	88.100 = 50	154.624	à	154.631 = 8	198.025		= 1
9.288	à	9.300 = 13	88.907	à	88.911 = 5	154.642	à	154.646 = 5	198.029	à	198.039 = 11
9.389	à	9.390 = 22	91.102		= 1	154.751	et	154.752 = 2	198.042	à	198.049 = 8
10.751	à	10.800 = 50	91.302	à	91.310 = 9	154.756	à	154.763 = 8	201.901	et	201.902 = 2
11.401	à	11.421 = 21	91.312	à	91.331 = 20	154.770	à	154.796 = 27	201.904		= 1
11.440	et	11.441 = 2	91.338		= 1	154.809		= 1	201.906	à	201.920 = 15
11.447	et	11.448 = 2	91.345	et	91.346 = 2	154.988	à	154.994 = 7	201.927	à	201.950 = 24
11.701	à	11.750 = 50	96.101		= 1	157.109	à	157.113 = 5	202.001	et	202.002 = 2
13.151	à	13.185 = 32	96.113		= 1	161.051	à	161.100 = 50	202.016	à	202.025 = 10
13.196	et	13.197 = 2	96.128	et	96.129 = 2	161.254	à	161.256 = 6	202.036	à	202.050 = 15
16.101	à	16.150 = 50	96.145	à	96.148 = 4	161.259	à	161.269 = 11	205.620	et	205.621 = 2
21.951	à	21.957 = 7	98.305	et	98.306 = 2	161.274		= 1	211.101	à	211.150 = 50
21.959	et	21.960 = 2	98.313	à	98.316 = 4	161.279	à	161.288 = 10	214.651	à	214.656 = 6
21.962	à	21.965 = 4	98.332	à	98.342 = 10	161.299	et	161.300 = 2	214.659	à	214.673 = 15
21.989	à	22.000 = 32	101.551	à	101.600 = 50	162.251	à	162.286 = 36	214.680	à	214.699 = 20
26.201	à	26.221 = 21	106.351	à	106.400 = 50	162.291	à	162.300 = 10	216.401	à	216.403 = 3
26.230	à	26.250 = 21	107.401	à	107.408 = 8	162.356	à	162.358 = 3	216.410	à	216.411 = 5
31.314	à	31.319 = 6	107.414	à	107.441 = 28	162.651	à	162.700 = 50	216.419	à	216.435 = 17
31.323	et	31.324 = 2	108.661	à	108.661 = 4	162.860		= 1	217.201	à	217.241 = 41
31.342		= 1	108.685	à	108.696 = 12	164.001	à	164.050 = 50	217.248	et	217.249 = 2
32.501	à	32.503 = 3	109.051	à	109.056 = 6	164.101	à	164.140 = 40	218.801	à	218.824 = 24
32.514	à	32.550 = 37	109.058	à	109.060 = 3	164.143	à	164.150 = 8	218.841	à	218.850 = 10
35.084	à	35.086 = 3	109.062		= 1	164.778	à	164.785 = 8	219.601	à	219.650 = 50
35.100		= 1	109.075	à	109.079 = 5	169.951	à	170.000 = 50	219.756		= 1
35.951	à	36.000 = 50	109.083	à	109.094 = 12	170.731		= 1	219.760	à	219.779 = 20
36.601	à	36.650 = 50	109.097		= 1	170.733		= 1	219.798	à	219.800 = 3
36.655	à	36.670 = 16	109.099		= 1	171.955	à	171.958 = 4	220.551	à	220.600 = 50
36.672	à	36.688 = 17	109.751	à	109.800 = 50	174.969		= 1	221.401		= 1
37.907		= 1	110.001	à	110.050 = 50	174.976	et	174.977 = 2	221.407	à	221.415 = 9
39.201	à	39.250 = 50	112.051	à	112.100 = 50	174.988	à	174.998 = 11	221.422	à	221.427 = 6
42.353	à	42.371 = 22	112.259		= 1	176.101	à	176.150 = 50	221.429	à	221.433 = 5
42.376	à	42.378 = 3	112.262	à	112.269 = 8	176.759		= 1	221.438	à	221.450 = 13
42.380		= 1	112.280	à	112.285 = 6	176.761	à	176.780 = 20	222.701	à	222.750 = 50
42.388		= 1	112.290	à	112.299 = 10	176.786	à	176.800 = 15	223.801	et	223.802 = 2
42.392	à	42.395 = 4	114.901	à	114.922 = 22	178.301	à	178.308 = 8	223.805	à	223.818 = 14
42.397	à	42.400 = 4	114.925	à	114.932 = 8	178.314	à	178.350 = 37	223.820	à	223.830 = 11
45.404	à	45.406 = 3	114.934	à	114.958 = 25	180.001	à	180.004 = 4	223.832	à	223.841 = 10
45.409	à	45.438 = 30	114.960	à	115.000 = 41	180.010	et	180.011 = 2	223.841	à	223.850 = 7
45.440	et	45.441 = 2	123.814	et	123.815 = 2	180.015	et	180.016 = 2	224.301	à	224.350 = 50
45.445	à	45.447 = 3	125.401	à	125.450 = 50	180.028	à	180.047 = 20	225.745		= 1
45.651	à	45.695 = 45	126.349		= 1	180.049	et	180.050 = 2	226.851	à	226.884 = 34
45.697	à	45.700 = 4	126.901	à	126.950 = 50	181.251	à	181.300 = 50	226.891	à	226.900 = 10
47.651	à	47.700 = 50	128.501	à	128.503 = 3	182.622		= 1	227.401		= 1
50.451	à	50.453 = 3	128.539		= 1	182.638	à	182.641 = 4	227.411	à	227.415 = 5
50.459	à	50.477 = 19	128.544		= 1	183.508		= 1	227.423		= 1
50.495	à	50.498 = 4	133.551	à	133.600 = 50	183.513	et	183.514 = 2	227.426	à	227.434 = 9
51.151	à	51.200 = 50	134.351	à	134.400 = 50	183.517	à	183.520 = 4	227.440	à	227.446 = 7
51.362	et	51.363 = 2	135.951	à	136.000 = 50	183.602	à	183.606 = 5	227.449	et	227.450 = 2
51.373		= 1	136.703	à	136.711 = 9	183.609	à	183.620 = 12	228.351	à	228.362 = 12
51.375	à	51.388 = 14	139.501	à	139.505 = 5	183.624	à	183.631 = 8	228.361	à	228.370 = 7
51.397	à	51.400 = 4	139.514	à	139.517 = 4	183.634	à	183.636 = 3	228.373	à	228.384 = 12
52.001	à	52.004 = 4	139.520	à	139.524 = 5	183.646	à	183.650 = 5	228.391	à	228.400 = 10
53.751	à	53.800 = 50	139.527	à	139.532 = 6	186.501	à	186.550 = 50	232.051	à	232.100 = 50
54.101	à	54.150 = 50	139.534	et	139.535 = 2	187.201		= 1	232.452	et	232.453 = 2
57.601	à	57.650 = 50	139.538	à	139.547 = 10	187.223	à	187.226 = 4	232.464	à	232.485 = 22
65.953	à	65.957 = 5	139.549	et	139.550 = 2	187.232	à	187.235 = 4	232.487	et	232.488 = 2
65.959	et	65.960 = 2	142.303	à	142.325 = 23	191.752	à	191.755 = 4	232.492	à	232.500 = 9
65.975	à	65.981 = 7	142.331	à	142.340 = 10	191.760	à	191.765 = 6	233.301	à	233.316 = 16
65.990	à	65.994 = 5	142.346	à	142.350 = 5	191.772	à	191.778 = 7	233.318	à	233.320 = 3
66.000	à	66.050 = 51	144.984		= 1	191.793	à	191.800 = 8	233.322	à	233.327 = 6
66.551	à	66.600 = 50	144.987	et	144.988 = 2	193.254		= 1	233.334	à	233.346 = 13
69.201	à	69.250 = 50	144.993	et	144.994 = 2	193.256	à	193.260 = 5	233.348	à	233.350 = 3
69.865	à	69.867 = 3	145.051	à	145.100 = 50	193.265		= 1	234.181	et	234.185 = 2
72.801	à	72.850 = 50	145.395	à	145.400 = 6	193.271		= 1	234.751	à	234.800 = 50
74.818	et	74.819 = 2	145.551	à	145.600 = 50	193.274	et	193.275 = 2	236.851	à	236.900 = 50
74.823	à	74.827 = 5	148.653	à	148.685 = 33	193.280	à	193.287 = 8	243.300		= 1
81.251	à	81.300 = 50	148.687	à	148.695 = 9	193.290	à	193.296 = 7	243.351	à	243.400 = 50
83.501	à	83.550 = 50	149.001	à	149.050 = 50	194.451	à	194.500 = 50	249.541	à	249.548 = 5
									249.550		= 1
									249.906	à	249.918 = 13
									249.931	et	249.932 = 2
									249.944	et	249.945 = 2
									250.351	à	250.354 = 4
									250.360	à	250.364 = 5
									250.377		= 1
									250.382		= 1
									250.388		= 1
									250.392	à	250.395 = 4
									254.251	à	254.300 = 50
									254.701	à	254.706 = 6
									254.719	à	254.730 = 12
									254.746	à	254.750 = 5
									255.501	et	255.502 = 2
									255.508	à	255.550 = 43
									255.802	à	255.804 = 3
									255.807	à	255.809 = 3
									255.818	à	255.827 = 10
									255.833	à	255.835 = 3
									255.837	à	255.850 = 14
									257.351	à	257.368 = 18
									257.370	à	257.400 = 31
									258.153	à	258.166 = 14
									258.179	à	258.183 = 5
									258.186		= 1
									258.198	et	258.199 = 2
									259.126	et	259.127 = 2
									259.133	à	259.135 = 3
									261.874	à	261.879 = 6
									262.878	à	262.900 = 23
									263.301	à	263.303 = 3
									263.330	à	263.335 = 6
									263.341	à	263.350 = 10
									264.401	et	264.402 = 2
									264.404	et	264.405 = 2
									264.409	à	264.411 = 3
									264.415		= 1
									264.420	à	264.423 = 4
									264.426		= 1
									264.434	à	264.444 = 11
									266.940		= 1
									267.227	et	267.228 = 2
									268.651	à	268.700 = 50
									269.351	à	269.400 = 50
									270.301	à	270.304 = 4
									270.307	à	270.322 = 16
									270.326	à	270.350 = 25
									272.751	à	272.780 = 30
									272.782	à	272.800 = 19
									273.251	à	273.264 = 14
									273.271	à	273.300 = 30
									275.801	à	275.850 = 50
									281.601	à	281.605 = 5
									281.622		= 1
									281.629	à	281.631 = 3
									281.640	à	281.650 = 11
									281.851	à	281.900 = 50
									282.351	à	282.355 = 5
									282.357	à	282.398 = 42
									282.400		= 1
									289.101	à	289.150 = 50
									291.252	à	291.259 = 8
									291.275	et	291.276 = 2
									292.301		= 1
									292.312	à	292.315 = 4
									292.326		= 1
									292.333		= 1
									292.336	à	292.340 = 5
									292.348	à	292.350 = 3
									292.801	à	292.850 = 50
									293.001		= 1
									293.007	et	293.008 = 2
									293.016	à	293.018 = 3
									293.029	et	293.030 = 2
									293.033	à	293.035 = 3
									293.037	à	293.050 = 14
									293.451	à	293.500 = 50
									293.551	à	293.600 = 50
									293.901	à	293.950 = 50
									294.601	à	294.603 = 3
									294.622	à	294.624 = 3
									294.642		= 1
									294.648		= 1
									296.301	à	296.350 = 50
									297.967	et	297.968 = 2
									297.988	et	297.989 = 2
									297.991	à	298.000 = 10
									298.951	à	299.000 = 50
									300.051	à	300.100 = 50
									301.401	et	301.402 = 2
									301.404	à	301.406 = 3
									301.412	à	301.431 = 20
									301.436	à	301.448 = 13
									301.951	à	301.961 = 11
									301.963		= 1
									301.965	à	302.000 = 36
									302.051	à	302.053 = 3
									302.068	à	302.100 = 33
									304.151	à	304.200 = 50
									304.551	à	304.565 = 15
									304.567	à	304.576 = 10
									304.579	à	304.586 = 8
									304.591	à	304.600 = 10
									305.302		= 1
									305.338	à	305.350 = 13
									308.601	à	308.615 = 15
									308.620	à	308.629 = 10
									308.872		= 1
									309.877	à	309.886 = 10
									310.001	à	310.006 = 6
									310.051	à	310.100 = 50
									311.551	à	311.589 = 39
									311.596	à	311.600 = 5
									314.202	à	314.212 = 11
									314.238		= 1
									315.101	à	315.150 = 50
									317.351	à	317.400 = 50
									321.501	à	321.510 = 10
									324.401	à	324.450 = 50
									326.351	à	326.400 = 50
									326.701	à	326.750 = 50
									327.451	à	327.500 = 50
									331.173		= 1
									332.767		= 1
									332.775	et	332.776 = 2
									332.778	et	332.779 = 2
									332.784	à	332.796 = 13
									332.800		= 1
									333.001	à	333.050 = 50
									335.101	à	335.150 = 50
									335.958		= 1
									335.965	à	335.969 = 5
									335.984		= 1
									335.993		= 1
									337.951	à	337.956 = 50
									338.951	à	339.000 = 50
									339.801	à	339.845 = 45
									339.848	à	339.850 = 3
									341.433	à	341.438 = 6
									341.440		= 1
									341.443	à	341.445 = 3
									344.601	à	344.650 = 50
									344.801	à	344.850 = 50
									345.101	à	345.145 = 45
									345.148	à	345.150 = 3
									347.757		= 1
									347.763	à	347.767 = 5
									347.772	et	347.773 = 2
									348.970	à	348.976 = 7
									348.991	à	348.995 = 5
									350.051	et	350.052 = 2
									350.058	à	350.100 = 43
									350.301	à	350.350 = 50
									350.801	à	350.850 = 50
									352.201	à	352.250 = 50
									355.701	et	355.702 = 2
									355.705	à	355.707 = 3
									355.709	à	355.719 = 11
									355.727	à	355.740 = 14
									358.501	à	358.550 = 50
									359.151	à	359.200 = 50
									360.251	à	360.300 = 50
									360.304		= 1
									360.332	à	360.337 = 6
									360.342	à	360.349 = 8
									360.751	à	360.772 = 22
									360.774	à	360.788 = 15
									360.790	à	360.800 = 11
									361.701	à	361.750 = 50
									361.780	à	361.800 = 21
									364.551	à	364.554 = 4
									364.556	à	364.594 = 39
									365.596	à	365.600 = 5
									366.451	à	366.499 = 49
									367.381	à	367.384 = 4
									369.901	à	369.950 = 50
									370.219	à	370.219 = 10
									370.221	à	370.240 = 20
									373.451	à	373.500 = 50
									373.864	à	373.873 = 10
									376.001	à	376.023 = 23
									376.033	à	376.050 = 18
									376.146		= 1
									378.551	à	378.600 = 50
									381.851	à	381.900 = 50
									384.051	à	384.100 = 50
									384.351	à	384.393 = 43
									384.396	à	384.400 = 5
									390.901	à	390.950 = 50
									394.451	à	394.500 = 50
									394.501	à	394.550 = 50
									397.051	à	397.100 = 50
									399.701	à	399.703 = 3
									401.401	à	401.422 = 22
									401.427	à	401.450 = 24
									402.601	à	402.650 = 50
									404.601	à	404.611 = 11
									404.613	à	404.633 = 21
									412.051	à	412.100 = 50
									412.751	à	412.770 = 20
									412.775	et	412.776 = 2
									412.782	à	412.800 = 19
									414.701		= 1
									414.715		= 1
									414.734		= 1
									414.763	à	414.800 = 38
									416.201	à	416.250 = 50
									416.401	à	416.447 = 47
									416.551	à	416.555 = 5
									416.569		= 1
									416.571	à	416.585 = 15
									416.592	à	416.600 = 9
									416.651	à	416.700 = 50
									417.301	à	417.350 = 50
									417.823	à	417.826 = 4
									417.833		= 1
									417.847	à	417.849 = 3
									418.901	à	418.950 = 50
									419.301	à	419.350 = 50
									423.001	à	423.050 = 50
									423.845	à	423.849 = 5

Total : 8.995 obligations.

Emprunt Extérieur 4 0/0 1939

Numéros des obligations de 1.000 florins sortis au tirage du 14 décembre 1950.

Rectificatif au *Journal officiel* n° 9 du 10 janvier 1951:

Page 413, 1re colonne, 10e ligne, lire: 2.151
3e colonne, 18e ligne, lire: 4.252
5e colonne, 31e ligne, lire: 8.844
2e colonne, 38e ligne, lire: 10.305
1re colonne, 45e ligne, lire: 11.910
4e colonne, 47e ligne, lire: 13.032
2e colonne, 51e ligne, lire: 13.954
8e colonne, 15e ligne, lire: 28.246
15e colonne, 9e ligne, lire: 57.613
15e colonne, 10e ligne, lire: 57.884
15e colonne, 25e ligne, lire: 61.747
15e colonne, 26e ligne, lire: 61.886
15e colonne, 27e ligne, lire: 62.232
11e colonne, 34e ligne, lire: 66.092
15e colonne, 39e ligne, lire: 67.510
15e colonne, 41e ligne, lire: 69.279
11e colonne, 43e ligne, lire: 69.685
15e colonne, 55e ligne, lire: 77.694
11e colonne, 76e ligne, lire: 84.956
19e colonne, 1e ligne, lire: 89.349
19e colonne, 12e ligne, lire: 92.092
18e colonne, 17e ligne, lire: 93.896
16e colonne, 20e ligne, lire: 98.508
19e colonne, 21e ligne, lire: 99.087
16e colonne, 21e ligne, lire: 106.985
16e colonne, 45e ligne, lire: 122.056
18e colonne, 18e ligne, lire: 122.435
19e colonne, 56e ligne, lire: 133.069
19e colonne, 72e ligne, lire: 136.594
18e colonne, 73e ligne, lire: 136.766
1re colonne, 6e ligne, lire: 1.393
7e colonne, 6e ligne, lire: 4.524
8e colonne, 9e ligne, lire: 5.359

Page 414, 3e colonne, 9e ligne, lire: 8.107
4e colonne, 12e ligne, lire: 9.355
2e colonne, 15e ligne, lire: 9.993
2e colonne, 17e ligne, lire: 10.343
3e colonne, 17e ligne, lire: 10.474
4e colonne, 20e ligne, lire: 11.311
3e colonne, 23e ligne, lire: 11.915
2e colonne, 25e ligne, lire: 12.107
3e colonne, 25e ligne, lire: 12.429
2e colonne, 27e ligne, lire: 12.833
1re colonne, 29e ligne, lire: 13.203
4e colonne, 29e ligne, lire: 13.313
3e colonne, 30e ligne, lire: 13.395
1re colonne, 32e ligne, lire: 13.942
3e colonne, 32e ligne, lire: 14.116
3e colonne, 35e ligne, lire: 14.906
5e colonne, 35e ligne, lire: 14.996
2e colonne, 37e ligne, lire: 15.452
5e colonne, 39e ligne, lire: 16.057
3e colonne, 40e ligne, lire: 16.531
3e colonne, 41e ligne, lire: 16.745
3e colonne, 42e ligne, lire: 17.042
2e colonne, 43e ligne, lire: 17.533
3e colonne, 43e ligne, lire: 17.536
2e colonne, 45e ligne, lire: 17.958
2e colonne, 46e ligne, lire: 18.069
2e colonne, 47e ligne, lire: 18.280
3e colonne, 47e ligne, lire: 18.313
5e colonne, 49e ligne, lire: 19.830
3e colonne, 50e ligne, lire: 20.103
3e colonne, 54e ligne, lire: 20.324
4e colonne, 54e ligne, lire: 20.383
2e colonne, 57e ligne, lire: 22.167
3e colonne, 57e ligne, lire: 22.169
3e colonne, 59e ligne, lire: 22.263
4e colonne, 59e ligne, lire: 23.130
3e colonne, 60e ligne, lire: 23.293
3e colonne, 61e ligne, lire: 23.697
3e colonne, 62e ligne, lire: 23.868
4e colonne, 62e ligne, lire: 23.871

Page 415, 5e colonne, 62e ligne, lire: 23.897
2e colonne, 63e ligne, lire: 23.984
2e colonne, 68e ligne, lire: 25.495
1re colonne, 69e ligne, lire: 25.652
2e colonne, 69e ligne, lire: 25.656
5e colonne, 69e ligne, lire: 25.807
3e colonne, 71e ligne, lire: 26.304
2e colonne, 72e ligne, lire: 26.509
3e colonne, 72e ligne, lire: 26.571
3e colonne, 73e ligne, lire: 26.678
5e colonne, 73e ligne, lire: 26.688
3e colonne, 74e ligne, lire: 26.795
3e colonne, 75e ligne, lire: 27.007
3e colonne, 76e ligne, lire: 27.518
5e colonne, 76e ligne, lire: 27.706
3e colonne, 78e ligne, lire: 28.151
3e colonne, 80e ligne, lire: 28.923
3e colonne, 81e ligne, lire: 29.281
5e colonne, 83e ligne, lire: 29.859
10e colonne, 1re ligne, lire: 29.902
9e colonne, 5e ligne, lire: 30.509
8e colonne, 9e ligne, lire: 31.470
10e colonne, 16e ligne, lire: 34.736
7e colonne, 24e ligne, lire: 36.987
9e colonne, 28e ligne, lire: 40.959
6e colonne, 31e ligne, lire: 41.497
8e colonne, 36e ligne, lire: 43.695
6e colonne, 42e ligne, lire: 43.894
8e colonne, 43e ligne, lire: 44.045
9e colonne, 44e ligne, lire: 44.235
6e colonne, 46e ligne, lire: 44.509
6e colonne, 49e ligne, lire: 45.053
7e colonne, 49e ligne, lire: 45.116
6e colonne, 51e ligne, lire: 45.539
10e colonne, 51e ligne, lire: 53.189
10e colonne, 60e ligne, lire: 55.434
9e colonne, 62e ligne, lire: 55.309
10e colonne, 72e ligne, lire: 58.458
8e colonne, 76e ligne, lire: 58.954
10e colonne, 81e ligne, lire: 61.757

AVIS D'ADJUDICATIONS

Préfecture de Meurthe-et-Moselle

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

SERVICE DES PONTS ET CHAUSSÉES

C. D. 29 D. — Reconstruction du pont de Flabeuville, sur la Chiers. — C. D. 160. — Reconstruction du pont de Croismare, sur le canal du Moulin. — C. D. 31. — Reconstruction du pont de Lunéville, sur le canal Boyé. — C. D. 22. — Reconstruction du pont de Magnières, sur la Mortagne.

ADJUDICATION

A NANCY, en l'hotel de la préfecture, le 26 janvier 1951.

Le 26 janvier 1951, à dix heures, il sera procédé, en séance publique, par le préfet de Meurthe-et-Moselle, assisté du directeur de l'enregistrement, des domaines et du timbre, du trésorier-payeur général du département et de l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, ou de leurs représentants, dans les formes réglementaires, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, des travaux ci-dessous:

NUMÉROS des lots.	DÉSIGNATION	MONTANT des travaux.	SOMMES A VALOIR		TOTAL	CAUTIONNEMENT définitif.	CAUTIONNEMENT provisoire.
			Travaux en régie.	Imprévus et divers.			
		francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
1	C. D. 29 D. — Reconstruction du pont de Flabeuville, sur la Chiers	8.153.927	169.079	876.994	9.500.000	150.000	150.000
2	C. D. 160. — Reconstruction du pont de Croismare, sur le canal du Moulin	643.880	56.120	»	700.000	20.000	Néant.
3	C. D. 31. — Reconstruction du pont de Lunéville, sur le canal Boyé	7.486.150	713.850	»	8.200.000	150.000	Néant.
4	C. D. 22. — Reconstruction du pont de Magnières, sur la Mortagne	10.323.660	976.340	»	11.300.000	200.000	Néant.

Conditions principales de l'adjudication.

I. — *Admission à l'adjudication.*

Chaque candidat, les sociétés d'ouvriers français exceptées, sera tenu de présenter:

1° Une déclaration indiquant son intention de soumissionner et faisant connaître ses noms, prénoms, qualité et domicile;

2° Une note indiquant le lieu, la date, la nature et l'importance des travaux semblables qu'il a effectués ou à l'exécution desquels il a concouru, l'emploi qu'il occupait dans chacune des entreprises auxquelles il a collaboré, ainsi que les noms, qualités et domiciles des hommes de l'art sous la direction desquels ces travaux ont été exécutés.

Les certificats délivrés par ces hommes de l'art peuvent être joints à la note;

3° Un certificat attestant qu'il est en règle avec les services de sécurité sociale et les caisses de congés payés et d'allocations familiales.

Les pièces n°s 1, 2 et 3 devront, à peine de forclusion, avoir été visées huit jours au moins avant l'adjudication par M. Pfeiffer, ingénieur d'arrondissement, 2, rue Foch, à Briey, en ce qui concerne le 1er lot, et par M. Gendre, ingénieur d'arrondissement, 1, rue Louis-Majorelle, à Nancy, en ce qui concerne les 2e, 3, 4e lots.

Les sociétés d'ouvriers français auront à produire:

1° La liste nominative de leurs membres (noms, prénoms, domiciles, dates et lieux de naissance);

2° Leur acte de société;

3° L'engagement d'employer effectivement aux travaux, pendant toute leur durée, un nombre minimum de sociétaires qu'elles fixeront;

4° Un acte en bonne et due forme désignant le délégué chargé de les représenter et définissant ses pouvoirs comme il est prescrit ci-après;

5° Une déclaration de ce délégué indiquant son intention de soumissionner et faisant connaître ses nom, prénoms, qualité et domicile;

6° Une note de ce délégué indiquant le lieu, la date, la nature et l'importance des travaux que la société a exécutés ou à l'exécution desquels elle a concouru, ainsi que les noms, qualités et domiciles des hommes de l'art sous la direction desquels ces travaux ont été exécutés.

Les certificats délivrés par ces hommes de l'art pourront être joints à la note;

7° Un certificat attestant qu'elles sont en règle avec les services de sécurité sociale et les caisses de congés payés et d'allocations familiales.

Les pièces n°s 1 à 7 devront, à peine de forclusion, être déposées, cinq jours au moins avant celui de l'adjudication, entre les mains de M. Pfeiffer, ingénieur d'arrondissement, qui les visera, pour constater la date de la présentation, et les remettra au déposant, contre décharge, cinq jours au moins avant celui de l'adjudication, en ce qui concerne le 1er lot, et entre les mains de M. Gendre, ingénieur d'arrondissement, dans les mêmes délais, en ce qui concerne les 2e, 3e, 4e lots.

II. — *Forme des soumissions.*

Les soumissions devront être sur papier timbré et conformes au modèle indiqué ci-après. Les rabais fractionnaires sont interdits; toute fraction de centime serait, le cas échéant, comptée pour un centime.

Les soumissions déposées par les sociétés d'ouvriers français devront être présentées et signées par le délégué chargé de représenter la société.

Toute soumission qui ne sera pas accompagnée des pièces ci-dessus exigées, ou qui ne sera pas conforme au modèle, sera déclarée nulle et non avenue.

III. — *Envoi des soumissions*

Aucune soumission ne sera reçue en séance publique.

Les pièces exigées pour l'admission à l'adjudication, y compris, pour le 1er lot, le récépissé de versement du cautionnement provisoire, seront jointes, dans un paquet cacheté, à la soumission, qui, préalablement, aura été renfermée toute seule dans une autre enveloppe aussi cachetée.

La première enveloppe contiendra l'indication du lot auquel la soumission se rapporte; les noms des soumissionnaires devront seulement être inscrits sur la seconde enveloppe.

Les concurrents adresseront leurs soumissions, avec les pièces mentionnées ci-dessus, par lettre recommandée, à l'adresse suivante.

M. le préfet de Meurthe-et-Moselle, 4e division, 1er bureau.

Le délai pour la réception des lettres recommandées expirera le dernier jour non férié précédant la veille de l'adjudication, à seize heures, terme de rigueur.

Les soumissions qui parviendront postérieurement à l'expiration de ce délai ne seront pas admises.

Les lettres recommandées porteront extérieurement une mention indiquant la nature du contenu et avertissant qu'elles ne doivent pas être ouvertes avant l'adjudication.

Le préfet les déposera sur le bureau, à l'ouverture de la séance publique fixée pour l'adjudication.

IV. — *Ouverture des paquets et décisions.*

A l'instant fixé pour l'ouverture des paquets, le premier cachet sera rompu publiquement et il sera dressé un état des pièces contenues sous ce premier cachet.

L'état dressé, les concurrents se retireront de la salle d'adjudication, et le préfet, après avoir consulté les membres du bureau et l'ingénieur en chef et après avoir fait appeler devant eux, pour être entendus en leurs observations, les concurrents auxquels le bureau aurait des explications à demander, arrêtera la liste des concurrents agréés, alors même que les concurrents appelés devant le bureau ne se seraient pas présentés.

Aucun concurrent ne pourra être écarté sans avoir été appelé comme il vient d'être dit.

Immédiatement après, la séance redeviendra publique et le préfet annoncera sa décision par la lecture de la liste des concurrents agréés.

Les soumissions des concurrents évincés leur seront rendues sans être ouvertes.

Les soumissions des concurrents agréés seront alors ouvertes en présence du public; il en sera donné lecture à haute voix et, après élimination des soumissions qui ne seraient pas conformes au modèle; le soumissionnaire qui aura fait l'offre d'exécuter les travaux aux conditions les plus avantageuses sera déclaré adjudicataire, sous réserve de l'approbation de l'adjudication.

V. — *Prescriptions spéciales pour le cas de rabais égaux.*

Si le rabais le plus fort est souscrit par plusieurs soumissionnaires ne comprenant pas de sociétés d'ouvriers français, il sera ouvert un nouveau concours, séance tenante, entre ces soumissionnaires seulement; ceux qui ne seraient pas présents ou représentés seront considérés comme maintenant le rabais qu'ils ont consenti.

Les rabais de cette nouvelle adjudication ne pourront être inférieurs à ceux de la première. Ils pourront être faits en millimes (sans fraction) par franc; toute fraction de millime serait, le cas échéant, comptée pour un millime.

Si les soumissionnaires se refusaient à faire de nouvelles offres, ou si les prix demandés ne différaient pas encore, ou si les soumissionnaires n'étaient pas présents ou représentés, il serait procédé à un tirage au sort entre les soumissionnaires ayant fait le même rabais.

S'il y a une seule société d'ouvriers français parmi les soumissionnaires ayant fait le plus fort rabais, cette société sera déclarée adjudicataire.

S'il y a plusieurs sociétés d'ouvriers français parmi les soumissionnaires ayant fait le plus fort rabais, il sera procédé à une réadjudication, puis, s'il y a lieu, au tirage au sort, mais entre ces sociétés seulement, dans les conditions prévues par les trois premiers paragraphes ci-dessus.

VI. — *Résultat définitif de l'adjudication.*

Les adjudications et réadjudications ne sont valables qu'après qu'elles ont été approuvées par le préfet, si elles n'ont donné lieu à aucune réclamation ou protestation, et par le ministre dans les autres cas.

VII. — *Frais à la charge de l'adjudicataire.*

L'adjudicataire versera au secrétaire de l'adjudication le montant des frais du marché, conformément aux textes en vigueur.

VIII. — *Communication des pièces du marché aux entrepreneurs.*

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours (excepté les samedis après-midi, dimanches et jours fériés), de neuf heures à onze heures et de quatorze heures à seize heures:

1° Dans les bureaux de la préfecture (4e division, 1er bureau), en ce qui concerne les quatre lots;

2° Dans les bureaux de M. Pfeiffer, ingénieur d'arrondissement, 2, rue Foch, à Briey, en ce qui concerne le 1er lot;

3° Dans les bureaux de M. Gendre, ingénieur d'arrondissement, 1, rue Majorelle, à Nancy, en ce qui concerne les 2e, 3e, 4e lots.

Fait à Nancy, le 26 décembre 1950.

Le préfet de Meurthe-et-Moselle,
J. SAMANA.

MODELE DE SOUMISSION

Je soussigné (1) . . . . (nom, prénoms, profession et demeure) (2), faisant élection de domicile à . . . . . après avoir pris connaissance de toutes les pièces du projet des travaux faisant l'objet de l'adjudication du 26 janvier 1951 (lot n° . . pont de . . .), ..., lesquels travaux sont évalués à . . . . . y compris une somme à valoir de . . . . . .

Me soumets et m'engage à exécuter lesdits travaux conformément aux conditions du devis et moyennant les prix d'application du bordereau, sur lesquels je consens un rabais de . . . . . (en toutes lettres) . . . . centimes (sans fraction) par franc (3);

M'engage en outre à payer le montant des frais conformément aux textes en vigueur et notamment les droits d'enregistrement auxquels la présente soumission pourra donner lieu, si elle est acceptée.

L'Etat se libérera des sommes dues conformément aux prescriptions du décret du 12 mars 1949.

Fait à . . . . . , le . . . . . 1951.

Signature du soumissionnaire (4).

---

(1) Lorsqu'il y aura plusieurs entrepreneurs, ils devront mettre: « Nous soussignés . . . . . nous obligeons conjointement et solidairement ».

(2) Les délégués de sociétés d'ouvriers français et des autres sociétés admises à concourir ajouteront: « Agissant au nom et pour le compte de la société . . . . . en vertu des pouvoirs à moi conférés ».

(3) Lorsque l'adjudication aura donné lieu à plusieurs rabais égaux et qu'il sera procédé à une réadjudication entre les soumissionnaires ayant fait le même rabais, les nouvelles offres pourront comporter des rabais évalués en millimes (sans fraction) par franc.

(4) La soumission, avant d'être datée et signée, devra être timbrée au droit de 70 F.

POUVOIR A DÉLIVRER PAR UNE SOCIÉTÉ D'OUVRIERS FRANÇAIS A SON DÉLÉGUÉ

L'acte par lequel une société d'ouvriers français désignera le délégué qu'elle aura choisi devra spécifier que le délégué désigné est chargé de diriger l'entreprise au nom de la société et de la représenter vis-à-vis de l'administration.

Il stipulera que ce délégué aura, au regard de l'administration, les mêmes droits et les mêmes obligations qu'un entrepreneur agissant pour son propre compte et qu'il aura notamment qualité pour signer les attachements, recevoir les notifications, accepter les décomptes, toucher les mandats, etc.

Cet acte sera passé dans la forme exigée par l'acte de société pour que les pouvoirs qu'il confère soient valables.

ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES

SEQUESTRES

Par ordonnance en date du 19 décembre 1950, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des profits illicites, donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens de la société anonyme Société immobilière R. et A. Driguet, 4, rue Jules-Breton, à Paris (13e), ordonnance de mise sous séquestre du 9 juillet 1945.

Par ordonnance en date du 19 décembre 1950, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des profits illicites, donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens de la société à responsabilité limitée Driguet frères, 36, avenue de Fontainebleau, au Kremlin-Bicêtre (Seine), ordonnance de mise sous séquestre du 9 juillet 1945.

Par ordonnance en date du 19 décembre 1950, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des profits illicites, donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens de M. Driguet (René), 21, avenue Emile-Deschanel, à Paris (7e), ordonnance de mise sous séquestre du 9 juillet 1945.

Par ordonnance en date du 19 décembre 1950, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des biens ennemis, ordonné la mainlevée du séquestre placé sur les biens et intérêts de la société anonyme Klein, ainsi que sur les trois mille neuf cent quatre vingt-cinq (3.985) actions ex-ennemies, ordonnances de mise sous séquestre des 3 avril 1947 et 9 septembre 1947.

Par ordonnance en date du 18 décembre 1950, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des biens ennemis, ordonné la mainlevée du séquestre apposé sur les biens de la firme Glocken (Verlag), de Vienne, ordonnance de mise sous séquestre du 26 février 1945.

Par ordonnance en date du 19 décembre 1950, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des biens ennemis, ordonné la mainlevée du séquestre apposé sur les biens du sieur Blum (Guslav), précédemment dénommé inexactement Brun, ordonnance de mise sous séquestre du 3 août 1945.

Par ordonnance du 6 décembre 1950, le président du tribunal civil de Béthune a donné mainlevée du séquestre des biens de Seibert (Joseph), demeurant à Carvin (Pas-de-Calais), 23, rue du Vermeiz, de son épouse et de ses enfants, ordonnance de mise sous séquestre du 19 février 1945.

Par ordonnance en date du 15 décembre 1950, le président du tribunal civil de la Seine a donné mainlevée du séquestre prononcé par ordonnance du 2 janvier 1945 sur les biens, droits et intérêts appartenant à Bolvin (Camille), domicilié à Paris, 14, avenue Carnot.

Par ordonnance en date du 16 décembre 1950, le président du tribunal civil de la Seine a donné mainlevée du séquestre prononcé par ordonnance du 20 décembre 1947 sur les biens, droits et intérêts appartenant à Dusserl (Marcel-Jean), ayant demeuré à Castelsarrazin, 7, avenue de Gascogne et à Marseille, 1, boulevard Magellan.

Par ordonnance en date du 18 décembre 1950, le président du tribunal civil de la Seine a donné mainlevée du séquestre prononcé par ordonnance du 29 mai 1947 sur les biens, droits et intérêts appartenant à Stamoglou (Eugène), ayant demeuré à Paris, 33, quai Voltaire.

Par ordonnance en date du 21 décembre 1950, le président du tribunal civil de la Seine a donné mainlevée du séquestre prononcé par ordonnance du 26 novembre 1947 sur les biens, droits et intérêts appartenant à Bachi (Jean), demeurant à Paris, 3, villa Victor-Hugo.

Par ordonnance en date du 6 décembre 1950, le président du tribunal de première instance de Metz a donné mainlevée du séquestre ordonné le 3 janvier 1946 dont furent l'objet les biens appartenant à: Mrkvicka (Charles), chauffeur à Vienne (Autriche), et Mme Mrkvicka, veuve Johanna, à Vienne (Autriche).

Par ordonnance en date du 20 décembre 1950, le président du tribunal de première instance de Colmar (Haut-Rhin) a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à la firme allemande O. F. K. A. Papier Oberelsassische Feinwarenfabrik G. m. b. H., qui a laissé des biens à Colmar (Haut-Rhin), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département du Haut-Rhin, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 15 décembre 1950, le président du tribunal de première instance de Colmar (Haut-Rhin) a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant au sieur Aubry (Joseph-Bernard-Hugo), ressortissant allemand, domicilié à Berlin-Schoeneberg, 7 Meiningerstrasse, qui a notamment abandonné une part indivise dans la succession de sa mère, à Barr (Bas-Rhin), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département du Bas-Rhin, pour remplir les fonctions d'administrateur séqueste.

Par ordonnance en date du 15 décembre 1950, le président du tribunal de première instance de Strasbourg a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à: 1° Mme Marie Schaeffer, épouse Franz Hammacher, à Bergisch-Gladbach (Allemagne); 2° Mme Hilde Schaeffer, épouse Léon Furstenau, à Wiesbaden (Allemagne), dans la succession de Mlle Schaeffer (Madeleine), décédée le 29 juin 1942, ayant été domiciliée à Reichstett (Bas-Rhin), de nationalité allemande, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne de son directeur départemental, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 15 décembre 1950, le président du tribunal de première instance de Strasbourg a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant aux époux Schuler (Frédéric) et (Romé-Marguerite), de nationalité allemande, domiciliés à Thalfingen bei Ulm (Donau), Haus 54, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne de son directeur départemental, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

L'ordonnance du président du tribunal de première instance de Strasbourg du 15 décembre 1950 a ordonné la mainlevée du séquestre des biens appartenant au nommé Beer (Michel), ayant demeuré à Niederroedern, séquestre qui avait été prononcé par l'ordonnance du président du tribunal de Strasbourg en date du 20 juillet 1946.

L'ordonnance du président du tribunal de première instance de Strasbourg du 22 décembre 1950 a ordonné la mainlevée du séquestre des biens appartenant aux époux Doerflinger (Albert), ayant demeuré à Strasbourg, 5, rue Gounod, séquestre qui avait été prononcé par l'ordonnance du président du tribunal de Strasbourg en date du 24 février 1947.

L'ordonnance du président du tribunal de première instance de Strasbourg du 22 décembre 1950 a ordonné la mainlevée du séquestre des biens appartenant au nommé Horbring (Martin), domicilié à Schweighofen (Palatinat)), séquestre qui avait été prononcé par l'ordonnance du président du tribunal de Strasbourg en date du 9 novembre 1946.

L'ordonnance du président du tribunal de première instance de Strasbourg du 22 décembre 1950 a ordonné la mainlevée du séquestre des biens appartenant au nommé Bauer (Charles), ayant demeuré à Benfeld (Bas-Rhin), rue du Maréchal-Foch, séquestre qui avait été prononcé par l'ordonnance du président du tribunal de Strasbourg en date du 26 mai 1946.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Gabriel Bjoslowski, demeurant à Paris, 10, rue du Delta, né à Kolo (Russie) le 6 juillet 1888, dépose une requête auprès du garde des sceaux afin de porter le nom de Bisel dont il a la possession d'état (subsidiairement Bisais).

M. Marcel Bjoslowski, demeurant à Paris, 11, boulevard de Rochechouart, né à Paris (9e) le 28 février 1913, dépose une requête auprès du garde des sceaux, pour lui et sa fille Claudie, née à Paris (9e) le 18 octobre 1946, afin de porter le nom de Bisel, dont il a la possession d'état (subsidiairement Bisais).

M. Kuné Wassermann, né à Strussow (Pologne) le 14 janvier 1905, demeurant à Paris (12e), 84, rue de Charenton, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de son fils mineur Jacques, né à Paris le 3 mai 1933, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Vasseur et à son prénom celui de René.

M. Schleel Kosatchinsky, né à Paris le 7 février 1907, y demeurant 21, passage Lathuile, sollicite du garde des sceaux le changement de son nom et de celui de son enfant mineur Roger, né le 25 juin 1933 à Paris, en celui de Cosatte et de son prénom en celui de Simon.

M. Robert Schmoll, né à Blonville-sur-Mer (Calvados) le 28 août 1908, demeurant à Paris (8e), 33, avenue Montaigne, sollicite du garde des sceaux le changement de son nom et de celui de ses enfants mineurs: Eric, né le 21 décembre 1940 à Paris (15e) et Serge, né à Genève le 24 octobre 1950, en celui de Nivelle.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

Décret du 16 août 1901.)

23 novembre 1950. Déclaration à la sous-préfecture d'Argentan. **Société civile de tir de Villers-sur-Ouche.** Modifications aux statuts et dans la composition du bureau. Siège social: mairie de Villers-sur-Ouche.

12 décembre 1950. Déclaration à la préfecture de police. L'Association des concerts du jardin du Luxembourg change son titre, qui devient **Association symphonique et théâtrale d'entr'aide artistique de Paris**, et transfère son siège social du 80, rue Doudeauville, au 26, rue Notre-Dame-des-Victoires, Paris.

13 décembre 1950. Déclaration à la préfecture de l'Eure. **Amicale des médaillés du travail des manufactures de Saint-Marcel.** But: resserrer les liens d'amitié et de camaraderie entre tous ses membres. Siège social: cité Manaca, Saint-Marcel, par Vernon.

13 décembre 1950. Déclaration à la préfecture de l'Yonne. **Association sportive des P. T. T. de l'Yonne.** But: pratique des sports. Siège social, hôtel des postes, à Auxerre.

13 décembre 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Association sportive Air France Orly.** But: permettre aux salariés de l'entreprise la pratique, sous toutes les formes, de l'éducation physique, des sports et du plein air; préserver et améliorer la santé et les capacités physiques des salariés de l'entreprise. L'association est omnisports. Siège social: comité d'établissement, Air France Orly.

13 décembre 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Club sportif Bozon-Verduraz.** But: pratique des sports. Siège social: 26, rue Médéric, Maisons-Alfort.

13 décembre 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Dax. **Les Amis des enfants landais.** But: grouper ceux qui s'intéressent à l'enfance; étude de différents problèmes qui se posent au sujet de l'enfance; défense des droits et intérêts matériels et moraux des enfants landais. Siège social: 20, avenue Victor-Hugo, Dax.

11 décembre 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Club de Cachan du chien de défense, de police et d'aveugle.** But: développer les qualités physiques, morales et les aptitudes spéciales des races de chiens; vulgariser l'emploi de ces chiens pour la défense du maître, l'emploi sanitaire, la conduite d'aveugles et permettre d'organiser des concours. Siège social: 87, avenue Aristide-Briand, Cachan.

11 décembre 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaubriant. **Société amicale des sapeurs-pompiers de Nozay.** But: subvenir aux frais de la compagnie (fêtes, concours, réunions mensuelles et déplacements ayant pour but le perfectionnement de l'instruction du corps); compléter et améliorer les avantages faits aux sapeurs-pompiers. Siège social: mairie de Nozay.

15 décembre 1950. Déclaration à la préfecture de Bourg. **Groupement d'entr'aide du personnel communal de la ville de Bourg-en-Bresse.** But: aide pécuniaire aux adhérents dans le besoin par suite de maladie grave, d'opération, d'accident, de décès; défense de leurs intérêts. Siège social: mairie de Bourg-en-Bresse.

19 décembre 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Die. **Le Rayon de soleil de l'enfance de Fontagnal.** But: procurer à des enfants abandonnés, orphelins ou en danger moral, une vie de famille. Siège social: chez Mme Le Tellier, Aouste-sur-Sye.

20 décembre 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **La Mosaïque.** But: sport colombophile; amélioration de la race des pigeons voyageurs. Siège social: 26, rue Waldeck-Rousseau, à Calonne-Liévin.

21 décembre 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Toulon. **Cantine de l'usine des câbles sous-marins de la Seyne.** But: servir des repas au profit de ses membres. Siège social: usine des câbles sous-marins, la Seyne-sur-Mer.

21 décembre 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Les Matadors.** But: concourir à la propagation des échecs. Siège social: café de la Mairie, Lens.

22 décembre 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Verdun. **Association des amateurs d'aviation.** But: pratique des sports aériens. Siège social: 11, avenue Miribel, Verdun.

22 décembre 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Association nationale des artistes français.** But: resserrer la confraternité artistique et rénover le goût du beau dans l'art pur en France et dans ses colonies, avec la participation de sociétés filiales. Siège social: mairie de Saint-Mandé.

23 décembre 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Dieppe. **Amicale des anciennes élèves du cours complémentaire Fénelon de Dieppe.** But: maintenir et resserrer les liens d'amitié qui se sont établis entre les élèves pendant leur séjour à l'école. Siège social: école Fénelon, rue Notre-Dame, Dieppe.

23 décembre 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Dinan. **Foyer rural de Langourla.** But: achat d'immeubles, de terrains, de matériel, pouvant permettre l'éducation, l'information technique et l'émancipation intellectuelle et sociale de ses membres. Siège social: mairie de Langourla.

23 décembre 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Omer. **Association d'éducation populaire de Bois-en-Ardres.** But: éducation populaire. Siège social: école libre Saint-Joseph, Bois-en-Ardres.

23 décembre 1950. Déclaration à la préfecture d'Arras. Société colombophile **L'Union,** Bapaume. But: entraînement et concours. Siège social: café Carnot, place Sadi-Carnot, Bapaume.

27 décembre 1950. Déclaration à la préfecture du Doubs. **Section départementale des blessés multiples et impotents de guerre du Doubs.** But: défense des intérêts des mutilés. Siège social: 16, rue des Granges, Besançon.

27 décembre 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Saumur. **Vélomotor-Club de Saumur.** But: grouper les possesseurs de cyclomoteurs, vélomoteurs et, éventuellement, de motos; propager le goût du tourisme et développer le sens sportif de tous les adhérents. Siège social: 7, rue de la Petite-Douve, Saumur.

27 décembre 1950. Déclaration à la préfecture de la Corrèze. Club sportif et artistique du ministère de la guerre (section locale de Tulle) **Union sportive tulliste.** But: diffuser parmi les personnels civils et militaires la pratique de l'éducation physique et des sports. Siège social: manufacture d'armes, Tulle.

27 décembre 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Société amicale des sapeurs-pompiers de Burbure.** But: subvenir aux frais des fêtes et concours se rapportant au perfectionnement du corps. Siège social: mairie de Burbure.

28 décembre 1950. Déclaration à la préfecture de l'Isère. **Association des familles de la Buisse.** But: défense des intérêts matériels et moraux des familles. Siège social: mairie de la Buisse.

28 décembre 1950. Déclaration à la préfecture de l'Isère. **Association des familles de Beaulieu.** But: défense des intérêts matériels et moraux des familles. Siège social: mairie de Beaulieu.

28 décembre 1950. Déclaration à la préfecture de la Haute-Savoie. **Association d'éducation populaire de Charvonnex.** But: former le cadre des activités de la jeunesse dans la paroisse de Charvonnex. Siège social: locaux de la Société civile immobilière, Charvonnex.

29 décembre 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Toulon. **Circuit des Sarrazins.** But: liquidation de la manifestation dite du Circuit des Sarrazins. Siège social: mairie d'Hyères.

29 décembre 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Association des étudiants vietnamiens à l'étranger** (Hoi Du Hoc Sinh Viet Nam). But: entr'aide. Siège social: 59, boulevard Jourdan, Paris.

ASSOCIATIONS ETRANGERES

(Décret du 16 août 1901, décret-loi du 12 avril 1939.)

4 décembre 1950. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de police le 26 décembre 1950.) **Centre d'aide aux Tchécoslovaques.** But: venir en aide, tant moralement que matériellement, à tous les Tchécoslovaques en France. Siège social: 29, rue Saint-Didier, Paris.

11 décembre 1950. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture du Calvados le 3 janvier 1951.) **Section de Lisieux de l'Union générale des travailleurs espagnols en exil.** But: pratiquer l'entr'aide morale et matérielle entre ses membres. Siège social: route d'Orbec, Beuvillers.

15 décembre 1950. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture du Calvados le 4 janvier 1951.) **Section de Mondeville de l'Entr'aide ukrainienne en France.** But: pratiquer l'entr'aide morale et matérielle entre ses adhérents. Siège social: 9-10, cité des Roches, Mondeville.

Paris — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire